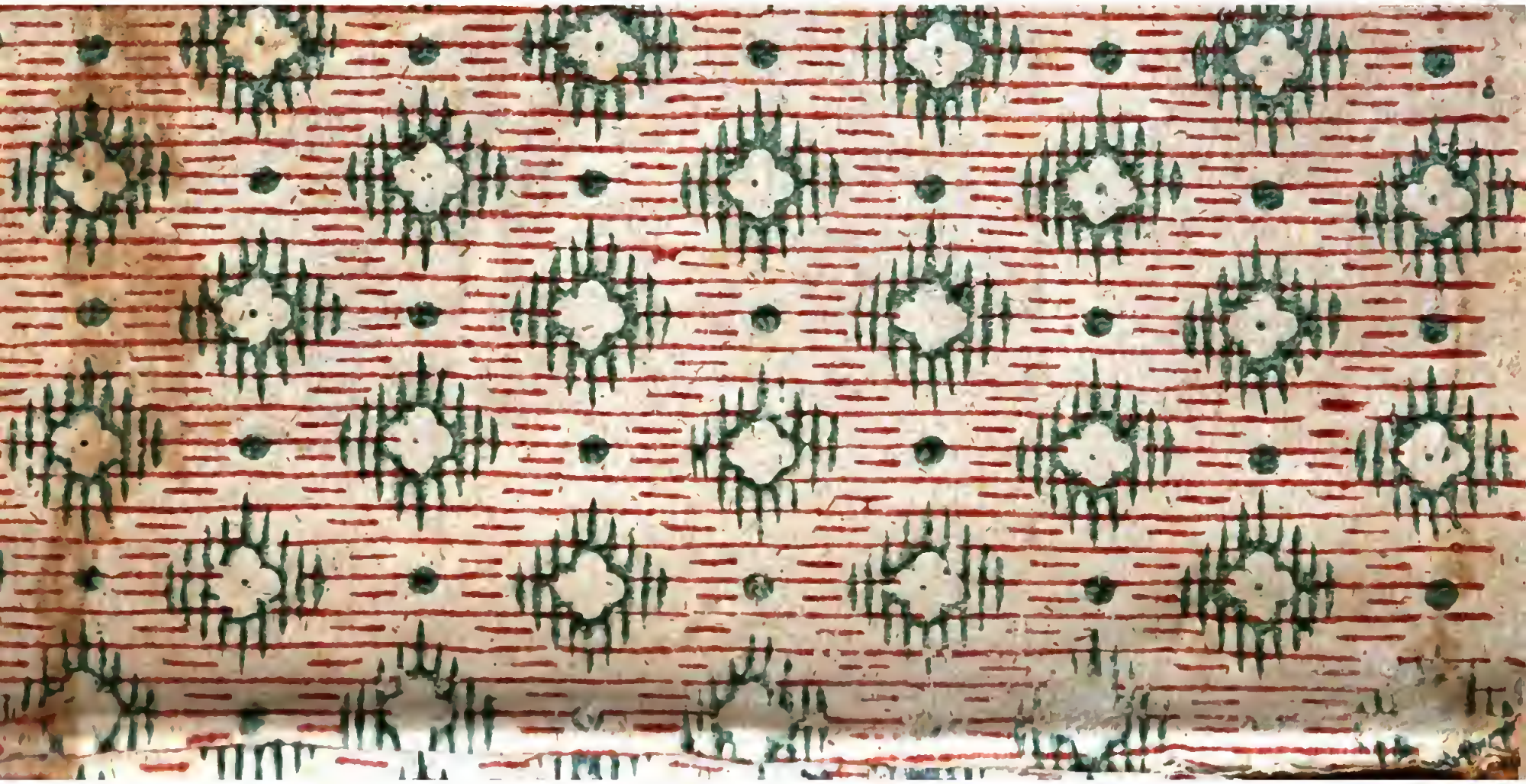

8973
Palat. XXIV 2

58162.4

HISTOIRE
DU GRAND DUCHÉ
DE TOSCANE,
SOUS LE GOUVERNEMENT
DES MÉDICIS,

TRADUITE DE L'ITALIEN

DE M. RIGUCCIO GALLUZZI.

TOME TROISIÈME.

PALATINE

A PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

HISTOIRE
DU GRAND DUCHÉ
DE TOSCANE.

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

Le Pape étant mort, Pie IV eſt élu par la médiation de Côme. Conjuration de Pandolfe Pucci; ſes complices. Caractère du nouveau Pape & ſon attachement au Duc. Dona Lucrèce va célebrer ſon mariage à Ferrare, & don Jean, recevoir le chapeau à Rome. Le Duc ſe prépare à recouvrer Sovane, qui lui eſt rendue. Il fait un voyage à Rome pour conſeiller le Pape avant la repriſe du concile de Trente.

LE traité de Cateau-Cambreſis, qui déſarma les deux plus puiſſans 1559.

1559. Princes de l'Europe, Princes dont l'humeur conquérante & les diſputes avoient cauſé tant de révolutions dans cette partie du monde, fut auſſi l'époque d'une foule d'événemens remarquables qui en changèrent inſenſiblement le ſyſtême politique, & y influèrent beaucoup ſur les mœurs. Les douceurs de la paix, donnée aux nations pour réparer leurs déſaſtres, furent bientôt troublées par le fanatiſme des nouvelles réformes, qui ſurprenant les Princes dans un tems où leurs forces étoient épuiſées, & éveillant l'ambition des ſujets, mais ſur-tout des grands, menaçoit de renverſer tout le ſyſtême. L'Allemagne avoit donné, la première, des marques d'un eſprit ſéditieux. Fière d'avoir abaiſſé la hauteur & le deſpotiſme de Charles-Quint, elle avoit communiqué à ſes voiſins la fermentation dont elle étoit agitée. L'amour des nouveautés s'étoit répandu principalement en France, où la mort de Henri II avoit briſé le frein qui contenoit les peuples, & où l'enfance du nouveau Roi, & la haine qui diviſoit les partis, fourniſſoient l'occaſion la plus favorable de tenter des

révolutions. La reine Catherine de Médicis étoit une Princeſſe d'un grand cœur & d'une rare prudence; mais dans les délibérations, elle avoit coutume d'incliner plus vers ſon intérêt particulier que vers celui de l'Etat. Dans cette occaſion, elle embraſſa le parti des Guiſe; & le Connétable peu ſatisfait de la Cour, ſe jeta dans les bras des novateurs. Un mêlange d'ambition & de fanatiſme ébranla tous les fondemens de cette monarchie, & lui fit eſſuyer dans la ſuite les plus terribles ſecouſſes. Le poiſon dont elle venoit d'être infectée gagna auſſi la Flandre, & s'y manifeſta au départ de Philippe II. Il ne put s'inſinuer en Eſpagne, où il fut repouſſé par l'Inquiſition, qui maintint l'autorité abſolue des Rois. Ce même poiſon ne paſſa que furtivement les Alpes; & ſoit qu'en Italie les eſprits fuſſent moins ſuſceptibles de ſa contagion, ſoit que les différens gouvernemens de cette contrée lui euſſent oppoſé des barrières plus inſurmontables, il n'y cauſa que de légères convulſions. L'Italie ſeule jouit tranquillement de la paix, & la Toſcane en particulier, ſoutenue par le génie 1559.

& par la fortune de Côme, ſut faire
1559. tourner tous les événemens à ſon avantage.

Le Duc s'étant aſſuré par la priſe de Montalcino, la poſſeſſion de tout l'Etat de Sienne, réſolut de récompenſer amplement ceux qui l'avoient ſervi dans la dernière guerre. Parmi eux s'étoit diſtingué le comte de Bagno, dont pluſieurs fiefs ſitués dans la Romagne, avoient été uſurpés par les Caraffe & les Uberti, qui avoient eſſuyé une injuſtice de Paul IV à l'occaſion de ce que je vais dire. Le fief de Pondo, ſitué dans la Romagne Eccléſiaſtique, mais qui néanmoins, ſuivant un ancien traité, relevoit de Florence, faiſoit partie du patrimoine de cette famille. Le comte Malateſta de Sogliano s'en étoit emparé par violence; & Côme, en qualité de ſeigneur ſuzerain de ce fief, avoit interpoſé ſon autorité en faveur de ſon vaſſal. Jules III avoit reçu en ſequeſtre le château de Pondo, à condition de le rendre avec connoiſſance de cauſe, à qui il appartiendroit. Cependant, ſon ſucceſſeur Paul IV, ſans aucune formalité judiciaire, en avoit

accordé la poſſeſſion à Malateſta. Parmi ceux dont le Duc voulut reconnoître les ſervices, étoit encore Chiappino, à qui le cardinal Vitelli avoit enlevé par force ſes poſſeſſions. Côme ayant donc réſolu de leur faire rendre juſtice à tous, ſe tranſporta lui-même à Caſtrocaro, dans la Romagne, où il avoit raſſemblé des troupes & de l'artillerie. Y étant arrivé, il apprit la nouvelle de la mort du Pape. 1559

Ce Pontife étoit décédé le 18 août, pendant que la populace furieuſe enfonçoit les portes des cachots de l'Inquiſition, & menaçoit d'exterminer les Dominicains & tous les autres ſuppôts de ce tribunal. Sa ſtatue fut jetée dans le Tibre, ſa mémoire chargée de l'exécration publique, & dans toute la ville on démolit ſes armes & tous les monumens de la Maiſon Caraffe. Cet événement ne fit point changer de deſſein au Duc : au contraire, il l'anima davantage à en pourſuivre l'exécution : mais les inſtances réitérées du ſacré Collège l'engagèrent enfin à mettre en dépôt ſes conquêtes, & à s'en rapporter au jugement du futur Pontife. On envoya un Prélat Romain

pour recevoir ce dépôt, & les parties
1559. intéreſſées ſe conformèrent à cette délibération.

Côme, dans cette conjoncture, eut le plus grand beſoin de toute ſa force d'ame. Devenu vaſſal de Philippe II, il ſentit la néceſſité de ſe faire un appui, à l'aide duquel il pût au moins empêcher ce Roi, devenu trop puiſſant en Italie, de ſerrer davantage les chaînes dans leſquelles il la tenoit; & il conclut que ſon alliance avec le Pape, & l'union de ſes armes avec celles de l'Egliſe, pouvoient rendre ſon amitié néceſſaire à Philippe, & lui mériter à lui-même plus de conſidération parmi les Princes d'Italie. Mais le plus difficile pour lui étoit de parvenir à faire élire le ſujet qui lui paroiſſoit le plus propre à ſeconder ſes vues : c'étoit le cardinal Jean-Ange de Médicis, frère du marquis de Marignan : voulant vivre loin de l'inquiet & turbulent pontificat de Paul IV, il paſſoit ſa vie aux bains de Lucques. De là il alloit ſouvent conférer avec le Duc, qui lui avoit déjà obtenu de Philippe l'archevêché de Milan, & qui lui préparoit la voie au Pontificat. Ce

Prélat étoit d'un caractère ſimple, doux, humain. Il connoiſſoit les intérêts des Cours, & n'avoit point de proche parent; ce qui le diſpenſoit de bouleverſer l'Italie pour accumuler les honneurs dans ſa famille, & lui procurer des Etats. Comme l'une & l'autre Puiſſance étoit également intéreſſée à la tranquillité de cette contrée, Philippe avoit ſur ce Cardinal les mêmes vues que le Duc, & ſe diſpoſoit à les effectuer : mais l'ambition troubla la raiſon de la plupart des Cardinaux, & vingt-ſix d'entr'eux ſe mirent ſur les rangs. Le cardinal de Ferrare & celui de Mantoue avoient gagné en leur faveur les principaux cabinets de l'Europe. Le premier étoit ſoutenu par la cour de France, le ſecond par celle d'Eſpagne; & les gageures, qui étoient alors très à la mode, tomboient preſque toutes ſur l'un des deux. Les Cardinaux qui avoient le plus de pouvoir dans le conclave, étoient Farnèſe, Caraffe & le cardinal de Sainte-Flore, camerlingue. Le Duc pouvoit diſpoſer abſolument du ſuffrage de celui-ci, & ſe flatter d'avoir quelque influence ſur 1559.

celui du premier ; mais il ignoroit
1559. abſolument les projets de Caraffe. Il ſentoit au reſte que les deux puiſſans compétiteurs devoient ſe nuire réciproquement, & manquer tous les deux leur but, ſur-tout ayant contr'eux Farnèſe, leur ennemi & le rival de leurs Maiſons. Il feignit donc de ne ſonger à Médicis qu'à leur défaut ; & perſuadant à chacun d'eux en particulier qu'il leur étoit entièrement dévoué, il les engagea par cette feinte à le ſeconder avec chaleur. Ce plan ſi bien conçu fut communiqué à Lottini, ſecrétaire du Cardinal camerlingue, par une lettre que le Duc lui écrivit de ſa propre main, en date du 14 août.

« Lottini, à bon *entendeur*, peu de » paroles : je ne veux d'autre partiſan » que vous dans le conclave. Je vous » exhorte donc à vous y comporter » d'une manière qui réponde à la bonne » opinion que j'ai de vous, d'autant » plus que c'eſt ici le dernier ſervice » que je vous demanderai. Je ne vous » dirai que quatre paroles, me rapportant pour le reſte à Concino. Sainte-» Croix fut élevé au Pontificat par le » Camerlingue, quoiqu'il fût le plus

» grand ennemi de Charles-Quint ; & » cet homme ſcandaleux & déteſtable 1559.
» mourut Pape. Vous avez fait enſuite » Paul IV, que le Saint-Siège, l'Italie » & le monde entier ont vu avec hor- » reur. Le Cardinal, auſſi-bien que » vous, s'en déchira les habits & la poi- » trine: Si, par un troiſième caprice, » vous faites encore un pareil Pape, » toute l'eau de l'Arno ne pourra » vous laver. Je vous donne beau » jeu, ſi vous ſavez le jouer : je ne » m'en mêle point. Vous êtes chargé » du paſſé, puiſque c'eſt vous qui avez » conſeillé le Cardinal ; il reſte à voir » l'avenir. Qu'il en ſoit ce qui pourra, » je ſerai toujours duc de Florence & » de Sienne ; le Roi Catholique m'en » eſt garant, & pour ſon intérêt comme » pour le mien, il promet de caſſer la » téte à tous mes ennemis : mais de » par tous les dieux, n'allez pas nous » donner un autre Pape ſcandaleux » & turbulent ; car je crierois ſi fort » que je ſerois entendu ; & un maître » en fureur gâte plus de beſogne que » n'en peuvent faire cent manœu- » vres ».

Concino, fidèle confident du Duc,

se tint à Rome pour avoir l'œil à tout;
1559. pendant que Côme lui-même écrivoit aux différentes Cours, & du fond de son cabinet, préparoit la réussite de ses desseins. Néanmoins, les dissentions & le trouble régnèrent quatre mois entiers dans le conclave; & Côme, avant de parvenir à ses fins, manqua de succomber sous les embûches de ses ennemis.

Pandolfe, fils du cardinal Robert Pucci, avoit conjuré avec d'autres, contre la vie de ce grand Prince. La famille du conspirateur couroit, depuis Léon & Clément, la même carrière que celle de Médicis, & ces Papes l'avoient comblée d'honneurs & de dignités. Le Duc en avoit usé de la même manière envers Pandolfe, qu'il honoroit même de sa familiarité. Les mœurs dissolues de ce jeune homme l'avoient souvent porté à des excès contraires aux loix; & Côme, au lieu de le punir suivant son mérite, s'étoit toujours contenté de le réprimander paternellement. Cependant, soit par l'effet d'un naturel intraitable, soit par les instigations de jeunes libertins ses amis, qui se voyoient menacés d'une réforme, il

s'aigrit tellement contre les douces corrections de ſon Maître, qu'il réſolut de l'aſſaſſiner. Comme il eſt toujours aſſez de mécontens, Pandolfe trouva ſans peine des ſcélérats qui entrèrent dans ſon odieux deſſein, & même un Prince Italien qui promit de le favoriſer. Le cardinal Farnèſe s'étant éloigné de Rome en 1551, pour fuir les perſécutions de Jules III, & ayant cherché un réfuge à Florence, avoit trouvé dans Côme un hôte humain & généreux. Ce fut lui qui, par une ingratitude inconcevable, confirma Pandolfe dans ſa réſolution, & qui le recommandant au duc Octave, engagea ce Prince à donner aux conjurés, non-ſeulement des ſecours, mais même les armes les plus propres à porter le coup. Ils avoient imaginé trois manières d'exécuter leur complot. La première étoit de ſaiſir le tems où le Duc ſe promèneroit dans la ville, & de tirer ſur lui par une fenêtre de la maiſon de Puccio Pucci, l'un des conjurés, avec les armes qu'avoit envoyées Farnèſe. La ſeconde étoit que Pandolfe, profitant du libre accès qu'il avoit auprès du Duc, le perçât de coups de poignard. 1559

1559. La troiſième fut de mettre de la poudre ſous le ſiège qu'il avoit à la cathédrale, & de le faire ſauter au moment où il y prendroit place : mais heureuſement, le courage manqua aux conjurés. Pandolfe, avant d'effectuer la conſpiration, voulut conſulter à Rome les principaux exilés. Sur ces entrefaites, vint la guerre de Sienne, qui partagea les ſoins des conjurés ; mais la défaite de Scannagalle les jeta dans la conſternation. Inſenſiblement le repentir & la crainte les retirèrent de ce complot, & Pandolfe n'eut plus le cœur d'affronter ſeul le Duc qu'il connoiſſoit très-brave, & qui étoit toujours armé. Côme avoit été averti par pluſieurs de ſes amis, & particulièrement par l'évêque d'Arras, de ſe tenir ſur ſes gardes ; mais il n'avoit jamais pu découvrir qui lui en vouloit. Enfin, après quatre ans de recherches, il eut de sûrs indices de la conſpiration ; & le 4 octobre, il fit arrêter ceux des conjurés qui lui étoient connus ; les autres ſe retirèrent, partie à Veniſe & partie en France. Il ne rendit pourtant point public leur procès par égard pour Farnèſe ; mais il ne put

s'empêcher de manifester leur ingratitude à Philippe II, dans une lettre qu'il lui écrivit en date du 25 décembre. « Votre Majesté saura donc, lui » dit-il, que le cardinal Farnèse a eu » connoissance de cette conjuration ; » & que se trouvant à Florence, où » je l'avois reçu dans mes bras lorsqu'il étoit poursuivi par Jules III, » il ne m'en a jamais rien fait savoir » directement ni indirectement, quoiqu'il affectât de me témoigner beaucoup d'amitié. Elle saura de plus, » que le chef de la conjuration en » avoit conféré avec le duc Octave, » à qui il avoit demandé certaines petites arquebuses pour faire son coup, » & que le Duc les lui avoit accordées, » en le priant de ne le point nommer : » ajoutant que lorsqu'il auroit effectué son entreprise, il trouveroit où » se mettre à couvert des poursuites. » Votre Majesté observera que, dans » ce tems-là même, je négociois sa » réconciliation avec l'Empereur, & » que je ne me rebutai point jusqu'à » ce que j'eusse conclu le traité. Mais » telle est l'ingratitude des hommes, » qu'ayant traité l'année dernière avec 1559

» toute la cordialité poſſible, ſon frère
1559. » Horace, qu'il avoit laiſſé priſonnier
» dans mon Etat, & que peu de tems
» après, ayant reçu à Florence le Car-
» dinal avec non moins d'affection,
» j'ai reçu ce prix de mon honnêteté;
» tant eſt vrai le proverbe, que celui
» qui offenſe ne pardonne jamais ». Le roi d'Eſpagne diſſimula aux Farnèſe ce qu'il venoit d'apprendre, & ſe contenta de témoigner au Duc bien du déplaiſir de ce que l'ame des Florentins étoit ſuſceptible de tant d'ingratitude.

Ce Monarque ayant rempli les conditions de la paix, & réglé tout ce qui concernoit le gouvernement, étoit parti de Flandre le 25 août avec une flotte de ſoixante voiles, & avoit abordé à Laredo le 8 ſeptembre. Il fut battu de la tempête, & il perdit trois vaiſſeaux, du nombre deſquels fut celui qui portoit tous les papiers de Charles-Quint & les ſiens. L'Eſpagne fêta le retour de ſon Souverain; & parmi les réjouiſſances qu'elle fit à cette occaſion, elle n'oublia pas les *auto-da-fé*. Philippe aſſiſta perſonnellement à une de ces exécutions qui ſe fit à Valladolid le 8 octobre : de

trente patiens, deux furent brûlés vifs, & cinq furent pendus. Aux fêtes de ſon entrée, ſuccédèrent celles de l'entrée de la Reine; mais tous ces plaiſirs ne le détournèrent point des affaires, particulièrement de celles d'Italie, dont il avoit confié le ſoin à la ſageſſe & à la vigilance de Côme. Le Duc ne manquoit pas de regarder l'intérêt du Roi comme le ſien propre, & d'y veiller en toute occaſion. Ainſi le duc de Ferrare, Hercule II, étant mort le 3 octobre après une courte maladie, tandis que l'aîné de ſes fils & le ſecond étoient en France, Côme ſe diſpoſa auſſi-tôt à prévenir toute entrepriſe qu'auroit pu tenter la Ducheſſe, qui étoit demeurée ſeule chargée du gouvernement de cet Etat. Il envoya pour cet effet à Ferrare, Chiappino Vitelli, ſous prétexte de faire les complimens ordinaires de condoléance; mais avec un ordre ſecret d'obſerver les démarches ſecrètes de la Régente, & d'introduire, en cas de beſoin, dans l'Etat de Ferrare, les troupes de Toſcane, qui déjà s'étoient avancées vers la frontière. Le nouveau Duc, Alfonſe II, vint débarquer à Livourne; 1559.

& s'étant arrêté quelques jours à Piſe
1559. avec Côme, il en fut accompagné juſqu'à l'entrée de ſon Etat, où il renouvela les proteſtations qu'il avoit déjà faites, de rechercher déſormais l'amitié & la protection de l'Eſpagne, & de n'avoir plus rien de commun avec la France; enfin, d'être toujours uni d'intérêt avec le duc de Toſcane, & de veiller conjointement avec lui au repos de l'Italie. L'Etat qui paroiſſoit le plus diſpoſé à le troubler, étoit celui de Veniſe. Cette République ne déguiſoit point l'averſion qu'elle avoit pour Côme, & la jalouſie que lui inſpiroit ſon agrandiſſement : elle en avoit donné des preuves dans bien des occaſions. Outre qu'elle n'avoit jamais répondu, ni aux ambaſſades, ni aux autres marques d'attachement qu'elle en avoit reçues, elle avoit fait arrêter à Chypre une de ſes galères, ſous prétexte de quelques hoſtilités commiſes contre le Turc ſon allié. Les réponſes obliques du Sénat, & les délais qu'il mettoit à la reſtitution, avoient déterminé Côme à uſer de repréſailles; & ce Prince avoit averti les négocians ſes ſujets, de pourvoir à leur sû-

reté, tant par mer que par terre. Philippe s'empreſſa d'interpoſer ſa médiation dans cette querelle ; &, non-ſeulement il éteignit les premières étincelles de l'incendie prêt à éclater, mais il établit entre les deux Etats plus de correſpondance que par le paſſé ; ayant enfin engagé le Sénat de Veniſe à faire réſider un Secrétaire à Florence, de même que le Duc en avoit un auprès de la République. Ce bon accord, & cette tranquillité des Etats d'Italie, y rendoient Philippe l'arbitre de ſes amis comme de ſes ſujets ; & Côme ſe prévalant de l'appui & de la confiance de ce Monarque, y acquéroit tous les jours plus de conſidération & d'autorité : cependant les incertitudes & les *fluctuations* perpétuelles du conclave tenoient tous les eſprits en ſuſpens, & faiſoient craindre quelque changement dans le ſyſtême général. 1559.

Il ſembloit impoſſible aux deux compétiteurs, les cardinaux d'Eſte & Gonzague, que les ſollicitations des Cours qui les protégeoient ne vainquiſſent enfin la réſiſtance du parti qui les excluoit de la tiare. Le Duc s'étoit engagé envers Philippe & ſon ambaſſadeur ;

François de Vargas, à faire élire Gon-
1559. zague ; & il avoit donné sa parole à la reine de France, de faire les derniers efforts en faveur du cardinal d'Este. Comme il avoit préparé toutes les voies au cardinal de Médicis, il s'étudioit à conserver la bienveillance des deux premiers, jusqu'à ce que l'impatience & le désespoir les décidassent l'un & l'autre en faveur du troisième. Pour cet effet, il laissa quelque tems déployer la fureur de cette lutte ambitieuse ; mais voyant qu'elle duroit un peu trop pour l'édification & l'avantage de la catholicité, & craignant que le choc de tant de passions ne produisît à la fin quelque fâcheux événement, il se détermina sérieusement à presser l'élection du Pontife. Le cardinal de Mantoue, désormais convaincu qu'il lui étoit impossible de vaincre les obstacles que lui opposoit Farnèse, & d'obtenir les clefs de saint Pierre, laissoit le champ libre à Médicis, & briguoit même en sa faveur. D'un autre côté, le duc de Ferrare vint à bout d'ouvrir les yeux au Cardinal, son oncle ; & le duc de Florence, de concert avec l'ambassadeur Vargas, promettant as-

ſiſtance & protection aux Caraffe, parvinrent à les accorder avec les autres partis. Le cardinal Jean-Ange de Médicis fut donc élu pape, la nuit du 25 décembre, & prit le nom de Pie IV. Rome applaudit à ſon nouveau Maître, & au Duc qui venoit de le lui procurer; & le ſecrétaire Concino allant par la ville, recevoit des applaudiſſemens de tous les côtés, pour avoir ſi bien exécuté ſa commiſſion. Le nouveau Pape, différent en tout de ſon prédéceſſeur, commença ſon pontificat par des actes de clémence & de généroſité. Plein d'une vive reconnoiſſance envers le Duc, à qui il étoit redevable de ſon exaltation, il donna ſon propre chapeau à don Jean de Médicis; & il voulut abſolument lui faire un don de ſes palais & de ſes jardins, & le traiter en tout comme on traite un fils. Il ne s'en tint pas même à ces preuves de ſa gratitude; il promit encore de la faire éclater dans toutes les occaſions qui s'en préſenteroient; & il la conſigna dans un écrit de ſa propre main, conçu en ces termes: « Je pré- » tends que tout ſoit commun entre le » Duc & moi; que nous nous ſervions 1559.

» l'un l'autre en toute occaſion ; & » que nous n'ayons à nous deux qu'un » cœur & qu'une ame ».

1560. Cette union étroite de cœurs & d'intérêts, établit entre les deux Princes un combat d'honnêteté, de prévenance & de grandeur d'ame. Pie IV, cédant à la bonté de ſon caractère, demanda grace au Duc pour tant de malheureux exilés, qui, par des infortunes de toute eſpèce, avoient aſſez expié leurs fautes paſſées. Il vouloit même qu'on leur rendît leurs biens; mais l'aliénation que le fiſc en avoit faite, y mettoit un grand obſtacle. Néanmoins, pour engager plus efficacement le Duc à cette reſtitution, il offrit d'en donner lui-même le premier exemple, en rétabliſſant les Altoviti dans leurs poſſeſſions, qui avoient été données par Côme au marquis de Marignan. Les premiers qui éprouvèrent les effets de cette généreuſe médiation, furent les cardinaux Strozzi & Julien de Médicis. Depuis la mort du prieur de Capoue, & du Maréchal, la famille Strozzi, qui avoit diſputé aux Médicis la ſouveraineté de Florence, ſe réduiſoit à Robert & à un fils du Maréchal, qui

vivoient en France ſous la protection de la Reine leur couſine. Le Cardinal étoit fixé à Rome, où ce n'étoient plus les François, mais Côme & ſes partiſans, qui gouvernoient la Cour. Le commerce du Maréchal, & ſes entrepriſes, ne ſuffiſoient point pour entretenir ſa Maiſon dans ſon ancienne ſplendeur; & elle avoit plus beſoin de protection & de tranquillité que de luſtre. La fortune des Strozzi étoit devenue auſſi, en quelque manière, celle de Julien de Médicis, qui n'ayant hors de la Toſcane, ni capitaux, ni commerce, ſubſiſtoit des ſecours qu'il recevoit d'eux & de la Reine. Quoique ſa jeuneſſe l'eût mis hors de ſoupçon d'avoir trempé dans l'attentat commis par Laurent ſon frere en la perſonne du duc Alexandre, ſes biens n'en avoient pas moins été compris dans la confiſcation ordonnée par Côme. Il s'étoit enſuite attaché au général Strozzi; & à la journée de Scannagalle, il avoit combattu à ſes côtés. Il étoit couſin de Côme; & ſuivant l'arbitrage de Charles-Quint, la ſouveraineté de Florence auroit dû lui appartenir, ſi les conjonctures ne s'y étoient oppoſées, & ſi le crime de 1560.

1560. ſon frere ne l'en avoit exclu, ſuivant la juriſprudence du tems. Il fut donc néceſſaire de raſſurer le Duc à cet égard ; & le Pape, de concert avec la Reine, détermina Julien à prendre le parti de l'Egliſe. On lui donna l'évêché de Beziers, puis l'archevêché d'Albi ; & en outre, le Duc le dédommagea de la perte de ſes biens, par une penſion honnête qu'il lui fit. Avec le tems, Robert Strozzi, l'Archevêque, & Jean-Baptiſte Altoviti obtinrent les bonnes graces de Côme, qui, gagné déjà par le Pape, dépoſa ſon auſtérité naturelle, pour n'exercer envers eux que ſa clémence. Le Duc de ſon côté s'intéreſſa auprès du Pape en faveur des principaux Seigneurs de l'Etat Eccléſiaſtique, à qui il procura des graces, des honneurs & des récompenſes ; & il obtint lui-même un immenſe crédit à Rome, ſur-tout lorſque le 31 janvier, on publia la promotion de don Jean ſon fils au cardinalat. Tout le monde vit clairement alors quelle union régnoit entre le Pape & le Duc, qui effectivement devint le diſpenſateur de toutes les faveurs de la cour de Rome. Avant d'en-

voyer ſon fils recevoir le chapeau, il fit accompagner à Ferrare dona Lucrèce, qui venoit d'en épouſer le Duc. Le Prince héréditaire, don François, don Louis de Tolède, couſin d'Alfonſe, & quantité de Seigneurs Italiens, formèrent le cortège. Le Pape fit prendre les devans à ſon couſin Serbelloni, avec ordre de recevoir la Princeſſe à Bologne, & de l'y traiter avec magnificence. Elle fut enfin reçue à Ferrare le 15 février par le Duc ſon époux, avec de grandes démonſtrations de joie. Les feſtins, les ſpectacles, & les fêtes les plus brillantes, ſignalèrent dans cette occaſion la Maiſon d'Eſte, qui à cet égard, & généralement en fait de goût & d'élégance, effaçoit alors toutes les autres cours d'Italie. 1560.

Le nouveau cardinal Jean partit pour Rome au mois de mars; le Duc lui avoit formé une Cour digne de ſon rang, & compoſée de gens inſtruits, capables de l'aider à ſoutenir ſon caractère. Son entrée dans cette capitale fut honorée d'un ſi grand concours de la nobleſſe, qu'il eut à ſa ſuite deux mille cinq cens chevaux. Pie IV, en l'embraſſant

& lui faiſant une infinité de careſſes ;
1560. lui aſſura qu'il ſeroit le quatrième Pape de la Maiſon de Médicis. Il fut logé au palais pontifical ; & auſſitôt il eut autour de lui une foule d'ambitieux & d'adulateurs de cette Cour. Il étoit alors âgé de quinze ans ; & ſon père, qui l'avoit toujours deſtiné à l'Egliſe, avoit eu ſoin de le faire élever d'une manière convenable à cette deſtination. La retenue, la modeſtie & la ſageſſe de cet enfant firent l'admiration de tout le monde, & charmèrent d'autant plus en lui, que, ſans ſe mêler en aucune manière des affaires, il s'empreſſa uniquement à demander pour autrui les faveurs du Pape & celles de ſon père. Il fut courtiſé à la ſollicitation du Pontife, par tous les rebelles de Florence qui ſe trouvoient à Rome ; & cet acte de ſoumiſſion les avoit bien ſervis auprès de leur Souverain. Dans un ſéjour de trois mois qu'il fit à Rome, il fit concevoir de lui de grandes eſpérances. Le Pape lui conféra l'archevêché de Piſe, accordant un dédommagement au cardinal de Motula, qui en étoit pourvu, quoique celui-ci l'eût obtenu injuſte-

ment

ment de Paul IV. Ce ne fut point encore assez pour ce Pontife reconnoissant ; il voulut de-plus ménager au Prince héréditaire une alliance avantageuse & brillante. Pour cet effet, il fit négocier par son Nonce à Lisbonne, le mariage de ce Prince avec Marie de Portugal, plus âgée que lui à la vérité ; mais qui devoit lui apporter de grands biens en dot, & allier les Médicis à la couronne d'Espagne. Comme cette Princesse croyoit s'abaisser en acceptant cet époux, il proposa de conférer à Côme le titre de roi de Toscane, fondé sur ce que cet Etat, non-seulement avoit été dans l'antiquité gouverné par un Roi, mais même avoit eu sous lui des Royaumes. La chose auroit pu être aisément effectuée, sans la jalousie & la méfiance de Philippe II. Quelque satisfaction que ce Monarque eût montrée de l'exaltation de Pie IV, son vassal, il n'approuvoit pas intérieurement l'union déclarée & étroite du Pontife avec Côme ; & le plus petit accroissement dans la puissance de ce Duc, lui auroit inspiré des craintes sur le repos de l'Italie, & sur la paisible jouissance des possessions 1560

qu'il avoit lui-même dans cette contrée.
1560. Les Miniſtres d'Eſpagne, jaloux du crédit de Côme, & envieux de ſa grandeur, entretenoient le Roi dans cette diſpoſition. Ils lui déclarèrent qu'il s'étoit formé une ligue entre le Pape, les Vénitiens, les ducs de Florence & de Ferrare, pour s'emparer du Milanois, avec le ſecours de la France. Le duc Octave Farnèſe étoit le plus ardent à accréditer ce bruit, & il l'appuyoit principalement ſur la réſolution que le Pape avoit priſe d'aller revoir ſa patrie l'été ſuivant, & de profiter de l'occaſion pour avoir une entrevue à Bologne avec Côme. Ce contre-tems décida le Pontife & le Duc à ſe dégager le plus décemment qu'il ſeroit poſſible du mariage projetté; & ils furent confirmés dans cette réſolution par le duc d'Albe, qui leur fit enviſager combien il leur étoit néceſſaire de ſe conſerver la bienveillance du Roi Catholique, s'ils vouloient qu'il favoriſât la nouvelle convocation du concile.

Outre l'engagement ſolemnel qu'avoient pris à cet égard tous les Cardinaux dans le conclave, Pie IV brûloit du louable deſir de réunir tous

les fidèles. Il ſentoit bien que ſi un concile n'avoit le pouvoir de ramener au bercail ceux qui s'en étoient éloignés, il ſerviroit du moins à y retenir ceux dont la foi n'étoit qu'ébranlée, & qui balançoient encore à ſe ſéparer. Il étoit effrayé des difficultés qu'avoient rencontrées ſes prédéceſſeurs, & combattu par la crainte qu'ils avoient montrée : mais il étoit ranimé par l'avantage qu'en devoit retirer la Religion, & par le zèle de ſon miniſtère. Côme, qui avoit la plus grande part à ſa confiance, acheva de le déterminer par ſes avis. Le Duc lui repréſenta que tout étant infecté, ou ſur le point de l'être, par les nouvelles opinions, le moindre délai ne pourroit qu'être nuiſible ; d'un autre côté, que ce levain pernicieux tendant à faire ſoulever les peuples contre leurs Souverains, ces Princes s'empreſſeroient tous de favoriſer une aſſemblée qui devoit affermir leur puiſſance. *Il ne voyoit* point, ajouta-t-il, quelle crainte pouvoit inſpirer le concile à un Pape élu canoniquement, & dont la conduite avoit toujours été glorieuſe ; que ſi l'on devoit y mettre quelque borne à 1560.

1560. ſon autorité, il pouvoit le ſouffrir en conſidération du grand avantage réſultant de celle qui lui demeureroit. « Votre Sainteté, continuoit-il, ne doit » point ſe laiſſer perſuader de raſſembler de nouveau le concile avec une » double intention ; l'une de le convoquer, l'autre de ne pas le laiſſer » enſuite continuer librement. Comme » il s'agit ici de l'intérêt de Dieu, il n'y » a point à tergiverſer ni à faire comme » à Trente, où l'on ſe comporta d'une » manière ſcandaleuſe pour les Chrétiens, & déshonorante pour le chef » de l'Egliſe. Que Votre Sainteté ne » commence donc rien à cet égard, » qu'avec une ferme réſolution de laiſſer à tout un libre cours ». Afin de ſeconder le Pape dans cette occaſion, le Duc n'épargna ni exhortations ni conſeils auprès des Cours qui devoient contribuer à la tenue du concile, & dont la diverſité de ſentimens faiſoit craindre pour l'exécution. En Eſpagne, les chefs les plus accrédités du Clergé, particulièrement le confeſſeur du Roi, & l'archevêque de Seville, s'oppoſoient à cette nouveauté ; la France vouloit un concile, mais national ;

l'Allemagne, bien loin de desirer la continuation de celui de Trente, demandoit avec instance qu'on annullât ce qui y avoit été fait sous les pontificats de Paul & de Jules III; l'Empereur se flattoit que les Protestans y prendroient part, s'il se tenoit à Cologne, à Constance ou à Ratisbonne. Le Pape ne s'étonna point de tant de difficultés, & le duc de Florence l'aidoit de tout son pouvoir à les vaincre, afin que l'univers demeurât convaincu de la droiture de cœur & de la sincérité avec laquelle ce Pontife cherchoit à faire le bien de la Religion. L'Italie entière admiroit la magnanimité de Pie, lorsqu'un trait de rigueur excessive mit les esprits en suspens. 1560.

Dès le mois de mai, on avoit arrêté dans son château le cardinal de Monte. La vie scandaleuse de ce Prélat, & un homicide commis de sa main, parurent des raisons très-suffisantes pour cette détention. L'étonnement du public fut bien plus grand, lorsque le 7 juin, il vit arrêter le cardinal Caraffe, le cardinal de Naples, le comte de Montorio & plusieurs de leurs adhérens. Mais bientôt on renouvella le souvenir des

1560. crimes que ceux-ci avoient commis ſous le pontificat de Paul IV; & l'on rappela que le comte de Tendiglia, ambaſſadeur de Philippe auprès du Pape, l'avoit pouſſé à cette réſolution. Côme ſe trouva lui-même intéreſſé dans cette affaire, parce qu'il y avoit dans les papiers du cardinal Caraffe, des lettres de Pandolfe Pucci, qui déſignoient ce Cardinal comme un de ceux qui avoient favoriſé la conjuration. L'on rendit notoire l'artifice par lequel il avoit longtems abuſé le vieux Pape dans la guerre contre le duc d'Albe, la fauſſe accuſation de poiſon employé contre le même, les dépêches du roi de France falſifiées, & les aſſaſſinats dont il s'étoit rendu coupable. On trouva la correſpondance qu'il avoit eue avec le marquis Alberto & le Grand-Viſir, & qui le convainquoit d'héréſie & de haute trahiſon. Montorio fut convaincu d'avoir fait mourir ſa femme, & le cardinal de Naples d'avoir enlevé l'argent & les joyaux de Paul IV. Chacun s'attendoit à voir l'Italie vengée des ſcélérats perturbateurs de ſon repos.

Côme de ſon côté ſe diſpoſoit à punir le comte de Pitigliano, premier

auteur de la guerre de Sienne. La Maiſon des Urſins poſſédoit depuis 1164, par conceſſion de l'empereur Frédéric I, divers châteaux ſur les côtes de cette République. La libéralité de pluſieurs autres Empereurs avoit auſſi contribué à les agrandir ; outre toutes ces donations, elle avoit encore acquis l'héritage des Aldobrandin. Cette dernière Maiſon poſſédoit la plus grande partie de la Maremme Siennoiſe, lorſqu'étant réduite à deux femmes, ſa ſucceſſion fut partagée en deux. Une portion établit la Maiſon de Sainte-Flore ; l'autre agrandit celle des Urſins. Le pape Nicolas III, qui étoit de cette dernière, lui donna en fief quelques terres & châteaux appartenans à l'abbaye des Trois-Fontaines ; & l'empereur Rodolphe I, lui confirmant les privilèges que lui avoient accordés ſes prédéceſſeurs, décora Bertholde des Urſins, neveu de Nicolas III, du titre de comte de *Pitigliano*. Mais comme l'agrandiſſement de cette Maiſon ne pouvoit s'accorder avec l'intérêt de la République, les Urſins étoient continuellement obligés d'avoir les armes à la main pour ſe défendre ; ou d'acheter 1560.

la paix par divers accommodemens.
1560. Enfin, les diviſions qui ſe mirent dans cette famille, l'eſprit inquiet du tems, & les ſecours que les Siennois reçurent des autres villes, mirent cette République en état de dépouiller les Urſins de la plupart de leurs poſſeſſions, & de les réduire à celles de Sorano, Pitigliano, & de quelques autres petits châteaux circonvoiſins. En 1547, le comte Jean-François, arrêté dans la fortereſſe de Sorano, par ordre de ſon fils Nicolas, fut privé par lui de toute juriſdiction, & chaſſé de ſon fief. Mais l'uſurpateur ne put ſe maintenir dans une poſſeſſion acquiſe d'une manière ſi violente, qu'en évitant la juſtice de l'Empereur, & en ſe mettant ſous la protection des ennemis de ce Prince. L'état des affaires de Sienne favoriſa ſes deſſeins : il aida les François à ſe rendre maîtres de cette ville ; & par ce moyen, il éloigna de ſon Etat les troupes Impériales, & il s'attira l'appui de la France. Par ſon ſecours, les Eſpagnols furent expulſés de Sienne ; & dans le cours de la guerre, il fournit à Pierre Strozzi des troupes & des vivres. En récompenſe de tant

de ſervices, il obtint aiſément de la cour de France la ſouveraineté de Sovana, qui avoit été poſſédée par ſes ancêtres. 1560.

Le comte Jean-François vivoit à Rome dans la misère, & accablé de chagrin de ſe voir ainſi traité par un fils : il demandoit en vain juſtice à l'Empereur & à Paul IV. Les excès & les crimes commis par Nicolas dans l'Etat Eccléſiaſtique, l'avoient fait empriſonner à Rome dans le château S. Ange. Son père auſſi-tôt demanda d'être remis en poſſeſſion de ſa ſouveraineté. Le Pape nomma pour arbitre de toutes leurs conteſtations le comte de Palliano. Ce juge équitable autoriſa le fils à garder le bien du père, à condition cependant qu'il lui demanderoit pardon, qu'il lui feroit une penſion alimentaire, & qu'il donneroit une dot aux filles. Cette ſentence, qui confirmoit Nicolas dans ſon uſurpation, & le traité de Cateau-Cambreſis, qui le comprenoit au nombre des alliés du roi de France, accrurent ſon audace. Suivant la teneur de ce traité, il auroit dû reſtituer Sovana, comme une dépendance de l'Etat de Sienne ;

mais il la refuſa au duc de Florence ;
1560. prétendant qu'elle faiſoit partie de ſon patrimoine. En vain réclama-t-on dans les cours de France & d'Eſpagne les articles de ce traité; Nicolas inſiſtoit toujours ſur le droit de conſerver ce qui étoit à lui. Mépriſant toutes les loix divines & humaines, il opprimoit ſon peuple par toutes ſortes de violences, & le ſcandaliſoit par l'exemple de ſes mœurs. Livré entièrement à des proſtituées Juives, il fouloit aux pieds la religion pour leur plaire, & il chaſſoit de ſon Etat quiconque oſoit lui faire des remontrances. Ayant attenté à l'honneur même de ſa belle-fille, ſon fils Alexandre, qui ne put ſouffrir un tel outrage, réſolut de s'en défaire, & il recourut à Côme pour lui demander ſes conſeils & ſon ſecours. Le duc de Florence n'approuva point qu'Alexandre exécutât par lui-même une réſolution auſſi déſeſpérée ; mais prenant ſur lui de le venger, il conſentit à faire périr Nicolas par d'autres mains, ou du moins d'aider ſon fils à s'emparer de ſes fortereſſes, & à le chaſſer de ſon fief. Pour cet effet, on eſſaya d'attirer le Comte dans une embuſcade, afin de

ſe ſaiſir de lui & de le maſſacrer. Mais les craintes de ceux qui avoient été chargés de l'entrepriſe, & les précautions du Comte ayant fait échouer le projet de l'aſſaſſiner, on ſongea au ſecond, ſuivant lequel ſon fils devoit s'emparer par ruſe de la fortereſſe de Pitigliano, & le duc de Florence le ſoutenir avec des troupes qu'il faiſoit avancer vers les frontières dans ce deſſein. Ce nouveau plan ne réuſſit pas mieux que le premier. Le comte Nicolas découvrit la trame, fit arrêter ſon fils, & mit Côme dans la néceſſité de s'armer, pour ne point laiſſer ce fils en proie aux cruautés d'un père. Pour cet effet, le premier juillet Côme fit avancer vers Sovana, Chiappino-Vitelli à la tête de ſix mille hommes d'infanterie; & il envoya repréſenter au Pape combien il ſeroit utile au bien général de chaſſer du cœur de l'Italie ce monſtre d'iniquité; combien il étoit juſte de défendre la cauſe d'un fils outragé d'une manière ſi odieuſe, & de reprendre lui-même une ville dont il avoit été poſſeſſeur; qu'il ne croyoit point que ce fût contrevenir au traité de paix, mais plutôt y mettre 1560.

1560. la dernière main; & qu'il prioit Sa Sainteté de veiller à ce que Nicolas ne reçût point de l'Etat Eccléſiaſtique des ſecours qui pourroient lui donner le tems de rallumer le feu de la guerre en Italie. Le Duc notifia auſſi ſon expédition à l'Empereur, au roi de France & à celui d'Eſpagne, juſtifiant à chacun d'eux ſa réſolution, & la néceſſité où il ſe voyoit de répéter ſon bien par la force, après avoir employé inutilement les voies honnêtes, & la médiation des amis communs. L'ambaſſadeur de France à Rome ſe plaignit auſſi-tôt de la violation des traités; & le Pape envoya Serbelloni à Pitigliano pour éteindre ce nouveau feu. Le comte Alexandre s'étoit mis hors de danger par la fuite; & Nicolas croyant amuſer le Duc en affectant de le remercier de lui avoir ſauvé la vie, recrutoit en même tems ſon armée pour ſe mettre en état de défenſe. Serbelloni lui parla hautement au nom du Pape ſur la reſtitution de Sovana, & le Comte l'offroit en ſequeſtre à Sa Sainteté; mais le Duc n'entendoit point que l'on mît en ſequeſtre ce qui n'étoit pas ſujet à conteſtation. Cette fermeté réduiſit

Nicolas à remettre Sovana entre les mains de Vitelli, & de promettre au Pape pardon & sûreté pour le comte Alexandre. 1560.

Après avoir ainsi recouvré Sovana, le Duc retira ses troupes, & remit à un autre tems sa vengeance particulière; ce qui fit louer généralement sa modération. Toute son attention alors se porta sur les affaires générales de l'Europe, & principalement sur celles du concile: car il voyoit avec peine qu'elles avançoient lentement, malgré tous les efforts qu'il avoit faits à ce sujet pour gagner le Pape. Le Pontife lui-même, ne voulant s'avancer qu'avec précaution dans une entreprise de cette importance, le pria de venir à Rome, précisément lorsque le Duc se disposoit à aller en personne prendre possession de Sienne, pour satisfaire aux desirs de cette ville, & y établir un nouveau système de gouvernement. Aux instances du Pape, se joignirent celles des principaux de la cour de Rome, & particulièrement celles de l'ambassadeur d'Espagne: ils étoient tous pleins de confiance en Côme, & persuadés que personne au monde n'étoit plus propre que lui à

conduire & à faire avancer cette grande
1560. affaire. Le Duc s'empreſſa de rendre à la chrétienté le ſervice qu'elle attendoit de lui. Il conſentit d'aller à Rome après avoir fait un petit ſéjour à Sienne, réſervant pour ſon retour de donner une nouvelle forme au gouvernement de cet Etat. Vers la fin d'octobre, il partit de Florence, avec la Ducheſſe, le prince François, le cardinal Jean, & don Garcia ſon troiſième fils. Le 28, il fit ſon entrée à Sienne, ſuivi d'un nombreux cortège, où ſe trouvoit la principale nobleſſe de Florence; & il fut reçu par les Siennois avec de grands témoignages d'allégreſſe. Il paſſa trois jours dans cette ville; & y laiſſant le prince François en qualité de régent, il prit le chemin de Rome avec ſon épouſe & ſes deux autres fils. Sa ſuite, déjà compoſée de ſa Cour & de beaucoup de nobles Florentins, fut encore augmentée de pluſieurs gentilshommes Siennois qui voulurent s'y joindre. Tout ce cortège, en y comprenant la garde & les bagages, paſſoit huit cens chevaux. Le Pape lui fit préparer un logement dans ſon propre palais; & il veilla lui-même, avec ſes neveux &

l'Ambaſſadeur, aux préparatifs néceſ- 1560.
ſaires pour recevoir les hôtes qu'il attendoit. Il ordonna de plus qu'on leur rendît des honneurs diſtingués ; & Rome entière concourut volontiers avec ſon Souverain, à mériter la faveur & les bonnes graces de Côme. Le 5 novembre au matin, il fut reçu à la porte de la ville, avec ſes deux fils, par les cardinaux Borromée & Vitelli ; alors il trouva ſur ſon chemin, les cardinaux de Ferrare & de Sainte-Flore ; & il fut conduit au palais du Pape, qui le reçut dans un conſiſtoire public. Tous les Florentins qui ſe trouvoient à Rome, accoururent avec de grandes démonſtrations de joie pour honorer leur Prince. Les vieillards & les hommes d'un âge mûr étoient à cheval en uniforme ; & quarante jeunes gens vêtus en cramoiſi, avec des ſurtous de velours violet, l'attendirent à la porte pour l'accompagner au palais & lui tenir l'étrier. Sur le ſoir, la Ducheſſe fit ſon entrée de la même manière, & fut reçue par le Pape, entouré de beaucoup de Cardinaux, dans la ſalle dite *de Conſtantin*. Le Pontife combla de careſſes toute cette

illuſtre famille ; & les yeux des Ro-
1560. mains ne pouvoient ſe raſſaſier de voir Côme, ce grand Prince dont ils avoient tant oui parler. Ce fut un triomphe pour lui, de ſe voir courtiſé par ces mêmes hommes qui, peu d'années auparavant, travailloient à ſa ruine, & le diffamoient comme un tyran & un uſurpateur.

Après avoir ſatisfait aux devoirs d'amitié & à ceux d'étiquette, le Pape & le Duc travaillèrent enſemble à concerter les moyens d'effectuer le concile. L'adhéſion & les lettres de Philippe avancèrent cette affaire, & aiguillonnèrent le Pape, de manière qu'il prit enfin une ferme réſolution, & que bientôt la publication ſuivit. Mais Côme en eut le principal honneur ; & voici ce qu'il écrivoit de Rome à ce ſujet à un de ſes Miniſtres, dans une lettre datée du 16 novembre. « Je » voulois retourner à Sienne, où j'ai » laiſſé tout en ſouffrance ; mais le Pape » me comble d'honneurs & d'amitiés, » & il me retient, en diſant que puiſque » j'ai été le principal auteur de la nou- » velle convocation du concile, convo- » cation qui a été la cauſe de mon voya-

» ge à Rome, il faut abſolument que je
» me trouve à ſa publication & à la 1560.
» meſſe du Saint-Eſprit. En attendant,
» je m'applique à pacifier autant qu'il
» eſt en moi, les Gonzague, les Far-
» nèſe, les Vitelli & autres Seigneurs
» qui ne ſont pas trop d'accord entre
» eux ». En effet, ſa ſagacité, ſa prudence & la haute idée qu'avoit de lui le Public, le mirent à portée d'aſſoupir aiſément une infinité de diſcordes & d'inimitiés qui régnoient, non-ſeulement entre les ſeigneurs Romains, mais encore entre les Cardinaux & les principaux membres de la Prélature. Il obtint pour beaucoup d'entre eux des bienfaits du Pape, & il gagna tellement les bonnes graces du ſacré Collège, que les obſervateurs diſoient qu'il avoit déjà concerté avec eux l'élection du futur Pontife. Il n'étoit queſtion dans Rome, que du crédit dont il jouiſſoit à la Cour; & Paſquin l'appeloit *le Pape Côme*. Cependant Pie IV n'en fut pas moins l'admirateur de ſon génie & de ſa prudence, & il lui donna une nouvelle preuve de ſon eſtime, en traçant avec lui le plan d'une ligue qu'il vouloit propoſer

1560. contre le Turc aux principaux Monarques de l'Europe. Le roi d'Eſpagne, à qui il avoit accordé pluſieurs levées d'argent ſur le Clergé pour faire la guerre aux infidèles, devoit en être le principal chef; & Côme interpoſa ſa médiation afin de l'y faire conſentir. Philippe loua le zèle du Pape & l'activité du Duc pour le bien public; mais il jugea l'entrepriſe peu convenable aux circonſtances, attendu que l'Empereur & le roi de France, occupés chez eux des nouveaux ſectaires, étoient dans l'impoſſibilité d'y prendre part; que les Vénitiens avoient trop à craindre du Turc pour oſer le provoquer; & que ſans le concours de ces Puiſſances, il ne pourroit lui-même rien opérer d'important: qu'au ſurplus, cette ligue ayant pour ſecond but d'unir les armes des confédérés contre Genève, & de refréner l'audace des Luthériens & des Calviniſtes, il ſeroit imprudent de la former pendant la tenue du concile; qu'il étoit bien plus convenable d'attirer les ſectaires par la douceur & la perſuaſion, que de les irriter en employant contre eux la rigueur & la force.

Telle fut la manière dont le Duc passa son tems à Rome jusqu'à la fin de décembre ; car le Pape, à force d'attentions l'avoit retenu jusqu'alors, afin de célébrer avec lui les fêtes de Noël. Pie IV ayant déjà donné au cardinal Jean son palais & son jardin, fit présent à la Ducheſſe des biens des Altoviti, qui avoient autrefois appartenu au marquis de Marignan, à condition néanmoins qu'elle en disposeroit en faveur de don Garcia : & afin que ce jeune Prince ne partît point sans quelque gage actuel de son amitié, le Pontife le nomma général des galères de l'Etat Ecclésiastique. Sa Sainteté fit présent au Duc de tant de monumens antiques, qu'il en eut assez pour remplir quatre barques, dans lesquelles ils furent transportés à Livourne. 1560.

CHAPITRE II.

Le Duc, à ſon retour de Rome, réforme le gouvernement de Sienne & viſite cet Etat : par ſes ſoins, le Pape demeure uni au Roi Catholique. La mort de dona Lucrèce rallume les conteſtations ſur la préſéance. Côme envoie ſon fils à la cour d'Eſpagne : il reçoit ſous ſon obéiſſance les habitans de Pitigliano, révoltés contre les Urſins : il envoie des ſecours d'argent à Charles IX contre les Huguenots rebelles. Mort du cardinal Jean, de don Garcia & de la ducheſſe Eléonore. Promotion de don Ferdinand au cardinalat.

1561. CHARMÉ d'avoir ſatisfait aux devoirs publics envers la Religion & aux égards particuliers qu'il devoit au Pape, le duc Côme retourna dans ſes Etats; mais avant d'aller à Sienne, il voulut viſiter la Valdichiane, & cette partie du domaine de Sienne qu'il n'avoit pas encore vue. Il reçut là les hommages de ſes nouveaux ſujets; & ayant reconnu par lui-même leurs be-

soins, il y apporta les soulagemens convenables. S'étant rendu à Sienne, il y établit avec le conseil & les secours du gouverneur Niccolini, le système de gouvernement de cette ville & de son domaine; & particulièrement en ce qui regardoit l'administration de la justice: de sorte que tout le monde en fut satisfait. D'après les dessins de l'ingénieur Balthazar Lanci d'Urbin, il donna une meilleure forme à la forteresse par laquelle les Espagnols avoient bridé cette ville. Après y avoir passé un mois, & accordé aux citoyens plusieurs graces & privilèges, il alla visiter la Maremme, pour observer avec soin la malheureuse situation & les besoins de cette contrée. S'étant arrêté à Grosseto, & regardant cette place comme frontière, il y fit construire de nouvelles fortifications & de nouveaux moulins, & il donna tous les ordres nécessaires, tant pour la tranquillité que pour l'amélioration de ce pays désolé. Au marquisat de Castiglione della Pescaia, il réforma le gouvernement; & côtoyant le rivage, il fit élever des tours en divers endroits, pour défendre cette côte & ses

1561.

habitans contre les incurſions des pirates
1561. Turcs. A Maſſa, il ordonna toutes les proviſions néceſſaires pour l'entretien d'environ trois cens colons qui étoient venus de la Lombardie & du Frioul, pour cultiver & peupler ces campagnes. Il vit avec douleur que le fief de Piombino, qui en 1557 étoit retourné ſous l'obéiſſance de Jacques VI d'Appiano, fût ſi mal pourvu & dans un tel déſordre, que ſi les Turcs avoient voulu l'attaquer à l'imprévu, ils auroient pu s'en ſaiſir avec la plus grande facilité. A Livourne, il fit élever de nouvelles fortifications qui augmentèrent la ſûreté de cette échelle, & il y corrigea l'inſalubrité de l'air en donnant un écoulement aux eaux. Il vit avec plaiſir les nouveaux défrichemens d'Antignano, où il avoit fait planter des vignes, une forêt d'oliviers & une autre d'orangers. Ce voyage fut couronné par l'entrée ſolemnelle que fit à Piſe le cardinal Jean, comme nouvel archevêque de cette égliſe. Le Duc s'arrêta dans cette ville pour s'y repoſer de tant de fatigues, & encourager la conſtruction des galères dans le tems préciſément qu'il en avoit le

plus grand beſoin ; puiſque de cinq qu'il en avoit eues, deux avoient été priſes par les Turcs aux Gerbes, & deux s'étoient briſées contre les écueils de la Corſe ; tandis que le Turc menaçoit de ſortir des Dardanelles avec une flotte formidable, & que la Méditerranée étoit continuellement infeſtée par les Barbareſques. Ce Prince veilla de plus à mettre la côte en état de défenſe ; & le Pape, à ſon exemple, fortifia Oſtie, Civitavecchia & Rome même. Au moyen de ces précautions, le repos de l'Italie ne fut point altéré : au contraire, on ſe flattoit de le voir de plus en plus aſſuré, l'affaire du concile prenant une heureuſe tournure, & les troubles de France commençant à s'appaiſer. Ce qui pouvoit contribuer à rendre cet Etat plus tranquille, c'eſt qu'après la mort du jeune roi François II, & ſous la minorité de Charles IX, beaucoup plus jeune, la reine Catherine gouvernoit avec plus d'autorité ; qu'elle contenoit les deux partis de manière qu'ils ſembloient réconciliés enſemble ; que les haines & l'ambition des grands étoient couvertes, & que le

1561.

fanatiſme paroiſſoit s'affoiblir. L'Italie
1561. profitoit de ces heureuſes conjonctures pour guérir ſes plaies, & la Toſcane participoit à la joie générale : mais dans ce tems-là même, Côme fut affligé par la mort inattendue de la ducheſſe de Ferrare ſa fille.

Cette Princeſſe, après avoir flatté pendant quelques mois la Maiſon d'Eſte de l'eſpérance bien fondée d'un héritier, fut attaquée d'une fièvre putride, & mourut le 21 avril, après un mois de maladie. Ce mariage avoit uni d'intérêt & d'affection les deux Maiſons d'Eſte & de Médicis. Ce nœud, en ſe rompant, parut auſſi rompre toute liaiſon entr'elles, puiſqu'on vit bientôt renaître l'ancienne querelle de la préſéance que la guerre & les intérêts particuliers avoient aſſoupie depuis quelque tems. Le bruit qui avoit couru l'année précédente, que Côme devoit obtenir le titre de roi, avoit cauſé tant de jalouſie aux Princes d'Italie, qu'ils s'unirent tous pour lui conteſter cette dignité. Les Génois en particulier, ſe fondant ſur la prérogative du royaume de Corſe, avoient pris le pas ſur lui à la cour d'Eſpagne. Ces diſputes avoient obligé

obligé le duc Côme à ſoutenir ſa poſ-
ſeſſion ; & l'empereur Ferdinand I, 1561.
par un décret du 21 octobre 1560, qui confirmoit ceux de Charles-Quint & de Paul III, la déclara valide. Après la mort de Lucrèce, les égards de la Maiſon d'Eſte envers Côme ceſſant, elle réveilla la diſpute, publiant à ce ſujet des écrits, & ordonnant à ſes Ambaſſadeurs de faire une réſiſtance formelle. L'envie qu'inſpiroit aux Princes Italiens l'acquiſition que le Duc avoit faite de l'Etat de Sienne, s'étoit encore envenimée par l'alliance & l'union étroite qu'il avoit contractée avec le Pape, union qui donnant un frein au roi d'Eſpagne, & qui joignant à l'appui de ce Roi celui du Pontife, rendoit certainement Côme le plus puiſſant Prince d'Italie. Ses ennemis craignoient en outre que ſa puiſſance ne prît de nouveaux accroiſſemens ; & quelques-uns aſſurèrent que le Pape devoit lui céder de plein gré Imola & Forli, à cauſe des anciennes prétentions que la Maiſon de Médicis avoit ſur ces deux villes. Ces raiſons l'avoient déterminé à renoncer hautement au titre de Roi, que le Pape avoit voulu lui conférer à Rome, & à ſe ren-

fermer dans des limites où il ne pût of-
1561. fenſer les regards de perſonne. Néanmoins les Génois, qui peut-être craignoient plus que toute autre Puiſſance ſon agrandiſſement, ſe montroient toujours plus indiſpoſés contre lui; & outre qu'ils le traitoient en ennemi capital, ſoit dans leurs conſeils, ſoit dans les converſations particulières, ils portèrent la petiteſſe de leur vengeance, lorſque ſes galères échouèrent en Corſe, juſqu'à lui refuſer les reſtes du naufrage. Ils ne manquoient point de tenter toutes les voies imaginables de le rendre ſuſpect au roi Philippe, & de lui faire perdre la confiance d'un ſi puiſſant Prince. Mais pleinement inſtruit de leurs manœuvres, il ſavoit en prévenir les effets; & voulant éteindre dans ſa naiſſance le feu qu'auroit pu allumer la querelle de la Maiſon d'Eſte ſur la préſéance, il eut recours à l'autorité pontificale. Pie IV accepta l'occaſion d'empêcher les fâcheuſes conſéquences qu'auroit pu avoir une telle diſpute; & comme père commun des deux parties, il exhorta l'une & l'autre par un bref, à terminer une querelle qui ne pouvoit que nuire à leur amitié ré-

ciproque, & à lui communiquer leurs raiſons dans l'eſpace de deux mois, pour s'en rapporter à ſa déciſion. Le duc Côme ne doutoit point de la juſtice de ſa cauſe; mais de plus, il ne pouvoit rien craindre de la part du Pape, dont la bonne volonté à ſon égard lui étoit bien connue, & il en avoit chaque jour quelque nouvelle preuve. 1561.

Le cardinal Caraffe & ſon frère, le duc de Palliano, avoient été juſtement privés de la vie. Il reſtoit encore dans le château, le cardinal de Naples & celui de Monte, incertains de leur ſort. Le Pape les menaçoit de la rigueur des loix, & perſonne n'oſoit intercéder pour eux. Le Duc, ſur les inſtances des principaux membres du ſacré Collège, dépêcha à Rome un de ſes confidens, qui, en fléchiſſant le Pontife dans cette occaſion, montra quel étoit le pouvoir de Côme ſur lui. Pie IV lui donna des marques non moins certaines de ſa bienveillance, dans la réception qu'il fit au prince héréditaire de Florence.

Le duc d'Albe avoit exhorté Côme à ne rien négliger de ce qui pouvoit rendre ce fils capable de lui ſuccéder

avec honneur, à lui faire voir les prin-
1561. cipales Cours de l'Europe; &, après qu'il en auroit bien étudié la politique, à l'initier, ſous la direction paternelle, au gouvernement de l'Etat qui lui étoit deſtiné. Ces repréſentations étoient ſecondées par l'ardeur du jeune Prince, qui ne ſoupiroit qu'après les occaſions d'acquérir de la gloire, & qui ſouffroit impatiemment le frein qui le retenoit. Son père lui avoit fait eſpérer pluſieurs fois de répondre à ſes deſirs; mais enfin, emporté par ſa fougue, & ne ſachant plus comment vaincre cette lenteur, François s'étoit déterminé à partir ſecrètement, & à ſe rendre à la cour d'Eſpagne, perſuadé qu'avec le tems & la médiation du Roi, il parviendroit aiſément à ſe réconcilier avec ſon père. Il avoit communiqué ſon deſſein à ſon beau-frère le duc de Ferrare, qui, lui prouvant par ſon exemple, quel malheur c'étoit pour un fils d'éprouver l'indignation de l'auteur de ſes jours, l'avoit détourné d'une réſolution auſſi peu réfléchie. Cependant le duc de Ferrare avertit ſon beau-père de tout ce qui s'étoit paſſé. Côme diſſimula, de peur d'irriter ſon fils; & il réſolut de

le ſatisfaire en l'envoyant en Eſpa-
gne ; mais auparavant, il voulut l'en- 1561.
voyer à Rome, où le Pape deſiroit le voir, & où il pouvoit prendre de bonnes leçons. Cette Cour délibéra ſur le cérémonial à obſerver pour la réception du Prince. L'avis du Pape fut qu'on rendît au fils les mêmes honneurs qu'on avoit rendus au père. Pluſieurs Cardinaux lui repréſentèrent que la choſe étoit ſans exemple, & le prièrent d'avoir plus d'égard à ſa dignité & à celle du ſacré Collège. Le Pontife perſiſta, & le 2 novembre, le jeune Prince entra ſolemnellement à Rome, ayant à droite & à gauche les cardinaux de Sainte-Flore & Borromée, ſuivi de trois mille chevaux, ſalué par le canon du château Saint-Ange, & il fut reçu par le Pape entouré des Cardinaux, dans la ſalle de Conſtantin. Son affabilité, ſes manières gracieuſes lui captivèrent les cœurs de toute la Cour, d'autant plus qu'on s'étoit attendu à lui trouver l'air grave & la fierté inſupportable de ſa mère. Il fut logé dans le même appartement qu'avoit occupé le Duc, & il n'y eut aucune ſorte de fête que le Pape ne

lui fît. Lorſque le Prince vint prendre
1561. congé, le Saint Père en l'embraſſant, lui dit : *Souvenez-vous que votre Maiſon & la mienne n'en font qu'une.* Pie IV lui fit préſent d'une colonne de granit, qui, ayant été trouvée dans les thermes Antoniens, étoit nommée la colonne d'Antoine. Elle fut tranſportée à Florence, où le duc Côme la fit ſervir de piedeſtal à une ſtatue de la Juſtice.

Tant de marques d'attachement que le Pape donnoit au Duc, pluſieurs graces qu'il avoit accordées à Philippe II, les diſpoſitions favorables de ce Monarque pour les neveux de Sa Sainteté, & l'idée qu'on avoit de Côme, qui étoit le lien de cette union, firent ſoupçonner aux François qu'il s'étoit formé entre ces trois Puiſſances une ligue offenſive, qui, ſous prétexte de réprimer les Huguenots & les autres ſectaires, auteurs des troubles dont la France étoit agitée, & de les obliger à intervenir au concile, menaçoit de porter dans toute l'Europe le flambeau de la guerre, & d'envahir la France, affoiblie par ſes diſcordes inteſtines. Le roi de Navarre avoit dans cet Etat

la principale autorité & la confiance de la Reine, ou du moins on le ménageoit, afin qu'il empêchât le désordre d'aller plus avant. Cependant il ne craignoit pas peu lui-même que les cours de Rome & d'Espagne, le regardant comme suspect sur l'article de la Religion, ne tramassent de l'éloigner du gouvernement; & pour cette raison, il se retournoit dans tous les sens, afin de rendre son amitié nécessaire à chacun de ces Princes. D'un côté, il faisoit croire au Pape que ses soins étoient importans pour s'opposer aux progrès des Huguenots, & engager la France à intervenir au concile; de l'autre, il demandoit à Philippe la Navarre, que l'Espagne lui avoit ôtée. Ce plan de politique devoit lui procurer l'alliance & l'appui d'une de ces deux Cours, & conséquemment la désunir de l'autre, ou bien les lui attacher toutes les deux par la crainte de la guerre. Le conseil du Pape étoit entièrement gouverné par Côme, qui veilloit attentivement à maintenir l'union avec le roi d'Espagne pour l'intérêt du concile. Il découvrit à Sa Sainteté la politique du roi de Navarre, & le mar- 1561.

ché que celui-ci prétendoit faire avec
1561. elle au ſujet du concile & de la Religion. Le Duc faiſoit les mêmes remontrances à Philippe; & il ouvroit les yeux à l'un & à l'autre, en leur obſervant que ſi la France craignoit tant la prétendue ligue, cette même ligue ſeroit donc capable de la contenir, & de réprimer l'audace des Huguenots: mais la crainte de la guerre, la liberté & la tranquillité du concile, empêchèrent les deux Potentats de prêter l'oreille à ces inſinuations. Dans cet état des choſes, le roi de Navarre demanda au Pape des ſecours afin de recouvrer, ou par négociation ou par force, les Etats qu'on lui retenoit, promettant à ce prix de le ſeconder dans les affaires de la Religion, & menaçant dans le cas du refus, de ſe tourner contre lui. Le Duc éclairé par cette alternative, lut dans le fond de ſes penſées, & conſeilla au Pape d'éviter ſoigneuſement toute liaiſon avec ce Prince, s'il avoit à cœur de ne point déplaire à Philippe. Ce conſeil parut bizarre à bien des perſonnes qui croyoient le roi de Navarre ſur le point de jouer un grand rôle; car d'un côté, les Pro-

teſtans d'Allemagne lui conſeilloient d'aſpirer à l'Empire en lui offrant leurs ſuffrages ; de l'autre, il pouvoit aſpirer à la couronne de France ; & dans chacun de ces deux cas, il n'étoit aucunement conforme à l'intérêt de la Religion & de l'Italie, de l'avoir pour ennemi : mais ces poſſibilités n'empêchèrent point Côme de tenir le Pape éloigné de tout ce qui pouvoit être un obſtacle au concile, & troubler le repos de l'Italie. Pendant qu'il s'occupoit à maintenir la tranquillité générale, un événement imprévu manqua de bouleverſer tout dans ſes propres Etats. 1561.

Le comte Nicolas de Pitigliano, malgré les leçons qu'il venoit de recevoir, ne laiſſoit pas de continuer à vexer ſon peuple par un gouvernement arbitraire & tyrannique. Le Duc n'étoit pas entièrement ſatisfait par la reddition qu'on lui avoit faite de Sovana ; il deſiroit en outre voir loin de ſes frontières un homme ſi dangereux, & ſon ennemi déclaré. Dans cette intention, il avoit donné le commandement de la garniſon de Sovana à un officier de Piombino, jeune & en- 1562.

1562. treprenant, qui, s'étant lié avec les principaux habitans de Pitigliano, & les ayant gagnés par ſes prévenances, les avoit fait conſentir à ſe révolter contre leur tyran pour ſe donner au Duc. Cette manœuvre ſe paſſoit dans le plus grand ſecret; & le Duc feignoit avec adreſſe de n'y avoir aucune part. Quelques-uns des notables de cette ville ayant même été s'offrir à lui au mois d'avril de l'année précédente, il les avoit refuſés. Cependant ce fief, d'où il vouloit d'ailleurs chaſſer Nicolas, ne tentoit pas peu ſon ambition; mais il vouloit l'acquérir ſans bruit, de peur de donner quelque ombrage. La même envie avoit pris au Pape; car Sa Sainteté jugeoit cet établiſſement bon pour un de ſes neveux. Il ſe diſpoſoit auſſi à faire uſage de la force pour dépoſſéder Nicolas, ſous prétexte de ſcélérateſſe, & il ſe flattoit que la bienveillance de l'Empereur & celle de Philippe II favoriſeroient les vues qu'il avoit ſur ce fief. Il communiqua ſon deſſein à Côme, qui fut par conſéquent obligé de le prévenir. Calefatti, commandant de Sovana, fut averti de mettre la dernière main

à ſa négociation, ce qu'il exécuta avec beaucoup de dextérité. Le comte Nicolas étant allé au commencement de janvier à Sorano, une autre de ſes terres, les habitans de Pitigliano ſe rendirent maîtres de la fortereſſe; & ayant invité le commandant de Sovana à les prendre ſous ſa protection, celui-ci introduiſit dans la place deux cens hommes. Bientôt Chiappino Vitelli accourut comme pour appaiſer la ſédition : alors les principaux de la ville paſsèrent l'acte de ſoumiſſion au Duc, déclarant que, « pour ſe mettre déſor-» mais à couvert des violences & des » extorſions qu'ils avoient ſouffertes de » la part de leurs anciens Seigneurs, & » ſur-tout pour mettre en ſûreté l'hon-» neur de leurs femmes, il avoient choiſi » pour leur ſeigneur & maître », &c. Auſſitôt ils députèrent vers Côme quelques-uns d'entr'eux, avec plein pouvoir de lui prêter, au nom de tous, ſerment de fidélité, & d'établir les conditions du vaſſelage. Le Duc les accueillit avec bonté, & leur accorda beaucoup de privilèges relatifs à leur commerce avec l'Etat de Sienne. L'auditeur François Vinta fut chargé d'al- 1562.

ler prendre poſſeſſion du comté au nom
1562. de Côme. Il partit au milieu des députés ; & les chefs de la révolution étant venus à ſa rencontre, l'introduiſirent dans la ville. Sur ſon paſſage, il trouva tous les hommes ſous les armes, & bordant la haie ; les femmes & les enfans raſſemblés par troupes, ſaluoient de leurs acclamations le nom & les armes de Côme. Pendant que Vinta étoit occupé de la priſe de poſſeſſion, le comte Nicolas ſe tenoit tranquille à Sorano, croyant devoir attendre ſon rétabliſſement, plutôt de la faveur des Princes que de la force des armes. Le Duc lui avoit déclaré que ſans les injuſtices qui avoient ſoulevé tout le monde contre lui, il n'auroit rien eu à craindre de ſa part ; & le Comte ſe tenant renfermé dans ſa forteresſe de Sorano, eſpéroit de la part des autres Puiſſances quelque mouvement en ſa faveur.

Le Duc prévoyoit le reſſentiment que ſon action devoit cauſer aux Princes, & ſpécialement à l'Empereur, ſeigneur ſuzerain de ce fief, & qui en avoit depuis peu de tems tranſmis à Nicolas l'inveſtiture à la ſollicitation du cardi-

nal de Trente, protecteur déclaré du Comte. Pour juſtifier ſon ſuccès, & couvrir ſon ambition ſous une apparence de généroſité & d'amour de la juſtice, le Duc invita le comte Jean-François à venir de Rome ſe remettre en poſſeſſion de cet Etat. Il voyoit clairement qu'il n'étoit guère poſſible que deux maîtres auſſi mal d'accord entre eux qu'étoient le père & le fils, puſſent tenir enſemble dans ce fief, & que deux places auſſi voiſines que Pitigliano & Sorano, puſſent long-tems ſe paſſer de commercer l'une avec l'autre; qu'enfin cet état violent rendroit bientôt ſon autorité & ſes armes néceſſaires dans ce même fief. Les habitans de Pitigliano refuſèrent d'abord de reconnoître encore le comte Jean-François, dont ils n'avoient pas lieu d'être fort contens; mais à la fin ils y conſentirent, à condition que le Duc reſteroit maître de la fortereſſe. D'un autre côté, ce Prince, avant de le remettre en poſſeſſion de la place, fit avec lui une convention, par laquelle il le recevoit ſous ſa protection, & l'obligeoit à rendre foi & hommage tous les ans, ainſi qu'à maintenir les 1562.

1562. privilèges qui venoient d'être accordés aux habitans. Il fut auſſi convenu que le Duc ſeroit l'arbitre de toutes les querelles qui s'éleveroient entre le Comte & ſes vaſſaux, & que la ligne maſculine de Jean-François étant éteinte, ce fief ſeroit réuni à l'Etat de Sienne; mais qu'on ne pourroit en aliéner aucune partie, tant que cette ligne ſubſiſteroit. Les Cours n'approuvèrent point cette prétendue modération de Côme. Les Farnèſe, parens des deux Comtes, au premier bruit de ce qui ſe paſſoit à Pitigliano, avoient eſſayé d'engager le peuple de cette ville à reconnoître pour ſon ſeigneur, le prince de Parme; mais n'ayant pu réuſſir, ils ſoulevèrent contre le duc Côme les Ambaſſadeurs de toutes les Cours, qui déclarèrent que le traité de 1559 avoit été violé. Le Duc avoit eu ſoin de prévenir tous les Princes de cette révolution, & de proteſter qu'il étoit fort éloigné de vouloir uſurper le bien d'autrui; mais que cette *bonne fortune* lui étant venue ſans qu'il y eût ſongé, il ne pouvoit négliger l'occaſion de ſecourir le comte Jean-François, chaſſé par ſon fils avec tant

d'indignité, & qui pendant quinze ans s'étoit vu réduit à mendier par toute l'Italie. La cour de France & celle d'Eſpagne ſe montrèrent ſenſibles à cette nouveauté ; mais leurs Ambaſſadeurs en firent plus de bruit qu'elles-mêmes, pouſſés par les Farnèſe & d'autres Italiens jaloux de la grandeur de Côme. L'empereur Ferdinand I, croyant ſa dignité bleſſée, en témoigna du reſſentiment plus qu'aucun autre Prince. Ce qui contribuoit encore à l'indiſpoſer davantage, c'eſt qu'ayant ſignifié au Duc de remettre Pitigliano entre les mains du Roi Catholique pour y demeurer juſqu'à ce que la conteſtation entre les deux Comtes fût éclaircie juridiquement, ce Prince n'avoit eu aucun égard à ſa requiſition. Enfin, l'acte de ſuzeraineté qui s'étoit joint à ce manque d'égard, l'avoit bleſſé au vif; & pour toutes ces raiſons, il déclara qu'il évoquoit à lui ſeul cette cauſe. Pour aſſoupir toutes ces plaintes, le Duc ſe vit obligé de revenir ſur ſes pas, en laiſſant au comte Jean-François, la libre poſſeſſion de la forteresſe, & en abandonnant le jugement de cette affaire au conſeil de l'Empe- 1562.

reur. Il employa cependant toute ſon
1562. autorité & celle du Pape à ſoutenir les raiſons du père contre le fils; il fit même dreſſer un procès-verbal de tous les excès dont s'étoit rendu coupable le comte Nicolas, & l'ayant fait imprimer, il le répandit dans toutes les Cours de l'Europe.

Il fut aiſé dans la ſuite de calmer le reſſentiment de l'Empereur, & de l'engager à faire uſage de ſon équité en faveur du vieux Jean-François, d'autant plus que Sa Majeſté méditoit de marier une des Archiducheſſes ſes filles, avec le prince François de Médicis. Pluſieurs fois Ferdinand avoit fait propoſer ce mariage par le cardinal de Trente; & Côme qui préféroit une princeſſe d'Eſpagne, s'abſtenoit de prêter l'oreille aux propoſitions de l'Empereur, afin de gagner du tems juſqu'à ce qu'il vît quel ſeroit le ſort de cette dernière Princeſſe; mais comme le Pape preſſoit la négociation du mariage avec la première, le Duc ſouhaita que le roi d'Eſpagne en fût l'unique médiateur, & il ſongea à s'adreſſer directement à Philippe. Il le fit prier par le duc d'Albe, d'entreprendre cette

affaire, & de s'employer avec chaleur à la faire réuſſir. Ce Monarque accepta volontiers la commiſſion ; & Côme preſſa le départ de ſon fils pour l'Eſpagne. Il eut ſoin de lui donner dans cette occaſion, une ſuite nombreuſe, compoſée de la principale nobleſſe d'Italie, & de brillans équipages. Le 23 mai, François partit de Livourne, accompagné de ſix galères ; & le 4 Juin, étant arrivé à Rosès, il alla auſſitôt à Perpignan, où il fut reçu par don Garcia de Tolède, ſon oncle, au nom du Roi. Etant arrivé à la Cour, il y fut accueilli & traité d'une manière convenable à ſon rang. Le duc d'Albe & ſes autres parens de la Maiſon de Tolède, ne manquèrent pas aux égards dûs au mérite de Côme & au nœud de la parenté. La ſplendeur de ſa ſuite, ſes agrémens naturels & ſa qualité de fils d'un Prince ſi renommé, lui attiroient les regards de tout le monde. Il devoit s'arrêter en cette Cour juſqu'à ce que l'affaire de ſon mariage fût en train, & en attendant, s'y inſtruire de la politique & des mœurs Eſpagnoles. Déjà il s'étoit attiré la conſidération de tous les

1562.

grands & l'eſtime univerſelle, lorſqu'il
1562. fut un peu mortifié par un accident qui fit l'entretien & l'amuſement de la Cour. Il y avoit là un jeune prince de Parme, (Alexandre Farnèſe,) qui le cédoit au prince de Florence pour l'éclat & le faſte, mais en qui l'on voyoit reluire des traits de génie & de grandeur d'ame qui faiſoient déjà préſager le héros. Entre deux Princes de cet âge, il étoit difficile qu'il ne naquît, ſoit naturellement, ſoit par la légèreté de ceux qui les conſeilloient, un combat d'émulation La diſpute frivole de la préſéance occupoit alors toutes les Cours; mais il n'y avoit à celle d'Eſpagne, d'autre diſtinction que celle qu'accordoit momentanément la faveur du Roi. Dans les cérémonies, les Seigneurs entroient indiſtinctement & ſe plaçoient ſuivant l'ordre de leur arrivée. Farnèſe ſe conformoit à l'uſage: Médicis avoit reçu du Roi & de la famille royale, divers honneurs qui annonçoient une préférence marquée; & dans la chapelle du Roi, il avoit juſques-là, pris place au-deſſus de tous les grands, & par conſéquent, au-deſſus de Farnèſe. Il arri-

va, un jour de fête ſolemnelle, que le prince de Florence étant arrivé tard, trouva ſa place ordinaire occupée par celui de Parme, & la lui diſputa en préſence du Monarque & de toute ſa Cour. Le lieu & la circonſtance ne permettoient pas de ſouffrir long-tems cette diſpute. Philippe fit dire, par le duc d'Albe, aux deux Princes de ſe retirer. Cet ordre, qui ne décidoit rien ſur la préſéance, réveilla l'ancienne querelle, & engagea l'un & l'autre à ſolliciter ſur ce point, une déclaration formelle. Le Roi, qui craignoit d'offenſer l'un des deux, uſant de dextérité, les tint long-tems dans l'attente, ſans rien prononcer, & dans toutes les occaſions d'étiquette, il diſpoſoit les choſes de manière qu'ils ne ſe rencontroient point. Cette conteſtation excita la curioſité de toute la Cour & intéreſſa tous les Miniſtres. La couf du roi Philippe n'étoit pas plus exemte que les autres, de diviſions & de partis. La faveur de ce Monarque étoit diſputée entre le duc d'Albe & Ruy Gomez. L'inclination naturelle, l'habitude d'un commerce intime, ce que Philippe lui devoit pour

1562.

ſon éducation, le portoient de préfé-
1562. rence vers celui-ci; mais l'eſtime fondée ſur l'expérience & les exhortations que Charles-Quint lui avoit laiſſées, l'obligeoient dans le beſoin, à préférer les ſervices du premier. Cette diſpoſition du Souverain produiſoit une alternative de faveur pour l'un & pour l'autre, & une rivalité déclarée entr'eux. De cette ſource étoient nés deux partis qui ſe combattoient ſans ceſſe; & Médicis, néceſſairement engagé dans celui du duc d'Albe ſon parent, avoit contre lui tous ceux qui s'étoient attachés aux intérêts de Gomez. La querelle du pas produiſit des mémoires & des ſatyres, & chacun des deux partis s'efforçoit de la rendre de ſon côté, auſſi intéreſſante qu'il lui étoit poſſible; mais le Roi la fit diſparoître dans une partie de chaſſe.

Le duc Côme combattoit en Italie pour la même cauſe, & produiſoit ſes raiſons à Rome contre le duc de Ferrare: mais il ne négligeoit point pour cela d'autres affaires plus importantes. La tournée qu'il avoit faite dans la partie maritime de ſes Etats, lui avoit fait connoître la néceſſité de les ga-

rantir contre les invaſions des Turcs. Examinant enſuite la diſtribution de la milice territoriale établie pour la défenſe de ſes domaines, il fut frappé des avantages qui réſulteroient d'une milice conſtante, qui, uniquement occupée àveiller ſur les côtes, en tiendroit les corſaires Turcs éloignés. Il trouvoit trop diſpendieux pour lui l'entretien de ſix galères; & le roi Philippe ne ſe montroit pas diſpoſé à y contribuer. Conſéquemment, il imagina de créer un Ordre militaire qui lui tînt lieu d'une marine ſans lui en laiſſer la charge. Il profita de la bienveillance du Pape pour en obtenir un ſubſide des biens eccléſiaſtiques; il intéreſſa dans ſon deſſein l'honneur des riches, en leur accordant une marque de diſtinction & des privilèges; il contribua pour quelque choſe du ſien à cette inſtitution; mais en revanche il décora de nouvelles prérogatives ſa propre ſouveraineté. Il voulut par le même établiſſement, rendre à jamais célèbres les deux victoires de Montemurlo & de Scannagalle; toutes les deux ayant été remportées le ſecond jour du mois d'août, conſacré par l'Egliſe à Saint Etienne, 1562.

pape & martyr, le Duc choiſit ce Saint
1562. pour patron de l'Ordre. Le Pape approuva les ſtatuts, & y joignit d'amples privilèges, qu'il accompagna du préſent de l'épée & de la barrette ducale. Le matin du 15 mars, l'envoyé du Pape vint préſenter ſolemnellement à Côme dans la cathédrale de Piſe les ſtatuts de l'Ordre approuvés, la bulle de conceſſion & le préſent; puis le Nonce l'orna des deviſes de l'Ordre, dont ce Prince s'étoit déclaré grand-maître.

C'étoit à juſte titre que le Duc recevoit ces marques de la bienveillance du Pape, dans un tems où, par la vigueur de ſes conſeils, le concile de Trente venoit de reprendre ſes travaux, & faiſoit eſpérer une heureuſe iſſue. Cette auguſte aſſemblée avoit fait ſa nouvelle ouvertute avec les ſolemnités requiſes le 18 janvier, & avoit recommencé à traiter des affaires de la Religion. Le Duc y envoya, comme les autres Souverains, un Ambaſſadeur qui avoit déjà été précédé par les Evêques de ſes domaines. La manie des préſéances avoit paſſé à Trente avec les Princes & leurs re-

préſentans. L'ambaſſadeur de Florence trouva un concurrent ferme dans celui de Suiſſe, qui proteſta qu'il ſe retireroit plutôt que de lui céder. Cette affaire cauſa quelque trouble dans le concile, & quelque inquiétude aux Légats. Le Saint Père écrivit à Côme pour lui remontrer qu'ayant obtenu avec tant de peine des cantons catholiques, & après les plus fortes oppoſitions de la part des cantons proteſtans, cet Ambaſſadeur qu'ils avoient envoyé au concile, il étoit de la plus grande importance pour le bien de la Religion, de ne point irriter ces Républicains. Il le pria conſéquemment de ne point s'opiniâtrer dans une querelle qui pouvoit avoir les plus funeſtes ſuites, & d'ordonner à ſon Ambaſſadeur de céder, avec toutes les proteſtations néanmoins qu'il jugeroit convenables. Le Duc ſe rendit d'autant plus aiſément aux repréſentations du Pape, que le duc de Savoie, par reſpect pour le concile, avoit montré la même complaiſance. En outre, perſuadé que les déciſions de ce concile ſeroient une barrière qui empêcheroit les nouvelles opinions de péné- 1562.

trer en Italie, il ſe fit un devoir de
1562. contribuer à tout ce qui pouvoit le favoriſer, & arrêter les ravages de l'erreur. Pour cette raiſon, il conſentit volontiers à ſecourir Charles IX contre les Huguenots, qui, ſous les ordres du prince de Condé, avoient déjà déployé l'étendard de la révolte.

L'union du roi de Navarre, du Connétable & du duc de Guiſe, nommée en France, le Triumvirat, n'avoit pas été ſuffiſante pour appaiſer la diſcorde, & mettre un frein à l'ambition & à l'humeur guerrière de Condé. Le ſyſtême de l'équilibre adopté par la reine Catherine pour contre-balancer les factions, & par ce moyen ſe rendre ſupérieure à chacune d'elles, ou étoit faux, ou au-deſſus de ſes talens. Les manœuvres, les artifices & les promeſſes n'avoient pu retenir Condé, qui déjà menaçoit le trône & la capitale. Dans cet état des choſes, le ſecours des étrangers devenoit néceſſaire, & Philippe fut le premier à offrir le ſien. Il étoit plus que tout autre intéreſſé à cette révolution, puiſque les Huguenots, devenus ſupérieurs en France, auroient pu facilement

ſoulever

ſoulever les Etats de Flandre, inté- 1562.
rieurement agités du même eſprit. La Reine accepta un ſecours de dix mille hommes d'infanterie & de trois mille chevaux ; & elle députa vers le Pape & les autres Princes d'Italie, pour en obtenir de groſſes ſommes d'argent. Baccio del Bene, qu'elle envoya à Florence, reçut de Côme pour cent mille ducats de lettres de change payables à Lyon. Ces ſecours ne furent pas inutiles ; car ils mirent les Catholiques en état de faire tête aux Proteſtans, & de les réduire au point de conſentir à la paix. Les Farnèſe & le comte Nicolas, profitant de la conjoncture, obtinrent du Roi Catholique, par la médiation de la France, qu'il envoyât ſignifier à Côme de rendre le comté de Pitigliano. Nicolas, pour être plus sûr d'intéreſſer en ſa faveur les deux Couronnes, avoit fait arrêter à Sorano quelques hommes qu'il accuſoit d'avoir été chargés par le Duc de l'aſſaſſiner ; & ceux-ci au milieu des tortures, avouerent tout ce qu'il voulut. Cette accuſation, vraie ou fauſſe, fut ce qui détermina Philippe à demander en ſequeſtre le comté de Pitigliano;

1562. Mais Côme ayant appaiſé l'Empereur ; & le procès entre le père & le fils étant déjà inſtruit au conſeil de Ferdinand, il lui fut aiſé d'arrêter les procédures de l'Envoyé d'Eſpagne, en diſant qu'on ne pouvoit rien faire à ce ſujet ſans le conſentement de l'Empereur. Il n'étoit pas naturel en effet, ni qu'il rétablît cet uſurpateur dans ſon premier état, ni qu'après avoir ſurmonté tant d'obſtacles qui s'oppoſoient à ſa tranquillité, il ſe laiſsât vaincre par lui. Jaloux d'agrandir ſes Etats & de les bien gouverner, il méditoit de nouveaux plans d'adminiſtration & de nouvelles conquêtes, lorſqu'il plut au Ciel de l'affliger de nouveau par les coups les plus ſenſibles.

Une extrême paſſion pour la chaſſe, & l'agrément de paſſer l'hiver ſous un ciel doux & tempéré, l'engageoient à parcourir chaque année, pendant les froids les plus rigoureux, les maremmes de Livourne & de Piſe. Il y étoit encore attiré par le deſir d'encourager par ſa préſence le défrichement de ces terres, la conſtruction des édifices, & les cultures commencées ; enfin, il ſe complaiſoit à voir renaître & ſe remplir d'habitans, un pays autrefois dé-

ſolé & tout marécageux. Etant donc parti de Florence au mois d'octobre avec ſa famille, il ſe rendit en côtoyant l'Etat de Sienne, au château de Roſignano, lieu très-favorable à la chaſſe. Le défaut des pluies d'automne avoit cauſé en Italie une fièvre épidémique ſi violente, qu'en peu de tems elle emportoit la plupart de ceux qui en étoient attaqués. A plus forte raiſon étoit-elle terrible dans cette contrée naturellement mal ſaine, & où ces ſortes de maladies règnent aſſez communément. Auſſi la ville de Pietraſanta en fut-elle preſque entièrement dépeuplée. Les enfans du Duc furent attaqués de cette épidémie à Roſignano, & parmi eux le Cardinal en fut la première victime. Voici comment le Duc, dans une lettre qu'il écrivit de ſa main à Livourne, le 21 novembre, informoit le prince François, encore alors en Eſpagne, des funeſtes circonſtances de la maladie & de la mort de ce jeune Prélat: « Votre frère le Cardinal fut pris de la » fièvre un dimanche étant à Roſigna» no: ſans parler de ſon mal à perſonne, » quoique je l'euſſe queſtionné ſur cela, » il vint lundi à Livourne à cheval, tel- 1562.

1562. » lement joyeux & diſpos, que perſonne » au monde ne le ſoupçonna d'être ma- » lade, & que lui-même ne croyoit pas » l'être. Le mardi matin, comme il » ſongeoit à ſe rendre à Piſe, la fièvre » ſe déclara; & elle fut telle qu'au bout » de ſix heures il ne pouvoit plus ſe » remuer dans ſon lit. Le mercredi on » le ſaigna, & il ſe trouva un peu » mieux; mais bientôt il revint au » même état. Le jeudi matin, le mal » parut menacer la tête, & il s'y porta » le ſoir. Le vendredi matin avant le » jour, on lui appliqua les ſang-ſues; & » en deux ſaignées, on lui tira bien deux » livres de ſang. On n'oublia aucun » autre remède; cependant à minuit, » il mourut avec des ſentimens de réſi- » gnation & de piété », &c. Plus bas, le Duc ajoute: « Garcia & Ferdinand » ont encore un peu de fièvre; mais » c'eſt une fièvre de ſanté; ils en gué- » riront, & je crois fermement qu'il » n'y a rien à craindre pour eux. De- » main je les conduirai à Piſe. Le mal » a gagné tout Veniſe & toute la Lom- » bardie, & il y meurt beaucoup de » monde. A Florence, il y a ſur cent » perſonnes, ſoixante-dix malades,

» mais peu de morts. Voilà comme
» nous traite la maladie dans ces pays ». 1562.

Le Prince mort fut transporté à Florence le 25 du même mois, & il y fut enseveli avec les honneurs convenables. Le convoi funèbre fut accompagné de la magistrature, de Paul Jourdain Ursin, des Salviati, parens collatéraux de cette Maison, & des Médicis, parens en directe. Le corps n'étoit point exposé à la vue du public, mais enfermé dans une bière; & au-dessus étoit le portrait du Cardinal: ce fut peut-être ce qui donna lieu aux spéculateurs d'imaginer des causes cachées de cette mort, & de les répandre en Italie, avec des circonstances qui leur donnoient un air de vérité. Ces bruits allèrent jusqu'à Trente, où ils en imposèrent aux Pères du concile, suivant ce qu'en écrivoit au Duc, son ambassadeur Jean Strozzi le 7 décembre. « C'est avec peine, dit-il,
» que je ferai part à Votre Excellence
» d'un bruit fondé sur quelques lettres
» venues de Rome à nos Prélats: on
» leur mande que l'Illustrissime & Ré-
» vérendissime Cardinal est mort d'un
» coup qu'il a reçu d'un de ses frères
» à la chasse. Ces lettres ne sont arri-

1562. » vées qu'hier ; mais je viens d'appren-
» dre que quelqu'un avoit eu la même
» nouvelle il y a quatre jours, & l'avoit
» tenue ſecrète juſqu'à ce qu'elle ſe
» trouvât dans beaucoup de lettres. On
» parle tant ici de cet accident, que
» j'ai cru devoir, avec le ſecours de
» mon Secrétaire, & à force de raiſons
» & de plaiſanteries, travailler à fermer
» la bouche aux pitoyables diſcoureurs
» qui me fatiguent à ce ſujet. Je m'ac-
» quitte d'une autre partie de mon de-
» voir, en inſtruiſant Votre Excellence
» Illuſtriſſime de ce qui ſe paſſe, quoi-
» que je me tienne bien aſſuré qu'elle
» en recevra du déplaiſir ; mais il faut
» qu'elle ſache ce qu'on dit, & que
» cela vient de Rome ».

Je ſens combien il eſt ennuyeux & peu convenable de s'appéſantir ſur les détails dans le récit des petits événemens ; mais on peut les pardonner quand ils répandent quelque lumière ſur d'autres faits plus importans. La gloire de Côme n'a pas peu ſouffert de l'incertitude où l'on eſt reſté ſur la cauſe de cette mort. Ce fratricide a été généralement cru en Toſcane ; & ſi les hiſtoriens n'ont oſé l'aſſurer, ils l'ont du moins donné pour

douteux. Il eſt enregiſtré dans tous les Mémoires particuliers ; mais rapporté de tant de manières, & orné de tant de fables, qu'il ne faut pas beaucoup de critique pour le regarder comme un conte. Si le Cardinal a été tué par don Garcia, ou ce fut un accident, comme le diſent quelques Mémoires, & alors il n'y avoit aucune raiſon d'en faire myſtère, ou ce fut à deſſein, & dans ce cas, plutôt que de feindre une maladie auſſi circonſtanciée, on pouvoit toujours ſoutenir que c'étoit l'effet d'un malheureux haſard. Dans l'une & l'autre ſuppoſition, le Duc auroit laiſſé entrevoir la vérité au roi Philippe, à qui il confioit ſes affaires les plus ſecrètes, & il n'auroit pas témoigné tant d'indifférence pour les bruits publics. Eh ! pourquoi chercher d'autre cauſe de la mort de ce Prince, que l'épidémie qui ravageoit alors l'Italie entière, lorſqu'on voit par les actes publics, que le duc de Ferrare fut attaqué de ce mal, & que le comte Frédéric Borromée, neveu de Pie IV, en mourut ? Il n'eſt guère douteux que cette même contagion n'ait auſſi gagné don Garcia, puiſqu'il mourut le 6 décembre. La Ducheſſe depuis long- 1562.

1562. tems indiſpoſée, ne put réſiſter à la douleur que lui causèrent de ſi grandes pertes ; elle ſuivit dans le tombeau ſes enfans le 18 du même mois. Le Duc, par le moyen de ſon Ambaſſadeur en Eſpagne, fit ſavoir ces événemens au Prince ſon fils & au Roi Philippe. La lettre, datée du 20, s'exprime ainſi : « Privé du Cardinal, je croyois du » moins conſerver don Garcia ; les » médecins m'en répondoient : mais » tout-à-coup, la fièvre le reprit. Ap- » paremment elle avoit couvé & ré- » pandu ſon venin. On lui fit une ſai- » gnée qui ne le ſoulagea pas beaucoup ; » le mal s'étant porté à la tête, il n'a » pas été poſſible, avec tous les remè- » des imaginables, de le ſauver ; enfin » il eſt mort dans des ſentimens de » religion & de piété qui ont touché » tout le monde. La Ducheſſe, déjà » déſolée de la première perte, ayant » appris la ſeconde, n'a pu relever de » ſa maladie ; elle en a été tourmentée » huit jours encore ; & enfin, ces ſymp- » tômes, accompagnés de catharre » & de mal de gorge, l'ont emportée » avant-hier, à deux heures après mi- » nuit. Sentant approcher ſa fin, elle

» a pourvu au ſort de ſes Dames & » de ſes domeſtiques avec toute la » prudence poſſible ; puis réſignée à la » volonté de Dieu, elle s'en eſt allée » peu à peu avec tant de marques de » piété, que je n'héſite point à la croire » à préſent parmi les Saints ; & c'eſt » tout ce qui me conſole dans l'état » iſolé où je me vois réduit ». 1562.

Pour ne rien perdre de ces détails touchans, qu'on liſe encore la relation écrite de la main de Côme, & envoyée de Piſe au prince François le 18 décembre, & que l'on y obſerve comment il cherche dans la religion un ſoulagement à ſes peines. « La vie humaine, » écrit-il, eſt une viciſſitude perpé- » tuelle de biens & de maux, ſui- » vant qu'il plaît au grand moteur de » les diſpenſer à nous autres foibles » mortels : mais ce Dieu qui ne peut » errer, diſpoſe de nous, & de notre » vie & de notre mort comme il plaît » à ſon infinie bonté ; & nous devons » croire que c'eſt toujours à notre » avantage. Si nous penſions autre- » ment, ou ſi ſeulement nous avions » quelque doute ſur ce point, nous » ſerions impies, aveugles par rapport

» aux affaires de ce monde, & encore
1562. » plus par rapport à celles de l'autre.
» Sachant donc que vous êtes assez
» raisonnable pour être convaincu que
» ce que je vous dis est vrai & cer-
» tain, je me détermine à vous faire
» part d'un événement qui ne nous
» vient pas des hommes; mais comme
» chrétien, & connoissant les grands
» biens que j'ai toujours reçus de Dieu,
» il me convient, si je ne veux me
» montrer ingrat, d'accepter tout ce
» qu'il m'envoye comme j'accepte ce
» que je vous dirai plus bas; & non-
» seulement je reçois de sa sainte main,
» ce qu'il lui a plu de m'envoyer, mais
» encore je suis disposé à recevoir ce
» qu'il m'enverra. Dieu étant immor-
» tel, infiniment saint, notre souve-
» rain bien, toute notre espérance,
» l'époux de notre ame, je proteste
» que si dans cet instant, il m'envoyoit
» la mort, je l'accepterois de grand
» cœur & humblement de sa sainte
» main, comme la dernière de ses créa-
» tures. Je ne saurois trouver dans
» cette triste conjoncture, un meilleur
» moyen de me consoler, & de vous
» consoler vous-même, que de vous

» donner l'exemple de ce que nous de-
» vons faire l'un & l'autre, qui eſt de re- 1562.
» cevoir de Dieu, comme bon, tout ce
» qui nous arrive; car il n'erre jamais.
» Pour nous, au contraire, nous ne fai-
» ſons autre choſe qu'errer, & donner
» occaſion à ſa divine Majeſté de nous
» faire connoître que ce n'eſt ni de notre
» ſageſſe, ni de nos biens, ni de notre
» naiſſance, ni de notre valeur que dé-
» pend notre ſort, mais qu'il eſt tout
» entier dans ſa ſainte main. Laiſſons-
» nous donc guider par lui; & recon-
» noiſſant que de lui vient tout bien,
» nous devons craindre de l'offenſer,
» & du reſte, tenir pour bon tout ce
» qui nous arrive, & nous conformer
» à ſa volonté, ſans jamais nous en
» écarter d'un point. Je ne finirois ja-
» mais ſur cette matière, ſi je ne vous
» connoiſſois aſſez prudent pour imi-
» ter l'exemple que je vous donne de
» ne point vous oppoſer à ce que
» Dieu veut, & ne point me donner
» dans cette conjoncture un tel ſur-
» croît de chagrin. Voici donc l'ac-
» cident que j'ai à vous annoncer.
» Cet ange don Garcia, votre frère,
» après avoir été vingt jours malade,

» & lorſqu'au dire des médecins, il
1562. » étoit bien & ſur le point de pou-
» voir quitter le lit, fut de nouveau
» attaqué d'une fièvre violente accom-
» pagnée d'une grande chaleur. Au
» ſecond accès, on lui tira environ ſix
» onces de ſang; mais comme cette
» ſaignée ne l'avoit point ſoulagé, &
» que le mal gagnoit la tête, on lui
» en fit le lendemain une autre de
» quatre onces au moyen des ven-
» touſes. Cependant le mal augmenta
» juſqu'au ſeptième jour; & le huitiè-
» me, ſuivant la volonté de Dieu,
» votre frère alla au ciel; je dis au
» ciel; car non-ſeulement il reçut la
» mort avec ſoumiſſion, mais comme
» un ſaint Paul, deux jours aupara-
» vant, il avoit demandé la confeſſion
» & le viatique, & lui-même prêchoit
» l'aſſemblée. La veille de ſon trépas,
» il demanda l'extrême-onction de
» manière à donner envie à tout père
» chrétien d'avoir de tels anges dans
» le ciel. Son air étoit riant comme
» ſi ce jour eût été celui de ſes nôces,
» & ſi intrépide, qu'on voyoit bien
» qu'il ne croyoit pas aller à la mort,
» mais à la gloire. Comment pourrois-

» je finir cette lettre, ayant encore à
» vous dire des choſes plus affligean- 1562.
» tes, à parler humainement, mais plus
» joyeuſes ; oui, plus joyeuſes pour
» qui, laiſſant les choſes mondaines,
» regarde ſeulement le ciel & non la
» terre avec ſes misères & ſes vanités?
» Avec l'aide divine, je dirai donc
» quelque choſe de plus. La Ducheſſe
» votre mère, frappée de la maladie
» imprévue du Cardinal, en fut cruel-
» lement affligée, & ſouffrit mille maux
» pendant le peu de jours que cette
» maladie dura. Etant venue à Piſe,
» où je fis tous mes efforts pour la
» conſoler, elle fut plus tourmentée
» par ſa fièvre quotidienne, & com-
» mença à perdre le goût : cependant
» elle ſe ſoutenoit. Don Garcia alors
» étant tombé malade, l'abattement
» de votre mère redoubla, ſon dégoût
» devint plus fort, & elle refuſa d'é-
» couter les médecins, comme vous
» ſavez que c'étoit aſſez ſon uſage.
» Vint enſuite l'état fâcheux de don
» Garcia, & puis ſa mort; & quoiqu'on
» la lui tînt cachée, elle étoit ſi in-
» quiète, & elle dormoit ſi peu, qu'elle
» empiroit chaque jour; ſes terreurs

» & ſon agitation étoient telles, que
1562. » c'étoit pis encore que ſi on lui eût
» dit la vérité. Cependant on conti-
» nuoit à la lui taire; mais pénétrante
» comme elle étoit, elle aſſura que ſon
» fils étoit mort. Nous crûmes alors
» plus convenable de lui dire qu'il ſe
» trouvoit fort mal, & de la prépa-
» rer ainſi à recevoir la fatale nou-
» velle, que de prétendre la tromper
» entièrement. Dès ce moment, elle
» fut tranquille en apparence, & dit
» qu'elle accceptoit avec ſoumiſſion
» la mort de don Garcia. En vain on
» voulut la diſſuader; jamais elle ne
» dit autre choſe. Bientôt il lui ſurvint
» une fièvre d'un mauvais caractère,
» qui finit après deux accès; mais il
» lui reſta ſa première fièvre avec une
» extrême inappétence. Néanmoins,
» cédant à mes exhortations, elle pre-
» noit beaucoup plus de nourriture
» qu'elle n'avoit fait par le paſſé, &
» elle en avoit grand beſoin; car après
» la mort du Cardinal, elle avoit paſſé
» trois jours entiers ſans, pour ainſi
» dire, manger ni dormir. Depuis l'été,
» elle avoit cette toux que vous lui
» connoiſſiez; mais qui dès lors devint

» bien plus forte, & enfin lui ôta preſ-
» qu'entièrement la reſpiration. Son 1562.
» pouls s'affoiblit, & il fut aiſé de voir
» qu'il ne lui reſtoit pas long-tems à
» vivre. Alors parlant avec un ſenti-
» ment & une force d'ame extraordi-
» naires, s'étant confeſſée trois jours
» avant de mourir, & ayant commu-
» nié, puis munie du ſacrement de
» l'extrême-onction, qu'elle avoit de-
» mandé la veille, & ayant fait aupa-
» ravant en ma préſence, un teſtament
» très-ſage, dans lequel elle penſa d'a-
» bord à ſon ame, & enſuite à ſes do-
» meſtiques, elle rendit cette ame à
» Dieu, je puis dire entre mes bras,
» après avoir été deux jours à attendre
» la mort avec toute ſa préſence d'eſ-
» prit, aſſiſe ſur ſon lit, le crucifix à
» la main, parlant de la mort comme
» on parle d'une affaire commune, &
» connoiſſant tout le monde comme
» ſi elle eût joui d'une ſanté parfaite.
» Il s'eſt trouvé que ſa maladie venoit
» du poumon, mais qui n'étoit pas
» affecté de longue main. D'après tout
» ce que je viens de vous dire, mon
» fils, offrant à Dieu en ſacrifice deux
» enfans qui m'étoient ſi chers & une

» épouſe également chérie, je me con-
1562. » ſole en me ſoumettant à ſa volonté,
» & en ſongeant que vous me reſtez
» encore, ainſi que deux autres de vos
» frères & la ducheſſe de Bracciano, qui
» ſont ici avec moi. Don Ferdinand,
» avec le ſecours du ciel, eſt hors de
» danger; car ſa fièvre quarte, quoique
» compliquée de tierce, eſt légère &
» ſans accident; & je penſe que bien-
» tôt l'une ou l'autre ceſſera. Conſo-
» lez-vous donc, & remerciez Dieu
» de tout ce qu'il vous envoye, &
» que ce ſoit lui qui ſoulage vos pei-
» nes, comme lui ſeul peut le faire.
» Pour moi, je n'ai trouvé de conſo-
» lation que dans ſes bras; faites-en
» de même, & ne croyez pas que notre
» Maiſon ſeule ait été frappée ici; car
» il eſt mort une infinité de perſonnes
» dans toute l'Italie: cependant l'épi-
» démie ceſſe. Tous les détails de ces
» maladies ont été envoyés à l'Evêque.
» Dites de ma part à tous ces Seigneurs
» nos parens, que cette amitié que j'ai
» eue pour la Ducheſſe pendant ſa vie,
» je dois la montrer encore plus après
» ſa mort en les obligeant, puiſque
» ſa mémoire ne doit jamais ſortir de

» mon esprit; mais ne pouvant em- 1562.
» ployer cette amitié en sa faveur, je
» suis obligé de la témoigner à ceux qui
» restent. Je desire qu'en voulant me
» consoler, on ne renouvelle pas la dou-
» leur de mes pertes; car elles sont en
» trop grand nombre & trop récentes
» encore. Je laisse à Dieu le soin de l'a-
» doucir, les hommes n'en sont point
» capables; au contraire, en songeant
» à nous consoler, les hommes ne
» font le plus souvent que nous af-
» fliger. Le duc d'Albe étant notre
» père à tous, baisez-lui les mains de
» ma part, & dites-lui qu'il m'employe
» à son service, & que c'est le seul
» moyen qu'il ait de me soulager. Dieu
» vous conserve & vous console ».

Le corps de don Garcia fut porté à Florence, & enseveli sans cérémonie; mais on rendit les plus grands honneurs funèbres à celui de la Ducheſſe. Les *Quarante-huit* allèrent la recevoir à la porte, accompagnés des premiers de la ville à cheval. Jules de Médicis, Mario Colonne, & les autres Seigneurs les plus distingués de la Cour, le transportèrent à l'église de Saint-Laurent. Cette Princesse, quoique bienfaisante,

fut cependant peu regrettée du public.
1562. La hauteur de ſon caractère, le peu de communication qu'elle avoit avec les Dames de la ville, & l'affectation d'être toujours entourée de celles de ſon pays, l'avoient privée du cœur de ſes ſujets. Elle avoit beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit de ſon mari, & veilloit continuellement à ſa ſûreté; mais on ne pouvoit ſouffrir qu'elle l'eût ſi fort aſſujetti à la nation Eſpagnole. Elle laiſſa de grands biens, & fit des legs à tous ceux qui l'avoient ſervie. Elle ordonna par ſon teſtament beaucoup d'œuvres pies, & la fondation d'un Monaſtère. Les courtiſans perdirent infiniment à ſa mort; car elle étoit le canal de toutes les graces qu'accordoit le Duc; elle ſeule pouvoit adoucir l'auſtérité naturelle de ce Prince.

La Toſcane fut bien plus ſenſible à la perte des deux Princes, jeunes, aimables, d'une figure charmante, bien élevés, & qui donnoient les plus grandes eſpérances à la patrie & aux particuliers. Le Pape en fut inconſolable; il regretta ſur-tout de n'avoir pu effectuer les vues qu'il avoit ſur don Garcia, qu'il s'étoit propoſé d'appeler à Rome

après la mort du comte Borromée, lui deſtinant toutes les charges qu'avoit tenues de lui ce neveu, avec la ſœur de ce même Comte pour femme. Les ennemis de Côme ſe réjouirent des pertes qu'il venoit d'eſſuyer; & ils l'outragèrent par de nouvelles accuſations. Il fut donc répandu dans le public, & on crut ſur-tout à Rome, que don Garcia étant à genoux pour demander pardon à ſon père d'avoir tué le Cardinal, avoit été barbarement maſſacré par le Duc tranſporté de fureur, ſans égard pour la mère, qui ſupplioit pour un fils. Cette extravagante fauſſeté fut accueillie par les gens oiſifs, & conſignée dans les Journaux & les Mémoires particuliers, où on la vit arrangée ſuivant le goût & le talent des Ecrivains. L'un d'entr'eux avança que Côme, cherchant à découvrir l'auteur de la mort du Cardinal, s'apperçut que le ſang du défunt bouillonnoit à l'approche de don Garcia; & que d'après ce témoignage indubitable, il avoit percé de ſon épée l'aſſaſſin, & fait courir enſuite le bruit que tous les deux étoient morts de maladie. S'il étoit néceſſaire de réfuter un tel roman, il ſuffiroit de rappeler ce

1562.

1562. que nous avons dit ſur le premier. La fauſſeté du meurtre du Cardinal une fois reconnue, ſuffiroit pour faire tomber tout le reſte, & juſtifier le Duc. Ce Prince montra dans une ſi triſte conjoncture, une force d'ame étonnante. Non-ſeulement il ne ſuſpendit jamais les travaux néceſſaires pour le gouvernement de l'Etat, mais c'étoit lui qui dans cette occaſion conſoloit tout le monde. Outre ſon aîné, il lui reſtoit encore deux fils, don Ferdinand & don Pierre. Le premier, âgé de treize ans, étoit pris de la même maladie qui avoit enlevé ſes frères. L'autre encore en bas âge, étoit celui qu'on regardoit comme devant être la conſolation du père. On commençoit néanmoins à eſpérer de voir rétablir Ferdinand ; & le Duc, qui ne perdoit jamais de vue le ſoin de ſa famille, demanda au Pape la promotion de celui-ci au cardinalat, accompagnée de tous les bénéfices qu'avoit poſſédés le prince Jean, repréſentant au Saint-Père que ce ſeroit là un des meilleurs moyens de calmer ſes douleurs & de mortifier ſes ennemis. Le Pape, toujours diſpoſé à complaire au Duc,

éleva en même-tems à la pourpre, par une promotion extraordinaire, don Ferdinand, & Frédéric Gonzague, fils du duc de Mantoue. Le cardinal Alexandrin (*a*), qui depuis fut Pie V, alléguant l'âge insuffisant du premier, refusa de souscrire avec tout le reste du sacré Collège la bulle de sa promotion. La barette fut présentée à don Ferdinand, tandis qu'il étoit encore malade dans son lit, & il est à remarquer que cette cérémonie fut l'époque de son parfait rétablissement. 1562.

(*a*) Michel *Ghislieri*, natif de *Boschi*, petit endroit des dépendances d'*Alexandrie*, en Piémont.

CHAPITRE III.

Le Prince François revient d'Eſpagne ; & le Duc lui abandonne le gouvernement, avec certaines reſtrictions : les Corſes ſoulevés offrent au Duc de le reconnoître pour Souverain ; mais le roi Philippe s'y oppoſe, & conclut le mariage du Prince avec l'archiducheſſe Jeanne ; & le Pape réſout à cette occaſion, d'ériger la Toſcane en Archiduché : obſtacles qu'éprouve ce deſſein de la part de la Cour Impériale, & intrigues à ce ſujet.

1563. PRESSÉ du deſir de réparer ſes pertes domeſtiques, le Duc écrivit pour hâter le retour de ſon fils, qui étoit toujours à la cour d'Eſpagne, & pour accélérer le mariage de ce Prince avec une Archiducheſſe. La lenteur ordinaire des Eſpagnols dans les négociations, & l'irréſolution de l'Empereur, combattu par les différens partis qui ſe préſentoient pour ſes filles, avoient produit juſqu'à ce jour des propoſi-

tions & des réponſes pleines de compliméns & d'honnêtetés ; mais qui n'aboutiſſoient à rien. L'émulation du duc de Ferrare ne contribua pas peu à retarder encore la concluſion de ce mariage. On agitoit à Rome, devant les Cardinaux commis à cet effet par le Pape, la cauſe de la préſéance. Toutes les univerſités, tous les collèges & les juriſconſultes de quelque nom, avoient écrit pour l'un ou pour l'autre parti. Quelques-uns des adverſaires mettoient dans leurs diſcuſſions une aigreur qui n'étoit pas un acheminement à la paix ; & les plaintes réciproques des contendans ne ſervoient qu'à les animer de plus en plus. Le duc de Ferrare ſe défioit du Pape, dont il connoiſſoit la propenſion pour Côme ; & tergiverſant envers les Cardinaux, il faiſoit tous ſes efforts pour attirer la cauſe pardevant l'Empereur, ou la diète Impériale. Sa qualité de vaſſal de l'Empire, comme duc de Modène & de Reggio, lui en fourniſſoit un prétexte, quoique le Pape de ſon côté, prétendît le ſoumettre à ſa juriſdiction, à cauſe du fief de Ferrare. Etant encore dans le cas de ſe marier, il 1563.

1563. offrit ſa main à l'Empereur pour une de ſes filles. Ce projet d'alliance avec la Maiſon d'Autriche, augmentoit ſa rivalité avec Côme; car il pouvoit par ce moyen, lui diſputer non-ſeulement la faveur de l'Empereur, dans la cauſe auſſi épineuſe que vaine de la préſéance, mais encore l'amitié de Philippe. Deux des Archiducheſſes, Barbe & Jeanne, étoient nubiles. Le duc de Florence avoit demandé la première, comme plus proportionnée à l'âge du Prince; & l'Empereur s'étoit engagé envers Philippe, à donner l'une des deux, ſans en ſpécifier aucune. La nouvelle négociation avec le duc de Ferrare, détermina Ferdinand à donner l'aînée au prince d'Eſte, plus âgé que Médicis, & à réſerver pour celui-ci, la ſeconde. Cette détermination produiſit de nouvelles longueurs, mais n'empêcha pas le retour du Prince vers ſon père, qui l'attendoit avec impatience. Le duc Côme étoit à Piſe, tout occupé à réparer ſa marine, & à ſolliciter la conſtruction des galères. Il voyoit avec beaucoup de plaiſir, ſe former avec éclat l'ordre militaire de Saint-Etienne;

ne, & accourir de tous côtés la no-
bleſſe d'Italie, pour s'y faire aggréger. 1563.
Il falloit exercer aux manœuvres de la mer ces nouveaux Chevaliers : dans cette intention, il fit préſent à l'Ordre, de deux galères armées & entièrement équipées. Il leur donna pour amiral, Jules de Médicis, fils naturel du duc Alexandre. Ce jeune homme étoit entretenu honorablement par le Duc, & étoit conſidéré de tout le monde, comme appartenant à ſa Maiſon. Deſtiné d'abord à l'Egliſe, il s'étoit diſtingué dans les études relatives à cet état, & il pouvoit eſpérer de s'avancer dans cette carrière : mais ſon inclination ne l'y portant pas, il entra plus volontiers dans la marine, au moment même où il ſe préſentoit une occaſion d'y acquérir de la gloire.

Les troubles de France venoient d'être arrêtés par un traité de paix, lorſque Philippe ſe vit obligé de raſſembler ſes forces d'un autre côté, pour défendre les places qu'il avoit ſur les côtes d'Afrique. Le roi d'Alger s'étoit mis en marche avec une armée de cinquante mille hommes d'infanterie & de cavalerie, pour faire le ſiége

1563. d'Oran ; & tous les corſaires de Barbarie, au nombre de ſoixante voiles, ſecondoient ſon entrepriſe. Le roi Philippe ſe diſpoſa à le repouſſer : le duc de Florence, le duc de Savoie & la république de Gênes, furent invités à unir leurs galères contre l'ennemi commun : mais avant leur arrivée, le Roi, avec ſon armement de trente-quatre galères, fut en état de ſecourir Oran & Mazalquivir, & de faire lever le ſiége de ces deux places. Les Barbares ſe diſpersèrent dans la Méditerranée, firent mille ravages ſur les côtes d'Italie, & y mirent par-tout le feu & la déſolation. Dragut le plus renommé de ces corſaires, fit une deſcente ſur celles de Calabre, où après avoir incendié pluſieurs villages, & fait huit cens eſclaves, il prit encore ſix vaiſſeaux chargés de marchandiſes, qui alloient en Eſpagne. Les côtes de Toſcane ne furent pas exemtes de ces malheurs : la ville de Caſtagneto fut ſaccagée par ces Barbares, qui en enlevèrent deux cens eſclaves. Les priſes faites par les galères du Duc, ne compenſoient point ces pertes ; & il fallut que lui & le roi Phi-

lippe ſongeaſſent ſérieuſement à faire de plus grands préparatifs pour l'année ſuivante. La paix qui régnoit dans l'intérieur de l'Europe, permettoit de raſſembler toutes les forces ſur mer; principalement depuis que, par la conſtance du Pape, & par la prudence du cardinal de Lorraine, on voyoit le concile tendre heureuſement à ſa fin, malgré les efforts que faiſoit le roi d'Eſpagne pour le prolonger. Le duc Côme avoit encore contribué à cette heureuſe accélération, ayant exhorté le Pape à ſe confier entièrement aux ſoins du cardinal de Lorraine, ſans faire aucune attention aux offres du cardinal de Ferrare. Ces deux prélats, ſe croyant chacun arbitres de l'adhéſion de la France, ambitionnoient tous les deux de dominer le concile, & de ſe rendre néceſſaires au Pontife. L'objet du prince Ferrarois, étoit de primer en prolongeant cette aſſemblée, ou de s'ouvrir une voie au Pontificat en la terminant: celui du cardinal de Lorraine, étoit uniquement de la terminer à quelque prix que ce fût, parce que le concile une fois accepté en France, il vouloit mettre une ligne de 1563.

séparation bien marquée entre les Ca-
1563. tholiques & les Protestans, ligne qui étoit nécessaire aux Guise, pour avoir un moyen de reprendre le crédit que leur avoit fait perdre le dernier traité de paix. Tous les deux étoient allés à Florence, où le Duc avoit lu dans le cœur de l'un & de l'autre, ses plus secrètes intentions. L'événement démontra la justesse des conseils qu'il avoit donnés au Pape, puisque la franchise & l'activité du cardinal de Lorraine amenèrent la conclusion, si desirée du concile, qui fut heureusement terminé le 4 décembre.

Il est facile d'imaginer combien le Pontife & Côme furent charmés de voir une œuvre si importante accomplie avec tant de succès. Par-là, le Duc voyoit le repos de l'Italie s'assurer, & par conséquent le tumulte des guerres s'éloigner de ses Etats. Les agitations des Ursins, de Pitigliano étoient seules ce qui lui faisoit craindre que ce feu sourdement fomenté par les Farnèse, ne fît des progrès. Le comte Nicolas occupoit toujours la fortereſſe de Sorano, tandis que celle de Pitigliano étoit gardée pour le comte Jean-François,

par Orſo, un autre de ſes fils. L'un & l'autre avoient une défenſe expreſſe de l'Empereur, de former aucune entrepriſe, tandis que la cauſe ſeroit pendante. Cette défenſe toutefois n'empêcha point que Nicolas, après avoir tendu à ſon frère pluſieurs pièges, pour le faire mourir par le fer ou par le poiſon, ne tentât de ſurprendre par ruſe, à l'aide d'un ſoldat, la fortereſſe de Pitigliano. Celui qui devoit favoriſer le ſtratagême en fit part au comte Orſo, & tous les deux concertèrent enſemble les moyens de le faire tourner contre ſon auteur. Le ſoldat feignit le plus grand ſecret. Nicolas fit avancer vers la fortereſſe, quarante ſoldats, qui furent introduits clandeſtinement, & ſe tint un peu à l'écart pour attendre le dénouement. Un inſtant après, il vit ſes hommes ſauter en l'air, au moyen d'une mine qu'on avoit préparée pour cet effet. Trente-cinq périrent de cette manière: ceux qui furent ſauvés, déclarèrent toute la noirceur du complot, & l'intérêt que les Farnèſe avoient à cet attentat. Le Duc n'oublia pas de faire ſervir cet événement à convaincre de 1563.

1563. plus en plus, l'Empereur & le roi d'Eſpagne, de la néceſſité d'ôter du cœur de l'Italie, ce germe de diſcordes. La Cour Impériale, engagée à pourſuivre l'inſtance avec les formalités & les longueurs ordinaires, ſe contenta de charger ſon Ambaſſadeur à Rome de veiller à ce qu'il n'arrivât pas de nouveaux déſordres. Le roi d'Eſpagne, ſans s'inquiéter davantage des ſollicitations de la France, en faveur de Nicolas, laiſſa Côme en pleine liberté d'agir ſuivant les lumières de ſa prudence. Philippe étoit alors à Monzone en Arragon, où il avoit aſſemblé les Etats, pour faire prêter ſerment à don Carlos, héritier préſomptif de ſa Couronne, & attendoit les archiducs Rodolf & Erneſt, fils de Maximilien, roi des Romains, qu'il avoit invités à venir à ſa Cour, s'inſtruire des mœurs Eſpagnoles, & garantir la ſucceſſion à cette Monarchie, dans l'état vacillant où étoit ſa ſanté. Côme, pour honorer le paſſage de ces Princes, envoya ſon fils à Milan, où bientôt il le ſuivit lui-même en pompeux équipage, & accompagné de cinquante gentilshommes. Accueilli par eux

comme il convenoit, il les accompagna jusqu'à Nice, où ils s'embarquèrent sous l'escorte de ses galères. L'alliance qu'il alloit contracter avec la Maison d'Autriche, indépendamment de la déférence particulière qu'il avoit pour elle, ne lui permettoit pas de négliger la plus petite attention à son égard; & même, pour relever la dignité de son fils, à l'occasion du mariage de ce Prince avec l'archiduchesse Jeanne, il osa prendre une résolution qui remplit d'étonnement toute l'Italie. 1563.

Une administration pénible, continuée sans relâche pendant vingt-huit ans entiers, dans des tems difficiles & orageux, avoit calmé son ardeur & épuisé ses forces; la chasse, la pêche & beaucoup d'autres exercices très-violens, qu'il avoit coutume de faire, loin de lui fortifier le corps, l'avoient énervé; & devenu sujet à plusieurs maladies, il se voyoit obligé de chercher du repos. Attaqué, dès le mois d'octobre précédent, d'une colique néphrétique & de la pierre, il avoit plus d'une fois donné lieu de craindre pour sa vie. Outre ces différens motifs, il 1564.

1564. vouloit encore plaire à ſes ſujets, en leur donnant un nouveau maître qui apprendroit ſous lui à gouverner, & à qui il auroit le tems d'aſſurer ſa ſucceſſion. La tranquillité dont jouiſſoient l'intérieur de l'Europe, & l'Italie en particulier, facilitoit l'exécution de ce deſſein, conçu depuis pluſieurs années, & parvenu enfin à ſa maturité. Il réſolut donc d'abandonner au prince François les rênes de l'Etat & le plein pouvoir, ſe réſervant ſeulement la faculté de le conſeiller & de le conduire dans les cas importans. Il lui céda auſſi tous les revenus, ne s'en réſervant que ce qui étoit néceſſaire pour s'entretenir lui-même honorablement. Ce fut le premier de mai, que fut ſigné l'acte de cette renonciation, que le Duc fit aux conditions ſuivantes. Il ſe réſerva le titre de tous ſes domaines, avec la ſuprême autorité; & en particulier, le gouvernement & les revenus de Caſtiglione de la Peſcaia: de plus, le pouvoir d'élire le commandant des galères, le général des troupes de terre, les officiers ſubalternes, & le gouverneur de Sienne; la propriété & les fruits de tous

les biens allodiaux, & tous les revenus de l'Etat de Sienne, francs de charges; les mines *de Pietraſanta*, & tous les droits d'entrée de cette capitainerie; l'uſage de tous ſes palais & châteaux de plaiſance, tous ſes meubles de prix; les fonds de commerce & les créances qu'il avoit, tant au-dedans qu'au-dehors de ſes Etats. Il fut convenu que le jeune Prince ne pourroit deſtituer aucun gouverneur de places & aucun commandant des troupes, ni en nommer de nouveaux ſans l'agrément de ſon père: il lui interdit le droit d'aliéner, d'inféoder, d'hypothéquer aucun château, ou partie de juriſdiction du domaine, ni aucun droit & aucun revenu des mêmes: il le chargea de continuer, à ſes propres dépens, la conſtruction du palais Pitti, & de celui de la magiſtrature des *Treize*, & de payer chaque année une groſſe penſion au cardinal Ferdinand ſon frère. Sous toutes ces clauſes, il lui accorda le pouvoir de régir & d'adminiſtrer, de faire des loix, & tel changement qu'il voudroit dans le miniſtère; & il déclara que cet acte auroit force & vigueur, ſuivant ſon bon 1564.

plaiſir ; & que dans les cas qui exige-
1564. roient une interprétation, lui ſeul auroit droit de la donner, annullant d'avance tout ce qui auroit été fait de contraire. Le Duc parut fort ſatisfait d'avoir donné cet exemple, qui ſembloit démentir les qualifications *d'ambitieux & d'avide* que l'Italie lui donnoit aſſez généralement. Il la notifia auſſitôt au Pape, lui marquant qu'il y avoit été engagé par le deſir du repos, & de remercier Dieu dans la retraite des ſuccès qu'il lui avoit accordés juſqu'à ce jour. En l'apprenant au roi Philippe, il lui déclara qu'il avoit voulu imiter encore dans cette action l'empereur Charles-Quint, & confondre la malignité de ceux qui le taxoient d'ambition & d'avidité. Un acte ſi contraire, au premier coup-d'œil, à l'opinion que chacun avoit conçue de Côme, dérouta tous les politiques, qui ne ſurent s'il falloit l'attribuer à foibleſſe ou à magnanimité. Quelques-uns imaginèrent qu'ayant tant de crédit dans le ſacré Collège, il commençoit à intriguer pour devenir Pape. Mais en conſidérant enſuite, l'eſprit, les conditions & reſ-

trictions de cette renonciation prétendue, ils virent que se réservant la force & l'autorité, il n'avoit fait que se décharger du poids & des périls de la souveraineté, & en assurer la possession à sa famille (*a*). 1564.

Le prince François prit le titre de Régent, le 11 juin, jour de la fête de saint Côme, & les deux Etats le reconnurent sans aucune difficulté. Le Duc, après avoir réglé toute l'économie de sa maison, & l'avoir montée comme celle d'un particulier, mais d'un particulier souverain, se retira de la capitale, pour goûter, loin de la Cour, & au milieu des délices de la campagne, le repos après lequel il soupiroit. Concino fut choisi pour entretenir la communication entre le père & le fils dans les principales affaires. Ce Ministre se trouvant placé entre un

(*a*) Côme, en cette occasion, imita nos premiers Rois de la troisième race, qui, pour assurer la Couronne à leur Maison, associoient leurs fils aînés au pouvoir souverain, avec la différence que ceux-ci continuoient à exercer ce pouvoir, au lieu que le duc de Toscane s'en réserva seulement le droit. *Note du Trad.*

fils obéiſſant & un père las de tenir
1564. le gouvernement, ſut, pendant quelque tems, ſe rendre l'arbitre de la Toſcane. Le prince François qui, pour le phyſique, tenoit de ſa mère, en avoit auſſi hérité les qualités morales. D'ailleurs, élevé au milieu des Eſpagnols, formé enſuite à la cour de Philippe, ſous la direction du duc d'Albe, ſon parent, & enfin dévoué à cette Couronne, tant par l'effet de l'inclination naturelle, que de l'intérêt de ſa Maiſon, il pouvoit être regardé comme un parfait Eſpagnol. Les études de ſa jeuneſſe & l'exemple de ſon père lui avoient inſpiré un goût paſſionné pour les ſciences, mais ſingulièrement pour la chimie, qu'il poſſédoit à un degré peu ordinaire. Il aimoit ſingulièrement les beaux arts, & Pierre Vettori qui lui avoit enſeigné la langue grecque, lui avoit en même-tems donné le goût & la connoiſſance des antiquités. Amoureux des plaiſirs & des amuſemens, il ſe plioit avec peine aux peſans & faſtidieux détails d'un gouvernement abſolu, dans lequel la magiſtrature intermédiaire ne jouiſſant que d'une foible autorité, les affaires les plus petites

doivent ſe terminer ſouvent dans le cabinet du Prince. Les avis & les inſtances d'un père qui ſavoit ſe faire reſpecter, lui donnant une activité forcée, le préſervèrent pendant quelque temps de ſe livrer en proie à ſes Miniſtres. Il étoit ſingulièrement circonſpect & diſſimulé, d'un commerce facile avec ceux qu'il admettoit dans ſes plaiſirs, naturellement ſérieux & repouſſant dans les audiences & lorſqu'il s'agiſſoit d'affaires publiques. De telles diſpoſitions étoient bien plus favorables aux courtiſans & aux Miniſtres qu'au peuple. Néanmoins les commencemens de ſon adminiſtration furent dignes d'éloge, parce qu'ils furent dirigés par les principes de ſon père, & qu'en ſe montrant alors généreux & affable, il gagna l'affection & l'attachement de ſes ſujets. François avoit à ſe rendre agréable à Philippe, & à peine eut-il pris en main le timon de l'Etat, qu'il eut une nouvelle occaſion de lui plaire, en effectuant ce qu'avoit promis le Duc au ſujet de l'armement des galères. Les dommages cauſés ſur les côtes d'Eſpagne & d'Italie par les Barbareſques, avoient 1564.

obligé le Monarque, & le Duc ſuivant
1564. ſon pouvoir, à ſonger aux moyens d'éloigner ces brigands de leurs côtes. Philippe réſolut de faire un armement formidable pour aſſiéger le Pennon de Velez, leur refuge ordinaire, & poſte important d'où ils pouvoient exercer leurs pirateries, principalement ſur les côtes d'Eſpagne. Le duc Côme avoit été invité à concourir à cette entrepriſe, dont l'exécution devoit être confiée à don Garcia de Tolède, ſon beau-frère, déjà créé général ſur mer; ſes forces ne lui permettoient pas d'y contribuer beaucoup, & le Roi pour les augmenter lui promit des ſubſides. Il fut donc convenu entr'eux que le Duc fourniroit dix galères bien équipées, montées chacune par ſoixante-cinq ſoldats, & prêtes au premier ordre; que Philippe fourniroit la moitié de la paye, dont le total fut évalué à trente mille ducats par an, & qu'on leur donneroit en outre la cinquième partie des priſes appartenantes à Sa Majeſté. Le traité fut ſigné pour cinq ans le 17 mai, & le ſeigneur de Piombino eut le commandement général des galères Toſcanes.

Un des premiers ſoins du Régent fut d'exécuter ce traité, pendant que le Duc ne négligeoit rien pour rétablir la bonne intelligence entre le Pape & la cour d'Eſpagne. Les manœuvres des Miniſtres du Roi pour prolonger le concile, avoient irrité le Pontife: il s'étoit élevé à Rome une diſpute ſur la préſéance entre l'ambaſſadeur de France & celui d'Eſpagne. Comme le Pape laiſſoit voir clairement ſes diſpoſitions en faveur du premier, Philippe rappela le ſien. Ce mauvais accord auroit été trop préjudiciable à l'Italie dans un tems préciſément où l'on voyoit briller de nouvelles étincelles de guerre. Le dur & impitoyable deſpotiſme que la république de Gênes exerçoit ſur la Corſe, avoit jeté les malheureux habitans de cette iſle dans un tel déſeſpoir, que réduits à la néceſſité de ſe révolter ils cherchoient des ſecours de toutes parts afin de pouvoir ſe délivrer de leurs oppreſſeurs. Sampiero Ornano, leur chef, avoit imploré inutilement la pitié des Turcs; mais favoriſé par le vœu général de ſa nation, il l'avoit engagée à promettre avec ſerment de 1564.

1564. plutôt ſe donner à ces infidèles que de ſe remettre ſous l'odieux pouvoir de la République. Depuis ils avoient repris toute l'iſle & n'avoient laiſſé aux Génois que les places fortes, ſituées ſur le bord de la mer. S'étant encore, après cela, emparés de Porto-Vecchio, où ils avoient trouvé ſix pièces d'artillerie, ils menaçoient d'enlever tout le reſte à leurs tyrans. Cependant leurs moyens ne répondoient pas à leur courage; Sampiero avoit autrefois exercé ſa jeuneſſe à la guerre ſous les ordres de Jean de Médicis, & avec la mémoire de ce vaillant guerrier, il avoit conſervé une affection reconnoiſſante pour le duc Côme ſon fils. Dans le tems de la guerre de Sienne, s'étant trouvé au ſervice de France, il évita toutes les occaſions de paſſer en Italie & d'être employé contre lui. Il ambitionnoit d'entretenir avec ce Prince une correſpondance étroite : ainſi retournant de Conſtantinople, il envoya lui offrir ſes hommages & il en reçut un petit ſecours de munitions de guerre. Ces ſentimens de Sampiero envers le Duc étoient auſſi ceux de toute la nation Corſe, touchée des bons traitemens

qu'elle recevoit à Livourne à l'occa-
ſion de ſon commerce. Elle ſe regar- 1564.
doit comme devenue libre depuis que
les Génois violoient ſi ouvertement
les conditions auxquelles elle s'étoit
d'abord donnée à eux de ſon plein gré
& non par force ; & intimément con-
vaincue de la bonté de ſa cauſe, elle
s'étoit révoltée quatre fois dans l'eſ-
pace de quatre-vingts années. Dans de
telles conjonctures Sampiero envoya
ſecrètement offrir au duc Côme la ſou-
veraineté de l'iſle, & le vœu général
& conſtant de tous ſes compatriotes
pour avoir un tel maître. On lui re-
préſenta de plus, que s'il ſe refuſoit
aux deſirs de la Corſe, il auroit la
douleur de la voir paſſer ſous la do-
mination des Turcs. Côme demeura
ſurpris d'une propoſition ſi inattendue:
tant de réflexions oppoſées entr'elles ſe
préſentèrent à ſon eſprit, qu'il demeura
incertain ſur le parti qu'il avoit à pren-
dre. D'un côté il voyoit à quel point
de grandeur cette acquiſition auroit
élevé ſa Maiſon, combien elle ſeroit
utile au commerce de ſes ſujets, &
combien elle rendroit ſes forces reſ-
pectables, tant ſur mer que ſur terre.

1564. D'un autre côté, il conſidéroit l'inconſtance de cette fière nation, les engagemens de Philippe envers les Génois & les conſéquences d'une guerre qu'il s'attireroit néceſſairement; d'ailleurs ſi les Turcs ou les François venoient à s'introduire dans cette iſle, il voyoit également la guerre inévitable, & loin d'obliger la Corſe, il eût eu ſes propres Etats à défendre.

Les propoſitions & les offres de Sampiero ne ſe bornoient pas même à la Corſe; les deſſeins de ce capitaine s'étendoient encore à d'autres conquêtes. Voici ce qu'il écrivoit au Duc à ce ſujet le 26 août. « Etant heu» reuſement revenu dans cette iſle, » & pouvant répondre de tous ſes ha» bitans, je prie Votre Excellence, » puiſque ma pauvre patrie s'offre à » elle de ſi bon cœur, de ne pas la » rejeter. Quelque peu de ſecours » qu'elle veuille nous accorder ouver» tement ou en ſecret, tout ira bien » avec l'aide de Dieu & la vôtre. Dès » que Votre Excellence ſera détermi» née à nous recevoir dans ſes bras, » & à nous accepter pour ſujets, j'aurai » ſoin, par égard pour ſa dignité, de

» lui envoyer une délibération en
» bonne forme de toute la nobleſſe & 1564.
» de tout le peuple de Corſe. Aſſurée
» qu'elle eſt de l'importance de cette
» iſle, qui peut ſervir de frein à l'Ita-
» lie & à beaucoup d'autres pays,
» & qui eſt d'ailleurs ſi voiſine de ſes
» Etats, elle ne doit pas douter qu'il
» ne lui revienne beaucoup d'avan-
» tages, d'honneur & de profit de
» cette acquiſition. Je lui réitère donc
» mes inſtances de ne point ſe refuſer à
» une ſi belle & ſi honorable entrepri-
» ſe; & dès que nous en ſerons venus à
» bout, je lui promets, pourvu que
» j'aie l'avantage de m'aboucher avec
» elle, de lui faire encore quelque pro-
» poſition qui ne lui ſera pas déſagréa-
» ble; il s'agit d'une priſe plus impor-
» tante que celle de la Corſe ». Le duc de Florence, partagé entre la crainte & un eſpoir flatteur, crut enfin que le parti le plus ſage étoit de maintenir les Corſes dans ces bonnes diſpoſitions ſans ſe décider à rien, juſqu'à ce qu'il fût aſſuré des intentions du Pape & de celles du roi d'Eſpagne. Le premier l'exhorta fortement à ſe bien garder d'expoſer l'Italie à de nouveaux

1564. déſaſtres ; & le ſecond lui déclara qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de ſoutenir les Génois, ſes alliés fidèles, puiſqu'ils lui avoient déjà demandé des ſecours & qu'il les leur avoit promis. Philippe lui conſeilla au ſurplus de ne point ſe laiſſer éblouir par cette invitation des Corſes, l'aſſurant qu'ils lui en avoient fait à lui-même une pareille, & que dès auparavant ils s'étoient adreſſés au Pape & au roi de France. Enfin il le pria de n'avoir rien de commun avec la Corſe, afin que Sampiero demeurant ſans appui, fût plus aiſément ſoumis par les troupes qu'il ſe propoſoit lui-même d'envoyer dans cette iſle. En conſéquence le Duc fit à Sampiero la réponſe ſuivante : « Je » n'ai jamais cru devoir accepter vos » offres ; & à préſent je le peux d'au- » tant moins que le roi d'Eſpagne, » mon allié, ſollicité par Gênes, s'eſt » déterminé à ſoutenir cette Républi- » que. Je ſuis ſenſible à vos maux, » à ceux de tant de braves gentils- » hommes & de toute votre nation, » & je deſire ſincèrement que vous en » puiſſiez voir la fin, à cauſe de l'in- » térêt que je prends à cette nobleſſe,

» à ce peuple & à vous en particu-
» lier ». Côme cependant eut ſoin de 1564.
ſe conſerver la bienveillance de ces inſulaires, en ordonnant qu'ils fuſſent toujours bien traités dans ſes Etats, & qu'ils y trouvaſſent toutes les facilités poſſibles pour leur commerce. D'autre part, lorſque don Garcia de Tolède, par ordre de Philippe, alla débarquer en Corſe deux mille cinq cens hommes d'infanterie Eſpagnole, pour combattre les rebelles & aſſiéger Porto-Vecchio, le Duc empêcha fort adroitement ſes galères, déjà jointes avec celles d'Eſpagne, d'avoir aucune part à ce ſiège. Il voyoit combien cette expédition étoit inutile & foiblement exécutée, & il étoit convaincu que le Roi auroit dû le charger lui-même d'empêcher cette révolte d'avoir de plus fâcheuſes conſéquences. Les rebelles avoient une armée de douze mille hommes d'infanterie, naturellement braves & combattant pour la défenſe de leur patrie; les Génois n'y avoient que trois mille hommes d'infanterie, & quatre cens de cavalerie, troupes mercenaires & mal pourvues. Sampiero ſurprit Corti où étoit

1564. la caiſſe publique, & défit l'armée Génoiſe, de manière qu'à peine fut-elle en état de donner quelque ſecours aux places. Telle étoit la ſituation des affaires, lorſqu'au milieu de novembre don Garcia de Tolède entra dans le port de Livourne avec cette armée navale qui venoit de prendre le Pennon de Velez. Le duc Côme l'y attendoit, pour conférer avec lui ſur les expéditions dont ce Général étoit chargé, & en particulier ſur celle de Corſe. Les réflexions que le Duc lui fit faire ſur la foibleſſe de l'armée Génoiſe, ſur la diſette où elle étoit de munitions de guerre, & les conſeils qu'il lui donna le détournèrent d'entreprendre perſonnellement le ſiège de Porto-Vecchio, où il ſe contenta, pour obéir au roi d'Eſpagne, d'envoyer vingt galères avec environ deux mille Eſpagnols, & il alla en Sicile faire ſes préparatifs pour l'année ſuivante.

Tout le monde fut perſuadé en Italie, & particulièrement à Gênes, que les ſuccès de Sampiero étoient dûs en grande partie aux ſecours que Côme lui envoyoit ſous main; auſſi cette République ne ceſſoit-elle de ſe plain-

dre fortement de lui à la cour d'Eſpagne. Le roi Philippe, naturellement défiant & ſoupçonneux, prêtoit l'oreille à tous les bruits, & témoignoit ouvertement le déplaiſir que lui cauſeroit un nouvel accroiſſement dans la puiſſance des Médicis. Ce fut à ces diſpoſitions qu'on crut devoir attribuer ſon refroidiſſement ſur le mariage du prince François avec une des Archiducheſſes. Deux ans s'étoient déjà écoulés depuis qu'on avoit commencé à négocier ce mariage : l'Empereur avoit engagé ſa parole au Roi & au Duc ; mais l'archiducheſſe Jeanne ayant été enſuite demandée par le Vaivode de Tranſilvanie, il s'agiſſoit de ſavoir lequel des deux prétendans auroit la préférence. La maladie de Ferdinand I, & ſa mort arrivée le 25 juillet, avoient fourni un prétexte plauſible à un nouveau retardement. Tant de longueurs inquiétoient Côme, en qui le deſir de voir prolonger ſa lignée commençoit à l'emporter ſur toute autre conſidération. Il avoit encore le déplaiſir d'apprendre que le mariage du duc de Ferrare étoit conclu, & qu'il s'en promettoit beaucoup 1564.

dans l'affaire de la préſéance. En s'ac-
1564. quittant des devoirs d'étiquette envers le nouvel empereur Maximilien II, il fit de nouvelles inſtances pour la concluſion du traité ; il remontra qu'après la parole que lui avoit donnée le feu Empereur, & le dévouement qu'il avoit toujours eu pour la Maiſon d'Autriche, il n'auroit pas dû s'attendre à ſe voir préférer le duc de Ferrare. Il accompagna ces plaintes de l'offre qu'il fit de ſes forces pour aider Sa Majeſté Impériale à repouſſer le Vaivode de Tranſilvanie, qui s'étoit mis en marche pour faire une irruption en Hongrie. Philippe alors interpoſa ſes bons offices en faveur de Côme, & l'Empereur déterminé par les ſollicitations du Roi & les offres du Duc, promit de terminer bientôt le mariage. Il chargea même l'ambaſſadeur de Florence de l'annoncer à ſon maître comme conclu, en le priant de ne pas le publier encore à cauſe de la circonſtance du deuil. La demande que fit depuis de la même Princeſſe le roi de Danemarck produiſit de nouveaux délais ; mais l'Empereur ayant délibéré à ce ſujet avec les archiducs Ferdi-

nand

nand & Charles ſes deux frères, il fut convenu qu'il n'étoit pas poſſible de manquer aux paroles réitérées données en faveur du prince de Florence. En conſéquence de cette délibération, l'Empereur notifia à l'ambaſſadeur de Toſcane, que le mariage du prince François avec l'archiducheſſe Jeanne étoit conclu, à condition qu'il ne ſeroit effectué qu'après l'année révolue depuis la mort de l'Empereur. Il fut déclaré encore qu'au tems marqué on termineroit à Trente le mariage des deux Princeſſes, quoique le duc de Ferrare prétendît que le ſien, à raiſon de l'âge, ayant été conclu & publié le premier, devoit être auſſi effectué le premier. 1564.

La réuſſite de ce traité permit au Duc & au Régent de donner une attention plus ſuivie aux affaires de la mer, tandis que Soliman avec une armée formidable menaçoit Malthe, & que les corſaires d'Afrique infeſtoient la Méditerranée & ravageoient les côtes d'Afrique. Ils ne perdirent pas non plus de vue les ſuccès des Corſes & la correſpondance avec Sampiero : ils envoyèrent même un commiſſaire à Por- 1565.

toferraio : ce commiſſaire, chargé en ap-
1565. parence de veiller à la défenſe de cette place, communiquoit directement avec les rebelles. Une lettre de Sampiero à ce même commiſſaire, nommé Aurelio Fregoſo, nous apprend le progrès des armes Corſes, & la continuation du deſir qu'avoit cette nation de ſe donner à Côme : elle eſt en date du 14 avril. « Ne vous plaignez point, dit cette » lettre, de ce que je ne vous ai point » encore écrit : ce n'eſt pas faute de » bonne volonté ; mais la difficulté du » paſſage en a été cauſe. Je profite au- » jourd'hui de l'occaſion qui ſe préſente » de vous donner de nos nouvelles, » & je vous apprendrai que nous avons » pris Corte, place très-forte, ſituée » au milieu de l'iſle. Depuis il eſt ar- » rivé vingt-deux galères où étoient » deux mille Eſpagnols. Elles ont » ſurpris Portovecchio, puis elles ont » mis à terre leur artillerie & quatre » mille hommes ſous le fort d'Iſtia. » Ce fort a été pris par la faute du » Commandant qui n'a pas eu le cœur » de le défendre. Ils y ont laiſſé ſoixan- » te-dix ſoldats, & en ont mis cent » ſoixante-dix autres à Sartène. Les

» galères enſuite ſe ſont retirées & trois
» ſeulement ſont demeurées en croi- 1565.
» ſière. J'ai entrepris alors le ſiège de
» Sartène, & dans l'eſpace d'un mois
» je l'ai priſe. De là, je me ſuis tranſ-
» porté au fort d'Iſtia, que j'ai pris
» d'aſſaut avec deux cens ſoldats & ſans
» artillerie. Les morts ont été enſevelis
» dans une citerne; enſuite j'ai jugé
» à propos de convoquer l'aſſemblée,
» où eſt accourue la plus grande partie
» des ſeigneurs, caporaux, gentils-
» hommes, & du peuple de l'iſle :
» tous de concert, & d'une ſeule voix,
» ont demandé Son Excellence Illuſ-
» triſſime pour ſeigneur & maître: en
» conſéquence, j'ai envoyé cet exprès
» pour ſignifier à Son Excellence notre
» commun deſir, & conclure avec
» elle ce qui ſera convenable, la priant,
» comme nous l'eſpérons, de prendre
» ſur elle de favoriſer nos efforts, ſoit
» ouvertement, ſoit en ſecret; car,
» pour peu qu'elle nous aide, nous vien-
» drons à bout de nos deſſeins », &c.

Côme eut encore la prudence de réſiſter à cette ſeconde invitation des Corſes, & il préféra de ſe ſignaler à la défenſe de Malthe. Il avoit précé-

demment envoyé ſon ingénieur Bal-
1565. tazar Lanci au grand-maître de la Valette, qui vouloit faire élever de nouveaux ouvrages; & il lui avoit auſſi fait préſent de différentes ſortes de munitions. Outre les dix galères convenues avec le roi d'Eſpagne, il en avoit joint deux autres à l'armée de don Garcia de Tolède. Chiappino Vitelli, grand connétable de l'ordre de S. Etienne, & pluſieurs Chevaliers du même ordre, allèrent ſervir à ce ſiège en qualité de volontaires. Le Duc leur traça le plan qu'ils devoient ſuivre pour introduire le ſecours à Malthe, ſans ſe heurter contre l'armée entière des Turcs, trop ſupérieure à celle d'Eſpagne. Le ſecours de don Garcia fut le ſalut de Malthe, & la réſiſtance oppoſée à un ſiège ſi terrible eſt un des plus beaux traits qui ſoit conſigné dans les faſtes militaires.

Si le duc de Florence avoit prudemment agi en tenant ferme contre les inſtances réitérées des Corſes, il n'eut pas les mêmes raiſons de rejeter les offres flatteuſes du Pape. Ce Pontife qui, à l'occaſion de l'union projetée de l'héritier de la Toſcane avec

la princeſſe de Portugal, avoit voulu conférer au Duc le titre de Roi, apprenant la concluſion du mariage de ce même Prince avec une Archiducheſſe, réſolut de faire de tout le domaine de Côme un Archiduché, à l'imitation de celui d'Autriche. Mais avant que la conceſſion de ce titre fût publiée, le Duc réfléchiſſant ſur les obſtacles qu'elle rencontreroit probablement de la part de l'Empereur, ſi elle étoit faite ſans ſon conſentement, prit le parti de lui communiquer le deſſein du Pape, avec proteſtation de n'accepter cette grace qu'avec l'entier agrément de Sa Majeſté Impériale. On ſe flattoit bien de l'obtenir, ou du moins de ne point rencontrer d'oppoſition formelle de la part de ce Prince, dans la conjoncture actuelle où Soliman, pour ſecourir le ſouverain de Tranſilvanie, ayant rompu la trève, menaçoit d'entrer en Hongrie avec une puiſſante armée. En effet, l'Empereur dans un danger ſi preſſant eut recours à Côme pour un emprunt de deux cent mille ducats; & le Duc lui répondit qu'il avoit à Milan la moitié de cette ſomme à ſa diſpoſi- 1565.

1565. tion, & que l'autre moitié lui ſeroit comptée dans trois mois à Veniſe. Cette célérité avoit tellement touché l'ame de Maximilien, qu'en préſence de toute ſa Cour & des Florentins que le Duc y avoit envoyés pour terminer le mariage, il ne pouvoit ſe laſſer d'exalter les ſentimens généreux & nobles de ce Prince. La circonſtance étoit donc très-favorable pour faire la propoſition concernant le titre d'Archiduché, & voici comment ſa demande fut conçue. « Depuis que ma » Maiſon & mes Etats, par l'alliance » dont Votre Majeſté veut bien m'ho» norer, lui appartiennent, j'ai réſolu » de ne rien faire & de ne rien proje» ter qui ne ſoit connu d'elle & qui » n'ait ſon approbation. Le Pape, de» puis le commencement de ſon pon» tificat, s'étoit propoſé d'honorer ma » famille, qui eſt la ſienne, d'un titre » plus éminent que celui dont elle avoit » été précédemment miſe en poſſeſ» ſion; pour moi, quoi qu'on en puiſſe » dire, peu ambitieux, je me ſuis tou» jours refuſé à ſon offre tant que je » n'ai eu à ſonger qu'à moi. Mais Sa » Sainteté perſévérant dans ſon deſſein

» m'a fait entendre, lorſque je m'y
» attendois le moins, qu'elle vouloit 1565.
» honorer ma race, en honorant mon
» Etat qui ne relève que de Dieu ſeul,
» du titre d'Archiduché, & en même
» tems donner par-là un ſigne de ſon
» attachement paternel à la Séréniſſime
» princeſſe Jeanne; enfin laiſſer ſa pro-
» pre mémoire illuſtrée par cette con-
» ceſſion. Trouvant donc la propoſi-
» tion de Sa Sainteté pleine de bien-
» veillance, & ſentant qu'elle ne pou-
» voit donner à Son Alteſſe une meil-
» leure preuve de ſon affection, ni à
» la race de cette Princeſſe un plus
» grand luſtre, je l'ai remerciée de
» ſon zèle; mais je l'ai priée d'en ſuſ-
» pendre l'effet, juſqu'à ce que j'euſſe
» conſulté ſur cela Votre Majeſté; car
» ſi je n'obtiens ſon agrément, je ne
» veux point uſer de l'offre gracieuſe
» de Sa Béatitude. Je me borne donc
» à ſupplier Votre Majeſté Impériale,
» (puiſque Dieu m'offre, par les mains
» de ſon Vicaire en terre, un ſi grand
» don ſans aucune pourſuite ni deſir
» de ma part, & ſans faire tort à per-
» ſonne,) de ne pas trouver mau-
vais que je l'accepte, & qu'elle con-

1565. » ſidère au ſurplus que Sa Sainteté n'a » pas moins eu en vue d'honorer, au- » tant qu'il eſt en elle, la Séréniſſime » Princeſſe, que ſa propre Maiſon & » elle-même; joint à cela que tout cet » honneur rejaillira ſur le ſang de » Votre Majeſté », &c. Les mêmes ſoumiſſions furent faites par Côme aux archiducs Charles & Ferdinand, frères de l'Empereur; & l'archiducheſſe Jeanne, intéreſſée à la requête, fut priée de l'appuyer auprès de ſes frères. Le cardinal Delfino, Nonce apoſtolique à la Cour Impériale, fut ſpécialement chargé de faire valoir dans cette négociation le nom & l'autorité du Pape, quoique Pie IV fût déterminé à paſſer outre en cas d'oppoſition. Il avoit fait examiner d'avance la queſtion par ſes Juriſconſultes, & il étoit perſuadé qu'il ne faiſoit rien en cette occaſion qui excédât ſon pouvoir; car, diſoient les Canoniſtes Romains, ſi le Pape a droit de créer des Electeurs de l'Empire, & de confirmer l'élection de l'Empereur même, à plus forte raiſon peut-il gratifier d'un ſimple titre un Prince qui a eu le bonheur de l'obliger.

Maximilien II reçut favorablement la requête inattendue de Côme & la fit examiner dans ſon conſeil privé. On y décida que l'Empereur ne pouvoit accorder la demande ſans le conſentement du roi d'Eſpagne & des Archiducs, frères de Sa Majeſté Impériale, puiſque s'agiſſant d'une prérogative & d'un titre uniquement réſervé à la Maiſon d'Autriche, on ne pouvoit les communiquer à d'autres ſans le conſentement de ceux qui en étoient poſſeſſeurs. Mais, pourſuivirent les membres de ce conſeil, « ſi toutes les parties intéreſſées conſentent à communiquer leur titre à une Maiſon étrangère, comment pourra t-on le refuſer à quelques-uns des Electeurs qui l'ont ſollicité » ? Ils rappeloient en outre, qu'à une pareille propoſition du duc de Ferrare, l'empereur Ferdinand avoit répondu par un éclat de rire. Enfin, les docteurs Allemands conclurent en diſant, qu'on ne pouvoit être Archiduc ſans avoir des Ducs ſous ſon obéiſſance, & que l'Autriche fut érigée en Archiduché, parce que le premier Archiduc avoit ſous lui les duchés de Stirie & de Carinthie, 1565.

1565. outre le comté de Tirol, la principauté de Lintz & autres Seigneuries. L'Empereur, malgré tout le desir qu'il avoit d'obliger le duc Côme, ne put cependant se refuser à ces raisons de son conseil; & il répondit avec beaucoup de ménagemens au Duc, que ne pouvant rien statuer sur sa demande, sans l'avis du roi d'Espagne & des archiducs Charles & Ferdinand, il ne pouvoit donner sa réponse définitive qu'après en avoir conféré avec eux. Cependant on fit entendre au Cardinal-Nonce, qu'il seroit impossible d'avoir le consentement du roi Philippe & des Archiducs, qui croiroient trop perdre en communiquant leur prérogative, & qui craindroient de causer des embarras & des contestations sur les droits honorifiques entre le nouvel Archiduc & les Princes de l'Empire. Zasio, conseiller le plus accrédité auprès de l'Empereur, que le Duc s'étoit attaché par ses bons offices & encore plus par ses présens, fut d'avis de faire traîner l'affaire en longueur, & il agit en conséquence auprès de l'Empereur & du Pape. Il écrivit au Duc pour la même raison, que prétextant le passage du

duc de Ferrare à Vienne, & les embarras que devoit cauſer le prochain départ de la future épouſe, il avoit écrit au ſouverain Pontife & à l'Empereur, qu'il ſe réſervoit de ſuivre avec plus de loiſir & d'avantage cette affaire après l'arrivée de la Princeſſe. Zaſio ſe conduiſoit ainſi pour avoir le tems de dreſſer un plan qui fît diſparoître les difficultés. Il conſidéra qu'il n'y avoit qu'à gagner pour le duc Côme, ſi l'on comprenoit tous ſes domaines ſous le titre de *grand duché* de Toſcane, puiſque ce titre, auſſi honorable en lui-même que celui d'Archiduché, ſeroit de plus unique en Italie. Il eut cette idée en réfléchiſſant que la Moſcovie, aſſemblage de duchés & d'autres ſeigneuries, donnoit à ſon ſouverain le titre de *grand Duc*; que la même choſe étoit arrivée en Lithuanie, & enfin en Siléſie, puiſqu'entre les titres de l'Empereur étoit celui de *ſupremus dux Sileſiæ*. D'ailleurs la dénomination de *grand Duc* devoit moins bleſſer que l'autre les oreilles Autrichiennes; & ne produiſant aucun changement dans le ſyſtême de l'Empire, il ne devoit pas trouver d'oppoſitions, 1565.

comme celle d'*Archiduc* : enfin pour
1565. ces deux raiſons, il devoit obtenir ſans peine l'approbation particulière de l'Empereur.

Pour faciliter la réuſſite de ce plan à la Cour Impériale, Zaſio propoſa avec le même zèle & le même ſecret, qu'il fût dreſſé à Rome une bulle, qui contînt ſur-tout les conſidérations, & les articles ſuivans : 1°. Que c'eſt un uſage reçu & fondé ſur l'exemple de la Moſcovie, de la Lithuanie & de la Siléſie, que quand pluſieurs duchés ſe réuniſſent ſur un ſeul chef, le poſſeſſeur acquiert une augmentation de titres & de prérogatives; 2°. que cela ſe vérifiant dans la perſonne d'un Prince qui avoit ſi bien mérité de l'Egliſe & de la famille de Sa Sainteté, elle lui accordoit le titre de grand duc de Toſcane, avec les prérogatives convenables; 3°. que cet accroiſſement de dignité dans la perſonne de Côme, auroit lieu ſans préjudice des droits de l'Empereur & du roi d'Eſpagne, ainſi que de la liberté de Lucques. Zaſio propoſa auſſi que cette bulle, avant d'être publiée, fût communiquée à Sa Majeſté par le moyen d'une perſonne

de poids, non pour obtenir ſon approbation, mais ſeulement pour maintenir la bonne intelligence entre les deux Couronnes. La circonſtance actuelle de l'irruption des Turcs en Hongrie, obligeant l'Empereur à ſe conſerver les bonnes graces du Pontife, donnoit lieu auſſi de ne pas craindre un déſaveu formel de ſa part. L'auteur de ce plan, Jean-Uldéric Zaſio, jouiſſoit d'une grande réputation de ſavoir & de prudence, qui, jointe à la faveur de ſon Souverain, lui concilioit l'eſtime & la conſidération de tout le monde. Il étoit natif de Conſtance, & fils d'Uldéric Zaſio, profeſſeur en droit à Fribourg, homme connu alors par ſes écrits. Il courut d'abord la même carrière, que ſon père, & enſeigna la juriſprudence à Bâle. Devenu enſuite conſeiller d'état de Ferdinand I & de Maximilien II, il acquit les bonnes graces de ces deux Princes. Le Pape & le duc de Florence approuvèrent ſes conſeils, & réſolurent de les mettre à exécution. Ils chargèrent Concino, ami intime de Zaſio, & poſſédant l'art de perſuader, de ſuivre cette affaire à la Cour Impériale. On l'y envoya

1565.

donc avec le prince François, qui voulut aller voir ſon épouſe, & gagner la bienveillance de ſes frères l'Empereur & les Archiducs. Comme le duc de Ferrare avoit étalé à cette Cour beaucoup de grandeur & de faſte, Médicis avoit réſolu de ne pas s'y montrer inférieur à ce Prince, & même de prouver à l'Autriche qu'il y avoit quelque différence entre la Lombardie & la Toſcane; il partit de Florence le 3 octobre, ayant avec ſoi de très-beaux & de très-riches préſens pour les Princes, les Miniſtres & les Seigneurs. Telle fut ſa manière de répondre au Duc, qui avoit régalé la Cour de ſon arbre généalogique. Il vit la princeſſe Jeanne à Inſpruck; d'où étant allé à Vienne, il y fut reçu & logé par l'Empereur, qui le traita de la manière la plus ouverte & la plus franche. Sa Majeſté admira les bronzes & toutes les ſculptures qu'il lui avoit apportées de Florence, & ſpécialement les porphires gravés avec un acier d'une trempe inventée par le duc Côme. Il entendit avec plaiſir les muſiciens venus d'Italie avec le Prince; & il fut très-content à tous égards de ſon beau-frère. Le favori Concino, appuyé par

1565.

Zaſio & par le Nonce, exécuta ſa commiſſion au ſujet du titre de grand Duc; & l'Empereur conſentit à ce qu'il fût donné à Côme, à condition qu'il recevroit lui-même la nouvelle de la publication avant le duc de Ferrare, afin qu'il n'eût plus beſoin que de s'excuſer quand la choſe ſeroit faite. Le Prince à ſon retour paſſa par la Bohême, pour y rendre ſes devoirs aux Archiducs; & après avoir fait une viſite au duc de Bavière, il ſe rendit ſans délai à Florence pour y prévenir l'arrivée de ſon épouſe. 1565.

1565.

CHAPITRE IV.

L'Archiducheſſe arrive à Florence. Ses noces ſont troublées par la mort du pape Pie IV. Intrigues du Conclave, & exaltation de Pie V. Conduite du Duc envers le nouveau Pontife, à qui il remet Carneſecchi ſon favori. Artifices du cardinal Farnèſe pour nuire à la Maiſon de Médicis, qui lui diſputoit la papauté. Amours de Côme avec Eléonore des Albizzi, & du prince François avec Bianca Capello.

IL ne manquoit plus à Côme, pour n'avoir plus rien à deſirer dans ſa retraite, que de voir un nouveau luſtre aſſuré à ſa race par une Princeſſe du ſang d'Autriche. Déjà le contrat étoit dreſſé, la dot ſtipulée à cent mille florins; & il étoit convenu que les deux Archiducheſſes, après avoir reçu l'anneau à Trente, ſeroient remiſes entre les mains de leurs époux reſpectifs ou des procureurs nommés par eux. Les deux cardinaux Madruzzi furent char-

gés de les accompagner juſqu'à cette ville ; & le Pape y envoya le cardinal Borromée pour aſſiſter à la célébration des mariages en qualité de légat. De l'un & de l'autre côté, les préparatifs & le cortège ne pouvoient être que nobles & magnifiques ; mais l'eſprit d'émulation des deux époux ſervit à les rendre plus ſuperbes encore. Ils voulurent ſe ſurpaſſer à l'envi par le prix & l'élégance des préſens, par la nobleſſe & l'éclat de leur ſuite, par la pompe des fêtes ordonnées pour la réception & les nôces. La diſpute de la préſéance ne manqua pas de ſe renouveler à Trente à l'occaſion des épouſailles, ſans que la prudence du Cardinal-légat pût réuſſir à la ſuſpendre ; & il fallut faire intervenir l'Empereur, qui ordonna que chacun des Princes épouſeroit dans ſon propre Etat. L'archiducheſſe Jeanne partit donc de Trente le 23 novembre, après quelques autres débats au ſujet de l'acte de conſignation ; & s'étant arrêtée quelques jours à Mantoue, elle paſſa à Bologne ſans entrer dans l'Etat de Modène. Le légat Borromée, le cardinal de Trente & Paul-Jourdain Urſin, accompagnoient cette

1565.

1565. Princeſſe. Le marquis de Maſſa & l'évêque de Volterra, ſuivis de douze gentilshommes, vinrent au-devant d'elle à Mantoue, où ils la reçurent au nom du Prince. L'archevêque de Sienne, l'évêque d'Arezzo & Bernard de Médicis, avec beaucoup de Seigneurs, allèrent à ſa rencontre à Bologne; le cardinal Ferdinand, le cardinal Nicolini, deux autres Evêques, & cent cinquante gardes à cheval la reçurent ſur les confins de la Toſcane. Le duc de Seminara, le ſeigneur de Piombino & Marc-Antoine Colonne, avec toute la troupe du *Mugello* ſous les armes, l'attendoient devant Firenzuola; de là, paſſant au milieu des ſalves des autres milices au bourg de Caſſaggiolo, elle y fut reçue par Alaman Salviati & autres gentilshommes. Elle vint enſuite avec le même cortège au village de Poggio, où elle devoit ſe repoſer; & elle y fut reçue par le cardinal Sforce & don Louis de Tolède. Le concours de tant d'illuſtres perſonnages, & les magnifiques préparatifs des fêtes que la capitale ſe diſpoſoit à donner, inſpiroient à toute la cour de Florence une joie extraordinaire; mais elle fut troublée par

l'avis de l'état déſeſpéré où ſe trouvoit le Pape. Ce Pontife venoit préciſément de recevoir avec beaucoup de ſatisfaction la nouvelle du conſentement de l'Empereur au ſujet de l'accroiſſement du titre de la Toſcane, lorſqu'étant ſur le point d'exécuter le conſeil de Zaſio, il fut ſurpris d'un vomiſſement accompagné de flux de ventre, qui le réduiſit à l'extrémité. Le cardinal Borromée ayant reçu cette nouvelle à Firenzuola, partit auſſi-tôt pour Rome, paſſant toutefois incognito à Florence, pour conſulter le Duc ſur le futur conclave. Etant arrivé auprès du Saint Pere, il le trouva agoniſant; & le 9 décembre à huit heures du ſoir Pie IV. expira. 1565.

Il eſt facile d'imaginer combien la Maiſon Médicis fut ſenſible à la perte de ce Pape, qui durant tout ſon pontificat, n'avoit ceſſé de lui donner des preuves d'une affection vraiment paternelle. Rome accoutumée à voir mourir des Papes, n'en témoigna pas beaucoup de douleur; mais l'Egliſe & l'Italie ſentirent la perte qu'elles venoient de faire. Pie IV avoit l'eſprit cultivé; il étoit d'un caractère doux, bienfai-

sant, & peu ambitieux. Il aimoit le
1565. duc Côme par reconnoissance, & avoit beaucoup de confiance en ses conseils, parce qu'il connoissoit la haute capacité de ce Prince. Il avoit la vanité de vouloir être regardé comme son parent; & comme il n'en résultoit aucune mauvaise conséquence, le Duc ne s'y opposa point. Les biens qu'il fit à l'Eglise, & même à Rome, ont rendu sa mémoire immortelle, & le placent au rang des plus illustres successeurs de Saint Pierre. Côme ne voulant point que cet événement nuisît aux fêtes de la nôce, différa l'entrée de la Princesse dans la capitale jusqu'à ce que les Cardinaux qui étoient venus pour la décorer fussent partis pour le conclave. Parmi eux étoit le cardinal Ferdinand son second fils, qui au mois de mai précédent étoit allé à Rome remplir la formalité ordinaire de recevoir le chapeau. Avec lui fut envoyé le cardinal Nicolini, autrefois gouverneur de Sienne & archevêque de Pise, que le Duc, en récompense de beaucoup de services qu'il en avoit reçus, avoit fait élever à la pourpre à la dernière promotion. Les Cardinaux absens furent

ſuppléés par un concours d'autres perſonnages, parmi leſquels furent le prince Ferdinand de Bavière, don François d'Eſte, les Ambaſſadeurs envoyés par les rois de France & d'Eſpagne, & ceux de tous les Princes d'Italie. L'Archiducheſſe fit le 16 décembre ſon entrée ſolemnelle. Reçue à la porte par le Duc ſon beau-père, qui lui mit une couronne ſur la tête, & par le Clergé, elle alla à chevâl & ſous un baldaquin porté par cinquante jeunes gentilshommes, juſqu'à la principale égliſe, d'où elle ſe rendit au palais ducal. Tous les Evêques & tous les feudataires de l'Etat mandés pour cette fête, vinrent contribuer à l'embellir. Des tableaux, des arcs de triomphe, des ſtatues, des inſcriptions & des deviſes, le tout imaginé & exécuté par ce qu'il y avoit de plus habile dans ce ſiècle, ornoient toute cette partie de la ville que la Princeſſe devoit parcourir. Le nombre, la qualité, la magnificence des perſonnages qui compoſoient ſa ſuite, rempliſſoient d'admiration toute la ville aſſemblée ſur ſon paſſage. Les fêtes de ce mariage durèrent pendant

1565.

le carnaval. Elles consistoient en ca-
1565. rousels, mascarades, courses de bagues, joûtes, tournois, représentations de divers traits d'histoire & événemens fabuleux, combats de taureaux & de bêtes féroces, siéges de places, jeux de petits balons. Le Duc surprit agréablement tout le monde par une chasse de sangliers, cerfs & daims, qu'il fit faire sur la place de Sainte-Croix, où il avoit fait rassembler une grande quantité de ces animaux. Lorsque le carnaval eut fait place au carême, la scène changea, & l'on donna des spectacles sacrés, particulièrement des représentations des saints mystères, telles qu'on avoit coutume de les donner depuis plusieurs siècles dans la ville de Florence.

Tous ces divertissemens n'empêchèrent pas le Duc & le Prince-Régent d'avoir l'œil sur les affaires du conclave, & de travailler à faire élire un Pape semblable à Pie IV, ou qui du moins ne troublât pas leur repos & celui de leur Etat. Le plan de Côme étoit de faire donner l'exclusion aux cardinaux Farnèse, de Ferrare & Morone, & de réunir les suffrages en faveur du cardinal Ricci. Ce Cardi-

nal, né à Montepulciano, & créature de Jules III, étoit un homme ſans lettres, mais fort prudent; outre cela, d'un caractère doux & ſans ambition. Après lui, le cardinal Nicolini étoit celui qu'ils favoriſoient le plus; & le mérite de ce ſujet étoit bien connu de tout le ſacré Collège; mais Ricci & lui étoient regardés comme trop dévoués aux Médicis; & pour cette raiſon, ils étoient tous les deux tacitement exclus par les ennemis de cette Maiſon. Côme avoit déclaré au cardinal Borromée, partant pour Rome, ſes diſpoſitions par rapport aux uns & aux autres; puis il avoit ajouté que s'il ne pouvoit réuſſir en faveur de l'un des derniers, il ſe déterminât pour quelqu'un de ceux qu'il pourroit eſpérer de faire élire avant l'arrivée des ultramontains, puiſque le tems qu'on leur donneroit ſeroit ſon plus grand ennemi. Le cardinal Ferdinand, & tous les adhérans de Côme, devoient ſuivre les vues de Borromée, à qui le Pape en mourant avoit ordonné de ſeconder les deſſeins de ce Prince. Concino, exercé à traiter de ſemblables affaires, fut envoyé à Rome pour diriger l'exé- 1565.

cution de ce plan. La partie majeure
1565. & prédominante du conclave étoit celle de Borromée, ſuffiſante pour exclure, mais non pour clore l'élection. Les cardinaux Farnèſe, de Ferrare & des Urſins, ſubjuguoient toutes les créatures des trois précédens Pontifes; mais l'ambition démeſurée du premier, produiſoit quelque diviſion entr'eux. Le cardinal Borromée, bien plus pieux que politique, outre qu'il étoit novice dans les conclaves, étoit continuellement tourmenté de la crainte d'attenter à ſon innocence, & d'encourir quelques-unes des cenſures fulminées par le défunt Pape ſon oncle pour la réforme du conclave. Farnèſe au contraire étoit plein d'artifices, animé par l'ambition, favoriſé par la cour d'Eſpagne, & n'étoit même pas contrarié par celles de France & de l'Empereur: la plupart des grands de l'Etat Eccléſiaſtique le deſiroient. Le duc Côme étoit le ſeul obſtacle qui empêchât ſon exaltation. Les excuſes, les humiliations & les ſincères aveux de ſes anciennes rivalités, les ſollicitations des amis communs, & le ſoin qu'il avoit eu d'envoyer à Florence le cardinal de Saint-Ange ſon frère, pour implo-

rer

rer l'amitié de Côme, n'avoient pu éteindre le juſte reſſentiment de ce Prince envers une Maiſon qui avoit conſpiré contre ſa vie & ſes Etats. Côme de plus ne vouloit point d'un Pape qui, par ſa parenté & ſes alliances, pût inſpirer des craintes à l'Italie. Telles furent les cauſes de tant de manèges, de ruſes & de ligues qui eurent lieu dans ce conclave, mais plus ſourdement que dans les autres, à cauſe de la réforme qui défendoit rigoureuſement de communiquer avec les Cardinaux. Dans la première effervescence des partis, il ne manqua que quatre voix au cardinal Morone pour être Pape; & les diſpoſitions favorables de la plupart des eſprits envers lui, produiſirent un équilibre qui pouvoit ſuſpendre pour long-tems la réunion des ſuffrages. Cependant Borromée voyant l'impoſſibilité de faire élire, ſans de longs débats, quelqu'un des ſujets deſirés par Côme, déclara ouvertement à Farnèſe, que jamais il ne concourroit à ſon exaltation, & l'exhorta beaucoup à renoncer de bonne grace à une vaine eſpérance, pour travailler ſincèrement à faire un Pape. Une telle 1565.

ingénuité ne plut point à Farnèſe; il
1565. lui répondit avec émotion, qu'il s'abuſoit en le croyant mal fondé dans ſes eſpérances, puiſqu'il ne connoiſſoit perſonne dans le ſacré Collège qui méritât de lui être préféré; que s'il n'étoit encore âgé que de quarante-cinq ans, il étoit d'une ſanté ſi foible, qu'on pouvoit le tenir pour vieux; qu'au reſte, on avoit vu plus d'un Pape de cet âge à peu près, & inférieur encore. Le roi Philippe & l'Empereur, ajoutoit-il, étoient bien diſpoſés en ſa faveur; la France ne le rejetoit point, & le duc de Florence lui avoit rendu ſon ancienne amitié : mais que pour montrer à tout l'univers que ſon intérêt particulier ne l'aveugloit point, il propoſeroit des ſujets qui ne pourroient déplaire à perſonne; & que ſi le parti de Côme vouloit donner à l'un d'eux ſes ſuffrages, le Pape étoit fait dès ce moment.

1566. Soit foibleſſe dans Borromée, ſoit approbation du ſujet que lui nomma Farnèſe, il eſt certain qu'ils concoururent enſemble à propoſer le cardinal Alexandrin, qui d'une ſeule voix, fut élevé le 7 janvier au Pontifi-

cat. Ce Cardinal étoit né au bourg de Baſignano, dans le Vigevaneſque, de parens ſi pauvres, qu'ayant quitté ſa maiſon encore enfant, il fut employé par un habitant de Sicé, à la garde des troupeaux. Reçu enſuite dans l'ordre des Dominicains, ſes études & l'auſtérité de ſa vie, le conduiſirent de grade en grade, à l'office d'Inquiſiteur; puis devenu conſulteur de l'Inquiſition de Rome, il s'ouvrit aiſément une voie au cardinalat. Fidèle exécuteur du zèle effréné de Paul IV, il étoit connu dans toute l'Italie, ſous le nom de frère Michel de l'Inquiſition. Son caractère dur & inflexible s'accordant mal avec l'humeur paiſible & douce de Pie IV, il fut entièrement négligé par lui; & pendant toute la durée de ce Pontificat, il vécut dans l'oubli. Ce qui l'en fit ſortir alors, c'eſt qu'attaqué d'une maladie invétérée, il ſembloit être ſur le bord du tombeau; de ſorte que Farnèſe, en le faiſant élire, ne crut pas perdre le Pontificat, mais le mettre ſeulement en dépôt pour peu de tems. Le nouveau Pape, au grand étonnement de tout le monde, commença. 1566.

son règne par des actes de gratitude
1566. & de bienfaisance. D'abord, afin de complaire à Borromée, il prit le nom de son prédécesseur, & se fit appeler Pie V; puis il accorda des gratifications aux neveux de ce Pontife, & distribua beaucoup de graces à tous ceux qui avoient contribué à sa propre exaltation. Ceux-là exceptés, personne ne s'en réjouit; & chacun craignoit de voir dominer encore le génie féroce de Paul IV, dont il s'étoit montré l'admirateur si sincère. Le duc Côme blâma intérieurement Borromée, de s'être entièrement éloigné de ses conseils, ayant fait élire un sujet pour lequel il n'avoit jamais témoigné aucune estime. Cependant il crut n'avoir pas peu gagné par l'exclusion de ceux qu'il redoutoit le plus; & comme il avoit su vaincre dans les conjonctures les plus critiques, la violence de Paul IV, il ne doutoit pas qu'il ne pût aussi adoucir la rigoureuse austérité du nouveau Pontife. D'autre part, Pie V, parfaitement convaincu du mérite de Côme, & sentant combien l'amitié de ce Prince pouvoit lui être avantageuse, le sur-

prit tout-à-coup, en lui déclarant qu'il ne prétendoit pas lui donner moins de preuves d'attachement & de zèle, que ne lui en avoit donné Pie IV, & qu'il étoit entièrement disposé à faire pour lui, tout ce que lui permettroit sa conscience. Le Duc voulant profiter de cette heureuse disposition, commença par éloigner de la confidence du Pape le cardinal Farnèse & les autres Cardinaux suspects à la Maison de Toscane; puis il s'y insinua lui-même; & pour s'attacher le Saint-Père par des services, il lui concilia autant qu'il put, la bienveillance des Cours. Malgré les avances de Pie V, Côme vit bien qu'il falloit avoir avec lui l'air de la soumission, & que sa hauteur naturelle ne manqueroit pas de reprendre le dessus, toutes les fois qu'on voudroit le heurter. Extrêmement zélé pour la pureté de la foi, le Pontife introduisit des procédures plus rigoureuses dans le tribunal de l'Inquisition. Il se proposa de purger l'Italie de tous ceux qui se montreroient infectés des nouvelles opinions; & dans ce dessein, il en demandoit à différens Princes pour les 1566.

faire punir lui-même. Cette sévérité
1566. répandit au loin une terreur, qui s'accrut encore, lorsqu'on sut avec quelle âpreté il avoit demandé à Côme le protestant Carnesecchi.

Pierre Carnesecchi, Florentin, étoit d'une famille assez distinguée, & de celles qui s'étoient attachées à la fortune des Médicis. Il servit Clément VII en qualité de secrétaire, ce qui lui valut la protection de la reine Catherine, la bienveillance de Côme, & un bénéfice considérable. Après la mort de ce Pape, ennuyé du séjour de Rome, il parcourut les différentes villes d'Italie, s'occupant uniquement des lettres & du commerce des savans. Il étoit très-versé dans les lettres grecques & latines, parloit avec éloquence, & faisoit des vers. Ayant passé en France, la protection de la Reine & son propre mérite l'y firent beaucoup considérer. Dans ses voyages, il s'étoit lié avec plusieurs sectaires, particulièrement avec Pierre Martyr & Bernard Ochin; & il s'étoit imbu de leurs opinions. L'Inquisition de Rome, instruite de ses sentimens, lui fit son procès pendant qu'il étoit en-

core en France ; mais la Reine le mit à l'abri de toute pourſuite. Carneſecchi retourna en Italie en 1552, & établit ſa demeure à Veniſe, où les citations de Rome & la crainte de l'inexorable Paul IV, vinrent en 1557, lui cauſer de nouvelles allarmes. Dans cette occaſion, la protection de Côme fut aſſez puiſſante pour le ſauver des mains du frère Michel ; & à force de prières, de lenteurs, d'atteſtations de maladies, le duc de Florence l'exemta de comparoître pendant tout le tems que ce Pape vécut encore. Lorſque Pie IV lui eut ſuccédé, il ne fut plus difficile à Côme de mettre ſon protégé à l'abri de toute pourſuite ; il l'envoya même à Rome, défendre ſa propre cauſe ; & en 1561, Carneſecchi rapporta de cette ville une ſentence d'abſolution, qui le déclara exempt de tout ſoupçon d'héréſie, & le reconnut pour vrai catholique, & fils obéiſſant de l'Egliſe Romaine. Malgré tant de traverſes, la fureur des nouveautés entraîna Carneſecchi dans de nouveaux écarts ; & non-ſeulement il reprit ſes anciennes correſpondances avec les ſectaires, mais encore il donna lieu 1566.

1566. d'être regardé comme complice & fauteur de l'évaſion de l'un d'entr'eux. Celui-ci étoit un Eccléſiaſtique, nommé Pietro-Gelido de Samminiato, & vulgairement Pero. C'étoit un homme très-ſavant, & qui avoit auſſi paſſé ſa jeuneſſe à la cour de Clément VII. Il avoit ſervi le Duc en qualité de ſon ſecrétaire à la cour de France ; puis ayant paſſé à celle de Ferrare, il avoit acquis la bienveillance de la ducheſſe Renée, qui l'infecta de l'héréſie de Calvin, dont elle faiſoit profeſſion ouverte. Dans la ſuite, le duc Côme le fit ſon réſident auprès de la république de Veniſe ; & depuis 1552 juſqu'en 1561, il ſervit en cette qualité ſon Prince avec beaucoup de zèle & de ſuccès : mais enfin, la fréquentation de Carneſecchi ayant échauffé ſon imagination, un emportement de fanatiſme lui fit paſſer les Alpes, pour aller en France auprès de la ducheſſe Renée, profeſſer librement le calviniſme. Les Florentins de la Cour le déférèrent à la Reine, comme un eſpion du Duc, & le mirent par-là, dans la néceſſité de ſe retirer à Genève, où s'étant uni à cette égliſe,

& ſe voyant néanmoins dans la néceſſité de mendier ſon pain, il écrivit à Côme pour le prier d'engager le Pape à convoquer un concile dans le centre de l'Allemagne, & d'y intervenir perſonnellement. Ce fut donc une opinion commune, que Carneſecchi, après l'avoir encouragé à quitter l'Italie, l'aidoit encore de ſa bourſe. Cependant Carneſecchi vivoit tranquillement à Florence, dans un commerce intime avec le Duc, & jouiſſant de toute la faveur de ce Prince, qui ſe plaiſoit ſingulièrement dans la compagnie des gens de lettres. Mais cette tranquillité devoit être troublée ſous un Pape inquiſiteur, qui connoiſſoit très-bien toutes les menées & les correſpondances de Carneſecchi, & les imputations dont il avoit été chargé précédemment. 1566.

Pie V conſidéra que ce ſectaire étoit le correſpondant le plus connu & le plus accrédité de ceux d'Italie, & que s'aſſurer de lui, ce ſeroit ôter du centre de la catholicité, le germe le plus fécond des nouvelles erreurs. Mais ſachant combien il étoit cher à Côme, il examina dans une congré-

1566. gation des Cardinaux, par quels bons offices il pourroit engager ce Prince à ne pas le lui refuſer. Voici en quels termes le cardinal Pachecco écrivit au Duc ſur cette affaire, le 19 juin : « Votre Excellence pourra juger par » la lettre que N. S. P. lui écrit, de » quelle importance eſt la demande » dont le Père lui parlera ; & je puis » moi-même l'aſſurer que j'ai vu à ce » ſujet, de mes propres yeux, des » choſes nouvellement découvertes, » qui non-ſeulement ne peuvent être » diſſimulées, mais telles que ce ſeroit » un péché impardonnable pour S. S. » de n'y pas mettre ordre, & pour » V. E., comme Prince temporel, de » ne pas donner au Pape les ſecours » dont il a beſoin pour faire ſon office, » en qualité de vicaire de Jeſus-Chriſt. » S. S. m'a parlé de cette affaire, » comme d'une choſe qui lui tenoit » fort à cœur ; & moi, je l'ai toujours » aſſurée de deux choſes : l'une que » dans toute la chrétienté, il n'y a » aucun Prince plus zélé pour la gloire » de Dieu & l'autorité de l'Inquiſition, » que Votre Excellence ; & le Pape, » bien aſſuré de cela, ne ceſſe de le

» publier. L'autre, qu'il n'y a rien
» que V. E. ne ſoit diſpoſée à faire, 1566.
» pour la ſatisfaction particulière de
» Sa Sainteté. Sur quoi elle m'a dit,
» que V. E. ne pouvoit avoir une plus
» belle occaſion de lui témoigner ſon
» attachement, que celle dont il s'agit;
» & pour vous prouver en un mot,
» combien cela eſt vrai, je vous dirai
» que le Saint Père m'a deux fois
» nommé dans la congrégation pour
» aller exécuter en perſonne la com-
» miſſion dont s'eſt chargé le Père-
» Maître; & ſi mes illuſtres collègues
» ne s'y étoient oppoſés, je n'aurois
» pas refuſé cette charge. Je leur dé-
» clarai en effet, que s'il importoit au
» ſuccès de la négociation que je fiſſe
» le voyage moi-même, j'y étois diſ-
» poſé, puiſque c'étoit mon devoir.
» Que V. E. ne s'étonne point de ce
» qu'on lui fait de telles inſtances au
» ſujet d'un ſeul homme, puiſque,
» par le moyen de cet homme, on
» pourra bien découvrir des choſes qui
» ſeront de grande importance, & peut-
» être quelqu'une qui l'intéreſſera elle-
» même. Je la ſupplie donc de con-
» ſidérer cette demande avec ſa re-

1566. » ligion & ſa prudence ordinaires, & » de la traiter comme toutes les autres » affaires majeures, ayant Dieu de- » vant les yeux; en outre, de tenir » pour certain, que de la réſolution » qu'elle prendra, va dépendre la » bonne intelligence qui doit régner » entre l'un & l'autre pendant ce pon- » tificat », &c. Le Pape envoya pour faire la propoſition au Duc, le Maître du ſacré palais, chargé d'une lettre de la propre main de Sa Sainteté, en date du 20 juin, & conçue en ces termes: « Très-cher fils, &c., nous » envoyons le porteur de la préſente, » Maître de notre ſacré palais, pour » un ſujet très-important au ſervice » de Sa Divine Majeſté, & de la Re- » ligion Catholique; & ſans les cha- » leurs exceſſives qui régnent, nous » aurions envoyé le cardinal Pachec- » co, pour le même ſujet, tant nous » l'avons à cœur, à cauſe de ſon im- » portance. Vous donnerez, ſur ce » point au ſuſdit Maître, la même » créance que vous donneriez à notre » perſonne. Je prie Sa Divine Majeſté » qu'elle vous béniſſe », &c. Des ſol- licitations ſi preſſantes de la part du

Pape, mirent le duc Côme à une rude épreuve ; mais le desir de gagner les bonnes graces de ce Pontife, & de montrer son zèle pour la Religion, l'emportant en lui sur toute autre considération, il résolut d'accorder celui qu'on lui demandoit, se flattant qu'avec le tems, soit par raisons, soit par prières & à force de services, il viendroit à bout de rendre la liberté à Carnesecchi. Celui-ci fut conduit à Rome le 4 juillet, & renfermé dans les prisons de l'Inquisition. Après qu'il y eut été neuf mois, sans que l'on entendît parler de lui, le Duc envoya un exprès au Pape, pour implorer sa clémence, & il employa le crédit & l'autorité des Cardinaux, en faveur de l'accusé ; il essaya lui-même de l'excuser, en attribuant ses erreurs à la légéreté de son esprit, plutôt qu'à une conviction intime : mais tout cela fut inutile ; Carnesecchi se chargeoit lui-même dans les interrogatoires. Le 4 septembre 1567, on lui lut publiquement sa sentence, qui le déclaroit convaincu de trente-quatre erreurs condamnées, le privoit de tous ses honneurs, dignités & bénéfices, & le 1566.

livroit au bras séculier. On lui mit
1566. sur le dos, le *san benito*, couvert de flammes & de diables, & il fut dégradé. On fit de nouvelles tentatives au nom du Duc, pour exciter la commisération du Pape, & épargner à l'infortuné Carnesecchi le dernier supplice : il étoit impénitent, & le Pape suspendit pour dix jours l'exécution de la sentence, lui promettant sa grace dès le moment qu'il se convertiroit. Un Capucin de Pistoia fut chargé de l'exhorter, & de s'efforcer de le réduire par l'espérance de la vie ; mais il étoit jaloux de disputer, & non de vivre. Toutes les tentatives du moine de Pistoia étant restées inutiles, Carnesecchi fut décapité sur le pont, & livré aux flammes le 3 octobre 1567. Il soutint jusqu'à son dernier moment, son orgueilleux fanatisme ; & il voulut paroître à son exécution, comme à une fête, affectant d'avoir du linge bien blanc, des gants neufs, & une culotte élégante. Le *san benito* lui tint lieu des autres habits.

La complaisance qu'avoit eue Côme accrut l'estime & l'amitié du Pontife envers lui. A ce motif se joignir en-

core celui de l'intérêt qu'il avoit pris à l'expédition de l'Empereur contre les Turcs, lui ayant envoyé à ſes dépens trois mille hommes d'infanterie, ſous la conduite d'Aurelio Fregoſe. Cette bonne intelligence qui régnoit entre le Pape & lui, donna lieu aux envieux de ſa grandeur & de ſon repos, de chercher à lui nuire dans l'eſprit du roi d'Eſpagne. Le cardinal Farnèſe en particulier, bien inſtruit que les ſoins de Côme lui avoient fermé la voie au Pontificat, & que ſes conſeils l'avoient privé de la confiance du nouveau Pape, voulut s'en venger en lui cauſant des troubles. Il profita des diviſions qui régnoient entre les Urſins de Pitigliano; & affectant un violent deſir de rétablir la concorde dans une Maiſon qui tenoit de près à la ſienne, il feignit de vouloir s'entremettre dans la querelle : de là il prit occaſion d'inſinuer aux Urſins que ce fief de Pitigliano étoit pour eux une ſource intariſſable de diſcordes & de chagrins, d'autant plus que le duc de Florence avoit ſoin de les fomenter, dans l'intention de les affoiblir eux-mêmes & de les réduire à la néceſſité de ſe livrer 1566.

à ſa diſcrétion ; qu'il ſeroit bien plus
1566. sûr pour eux d'implorer directement la protection du roi Philippe, & de lui offrir ce fief, pour obtenir de ce Monarque une indemnité plus avantageuſe dans ſes Etats, & rétablir ailleurs, dans tout ſon éclat, l'ancienne Maiſon des Urſins. Ce même Cardinal traitoit d'un autre côté avec le vice-roi de Naples, lui expoſant de quel intérêt ſeroit pour le Roi Catholique l'acquiſition du comté de Pitigliano, qui, joint aux places d'Orbitello & de Portercole, formeroit un petit Etat, capable de recevoir aſſez de troupes pour tenir en reſpect le Pape & le duc de Florence, qui, par leur union, ſe rendoient les arbitres de l'Italie. Les intrigues de Farnèſe, commencées avant que les Urſins s'accordaſſent, vinrent facilement à la connoiſſance de Côme. Le Duc ne manqua pas d'en profiter, pour l'éloigner encore plus de la confiance du Pape, & le mettre mal avec Philippe. Il remontra au Saint-Père combien ce Cardinal, dévoré par l'ambition, agiſſoit contre les intérêts du Siège Apoſtolique ; & au roi d'Eſpagne, que Farnèſe tentoit d'exclure les

autres de sa confiance, pour se l'acquérir lui-même & se préparer ainsi plus aisément une voie à la Papauté. Les propos & les lettres de Farnèse appuyèrent cette accusation; & le Pape aidé par les Ministres Espagnols, le desservit auprès de Philippe. C'étoit ainsi que le Duc & son fils veilloient conjointement à maintenir leur grandeur au-dehors, tandis que de nouveaux accidens troubloient l'intérieur de leur domestique. 1566.

Le désœuvrement & la solitude, après une vie active & laborieuse, ne produisent pas toujours le repos & la paix de l'ame; mais sont souvent une amorce qui rallume le feu assoupi des passions. Le duc Côme après avoir renoncé au gouvernement, laissant tout-à-fait les détails des affaires, remplissoit seulement la fonction de conseiller d'Etat dans les conjonctures les plus importantes. La chasse, la pêche, l'agriculture, les manufactures, les entreprises de commerce & la marine étoient quelquefois encore l'objet de ses occupations. Il vivoit avec son fils dans une douce & honnête familiarité; mais telle cependant qu'elle n'affoiblît point le respect filial, & qu'elle laissât

toujours entrevoir dans l'homme privé
1566. celui qui pouvoit à ſon gré redevenir ſouverain. Le Duc étoit animé par l'amour paternel & par un extrême deſir de voir ſon héritier y répondre: le reſpect, la crainte, la reconnoiſſance produiſoient dans le Prince la déférence & la docilité. Autant le père avoit ſoin de recommander la prudence & les mœurs, autant le fils affectoit de régler ſa conduite ſur les conſeils qu'il recevoit; & de là naiſſoit le ſoin qu'ils avoient tous les deux de ſe cacher mutuellement leurs foibleſſes. Côme enclin à l'amour par ſenſibilité d'ame & par tempérament, ayant perdu la Ducheſſe, ne put pas s'abſtenir longtems de goûter les douceurs de cette paſſion, & il ſe laiſſa prendre aux appas d'Eléonore des Albizzi, jeune perſonne appartenante à une des meilleures Maiſons de Florence, & douée d'une rare beauté que ſon extrême vivacité rendoit encore plus piquante. Avec l'agrément du père, le Duc mit Eléonore dans ſes parties de plaiſir. Bientôt elle lui devint néceſſaire; & ſa compagnie fit le plus doux charme de la retraite où il vivoit. Son attachement

pour cette aimable perſonne croiſſoit d'un moment à l'autre; & enfin donna lieu au Régent de ſoupçonner que Côme vouloit en faire ſon épouſe. Pendant que le Duc étoit à Florence, Sforce Almeni, ſon valet-de-chambre, confirma le Prince dans cette idée, en lui révélant les plus ſecrètes particularités de cet amour; & il lui conſeilla d'en témoigner quelque mécontentement à ſon père. L'imprudence de Sforce, & la franchiſe maladroite du jeune François, produiſirent dans Côme une ſi violente indignation, que peut-être il ſe ſeroit porté à quelque extrémité contre ſon fils même, ſi ſa fureur ne ſe fût déchargée ſur l'auteur de la méſintelligence. Dans ſon tranſport il traverſa de ſon épée le valet-de-chambre; puis honteux d'un tel excès & plus obſtiné encore dans ſon amour, il partit de Florence fort mécontent, laiſſant aux détracteurs de ſa conduite un juſte prétexte d'exercer leur malignité. Son commerce avec Eléonore devint enſuite plus intime; & au mois de juillet de l'année ſuivante il en eut un fils, qui fut nommé don Jean. La naiſſance de cet enfant fut le terme de ſes 1566.

amours avec la mère. Côme après avoir
1566. constitué une riche dot à sa maîtresse, la donna pour épouse à Carlo Panciatichi, & les combla l'un & l'autre de ses bienfaits. L'acte de donation, passé en latin, le 20 août 1567, s'exprime ainsi : « Mon amour extrême pour » vous, & ma vive tendresse pour le » fils que vous m'avez donné depuis » peu, exigent », &c. Tel fut l'égarement passager de Côme, & le fils surpassa son père en ce point.

En 1563, Blanche, fille de Barthelemi Cappello, noble Vénitien de la première qualité, étoit arrivée à Florence, conduite dans cette ville par une intrigue amoureuse avec Pierre Bonaventuri, Florentin. Ce jeune homme avoit été envoyé à Venise pour y apprendre le commerce dans le comptoir des Salviati, sous la direction de son oncle Jean-Baptiste, qui en étoit le premier commis. La maison des Salviati étoit voisine du palais Cappello: Blanche & Bonaventuri eurent de fréquentes occasions de se voir. Ils étoient beaux l'un & l'autre ; ils ne tardèrent pas à s'aimer & à chercher les moyens de se trouver ensemble. Une suivante

fidelle de Blanche devint le moyen de lier cette intrigue : elle fit faire de doubles clefs, qui donnèrent à ſa maîtreſſe le moyen de ſe rendre toutes les nuits chez ſon amant, & de reſter avec lui juſqu'au point du jour. Mais ces viſites ne purent durer long-tems, ſans qu'il en parût des marques : la crainte des parens obligea les deux jeunes gens à prendre la fuite dans le deſſein de s'épouſer. La conjoncture étoit preſſante, & de plus Bonaventuri avoit eu la précaution de faire croire à ſa maîtreſſe qu'il étoit neveu des Salviati, & qu'il avoit le principal intérêt dans leur commerce. Blanche donc ayant pris tout ce qu'elle put de nippes & de joyaux, partit avec ſon amant vers le commencement de décembre 1563, & vint avec lui à Florence. Son père étoit des premiers de Veniſe, & tenoit à tout ce qu'il y avoit de mieux dans la République ; il avoit pour ſeconde femme une Grimani, ſœur du patriarche d'Aquilée, qui, comme belle-mère, fit plus de bruit de cette aventure qu'aucun des parens. Le Patriarche animé par ſa ſœur, s'étant mis à la tête de la pa-

1566.

renté, déclara que tout le corps de la
1566. noblesse Vénitienne étoit offensé; & le 15 décembre on fit arrêter Jean-Baptiste Bonaventuri, oncle du ravisseur. Toute cette fureur n'avoit pour but que la vengeance; car ils se mettoient peu en peine de ravoir Blanche, qui étant partie seule avec son amant, auroit pu sans peine être jointe. Le conseil des *Dix* ordonna qu'il fût *couru sus* à Pierre; & sa tête fut mise à prix, à raison de deux mille ducats, payables moitié par la caisse des Dix, moitié par Cappello, & cela pour avoir séduit Blanche en lui faisant croire qu'il étoit neveu de Pierre Salviati, & l'avoir aidée à emporter les joyaux de sa maison. Bonaventuri à son arrivée à Florence, étant informé de tout ce qui s'étoit passé à Venise, implora la protection du prince François, qui dès-lors entroit dans tous les conseils. Ce Prince ordonna aussitôt à l'agent du Duc à Venise, de recourir à l'intervention du consul, & de faire tout ce qui seroit possible en faveur de Bonaventuri, qui étoit dans une prison, implorant la protection du Nonce auprès du Patriarche. Mais tout cela ne

calma point les parens de Blanche, & ils voulurent que l'on continuât de poursuivre l'oncle en justice, comme complice & fauteur de l'attentat ; & ils obtinrent un ordre pour faire assigner & arrêter tous les domestiques des deux sexes, & les *barcarols* soupçonnés d'avoir eu part à l'enlèvement. L'infortuné Jean-Baptiste surpris en prison par l'épidémie qui régnoit alors, y finit misérablement ses jours, & par là mit fin à cette affaire. 1566.

A Florence les aventures de Blanche réveillèrent la curiosité & la compassion du Prince ; & la compassion, comme il arrive en pareil cas, produisit l'amour. Le commencement de cet amour a été un sujet fécond pour les écrivains de romans, qui l'ont orné à l'envi de tant de traits d'imagination. Parmi eux s'est distingué Célius Malespini, de Vérone, dans sa nouvelle 84, qu'il donne pour vraie. Malheureusement ce Malespini a été condamné à Venise comme faussaire. Il est certain que les deux amans, dans la semaine même de leur arrivée à Florence, obtinrent la protection du Prince, qui n'eut pas besoin, pour la leur accor-

der, de tous les ſtratagêmes de Mon-
1566. dragon, ſon valet-de-chambre, ni de la médiation de ſon épouſe. Les circonſtances demandoient que cet amour demeurât ſecret, juſqu'à ce que le mariage du Prince avec l'Archiducheſſe fût conclu & les nôces célébrées: pour cette raiſon il alloit voir Blanche pendant la nuit, & ſeul, non ſans beaucoup de danger, & ſans crainte de ſon père, qui ne ceſſoit de lui en faire des reproches. Côme écrivoit à ſon fils le 25 février 1565: « Ces courſes nocturnes que vous faites dans Florence tout » ſeul, ne valent rien ni pour l'honneur, ni pour le profit, ni pour la » ſûreté, ſur-tout quand cela eſt continuel & dégénère en habitude; on » ne ſauroit dire combien de mauvais » effets il peut en réſulter. Je ne » prétends pas vous moleſter; mais » dans des cas de cette importance, » vous me permettrez de vous dire » mon avis; car je vous connois aſſez » prudent pour ne pas vous obſtiner » à faire ce qui peut vous être nuiſi- » ble ». Mais dès que le mariage fut célébré, le prince François ceſſa de ſe contraindre, au point qu'il fit Bona-

venturi

venturi ſon intendant : il logea même Blanche ſuperbement dans le lieu le plus commode de ſon palais, & rendit publique à tous égards, ſa paſſion pour elle. Une conduite ſi condamnable rendit encore moins traitable le caractère peu tolérant de l'Archiducheſſe ſa femme. Cette Princeſſe élevée ſous une auſtère & exacte diſcipline, & accoutumée dès ſa plus tendre enfance aux exercices des vertus religieuſes, inclinoit fortement vers la dévotion & les œuvres de piété, & fuyoit avec ſoin & conſtance tout ce qui pouvoit l'en diſtraire. Elle avoit de la beauté : mais l'humeur ſérieuſe & mélancolique dont une éducation ſi rigide lui avoit fait contracter l'habitude, la privoit de ces graces, ſans leſquelles la beauté même fait fuir l'amour. Auſſi n'avoit-elle jamais pu gagner le cœur de ſon mari, qui ſe ſentant peu diſpoſé à la tendreſſe envers elle, ſe tenoit à ſon égard dans les bornes d'une politeſſe froide. A cela ſe joignoient la préférence marquée qu'elle donnoit aux gens de ſon pays, & le peu de ſoin qu'elle avoit de plaire aux Toſcans ; les maximes & les uſages d'une 1566.

1566. grande Cour, peu applicables à celle d'un Prince, qui tenoit encore de l'homme privé; enfin ſon indifférence pour tout ce qui étoit du goût des Italiens. De toutes ces cauſes naiſſoit l'averſion réciproque des deux époux. Le duc Côme qui voyoit cela avec douleur, tâchoit par ſes conſeils, de maintenir entr'eux la bonne intelligence. « Votre Alteſſe, écrivoit-il à ſa belle-» fille, ne doit pas croire tout ce qu'on » lui rapporte; car dans les Cours, on ne » manque jamais de gens qui ſe plaiſent » à ſemer des occaſions de diſcorde. » Je ſais que le Prince vous aime & qu'il » vous eſt cher; mais il faut ſe paſſer » quelque choſe, il faut ſouffrir que la » jeuneſſe ait ſon cours, & diſſimuler » prudemment ce que l'âge corrigera; » autrement on ſuſciteroit peu-à-peu » une indignation & une haine qui ne » finiroient jamais. Je crois le Prince » attentif à ne laiſſer manquer de rien » Votre Alteſſe, à lui faire ſa cour, & » qu'il ira au-devant de tout ce qu'elle » peut deſirer, ſoit pour elle-même, » ſoit pour ſa maiſon. Si elle veut » bien ſe comparer à ſes ſœurs, elle » n'aura peut-être pas lieu d'être ſi mé-

» contente de ſa ſituation qu'elle le
» paroît ; car je ſais bien comment 1566.
» quelques-unes d'entr'elles ont été
» traitées. Qu'elle ne ſe crée pas des
» chimères, mais qu'elle faſſe uſage de
» ſa prudence & de ſon bon cœur, &
» qu'elle montre à ſon époux un viſage
» plus riant, qu'elle ſe débarraſſe des
» ſoins domeſtiques & lui laiſſe les
» embarras du ménage : il eſt certain
» qu'elle en paſſera mieux ſon tems ;
» & de mon côté je n'oublierai rien de
» ce que je dois faire pour lui procurer
» une entière ſatisfaction ».

Ces diſſentions domeſtiques, loin d'éteindre l'amour du Prince pour Blanche, lui fourniſſoient de nouveaux alimens. Il fit pendant cette année tous ſes efforts pour faire révoquer la proclamation faite à Veniſe contre Bonaventuri, & faire accorder à Blanche la dot qu'elle avoit eu droit de prétendre. Ce qui l'animoit encore à s'intéreſſer plus vivement pour Bonaventuri, c'eſt que les Cappello avoient envoyé à Florence un aſſaſſin pour faire périr ce jeune homme ; ce qui ne pouvoit guère manquer d'avoir lieu, ſi la vigilance du gouvernement, & quelques avis qu'il

reçut, ne s'y étoient opposés. Le Prince
1566. ne vouloit pas protéger ouvertement cette affaire ; & conséquemment il eut recours à la médiation du cardinal Alexandrin, neveu du Pape, afin que la cour de Rome en chargeât son Nonce à Venise ; mais ce fut inutilement ; il ne se trouva même personne qui voulût prendre en main la cause de Blanche contre ses parens, & s'employer pour lui faire obtenir la somme de six mille ducats que sa mère lui avoit laissée. L'outrage qu'on prétendoit fait à tout le corps de la noblesse Vénitienne, étoit encore récent, & l'on croyoit qu'il ne pouvoit être lavé que par le sang. Le Prince, désespérant du succès de son entreprise, y renonça, & se contentant de faire veiller à la sûreté de Bonaventuri, il se livra tout entier à sa passion pour Blanche. Le charme qui le retenoit étoit difficile à rompre ; car à ses attraits naturels, Blanche joignoit cet art qui est le plus sûr moyen de captiver un amant. De la vivacité, des graces légères, un babil amusant, quelques caprices agréables, tels étoient les moyens par lesquels elle égayoit l'humeur un peu som-

bre de ſon nouvel amant. Elle ſeule lui
ſaiſoit oublier ſes dégoûts domeſtiques, 1566.
& diſſipoit l'ennui que lui cauſoient les ſoins du gouvernement & les menus détails des affaires. Ces ſentimens, qui d'abord n'avoient été que l'effet de l'amour, ſe tournèrent enſuite en habitude, & l'habitude acquérant chaque jour un nouveau degré de force, finit par le lier d'un nœud indiſſoluble. Les flatteries des courtiſans toujours portés à ſeconder les paſſions des Princes, les reproches de la Princeſſe, & les diſcours du public mirent la dernière main à l'ouvrage. Bientôt cet amour devint la fable de toute l'Italie. Les artifices de Blanche & la foibleſſe du Prince furent le ſujet de toutes les converſations & la nouvelle de chaque jour. Ce n'étoit rien encore: l'obſtination de François dans cette intrigue décrédita peu-à-peu ſon gouvernement, lui fit perdre la bienveillance de ſes ſujets, & produiſit enfin une conſpiration contre ſa perſonne. Le duc Côme voyant ſes conſeils inutiles, prit le parti de l'indulgence, dont il avoit beſoin pour lui-même. L'Archiducheſſe, conſumée de jalouſie, vit ſa

vertu à une rude épreuve, & fut quelquefois tentée de tirer vengeance des deux amans. On verra dans la ſuite de cette Hiſtoire, que juſqu'à la mort de cette Princeſſe, l'égarement de ſon époux fut pour tous les deux une ſource intariſſable de diſſentions & de chagrins.

1566.

CHAPITRE V.

Les Corſes offrent de nouveau de ſe ſoumettre à la domination de Côme; mais Philippe II s'y oppoſe. Le Duc envoie des ſecours d'hommes & d'argent à Charles IX contre les Huguenots rebelles. Sincère correſpondance d'eſtime & d'amitié entre le Pape & le Duc. La diſpute ſur la préſéance eſt renouvellée par le duc de Ferrare; & le Pape la termine en accordant à Côme le titre de grand Duc.

1567. DEPUIS ces tems fortunés où la République, ſous la glorieuſe dictature de Côme l'Ancien & de Laurent le Magnifique, s'occupoit tranquillement

à propager les arts & le commerce, Florence ne s'étoit pas vue à un degré de puiſſance & de félicité comparable à celui où elle étoit alors. La vigilance du duc Côme rétabliſſoit l'ordre dans les finances de l'Etat & dans celles des particuliers, toutes auparavant bouleverſées par la guerre de Sienne. Le commerce étoit floriſſant, le peuple ſoumis & tranquille; les ſciences, les arts & l'agriculture floriſſoient; l'aſpect riant de la proſpérité s'offroit aux yeux de toutes parts. Les circonſtances politiques de l'Europe ſembloient être combinées exprès pour favoriſer la Toſcane. L'état des autres Puiſſances étoit la foibleſſe & la déſunion. L'eſprit belliqueux ne régnoit plus, & les manœuvres du cabinet avoient ſuccédé à la force. En France, les ſujets donnoient la loi au Souverain, déjà réduit à briguer avec ſoupleſſe la bienveillance & la protection des grands. En Allemagne, les nouveaux ſyſtêmes de religion inſpiroient l'indépendance; & l'Autriche énervée par ſes diſcordes inteſtines, mendioit de tous les côtés des ſecours contre les Turcs, qui, armés par l'ambition & le fanatiſme, me- 1567.

1567. naçoient l'Europe d'une invaſion totale. La tyrannie de l'Inquiſition avoit animé les Flamands à ſecouer toute domination ; & l'eſprit indépendant de la réforme les ſoutenoit. L'Eſpagne épuiſée d'argent & de forces, pouvoit à peine défendre contre les Turcs ſes côtes & celles d'Italie ; & la politique alambiquée du roi Philippe ne ſuffiſoit pas pour lui conſerver ſon patrimoine. En Italie, les Etats Eſpagnols ſe reſſentoient du mal de la Monarchie ; le Pape s'occupoit de l'exécution du concile & des pourſuites de l'Inquiſition ; la république de Veniſe étoit dans des allarmes continuelles par les armemens du Turc, & craignoit pour ſes Etats du Levant. Le duc de Savoie ſouffroit des troubles de France ; & ſes domaines, qui pendant tant d'années avoient été le théâtre de la guerre, portoient encore les marques des calamités paſſées. Les corſaires Turcs, maîtres de la Méditerranée, infeſtoient le commerce, & dévaſtoient par des deſcentes multipliées les côtes de la Calabre & de la Sicile. Toute l'Italie trembloit au nom Ottoman ; & le jeune ſultan Selim avoit hérité de Soliman ſon père,

& de ſes Etats, & de ſon eſprit d'inquié-
tude, & de ſa fureur des conquêtes. La 1567.
Toſcane, alors à l'abri des troubles inteſtins qui l'avoient agitée, profitoit de l'impuiſſance des autres Etats pour étendre ſon commerce; elle aſſuroit ſes frontières par de nouvelles fortifications, bordoit ſes côtes de fortins & de tours, & par ſes troupes en éloignoit les corſaires. Outre les dix galères entretenues pour moitié par le roi d'Eſpagne, le duc Côme avoit les deux qui appartenoient à l'ordre de Saint-Etienne, & qui étoient obligées d'être continuellement en courſe: il en avoit encore deux autres à Portoferraio, pour maintenir la libre communication avec l'Elba. Les Turcs le craignoient & le regardoient comme leur ennemi; & pour cette raiſon, à peine eurent-ils levé le ſiége de Malthe, qu'ils congédièrent de Pera le Baile Florentin; mais le commerce toſcan étant entièrement tombé dans ces contrées, la préſence du Baile à la Porte ne ſervoit qu'au rachat des eſclaves. Dans cet état de force & de proſpérité, le Duc auroit deſiré d'étendre les limites de ſon domaine, & de profiter des nouvelles occaſions qui s'of-

froient d'acquérir la ſouveraineté de la
1567. Corſe.

Sampiero, le principal auteur du ſoulevement de cette iſle, ayant été tué devant Aiazzo, les autres chefs après quelques diſcordes, ſe réunirent ſous les ordres d'Alphonſe Ornano ſon fils, qui en héritant de ſon pouvoir, hérita auſſi de ſa renommée. La mort de Sampiero, loin de procurer quelque avantage aux Génois, ſembla fortifier la révolte des Corſes; car ayant formé un conſeil *de douze* pour diriger le jeune Ornano, ils aſſurèrent entr'eux par ce moyen la bonne intelligence. Ils jurèrent tous d'un commun accord, de ne ſe point aſſujettir à l'odieux gouvernement de Gênes, &, à la dernière extrémité, d'appeler plutôt les Turcs dans leur iſle. Mais ils délibérèrent d'implorer auparavant la protection des Puiſſances de l'Europe, & principalement celle de Côme, vers qui ſe portoit de préférence le vœu général de la nation. Pour cet effet, ils dépêchèrent en Toſcane un ſecrétaire avec des lettres de créance d'Alphonſe & des douze, afin de repréſenter à Côme l'affection & l'attachement de leurs

compatriotes pour la Maiſon de Médicis, & de l'engager à les recevoir au nombre des ſiens. Le même Envoyé fut chargé de lettres ouvertes pour le roi de France, à deſſein de faire l'offre de l'iſle à cette Couronne, dans le cas où ils feroient refuſés par le Duc. Enfin le député eut ordre de proteſter que ſi aucun des deux Princes n'acceptoit la propoſition, les Corſes étoient décidés à s'adreſſer aux Turcs; « & certainement, ajouta-t-il, la protection que demande ma patrie ne peut être onéreuſe, puiſqu'elle préſente pour ſa défenſe une armée de douze mille hommes, qui, ſoit en eux-mêmes, ſoit eu égard à la longue habitude qu'ils avoient contractée de manier les armes, peuvent être réputés bons ſoldats; ces forces étant donc ſuffiſantes pour la délivrer des Génois, elle ne demande qu'un ſecours convenable d'argent & de munitions, & quelques pièces d'artillerie ». Cette ſeconde invitation des Corſes éveilla de nouveau l'ambition du Duc; & il lui parut peu raiſonnable de rejetter une offre ſi avantageuſe. Ainſi, ſous prétexte d'envoyer dans l'iſle un homme de confiance qui s'in- 1567.

1567. formât ſur les lieux de la vraie ſituation des révoltés, il retint à Florence leur Envoyé, juſqu'à ce qu'il eût pu s'aſſurer des diſpoſitions de Philippe à cet égard. Il remontra donc à ce Prince, que le recouvrement de la Corſe étant déſormais déſeſpéré pour les Génois, cette iſle devoit néceſſairement tomber au pouvoir des François ou des Turcs; & que l'un & l'autre de ces cas ſeroit également funeſte à l'Eſpagne & à la Toſcane, puiſque la poſſeſſion de cette iſle ouvriroit aux Turcs ou aux François l'entrée de l'Italie. Il eſt donc d'une ſaine politique, ajoutoit-il, de prévenir par tous les moyens poſſibles un tel inconvénient; & je ſuis diſpoſé, tant pour le ſervice de Votre Majeſté que pour la défenſe de mon domaine, à me rendre à l'invitation des Corſes; & l'on ne pourra pas me ſoupçonner de prendre ce parti par eſprit d'ambition & d'intérêt, puiſque j'ai prévenu ce ſoupçon en renonçant au gouvernement de mon Etat lorſque j'étois au plus haut point de ma proſpérité. Mais ſi une fois je ſuis poſſeſſeur de la Corſe, je me propoſe de la faire ſervir de boulevard à l'Ita-

lie; & Votre Majeſté pourra la conſi-
dérer comme lui appartenante. Enfin, 1567.
je ſuis aſſuré que Votre Majeſté ne voudroit pas, pour plaire aux Génois, que leur foibleſſe précipitât l'Italie dans de nouveaux troubles. Philippe avoit déjà été prévenu par les Génois, & il entendoit avoir mis par le traité de Florence de 1557, une borne à la grandeur des Médicis. Il ne vouloit pas toutefois, par un déſaveu formel des diſpoſitions de Côme, l'irriter au point qu'il acceptât ſans ſon conſentement les offres des rebelles. Il fit donc dire par Ruy Gomez à l'ambaſſadeur de Florence, qu'on ne devoit pas encore regarder la Corſe comme perdue pour les Génois, & que la juſtice ne permettoit pas de diſpoſer d'un bien qu'ils n'avoient point abandonné; que d'un autre côté, il n'y avoit pas lieu de tant craindre l'arrivée des François ou des Turcs dans cette iſle, puiſque les rebelles n'étoient pas en état de les y ſoutenir; & que Sa Majeſté avoit des troupes ſuffiſantes pour les chaſſer de là. Qu'au reſte, elle avoit déclaré aux Génois, que s'ils ne s'attachoient ſérieuſement à mettre fin à la révolte, elle ſonge-

1567. roit elle-même à en prévenir les conséquences ; & qu'alors elle ne croiroit perſonne plus en état que le Duc de préſerver la Corſe des invaſions. Cette déclaration de la part du Roi ne pouvoit pas être fort agréable à Côme ; mais cependant il fut obligé de s'y conformer, crainte de plus grands troubles. Il fit donc le 16 avril cette réponſe aux douze du conſeil de Corſe : « Je ne trompe-» rois pas la confiance que vous m'avez » témoignée, s'il étoit entièrement en » mon pouvoir d'apporter quelque » ſoulagement à vos maux ; car j'ai-» me ſincèrement votre nation, & je » deſirerois de tout mon cœur pou-» voir lui prouver combien je ſuis re-» connoiſſant du zèle qu'elle a toujours » témoigné pour ma Maiſon. Vous ap-» prendrez du capitaine Vincent, quel » eſt celui qui s'oppoſe à mes bonnes » intentions envers vous ; & il vous » certifiera combien je ſuis mécontent » de ne pouvoir pas faire mieux, ni » me conformer à votre demande & » au deſir de la Corſe. Il pourra vous » aſſurer encore que ma détermina-» tion, quelque peu agréable qu'elle » puiſſe vous être, s'accorde avec vos

» intérêts, & tend à vous épargner de » plus grands maux », &c. 1567.

La cour de France, au contraire, craignant que le roi Philippe ne ſe rendît maître de cette iſle, non-ſeulement preſſoit les Corſes de ſe donner au duc de Florence, mais encore promettoit à ce Prince les ſecours dont il auroit beſoin pour réuſſir. Elle voyoit que c'étoit-là l'unique moyen de le détacher de l'Eſpagne, & de l'engager à favoriſer les deſſeins des François ſur l'Italie. Mais toutes les ſollicitations de la Reine, à ce ſujet, ne purent rien ſur lui : l'indifférence extrême qu'il affecta ſur ce point, fut cauſe que les diviſions ſurvenues parmi les rebelles, & la retraite d'Ornano en France, rétablirent en Corſe la paiſible domination de la République. Parfaitement convaincu que de l'obſervation du traité de 1557, dépendoit le repos & la ſûreté de ſa Maiſon, il étoit réſolu à l'obſerver fidélement, & il n'y eut ni flatterie, ni eſpérance d'ajouter un royaume à ſes Etats, qui pût l'engager à le violer. Il ne laiſſoit pas néanmoins de s'attacher la France par de fréquens ſervi-

1567. ces ; & à l'occaſion de la révolution de Flandre, il lui fournit des troupes & l'aida de tout ſon pouvoir. Les nouveaux dogmes, qui depuis bien des années, fermentoient dans cette province, y avoient excité les peuples à la révolte ; & les grands, mettant à profit cette aliénation univerſelle des eſprits, fomentoient le déſordre, pour ſe rendre indépendans. Marguerite d'Autriche avoit eſpéré que la douceur & la diſſimulation fiſſent rentrer tout le monde dans le devoir ; & ce ſyſtême, qui différa ſeulement pour quelque tems la révolte, laiſſa jeter à l'erreur de plus profondes racines. Le roi Philippe réſolut d'aller en perſonne, appaiſer ces tumultes ; mais il envoya auparavant le duc d'Albe, comme ſon précurſeur ; il voulut que ce Général, dépoſitaire de l'autorité ſuprême, & ſoutenu d'une puiſſante armée, tirât le glaive, & que ſe montrant inexorable contre la rebellion, il répandît au loin la terreur & l'épouvante. Le Pape & Côme avoient confirmé Philippe dans cette réſolution, qu'ils croyoient la plus convenable aux circonſtances. Et le

Duc envoya Chiappino Vitelli, général de ſes troupes, & d'autres officiers, ſervir en qualité de volontaires dans cette expédition. Chiappino jouiſſoit d'une grande réputation en Eſpagne. Le duc d'Albe lui donna le grade de meſtre-de-camp général, & le chargea de faire élever pluſieurs fortereſſes dans cette province : enfin, le Roi l'ayant demandé à Côme, le fit lieutenant du duc d'Albe. Philippe II ſongea auſſi à ſes Etats d'Italie, & il déclara ſon lieutenant dans ces mêmes Etats, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles V. Il fit auſſi don Juan ſon général de mer, & il lui donna le commandement d'une flotte conſidérable, pour purger la Méditerranée de tous les pirates, & réprimer l'audace des Turcs. A la flotte Eſpagnole devoient ſe joindre les galères Toſcanes, qui, malgré qu'elles euſſent tenté inutilement de ſurprendre Bona, repaire des pirates, ſur la côte d'Afrique, n'avoit pas laiſſé par différentes priſes qu'elles avoient faites, de jeter l'épouvante parmi ces barbares. 1567.

Les armemens des Turcs & les révolutions de Flandre n'avoient pour-

1567. tant pas autant nui au repos de l'Italie, que lui causèrent d'allarmes les mouvemens inattendus des Huguenots de France. La tentative qu'ils venoient de faire d'enlever le Roi & la Reine à Monceaux, avoit rallumé dans cet Etat le feu des guerres civiles. La Cour, dépourvue d'argent & de troupes, recourut aux Princes d'Italie, & envoya demander encore au duc de Florence un prêt de deux cens mille ducats. Pour l'engager plus efficacement à ſecourir la France dans une ſi urgente néceſſité, elle offrit en compenſation de la ſomme demandée, un duché en France, pour le jeune prince don Pierre, avec l'eſpoir d'un mariage avantageux, qui propageroit avec éclat dans ce royaume, une branche de la Maiſon de Médicis; & cette Princeſſe lui fit obſerver que ſi elle avoit eu aſſez de crédit & de zèle, pour faire obtenir à un Gonzague le duché de Nevers, à plus forte raiſon rendroit-elle un pareil ſervice à un Prince de ſon ſang. Ces preuves d'attachement ne devoient pas même ſe borner à don Pierre : la Reine offroit encore pour le cardinal Ferdinand plu-

sieurs abbayes, & l'assistance des affaires de France en cour de Rome. Tant de promesses n'obtinrent de Côme que de vagues protestations d'attachement, le Duc ne voulant rien conclure à ce sujet, sans avoir consulté Rome. Pie V n'avoit pas de Catherine l'idée la plus avantageuse : il la regardoit comme très-peu esclave de sa parole, & aimant beaucoup mieux promettre que tenir. Il attribuoit à son ambition les présens troubles de France, & pensoit que très-indifférente pour la Religion Catholique, elle n'avoit d'autre desir que de surnager toujours au milieu de ces tourbillons. Ce Pontife étoit irrité de la faveur déclarée qu'elle accordoit à quantité de Protestans qu'elle avoit à sa Cour ; & il la soupçonnoit de fomenter secrètement la prétendue réforme, pour lui donner plus de poids & la mettre en état de balancer le parti catholique. Il croyoit donc dangereux de lui accorder des secours d'argent, craignant que les Réformés n'en profitassent ; & il ne jugeoit pas trop nécessaire de lui envoyer des troupes, bien informé qu'on traitoit secrètement de la paix. En 1567.

conſéquence, le Duc ferma l'oreille
1567. aux offres ſéduiſantes de la Reine; & il ſe contenta de fournir de l'argent au duc de Savoie, qui étoit infeſté par les nouveaux ſectaires, ſur les frontières de ſes Etats. Ces ſecours que le Duc & le Régent fourniſſoient avec tant de facilité aux Puiſſances, étoient pris ſur les peuples de la Toſcane, qu'ils ſurchargeoient d'impôts extraordinaires; mais le zèle de la religion & du repos de l'Italie, enfin l'honneur de ſe montrer généreux, les ſoutenoient contre toute autre conſidération. La proſpérité du commerce de la Toſcane leur rendoit cette généroſité plus aiſée, & étoit elle-même un motif qui les engageoit à veiller plus particulièrement à la tranquillité de l'Italie. Auſſi, l'empereur Maximilien leur ayant demandé des troupes & des galères pour le ſiége de Final, & la réduction des peuples de ce pays, qui s'étoient révoltés contre lui, ils s'excusèrent d'entrer dans cette querelle. Comme les Génois y étoient mêlés & fomentoient la révolte, cette République déjà irritée de la négociation du Duc avec la Corſe, n'auroit

pas manqué d'inquiéter la Toſcane, ſi elle eût aidé Maximilien à réduire Final. Ils remontrèrent donc au roi d'Eſpagne, combien il ſeroit contraire à ſon intérêt, qu'ils entretinſſent la guerre dans un pays voiſin de Milan ; & Philippe convaincu de la ſolidité de cette remontrance, fit accepter leur excuſe à l'Empereur. Ils eurent plus de peine avec le duc de Ferrare, qui, avec ſa diſpute de la préſéance, & par ſes intrigues auprès des Cours, ne ceſſoit de leur donner de l'inquiétude. Et comme la vanité & le point d'honneur étoient intéreſſés dans cette importante affaire, le duc Côme ne négligea rien pour la terminer à ſon avantage. 1567.

Lorſque le Prince-Régent, à l'occaſion de ſon mariage, étoit à la cour de l'Empeurer, ce Monarque deſirant de raccommoder entr'eux ſes deux beau-frères, propoſa de juger leur conteſtation à l'amiable. Il fit part de ſon projet à Côme, qui s'y prêta de bonne grace, à condition cependant que Sa Majeſté décideroit cette cauſe en qualité d'arbitre & non d'Empereur ; beaucoup moins encore 1568.

avec la participation de la diète; &
1568. comme l'inſtance étoit pendante à Rome, tribunal compétent des deux parties, Pie V, à la requête des Médicis, agréa que Sa Majeſté, comme Maximilien d'Autriche, & non comme chef de l'Empire, prononçât le jugement dans l'eſpace d'une année. La condition impoſée par le Pape ne parut pas convenable à la dignité Impériale; mais le Pontife ne crut pas pouvoir s'en déſiſter ſans déroger à ſes droits; & Côme, en qualité de Duc indépendant, ne reconnoiſſoit dans l'Empereur, d'autre juriſdiction que celle qui lui étoit attribuée par le compromis. Maximilien voulut éluder la difficulté en propoſant divers accommodemens; mais le duc Côme, qui étoit en poſſeſſion de la préſéance par déclarations des pontifes Paul III & Pie IV, & des empereurs Charles V & Ferdinand I, n'admettoit aucun tempérament. Le duc de Ferrare tendoit à retirer tout à fait cette affaire de Rome, où le parti des Médicis étoit trop puiſſant, & à la transférer à la diète Impériale, ſe flattant avec l'appui de pluſieurs Princes d'Allemagne, d'y obtenir

un jugement favorable, ou au moins de rendre le procès éternel, ce qui lui laisseroit toujours le droit de tourmenter Côme. Ces débats échauffoient de plus en plus la querelle; & les mémoires imprimés, que les parties ne cessoient de répandre dans le public, augmentoient continuellement leur aigreur. Un si stérile sujet occupa tous les jurisconsultes & *les publicistes* du siècle. Les avocats de Côme soutenoient que les ducs de Ferrare ayant cédé à la république de Florence, devoient céder encore à celui qui la représentoit. On discuta conséquemment, si la constitution du gouvernement Florentin réunissoit en Côme toutes les prérogatives de la République; & à cette question, il fut répondu en démontrant que le duc Alphonse n'étoit pas subrogé à tous les droits de Ferrare. De là il fut aisé de tomber dans l'examen du pouvoir qu'avoit chacun des contendans sur son propre Etat, de discuter les qualités morales de l'un & de l'autre, & de s'injurier à l'envi. On rassembla tout ce qui avoit été dit sur le mérite & sur la noblesse, pour en faire l'application au cas présent; & 1568.

1568. on fit le parallèle des Azzon, des Guelfe, des Obizzon & des Hercule, avec les Côme, les Laurent, les Jean, les Pierre. On examina la différence qu'il y a à entretenir un comptoir & commander des bataillons, & ſi l'on devoit préférer une ſouveraineté déférée par un peuple qu'avoit ſoumis l'admiration des vertus, ou celle qui avoit été conquiſe par la force des armes. Ce n'étoit pas encore aſſez: après cette exacte revue des perſonnes & des familles, on paſſa au mérite des domaines qui leur appartenoient. Les bourbiers de Ferrare ne pouvoient pas être comparés avec les agrémens de Florence; mais l'Arno devoit néceſſairement céder au Pô la préſéance. Il ne reſtoit plus qu'à ſavoir ſi les manufactures & tous les monumens des Médicis devoient marcher avant ou après les chauſſées faites le long du Pô par la Maiſon d'Eſte. « Il n'eſt pas » douteux, écrivoit l'avocat Ferrarois, » que la commodité & la dignité du » Pô ne le mettent au-deſſus de l'Ar- » no, & que la ſituation du nord en » Italie ne ſoit préférable à celle du » midi, ſans compter que le pays de

» Ferrare

» Ferrare eſt plus ouvert, & par con-
» ſéquent plus ſalubre que celui de Flo- 1568.
» rence, qui eſt renfermé entre des
» montagnes », &c.

Plus la cauſe étoit frivole & prêtoit à rire aux courtiſans & aux obſervateurs, plus les deux partis s'irritoient & s'obſtinoient dans leur càprice : on auroit dit qu'ils alloient en venir aux mains, eux & leurs ſujets; déjà même il s'étoit élevé quelques conteſtations au ſujet des limites entre Florence & la Garfagnana; ce qui avoit fait ameuter les peuples ſur les frontières. Il fallut envoyer des troupes pour appaiſer le tumulte & prévenir une rupture entière. On convint en même-tems de s'en rapporter au duc de Savoie, qui, après qu'on eut fait les recherches néceſſaires ſur les lieux, prononça en faveur de Côme. L'Empereur ſe flattoit toujours d'amener les deux rivaux à un accommodement; mais le Duc rejetant tout acte qui ne ſeroit pas une ſentence définitive, temporiſoit, afin que le terme aſſigné par le Pape à l'Empereur étant paſſé, l'affaire fût repriſe en cour de Rome. Ce ne fut pas ſans raiſon qu'il prit ce parti : Maximilien paroiſſoit

1568. depuis quelque tems refroidi envers Côme, & au contraire, plus attaché que jamais au Duc de Ferrare. Les plaintes de l'archiducheſſe Jeanne, exceſſivement jalouſe de ſon mari, produiſoient apparemment quelque aigreur dans l'Empereur ſon frère, ou peut-être l'intérêt de ſa famille le portoit à favoriſer la prétention du duc Alphonſe. En effet, le bruit s'étoit répandu en Italie que ce Duc étant hors d'état d'avoir des enfans, & voyant ſa famille près de s'éteindre, parce que le Pape avoit refuſé au cardinal d'Eſte une diſpenſe pour ſe marier, avoit offert à Maximilien d'inſtituer ſon héritier univerſel un des Archiducs, fils de ce Monarque. Sous le prétexte de ce bruit, le Duc ceſſa de pourſuivre le jugement du procès, & fit entendre à l'Empereur que par égard pour l'héritier choiſi par le duc de Ferrare, il s'abſtenoit de demander à être maintenu dans la prééminence que lui avoient accordée Charles-Quint & Ferdinand I. Il ſongea d'autre part, à garantir ſa Maiſon du danger où étoit celle d'Eſte; voyant que le Prince-Régent n'avoit point encore d'enfant

mâle, & craignant que la défunion qui étoit entre lui & l'Archiducheſſe ne lui permît plus d'en avoir, il maria don Pierre, ſon troiſième fils, à Eléonore, fille de don Garcia de Tolède. Don Pierre étoit âgé de quatorze ans; il avoit eu dans ſon enfance pluſieurs maladies qui avoient donné lieu de penſer qu'il ne vivroit pas long-tems; mais ſa ſanté depuis s'étant affermie, ſon père avoit cru pouvoir le deſtiner à doubler l'alliance des Médicis avec la Maiſon de Tolède. Don Garcia, père de la jeune épouſe & frère de la défunte ducheſſe Eléonore, s'étant démis du commandement général de la marine & de la vice-royauté de Sicile, mais comblé encore d'honneurs & de récompenſes qu'il avoit obtenues de Philippe, vint chercher en Toſcane plus de repos & de bonheur qu'il n'en auroit trouvé à la cour d'Eſpagne, où les funeſtes aventures de don Carlos avoient répandu la triſteſſe. 1568.

En France, quoique la paix eût été faite avec les Huguenots, le roi Charles IX ne laiſſoit pas de ſe diſpoſer encore à la guerre. Après avoir défendu dans tout ſon Royaume l'exercice de la

religion prétendue réformée, & révo-
1568. qué tous les édits qui la favoriſoient, il reprit les armes & demanda de nouveaux ſecours aux Princes d'Italie. Le Duc lui fournit cent mille ducats; mais le Pape toujours décidé à ne point envoyer d'argent, préféra d'accorder des troupes entièrement à ſa ſolde. Côme fut prié par Sa Sainteté de vouloir concourir avec elle à conſerver à la Religion ce grand Royaume; & le Duc joignit aux troupes eccléſiaſtiques mille hommes d'infanterie & deux cens chevaux. Le comte de Sainte-Flore fut mis par le Pape à la tête de cette armée, & Fabiano di Monte, neveu de Jules III, eut ſous ce général le commandement des troupes Toſcanes.

1569. Cette condeſcendance de Côme aux deſirs du Pontife, jointe aux autres preuves qu'il avoit données de ſon zèle pour la Religion, & aux témoignages continuels de ſa vénération & de ſon obéiſſance envers la perſonne du Saint-Père, l'avoient rendu ſi agréable à Pie V, qu'on lui entendit ſouvent dire qu'il auroit déſiré de l'avoir pour coadjuteur dans le Pontificat. Tout le monde étoit ſurpris de voir ce Pape ſi difficile

& ſi ſévère à l'égard des Souverains, comme des ſujets, s'humaniſer de cette manière en faveur de Côme. Cela fut cauſe que Philippe même recourut à ſa médiation pour obtenir quelque modération à la rigueur exorbitante de certaines loix, qui non-ſeulement bleſſoient les droits inconteſtables de ſa ſouveraineté, mais encore troubloient les peuples ſoumis à ſon pouvoir. Les nouveaux articles & les clauſes inſérées dans la bulle *In Cœna*, le peu de ménagement qu'on obſervoit dans leur publication, la hauteur avec laquelle les Evêques & les Dominicains les faiſoient exécuter, troubloient par-tout le repos public & menaçoient l'autorité auſſi bien que les finances des Princes. Les bons offices & les remontrances de Côme amollirent un peu la dureté de Pie V, & le tableau qu'il lui fit de l'état périlleux où ſe trouvoit la Religion, modérèrent la ferveur d'un zèle beaucoup trop aveugle. Se voyant donc encore une fois comme dépoſitaire de l'autorité pontificale, il commença dès-lors à préparer la voie à la future élection, & particulièrement à l'excluſion de ſes ennemis. 1569.

1569. Dans cette intention il envoya réſider à Rome le cardinal Ferdinand ſon fils, déjà inſtruit des manèges de cette Cour, & accompagné de ſujets capables de le conſeiller au beſoin. Le principal but de ſa commiſſion étoit de faire renforcer le parti de ce pontificat par une promotion de Cardinaux la plus nombreuſe qu'il ſeroit poſſible, & compoſée de perſonnages, non-ſeulement dignes d'un tel grade, mais encore attachés à la Maiſon de Médicis. Une lettre que Pie V écrivit de ſa main à Côme le 5 février, montre clairement la ſingulière correſpondance qui étoit entr'eux à cet égard. « Que » Votre Excellence, dit le Pape, ne » préſume en aucune manière que nous » lui écrivions cette lettre pour une » autre fin que celle du bien public, » & de répondre à l'amour filial & ſin- » cère qu'elle nous porte. Nous croyons » appercevoir clairement le deſir ar- » dent qu'elle a de nous voir donner aux » gens de bien la ſatisfaction qu'ils at- » tendent de nous; comme nous prions » continuellement ſa Divine Majeſté de » nous accorder le pouvoir de le faire. » Mais ſoit notre peu de mérite, ou

» que l'ennemi du genre humain l'em- 1569.
» porte ſur nous à cauſe de nos péchés,
» nous trouvons tant d'obſtacles & de
» difficultés à notre deſſein, que nous
» déſeſpérons preſque d'en venir à
» bout; de ſorte qu'il nous ſeroit plus
» doux de mourir que de vivre; & que
» ſi nous ne craignions d'offenſer celui
» qui par ſa providence, & ſans aucune
» intervention de notre part, nous a
» placés ſur un Siège où nous ne ſommes
» que ſur les épines, nous nous déli-
» vrerions volontiers d'un poids diſ-
» proportionné à notre foibleſſe. Mais
» puiſque Dieu nous encourage, par
» le moyen de Votre Excellence,
» nous la prions de ne pas manquer à
» nous donner les conſeils qu'elle ju-
» gera utiles au bien public & au ſer-
» vice de la Religion, & de nous éclai-
» rer des lumières de ſa prudence au
» ſujet de ceux qu'on nous donne; car
» en vérité, ils ſont bien rares ces
» hommes qui conſeillent avec droi-
» ture, & qui, ſous ombre du bien
» général, ne cherchent pas leur avan-
» tage particulier. Ainſi le Collège ſe
» trouvant compoſé comme il l'eſt,
» nous craignons fort, à parler hu-

1569. » mainement, de n'avoir pas un bon » ſucceſſeur: En effet, il nous a été » dit par des perſonnes dignes de foi, » que l'on commence déjà de manœu- » vrer à ce ſujet, tant à Rome que » dans les différentes Cours; & quoi- » que nous croyions la choſe trop » vraie, nous ne pouvons cependant » la mettre dans un jour aſſez clair » pour faire le procès à ces intrigans » & abaiſſer qui cherche à s'élever » par des moyens illicites; car ce ſe- » roit là rompre les liens d'iniqui- » té », &c. Après avoir vu cette preuve de l'union intime de Côme avec le Pape, on ne s'étonnera plus d'apprendre comment le Pontife le délivra de l'importune concurrence du duc de Ferrare.

Déjà le terme que le Pontife avoit fixé à l'Empereur, pour décider en qualité d'arbitre la cauſe de la préſéance, étoit paſſé; & cette affaire revenoit à Rome, tribunal compétent où elle avoit d'abord été inſtruite. La partialité manifeſte de Maximilien pour le duc Alphonſe, les yeux de l'Italie entière fixés ſur les deux concurrens, & l'honneur que chacun d'eux attachoit

à la victoire, obligeoient Côme à user de la plus grande circonspection. 1569.
Il songeoit avec peine à l'ancienne délégation des Cardinaux, persuadé que la multiplicité des Juges, en multipliant les difficultés, & en retardant le jugement, rendroit le succès encore plus incertain. Il envoya néanmoins à Rome un habile Jurisconsulte, avec ordre de terminer le différent de quelque manière que ce fût, & en même tems il sonda le Pape dans le dessein de l'engager à s'emparer de l'affaire & à révoquer ainsi la délégation, afin de fermer la voie aux souterreins d'Alphonse. Il est certain que les vœux du Pape étoient plus conformes à ceux de Médicis; car, outre qu'il étoit persuadé de la justice de sa cause, il avoit des sujets de mécontentement contre le duc de Ferrare; & il desiroit terminer d'un seul coup une querelle soutenue avec tant d'animosité. Le président Camaiani, vassal affectionné de Côme, avoit la confiance du Pontife, qui le consultoit souvent dans les causes importantes. Ce Magistrat intelligent devina l'inclination du Pape; & les services qu'il lui avoit rendus venant à

1569. l'appui du bon droit de ſon Prince, il fit part au Pontife du conſeil précédemment donné par Zaſio, ſur le titre de Grand-Duc; conſeil que Pie IV avoit approuvé, & que la mort ſeule l'avoit empêché de mettre à exécution. Camaiani en même-tems remontra au Pape combien, en rempliſſant les vues de ſon prédéceſſeur, il obligeroit le duc de Florence. « Je ne puis, ré-» pondit Pie V, refuſer rien de ce qui » eſt en mon pouvoir, à un Prince qui » s'eſt acquis tout pouvoir ſur moi, par » les ſingulières preuves qu'il a don-» nées de ſon attachement & de ſon » obéiſſance envers moi & le Saint-» Siège ». Auſſitôt il ordonna au Préſident de tout diſpoſer pour l'exécution avec le plus grand ſecret, & de choiſir le tems le plus favorable pour la publication. Le Duc accepta bien volontiers la bonne volonté du Pontife, & il jugea que le nouveau titre lui étant conféré par lui, ſeroit mieux juſtifié que s'il l'avoit obtenu de Pie IV, ſi étroitement lié & attaché à la Maiſon de Médicis. Camaiani fut pleinement inſtruit de ce qu'il devoit faire pour rendre la conceſſion du

Pape plus honorable au Duc; & en attendant, pour confirmer Sa Sainteté dans la réſolution qu'elle avoit priſe, on rechercha tous les actes poſſibles de ſes prédéceſſeurs, qui avoient quelque rapport avec la conceſſion dont il s'agiſſoit. En même-tems on lui remontra que ſi un Pape avoit pu conférer le titre d'Empereur à Charlemagne, à plus forte raiſon un autre pouvoit-il donner celui de Grand-Duc à un Prince qui avoit ſervi ſi utilement l'Egliſe. On lui certifia le conſentement donné à cette conceſſion par l'empereur Maximilien, ſous le pontificat de Pie IV; & enfin on lui mit ſous les yeux tout ce qui avoit été fait pour obtenir cette approbation. Le Pontife ſigna de ſa main, le 24 août, le *motu proprio*, & ordonna que l'on dreſsât la bulle dans les formes ordinaires, & que l'on marquât la forme de la couronne *royale* qui devoit y être deſſinée. Dans l'intérieur du cercle de cette couronne devoit être gravée cette inſcription : *Beneficio Pii V, Pont. Max.* (*a*), & il fut ordonné que 1569.

(*a*) Par le bienfait de Pie V, ſouverain pontife.

1569. l'on prît garde de ne pas imiter la couronne d'Eſpagne ou de France, & beaucoup moins celle de l'Empereur. Les conſeillers de Côme lui ſuggèrent de prendre pour cette couronne, *la forme radiée* de celles des anciens Rois, avec le lys rouge des armoiries de Florence. Le Duc la fit exécuter ſecrètement avec beaucoup de magnificence, pour s'en ſervir à ſon couronnement ſolemnel.

La bulle fut ſignée le 27 août. Elle rapportoit les anciens ſervices de la Toſcane, & particulièrement ceux de Côme envers le Siège Apoſtolique. On y exaltoit ſon zèle pour la pureté de la foi, la pourſuite des hérétiques, ſa complaiſance à les livrer à l'Inquiſition de Rome, & les ſecours qu'il avoit accordés contr'eux à la France. Cette bulle ne louoit pas moins ſon zèle ardent à combattre les Turcs, & les preuves qu'il en avoit données en inſtituant un Ordre de chevalerie, employant continuellement ſes forces de mer, & ſecourant l'Empereur contre ces infidèles. Comme tant de mérites exigeoient une récompenſe, Pie V le déclaroit grand-duc de Toſcane, dans la

partie seulement qui lui appartenoit, & sans préjudice des droits que l'Empereur & le roi d'Espagne pouvoient avoir sur l'une ou l'autre partie de cette contrée. Les prérogatives de ce titre devoient consister dans le droit de porter la couronne dessinée dans la bulle, & dans la supériorité du rang sur tous les Ducs & Princes, le Grand-Duc ne devant céder qu'aux Rois, ce qui emportoit le jugement définitif de la dispute de la préséance. Le Pontife voulant consigner dans cette bulle l'estime singulière qu'il avoit conçue pour ce Prince & pour son gouvernement, s'exprimoit ainsi : « Dieu l'ayant appelé au pouvoir suprê- » me avec le consentement universel » des citoyens de Florence & de pres- » que toute la Toscane qu'il gouverne » très-heureusement ; & ce Prince » conservant avec une incomparable » prudence & sagesse, dans une paix » tranquille & assurée sous la garde » de la justice, cette souveraineté qui » lui a été déférée d'une manière si » merveilleuse dans sa jeunesse, em- » ployant la puissance dont il jouit sur » mer & sur terre de la manière la plus » louable, se montrant l'implacable 1569.

» ennemi des pirates, des ſcélérats, aſ-
1569. » ſaſſins & perturbateurs du repos pu-
» blic, & particulièrement des ſujets
» rebelles à l'autorité du Saint-Siège
» Apoſtolique ; châtiant avec ſévérité
» les criminels & les ſcélérats ; jouiſſant
» en outre d'Etats peuplés & d'un bon
» rapport ; & ayant encore des troupes
» nombreuſes d'infanterie & de cava-
» lerie ; des villes décorées d'égliſes
» cathédrales & métropolitaines ; des
» univerſités & des collèges pour les
» études ; des ports bien pourvus ; des
» fortereſſes importantes bien gar-
» dées ; des places très-fortes ; des ga-
» lères équipées, tant pour la sûreté
» de la mer de Toſcane, que pour
» la défenſe de nos pays mariti-
» mes », &c. Le Pape fut très-ſatisfait de cette réſolution qu'il avoit priſe ; & la tenant cachée avec ſoin, il attendoit le tems & l'occaſion convenables pour la publier. Le duc Côme s'attachoit à maintenir les bonnes diſpoſitions du Pontife à ſon égard ; & pour mériter encore plus les éloges que lui donnoit la bulle, il s'obligea, le 4 décembre, à ſecourir & défendre les rivages de Rome avec quatre galères à

ſes dépens, pourvu que les Miniſtres de l'Etat Eccléſiaſtique lui accordaſſent tous les criminels condamnés à la rame, & que l'on donnât aux galères la facilité de ſe pourvoir de vivres. Il crut auſſi devoir prévenir l'Empereur & le roi d'Eſpagne, pour leur témoigner ſa déférence envers eux; mais il réſolut de le faire lorſqu'ils n'auroient plus le tems de s'oppoſer à la publication, déjà fixée au milieu de décembre. La dépêche envoyée à ces deux Monarques, portoit que le Pape, non par ſes prières & ſon importunité, mais ſeulement par le deſir de mettre fin à la cauſe de la préſéance, & trancher ainſi d'un ſeul coup ſur les faſtidieuſes conſéquences d'une diſpute ſi opiniâtre, avoit réſolu de lui accorder cet accroiſſement de dignité qui ne nuiſoit aux prérogatives de perſonne; qu'il en avoit été lui-même inſtruit accidentellement par un confident de Sa Sainteté; qu'il ne pouvoit pas leur dire comment; mais qu'il ſe flattoit que l'un & l'autre ſe réjouiroient de ſa bonne fortune. Maximilien & Philippe répondirent officieuſement qu'ils étoient charmés de tout ce qui pouvoit plaire 1569.

au Duc : & ce Prince reçut leur ac-
1569. quieſcement comme un prélude favorable de ſon inauguration.

Les heureux ſuccès des armes catholiques en France contre les Huguenots, leurs forces diſperſées, le prince de Condé leur chef demeuré ſur le champ de bataille, & les ſecours de l'Allemagne rendus inutiles, faiſant eſpérer de voir rétablir dans ce Royaume la paix & la Religion Catholique, remplirent le Pape d'une joie inexprimable. Il n'eſt aucune ſorte de fête qu'on n'en fît à Rome; & l'Italie entière retentit des actions de graces rendues au Ciel à cette occaſion. Pie V jugea la circonſtance de cette allégreſſe univerſelle, favorable pour publier la promotion du duc de Florence à un titre plus éminent; d'autant plus qu'ayant concouru avec tant de zèle à ſecourir de troupes & d'argent le Roi Très-Chrétien, il avoit beaucoup contribué au bien du royaume de France & de la Religion. Le Pontife envoya donc à Florence don Michel Bonelli ſon arrière-neveu, préſenter ſolemnellement la bulle à Côme, & y publier en préſence des magiſtrats & du peuple l'augmentation du

titre. Avec ce jeune homme, furent envoyés deux autres parens du Pape, d'un âge plus mûr. Tous les trois eurent ordre de faire leur voyage ſans aucune pompe, & de tenir ſur la route leur commiſſion ſecrète. Cependant Côme voulant faire honneur à don Michel, le fit recevoir ſur les confins de Sienne par quelques gentilshommes; & à Sancaſciano, ville peu diſtante de la capitale, il fit aller au-devant de lui ſa Maiſon, ſa Cour & ſes équipages. Près des murs de la ville, l'ambaſſadeur du Pape fut reçu par le Prince-Régent, le Cardinal, & don Pierre, accompagnés du corps de la nobleſſe, d'une ſuite nombreuſe & de gardes. Le canon annonça ſon entrée à Florence; & un concert d'inſtrumens, de tems en tems interrompu par le bruit des tambours, accompagna tout le cortège au palais ducal: c'étoit l'habitation du Prince & de ſa Cour, depuis que Côme avoit renoncé au gouvernement, & vivoit en ſimple particulier au palais Pitti. On avoit fait tous les préparatifs convenables pour recevoir un neveu du Pape dans une ſi ſolemnelle ambaſſade. Le Duc fut viſité en céré- 1569.

monie ; & l'on fixa au 13 novembre
1569. la publication de la bulle. Côme étoit dans la grande salle du palais ducal, assis sur le trône, & autour de lui étoient placés par ordre, ses fils, don Michel, & le nonce du Pape. Après eux venoient les ambassadeurs résidens de Ferrare & de Lucques ; ensuite le sénat des Quarante-huit, les autres corps de magistratures de la ville, les chevaliers de Saint-Etienne, la noblesse & les principaux du peuple, chacun selon son rang. Jean-Baptiste Concino, fils du premier secrétaire de Côme, Barthelemi Concino, fut nommé pour exercer dans cette assemblée les fonctions de grand Chancelier. Bonelli présenta à Côme le bref de Pie V, & lui adressa un compliment flatteur ; puis Concino le lut à haute voix ; il en fut fait autant de la bulle ; & toute l'assemblée applaudit aux éloges que le Pape faisoit du nouveau Grand-Duc. Les Princes, don Michel, les Ambassadeurs & les Magistrats terminèrent la cérémonie en lui baisant la main, tandis que la place retentissoit d'acclamations, & que l'artillerie annonçoit l'accomplissement de l'acte. Aussitôt

on plaça dans la ville les armes de Médicis avec la couronne royale ; & l'on notifia aux ſujets, qu'ils euſſent à donner au Grand-Duc les titres d'Alteſſe & de Séréniſſime ; & la cérémonie fut terminée par un *te Deum* chanté ſolemnellement dans la cathédrale de Florence. Elle fut ſuivie de réjouiſſances, de jeux, de feſtins, & de tout ce que l'attention & la magnificence de Côme purent lui faire imaginer pour amuſer don Michel, & pour témoigner au Pape la ſatisfaction qu'il reſſentoit de la faveur ſignalée qu'il en avoit reçue. Le peuple ſe réjouit ſincèrement de ce triomphe de ſon Prince, à l'exception de quelques citoyens qui, conſervant encore des ſentimens républicains, s'affligèrent intérieurement de voir confirmé par cet acte le gouvernement d'un ſeul. 1569.

Côme notifia cet événement par des Ambaſſadeurs extraordinaires à toutes les Cours, afin qu'elles ſe conformaſſent à la délibération du Pape, & qu'elles lui accordaſſent les mêmes prérogatives dont le Saint Père l'avoit gratifié. Le roi Philippe, aſſuré que ce titre ne nuiſoit point à ſes droits

1569. sur la Toscane, témoigna qu'il l'approuvoit ; mais avant de donner sa réponse, il voulut prendre l'avis de son conseil. La cour de France parut dans des dispositions favorables ; mais avant de rien décider, elle voulut examiner le contenu de la bulle. Pour l'Empereur, on lui remontra que cette illustration des Médicis devoit passer à la postérité de sa sœur, & que le consentement dont il avoit assuré à Vienne le prince François du vivant de Pie IV, faisoit espérer une entière approbation de sa part. Maximilien reçut cependant la signification avec beaucoup de froideur ; & sans prendre aucune résolution, dit qu'il feroit ce qu'exigeoit son alliance avec la Maison de Médicis. En Italie, la concession faite à cette Maison eut des succès divers. Le duc de Savoie, certifié par le Pape & par Côme qu'elle ne nuiroit point à sa préséance, la ratifia. Les autres Souverains Italiens en firent autant, excepté les ducs de Ferrare & de Mantoue. Le premier avoit reçu l'ambassadeur de Florence avec beaucoup d'honnêteté ; alors il tâcha de dissimuler l'envie dont il étoit dévoré, & il

déclara qu'il étoit ſatisfait de ce que l'ennuyeuſe diſpute de la préſéance ceſſeroit enfin ; mais la ſuite ne répondit pas à cette conduite ; & ce Prince refuſa ſon conſentement, ſous prétexte qu'il devoit ſe conformer à l'exemple de l'Empereur & du roi d'Eſpagne. En effet, il envoya don Alphonſe d'Eſte ſon oncle à la Cour Impériale, & d'autres députés en Eſpagne, en France & aux Cours d'Italie, pour ſoulever les Princes contre le Pape & le Grand-Duc. Le duc de Ferrare étoit déjà fort mal dans l'eſprit du Pape, moins à cauſe de quelques différens ſurvenus entr'eux au ſujet de certains droits, que parce qu'Alphonſe protégeoit les novateurs, & refuſoit de les chaſſer de ſes domaines. A tout cela ſe joignoient les dommages cauſés à Bologne par une conteſtation ſur les eaux, & une fortereſſe élevée à Lugo dans la Romagne, pour tenir l'Etat Eccléſiaſtique en bride. Tant de motifs auroient engagé Pie V à priver le Duc de ſon fief, s'il n'avoit été retenu par la crainte de ſuſciter une guerre en Italie. Dans ces conjonctures, la querelle du titre vint fort à propos fournir au prince

1569.

Ferrarois un moyen de jetter le Pape
1569. dans de nouveaux embarras, & de ſe ménager de l'appui contre lui dans les Cours ultramontaines. Don Alphonſe réuſſit parfaitement dans ſa commiſſion: il ſouleva l'eſprit de Maximilien, en lui remontrant que la dignité Impériale avoit été bleſſée par le nouveau titre que le Pape avoit conféré à Côme, & par l'acceptation de ce Prince. Il acheva de le décider en lui rappelant les anciennes prétentions que l'Empire avoit ſur la Toſcane. Il ſut auſſi intéreſſer contre ce prétendu crime de leze-Majeſté pluſieurs Souverains d'Allemagne. Auſſi ardent que s'il eût prêché une croiſade contre le Pape & le Grand-Duc, il mit en rumeur toute cette contrée, & détermina l'Empereur, malgré ſon précédent aveu, à ſe déclarer ouvertement contre la bulle du Pape. De la cour de Vienne, ce feu gagna aiſément celle d'Eſpagne; & les deux Monarques firent cauſe commune dans cette affaire. Cette animoſité de la Maiſon d'Eſte ne fut point un myſtère pour l'Italie, puiſqu'elle y fit paroître une bulle d'Alexandre VI, qui accordoit au duc Alphonſe I la

faculté de jouir de tous les privilèges & prérogatives dont jouiſſoient les grands Ducs. Cette querelle peu réfléchie, intéreſſant toutes les Cours de l'Europe, fit imaginer des deux côtés bien des fables qui l'animoient encore plus ; il ſe répandit même à Rome des bruits qui tendoient à mettre toute l'Italie en armes. Néanmoins ces troubles n'ébranlèrent point le Pape ; & Côme ſe mit en diſpoſition d'aller recevoir la couronne royale de la main de Sa Sainteté. 1569.

CHAPITRE VI.

Le Grand-Duc va à Rome, où il eſt couronné par Pie V. Il propoſe au Pape de concerter avec les Princes la ligue ſainte. Etant retourné à Florence, il épouſe en ſecondes noces Camille Martelli. Vif reſſentiment de l'Empereur au ſujet du titre & du couronnement. Fermeté du Pape & de Côme. Le roi d'Eſpagne ſe joint à l'Empereur, & menace de déclarer la guerre. La France offre ſa protection au Grand-Duc.

1570. LA reconnoiſſance de Côme, & peut-être auſſi ſa vanité, le preſſoient d'aller à Rome faire ſes remercîmens au Pape, & rendre plus ſolemnelle par ſa préſence la cérémonie du couronnement. Pie V ne deſiroit pas moins d'avoir une entrevue avec le Grand-Duc, pour lui demander ſes avis ſur la conduite qu'il devoit tenir au milieu des troubles de l'Europe, & comment il s'oppoſeroit avec ſuccès aux Turcs, qui menaçoient l'Italie d'une invaſion.

invaſion. Côme réſolut de faire ce voyage avec la plus grande pompe. 1570.
Pour cet effet, il prit à ſa ſuite quinze perſonnages des plus qualifiés de toute l'Italie, trente gentilshommes Florentins, & dix Siennois. Ce train, ſans compter un nombreux équipage, étoit encore augmenté d'une compagnie de gardes à cheval, & d'une troupe conſidérable de bourgeois aiſés, qui s'étoient offerts volontairement pour groſſir ſon cortège. Le Pontife ſe diſpoſa de ſon côté à le traiter en Roi, & en Roi qui ſeroit venu triompher à Rome. Le Grand-Duc partit de Florence le 9 février. Après avoir traverſé la Valdichiane, il arriva le 12 à Radicofani. A la deſcente du pont de Centeno, il fut reçu au nom du Pontife par l'évêque de Narni, à la tête d'une compagnie de gentilshommes, & par Jacques Malateſta, ſuivi de ſoixante-dix chevaux-légers de la garde du Pape. Dès qu'il fut de l'autre côté du pont, il trouva Jérôme Bonelli, arrière-neveu de Sa Sainteté, avec un nombreux cortège. Marc-Antoine Colonne, accompagné de beaucoup de nobleſſe de l'Etat Eccléſiaſtique, l'attendoit à Mon-

teroſi, où ſon logement étoit préparé.
1570. De là, pourſuivant ſon chemin vers Rome, il fut reçu à Storta par huit Cardinaux: parmi eux étoit celui d'Alexandrie. Ce Cardinal l'aſſura que le Pape ſeroit venu en perſonne à ſa rencontre, s'il l'avoit oſé. Aux approches de la capitale, Côme vit venir au-devant de lui les conſervateurs de Rome, le Sénateur, & les maiſons de tous les Cardinaux. Le 15 au ſoir, il deſcendit à la vigne de Jules III, où huit autres Cardinaux & l'ambaſſadeur de l'Empire, avec ceux de France & d'Eſpagne l'attendoient. Dès qu'il ſe fut acquitté des devoirs de politeſſe envers tous, il alla au commencement de la nuit rendre ſecrètement ſes reſpects au Pape. Sa Sainteté en le voyant, ne put ſe tenir de pleurer de joie. Après avoir paſſé quelque tems avec lui, pour ſatisfaire le deſir qu'ils avoient l'un l'autre de ſe voir, le Grand-Duc vint ſe repoſer à ſon logement, d'où il fit enſuite une entrée plus flatteuſe pour lui, & plus ſatisfaiſante pour la curioſité du peuple. Ayant choiſi pour cette entrée le 18 février, il monta un cheval d'Eſpagne & partit ce jour-là de la vigne de Jules III

avec tout ſon cortège, & ſuivi de ſa cavalerie armée de toutes pièces. Près de la porte, le gouverneur de Rome, accompagné de toute la cour du Pape, & d'un grand nombre de Prélats, vint au-devant du Grand-Duc. Après le Gouverneur, étoient les maiſons de tous les Cardinaux & celles des principaux Seigneurs de Rome. Les deux derniers Cardinaux de l'ordre des Prêtres, le reçurent à la porte, & marchant à ſes côtés, l'introduiſirent dans la ville. Le ſénateur de Rome, les magiſtrats du Capitole, tous les Florentins & les Siennois, ſuperbement vêtus en uniforme, augmentèrent ſa ſuite; & les Suiſſes du Pape avec ceux de Toſcane, bordoient la haie. Il y eut à cette entrée plus de cinq mille chevaux. Depuis le tems heureux de Léon X, Rome n'avoit point vu de cortège auſſi brillant. Le Grand-Duc fut introduit dans la ſalle des Rois. Le Pape y étoit au milieu de tous ſes Cardinaux. Là, Côme rendit hommage au Pontife; & le Saint Père le fit aſſeoir à ſa droite, quoique ſuivant l'uſage, cet honneur ne fût accordé qu'à l'Empereur & aux Rois. Après lui, ſa Cour & toute ſa ſuite fléchit 1570.

1570. le genou aux pieds du Pontife. Sa Sainteté quittant alors sa fierté naturelle, leur fit à tous le plus gracieux accueil. Chacun s'étonnoit de voir un Pape si altier à l'égard des têtes couronnées, se montrer si doux & affectueux envers Côme ; & l'on en eut encore plus d'estime pour lui. Ses ennemis dissimulèrent adroitement leur jalousie, excepté l'ambassadeur de l'Empire, qui, plein de dépit, sortit de la salle au moment le plus intéressant de la cérémonie.

Cet Ambassadeur étoit le comte Prosper d'Arco, qui, familiarisé depuis long-tems avec les Maisons d'Este & Farnèse, avoit épousé leurs intérêts & leurs passions. Il avoit été un de ceux qui s'étoient donné le plus de mouvemens pour engager l'Empereur à condamner la concession que le Pape avoit faite à Côme ; & il avoit reçu ordre de protester contre le couronnement. Il signifia donc au Pape cet ordre de l'Empereur ; mais le Pontife lui répondit que Sa Majesté Impériale étoit fort mal conseillée, & que la protestation lui produiroit une réponse peu satisfaisante. Le Comte insistant,

& demandant qu'il lui fût permis de porter le Duc à ſe déſiſter de ſa prétention : « Faites ce qu'il vous plaira, » continua le Pontife, pour moi je n'ai » rien accordé ſans ſavoir ce que je » faiſois ». Cependant le comte d'Arco voulut faire ſa ſommation à Côme. Mais le Duc déclarant qu'il s'agiſſoit d'une diſpute entre le Pape & l'Empereur, proteſta qu'il n'y vouloit avoir aucune part, & qu'il prétendoit ſatisfaire à ce qu'exigeoient ſon honneur & l'intention de Sa Sainteté. L'Ambaſſadeur interpoſa la médiation de pluſieurs Cardinaux, & notifia enfin au Pape & au Grand-Duc les raiſons de ſa proteſtation. Il ſoutenoit premièrement, qu'on préjudicioit au droit de ſouveraineté que l'Empereur prétendoit avoir ſur la Toſcane; & en ſecond lieu, que c'étoit à l'Empereur à donner des titres, comme on ne pouvoit le conteſter, puiſque c'étoit à lui que le prince François avoit d'abord demandé celui de Grand-Duc. Ces raiſons, loin d'intimider le Pontife & Côme, ne firent que les affermir davantage dans leur deſſein. L'un allégua qu'il ne vouloit point préjudicier à l'autorité pon- 1570.

tificale ; l'autre, qu'il ne vouloit pas
1570. déroger à la liberté & à l'indépendance du domaine de Toſcane ; & on accéléra les préparatifs du couronnement, qui devoit s'effectuer dans l'égliſe de Saint Pierre. Le dimanche *Lætare*, 5 mars, fut le jour que l'on choiſit pour la cérémonie. Elle fut précédée de la proteſtation de l'ambaſſadeur de Vienne, qui, ayant attendu le Pape à l'entrée de l'égliſe, exécuta publiquement ſa commiſſion, & en préſenta l'acte. Le Procureur fiſcal le reçut, le déclarant néanmoins défectueux, comme n'étant point autoriſé par une procuration en forme, & ſans en examiner le fond. Cette proteſtation ne produiſit aucun effet ; le Pape, loin de s'arrêter, entra dans la ſalle du conſiſtoire, où étoient raſſemblés trente-trois Cardinaux. Le Grand-Duc y vint enſuite, en robe de brocard d'or, avec un manteau cramoiſi, doublé d'hermine, & le bonnet ducal. Après qu'on eut rempli les formalités préliminaires, le Pape s'avança vers la chapelle dite de Jules, le Grand-Duc lui portant la queue. Le Pontife ayant pris ſa place, Côme prit la ſienne entre les deux derniers Car-

dinaux de l'ordre des Prêtres. La meſſe fut célébrée; & après l'épître, le Grand-Duc ayant été amené devant le Pape, prononça le ſerment en ces termes : « Moi, Côme de Médicis, Grand-Duc » de Toſcane, je promets & jure à la » ſainte Egliſe Catholique, au Saint » Siège, & à vous Pie V, par la grace » de Dieu, Souverain Pontiſe, une » obéiſſance & un dévouement en- » tiers, comme j'ai accoutumé de le » faire par mes repréſentans, & comme » doivent le faire tous les Princes Chré- » tiens, étant diſpoſé à contribuer de » tout mon pouvoir à l'exaltation & » à la défenſe de la ſainte foi catholi- » que, & à prouver dans l'occaſion à » Votre Sainteté & à ſes ſucceſſeurs les » vicaires de Jeſus-Chriſt, ma ſou- » miſſion comme bon catholique, & » ma reconnoiſſance pour toutes les » graces, les faveurs, les honneurs, » que Votre Béatitude & le Saint Siège » ont daigné accorder à ma perſonne » & à mes ſucceſſeurs ». Après ce ſerment, Marc-Antoine Colonne ayant préſenté la couronne, le Pape la mit ſur la tête du Grand-Duc, prononçant les prières d'uſage. Paul Jourdain des 1570.

1570. Urſins apporta le ſceptre, qui fut préſenté au Prince de la même manière. Enſuite le Pontife baiſa ſur l'une & l'autre joue le Grand-Duc, qui retourna dans le même ordre à ſa place; & la meſſe fut continuée. A l'offertoire, Côme ſe préſenta de nouveau au Pontife, & lui offrit un calice & des ornemens très-riches, tant pour la matière que pour l'ouvrage. Le Pape enſuite bénit une roſe d'or, qu'il donna au Grand-Duc en préſence du conſiſtoire. La meſſe finie, Côme, la couronne en tête & la roſe à la main, fut accompagné par tous les Cardinaux juſqu'à l'intérieur de ſon logement. Il y eut un concours extraordinaire de nobleſſe & du peuple à cette cérémonie; mais il n'y vint aucun Ambaſſadeur, excepté celui de Savoie. L'ambaſſadeur de France avoit été retenu chez lui par une maladie: la reine Catherine l'avoit chargé de remercier le Pape de la dignité accordée à Côme, qu'elle ne manqua pas de reconnoître auſſitôt en qualité de Grand-Duc.

Cette pompe faſtueuſe & cette magnificence ne furent pourtant pas le ſeul objet de Côme. Se rappelant donc

combien ſon premier voyage à Rome ſous Pie IV avoit été utile pour la repriſe du concile, il voulut ſignaler le ſecond en procurant l'exécution d'une entrepriſe non moins glorieuſe ni moins avantageuſe à la chrétienté, & particulièrement à l'Italie. Une formidable armée Turque tenoit l'Europe en allarmes, & chacun avoit ſes conjectures ſur l'objet de ſa deſtination. Les uns vouloient qu'elle allât faire le ſiége de la Goulette & de Malthe; les autres qu'elle s'avançât pour ſecourir les Maures de Grenade, lorſqu'on apprit qu'elle avoit envahi le royaume de Chipre. Les Vénitiens, qui depuis long-tems étoient ſpectateurs tranquilles des déſaſtres d'autrui, s'ébranlèrent à la nouvelle de cet événement, & implorèrent le ſecours du Pape pendant que le Grand-Duc étoit à Rome. La dureté des tems & les conjonctures ne permirent au Pontife de donner d'autre ſecours que la permiſſion d'impoſer une décime ſur les biens eccléſiaſtiques; mais Côme ſentoit bien qu'il falloit oppoſer à ce torrent une digue plus puiſſante. Il remontra à Sa Sainteté qu'il ne s'agiſſoit pas ſeulement dans 1570.

cette occaſion des royaumes de Chi-
1570. pre & de Candie, que menaçoit l'armée Turque; mais qu'on devoit conſidérer la priſe de ces iſles comme un acheminement qui les conduiroit à la conquête de l'Italie; que la sûreté commune exigeoit que l'on formât une ligue offenſive par mer & par terre, ligue qui devoit réunir les forces de tous les Princes du chriſtianiſme contre un ſi puiſſant ennemi; qu'il falloit donc, outre une flotte nombreuſe, une armée en Hongrie, afin de reprendre ce qui avoit été conquis dans ce Royaume, & de faire en même tems une puiſſante diverſion du côté de la mer. Il traça ſur le papier le plan de cette expédition; & il inſpira au Pontife un ſi grand deſir de la voir exécuter, que Sa Sainteté en traita auſſitôt avec le roi d'Eſpagne & la république de Veniſe, comme étant plus intéreſſés qu'aucune autre Puiſſance à former cette ligue. D'un autre côté, le Grand-Duc ne négligea pas d'éclairer le Pape ſur l'état actuel des affaires de l'Europe; mais particulièrement ſur celles de Rome, contribuant avec lui à élever au cardina-

lat des ſujets d'une vertu connue, & incapables d'altérer par leur ambition la tranquillité actuelle du Siége Apoſtolique. Par une ſuite de ſes conſeils, le 17 mai, il fut publié une nomination de Cardinaux qui déconcerta les vues que Farnèſe avoit ſur le Pontificat. Ayant ainſi ſatisfait aux deſirs de Pie V, le Grand-Duc réſolut de partir de Rome le 13 mars. Son aſſiduité à ſuivre les exercices de la Religion, ſes abondantes aumônes, ſes généroſités, & les graces qu'il obtint pour quantité de particuliers, le firent beaucoup regretter dans cette ville, & y laiſsèrent une grande idée de ſes vertus. Le cardinal Alexandrin, les autres neveux du Pape & les autres Cardinaux amis de Côme, l'accompagnèrent juſqu'à Bracciano, mais ſans cérémonie. Après avoir reçu dans cet endroit l'accueil de Paul Jourdain des Urſins ſon gendre, & pris congé de ces Prélats, il prit le chemin de Sienne, paſſa par Montalcino, où l'on travailloit à quelques fortifications. Il entra le 17 mars à Sienne, où les magiſtrats, la nobleſſe & le peuple le reçurent avec de ſingulières démonſtrations de 1570.

joie. S'étant repoſé quelques jours dans
1570. cette ville, il ſe rendit à Florence. Le Prince ſon fils & l'Archiducheſſe ſa belle-fille vinrent au-devant de lui. Dans ce retour, il évita tout appareil de marche, de réception, d'entrée & de fêtes pour le couronnement, de peur d'irriter l'Empereur davantage; car Sa Majeſté, animée par ſes confidens, menaçoit avec colère le Pape & le Grand-Duc, dont elle ſe croyoit offenſée.

Les artificieuſes relations du comte d'Arco avoient tellement préoccupé l'eſprit de Maximilien II, que ce Prince regardoit ce qui venoit de ſe paſſer à Rome comme une preuve manifeſte du peu de cas que le Pape & Médicis faiſoient de ſa puiſſance & de ſon autorité. Côme, peu de tems avant ſon voyage à Rome, l'avoit confirmé dans cette idée par une lettre, dans laquelle il lui diſoit, avec une ſorte d'ironie, qu'il ne ſavoit pas trop ce qui pouvoit lui arriver, depuis qu'il avoit mis ſa couronne dans une malle & concerté ſon inauguration. Les partiſans des Maiſons d'Eſte & Farnèſe ne manquoient pas

d'irriter encore plus l'eſprit ſoupçonneux de l'Empereur, par ce qu'ils lui rapportoient des propos de Côme, & des entretiens qu'il avoit avec le Pape, touchant la foibleſſe de Sa Majeſté, & le peu de crainte que devoit inſpirer ſon reſſentiment. Indigné de ce prétendu mépris, & ſans ceſſe aiguillonné par ſes confidens, il ratifia ſolemnellement à Prague, le 25 mars, la proteſtation faite à Rome par le comte d'Arco, déclarant nulles & invalides la conceſſion du titre & la formalité du couronnement, comme bleſſant les droits de l'Empire dont relevoit la Toſcane. Il réſolut en outre d'envoyer à Rome deux conſeillers, qui en préſence du Pape, & dans un conſiſtoire public, renouvellaſſent la même proteſtation, & demandaſſent une réparation authentique de ces offenſes; enfin, l'Empereur défendit aux Princes de l'Empire d'accorder à Côme le titre de Grand-Duc, & il menaça de ſoulever toute l'Allemagne contre le Pontife dans la prochaine diète. Le duc de Ferrare, craignant que le Pape & le Grand-Duc n'euſſent déjà concerté enſemble de le priver de ſon fief, 1570.

1570. n'oublioit aucun des moyens poſſibles de ſuſciter une guerre, qui donnât d'autres occupations au Pontife. Voulant ſe lier encore davantage avec l'Empereur, il lui demanda le titre d'Exarque & de Vicaire-Général de l'Empire en Italie. Les Princes d'Allemagne rioient pour la plupart des tranſports de Maximilien; les Eccléſiaſtiques y ſoutenoient l'autorité du Pape, & Côme ne manquoit pas de s'y faire des amis, parmi leſquels le duc de Bavière & le marquis de Brandebourg étoient les plus ouvertement déclarés en ſa faveur. Le Pape convaincu qu'il avoit le droit d'accorder le titre & la couronne de Grand-Duc, perſévéroit conſtamment & offroit à l'Empereur de lui rendre juſtice dès qu'il produiroit ſes raiſons. Zaſio, dont le crédit auroit pu éteindre ce feu, étoit mort le 27 avril. Mais Côme, aſſuré que Philippe occupé en Flandre & dans ſon royaume de Grenade, par des intérêts plus eſſentiels pour lui, ne ſe prêtoit que par bienſéance à cette querelle, ne s'effrayoit pas de tout ce bruit que faiſoit Maximilien. Il penſa donc uniquement à ſoutenir ſa dignité & à de-

meurer fermement uni avec le Pape, en dépit de ceux qui ne ſongeoient qu'à les diviſer. Les Impériaux, pour mieux réuſſir, diſoient que le Pape avoit pu agir de bonne foi croyant la Toſcane libre; mais non pas Côme, puiſqu'il devoit ſavoir qu'il étoit vaſſal de l'Empire; qu'une ſimple déclaration auroit dégagé le Saint-Père; ſur quoi l'Empereur auroit accordé le titre, pourvu qu'on voulût bien reconnoître le tenir de ſon autorité. Mais le Pape étoit ſourd à ces inſinuations, & Côme n'étoit aucunement diſpoſé à ſoumettre à l'Empire le domaine de Florence, juſqu'alors indépendant. Néanmoins le Pontife & Côme ſe comportèrent de manière à ne pas pouſſer plus loin la conteſtation; & ils ſe propoſèrent à force de tems & de patience d'entraîner l'Empereur dans quelque démarche d'où il ne pût plus enſuite ſe tirer. Deux réflexions ſe préſentoient naturellement; l'une que Charles-Quint, qui empriſonnoit les Papes & ſaccageoit Rome, n'eut aucun égard au titre de duc de Plaiſance, que Paul III avoit donné à ſon propre fils don Louis, l'Empereur ſa- 1570.

chant bien que le Pape n'avoit aucun
1570. droit ſur ce Duché, dépendant de Milan; l'autre, que Maximilien II, qui avoit tant à faire à défendre ſes propres Etats, ſe mît ſi fort en peine d'un titre conféré par le Saint-Père à un Etat qui, pendant cinq ſiècles, n'avoit reconnu la ſupériorité de perſonne. Mais d'autres raiſons allumoient un courroux que fomentoit peut-être l'archiducheſſe Jeanne ou ſes confidens.

Côme ayant marié ſa maitreſſe Eléonore des Albizzi, & ne pouvant reſter ſans quelque intérêt de cœur, étoit devenu amoureux de Camille, fille d'Antoine Martelli, gentilhomme d'une illuſtre naiſſance, mais très-pauvre. La beauté de cette jeune perſonne, ſa modeſtie, & une réſerve convenable à l'âge du Grand-Duc, l'enflammèrent pour elle; il la prit pour compagne de ſes plaiſirs avec l'agrément du père. L'exemple d'Eléonore laiſſa le Prince-Régent tranquille au ſujet de celle qui la remplaçoit. Mais le Grand-Duc ouvrant ſa conſcience à Pie V, reçut du Pontife des exhortations paternelles, par leſquelles Sa Sainteté l'en-

gageoit à ſortir de la voie du péché, & de réparer par le mariage une conduite indigne d'un Prince Catholique, & qui étoit d'un mauvais exemple pour ſes ſujets. De retour à Florence, le Grand-Duc, ſans communiquer ſa réſolution au Prince, épouſa le 29 mars, dans le palais des Pitti, en préſence du Curé, du père & de quelques proches parens, Camille Martelli, reconnoiſſant pour être à lui une fille qu'il en avoit eue peu auparavant, & connue depuis ſous le nom de dona Virginia. Le prince François n'apprit pas cette nouvelle avec plaiſir; mais il diſſimula de ſon mieux, & fit ſon poſſible pour paroître content. Il eut d'autant moins de peine à y réuſſir, que ſon père, par égard pour l'Archiducheſſe, déclara que Camille n'auroit point le titre de Grande-Ducheſſe & ne ſeroit pas traitée comme telle. Le Grand-Duc, pour achever de les raſſurer tous les deux, congédia ſa Cour, & alla mener à la campagne une vie entièrement privée. Le cardinal Ferdinand qui ſe trouvoit à Rome, apprit ce mariage de la bouche du Pape, qui lui conſeilla de prendre en bonne part ce qui pou-

1570.

voit contribuer au bonheur de ſon
1570. père. Quoique le Prince-Régent continuât toujours de ſe contraindre, voici pourtant comme il s'exprimoit dans une lettre qu'il écrivit au Cardinal le 28 avril. « Que Votre Seigneurie Illuſtriſſime ne s'afflige point de la » nouvelle qu'elle doit déjà ſavoir; c'eſt » que le Grand-Duc, notre Seigneur, » a épouſé la fille d'Antoine Martelli; » je connois ſa prudence: pour moi, » j'avoue que j'ai été troublé de ma» nière à ne me plus connoître. Mais » la choſe étoit ſans remède, puiſ» qu'elle a été faite avant qu'on en eût » rien ſu. Je deſire que Votre Sei» gneurie Illuſtriſſime ne paroiſſe point » trop affligée, pour ne pas donner à » nos ennemis un plus grand ſujet de » mécontentement, mais qu'elle tâche » de ſupporter cet accident avec pa» tience; qu'elle en parle le moins » poſſible, & dans le cas où cela ſeroit » néceſſaire, qu'elle excuſe Son Al» teſſe d'avoir voulu, à l'âge où elle » ſe trouve, & au milieu de ſes infir» mités, ſe procurer un ſervice plus » affectueux que celui des mercénai» res. Que Votre Seigneurie Illuſtriſ-

» ſime ne ſe chagrine point, puiſque
» ce mariage ne peut faire aucun tort 1570.
» ni à ſon honneur ni au mien. Son
» Alteſſe, après tout, eſt notre père
» & ſeigneur, & nous devons nous
» prêter à tous ſes goûts. Il n'eſt pas
» le premier qui ait choiſi une femme
» à ſa fantaiſie, & qui tienne tout de
» lui, non de ſa qualité, l'ayant priſe
» en quelque manière comme un do-
» meſtique honnête. Il faut donc ſouf-
» frir la choſe le plus honnêtement
» qu'il ſe peut, afin de ne point donner
» de mécontentement à Son Alteſſe, &
» aux mal intentionnés le plaiſir de nous
» voir déſobéiſſans à un père, & mal
» avec lui ». L'Empereur fut très-irrité de ce mariage, & de ce que ſa ſœur devenoit en quelque manière l'inférieure d'une vaſſale. Voici comme il s'expliquoit ſur ce point, dans une lettre qu'il écrivit de Prague à l'Archiducheſſe le 28 mai: « Je ne puis
» imaginer où le Duc avoit ſon eſprit,
» quand il a fait une alliance ſi hon-
» teuſe, ſi peu ſortable, & qui eſt la
» riſée de tout le monde. Chacun croit
» que le bon Duc avoit perdu la tête.
» Je prie Votre Alteſſe de ne point

» ſouffrir que cette impudente ait l'hon-
1570. » neur de ſa compagnie. Si ma ſœur
» ne montre pas à cette occaſion ſa
» grandeur d'ame, elle peut compter
» que je ne le lui pardonnerai de ma
» vie ». La Princeſſe eut l'imprudence de communiquer à ſon beau-père la lettre de l'Empereur; le Grand-Duc en fut indigné au point que ne ſe poſſédant plus, il écrivit le 16 juin à ce Prince, & lui dit : « Quant à ce qui
» concerne mon mariage, Votre Ma-
» jeſté dit que je n'étois peut-être pas
» dans mon bon ſens : à cela je ré-
» ponds que je puis prouver, quand il
» le faudra, que j'étois dans mon bon
» ſens; j'ai épouſé cette perſonne pour
» le repos de ma conſcience; & ſur
» cela je ne dois de compte qu'à Dieu:
» je n'importune qui que ce ſoit, &
» l'on ne veut pas me laiſſer vivre:
» ſi je faiſois tort à qui que ce fût
» dans cette affaire, ce ſeroit tout au
» plus à moi-même, & ſur cela on
» pouvoit me dire que je n'étois pas
» dans mon bon ſens lorſque j'aban-
» donnai le gouvernement à mon fils,
» avec ſept cens mille ducats de rente.
» Je l'ai fait volontairement, (& je

» ſuis diſpoſé à l'y maintenir, quoique
» je ſois bien le maître à cet égard) : 1570.
» je l'ai fait, dis-je, librement, ayant
» eu affaire à des hommes ; mais ſur
» mon mariage, ayant eu affaire à
» Dieu, il n'en étoit plus de même.
» Je ne ſuis pas le premier Prince qui
» aie épouſé une de ſes vaſſales, & je
» ne ſerai pas le dernier. Elle eſt no-
» ble, elle eſt ma femme & le ſera.
» Je ne cherche pas de diſpute ; mais
» je ſais répondre à qui vient m'en
» chercher chez moi ; je ſuis ferme
» quand je prends un parti, & je pré-
» vois ce qui peut en arriver : au reſte,
» je mets ma confiance en Dieu, &
» enſuite dans mes bras », &c. Quant au Prince, le Grand-Duc lui écrivit en termes précis : « Je prétens être
» laiſſé tranquille par ceux du dedans,
» comme par ceux du dehors. Ce n'eſt
» pas moi qui ai donné l'exemple ; je
» n'inquiète perſonne, ni dehors, ni
» chez moi ; je ne crois pas avoir de
» diſpute avec vous, ſi vous voulez
» être juſte, & il me ſemble que c'eſt
» tout ce qu'il faut ici », &c.

Cette querelle que l'Empereur faiſoit au Pape & au Grand-Duc, parut

1570. déplacée à tout le monde, non-ſeulement parce que les circonſtances où ſe trouvoit l'Allemagne ne permettoient pas qu'il fût mal avec le Pontife, mais encore parce qu'il paroiſſoit peu ſéant & peu glorieux pour lui d'épouſer ainſi les paſſions des autres, & de s'y livrer aveuglément. Les modeſtes remontrances du Pape, & les juſtifications reſpectueuſes de Côme ne faiſoient que l'animer davantage à leur demander une rétractation. Malgré la conduite que le roi d'Eſpagne tenoit envers le Grand-Duc, il déſapprouvoit intérieurement la conduite de l'Empereur, & cherchoit à ſe rendre l'arbitre de cette diſpute. En France la reine Catherine, qui avoit déjà reconnu le titre accordé à Côme, avoit conçu pour lui une affection particulière, depuis que l'autorité que le Pape avoit dans le Royaume lui étoit devenue abſolument néceſſaire pour ſe ſoutenir contre les Guiſe & le cardinal de Lorraine qui étoient contr'elle. L'ancienne amitié qui régnoit entre les Montmorenci & les Médicis, diſpoſoit le Maréchal de ce nom à maintenir cette union formée par ſes

conſeils. Conſéquemment Charles IX, & toute la nobleſſe de France, reconnoiſſoient Côme en qualité de Grand-Duc, & s'employoient à faire déſavouer par les Princes d'Allemagne, & ſur-tout par les Proteſtans, le violent procédé de l'Empereur. Les Vénitiens n'oublièrent rien pour l'appaiſer, à deſſein de l'engager à ſe lier avec le Pape & le Roi Catholique contre le Turc; mais tout étoit inutile, & à Rome on fouilloit dans les archives, on préparoit des mémoires pour réveiller la vieille diſpute entre le Sacerdoce & l'Empire. Le Grand-Duc de ſon côté crut néceſſaire de juſtifier l'indépendance de ſon domaine & d'en convaincre le roi Philippe. D'abord, quant au droit, il démontra que les villes de Toſcane n'ayant point été compriſes dans le traité de Conſtance, on ne pouvoit prouver par aucun acte authentique qu'elle fût paſſée de la domination Françoiſe ſous celle d'Allemagne; & quant au fait, que les Empereurs d'Allemagne ayant eu ſur elle des prétentions pendant trois ſiècles, ſon Etat fut flottant à cette époque entre la ſujétion & la liberté, ſelon

1570.

la ſupériorité alternative de l'un ou de
1570. l'autre ; qu'enſuite elle acheta la paix, & l'empereur Rodolphe la déclara libre : que ſi les ſucceſſeurs de ce Prince firent de nouvelles tentatives pour l'aſſujettir ou acquérir quelque droit ſur elle, ils avoient été repouſſés avec ſuccès. Côme cita beaucoup de déclarations d'Empereurs, qui reconnurent la liberté de Florence : quelquefois même ils demandèrent des ſauf-conduits pour paſſer avec leur armée ſur ſes terres ; & les Florentins ayant fait des confédérations & des ligues contr'eux, aucun de ces Princes ne les avoit jamais traités de rebelles. Charles-Quint lui-même, dans le manifeſte donné à Valladolid le 20 mars 1523, avoit reconnu cette même indépendance, & ce qu'il fit enſuite pour changer le gouvernement de cette République fut préciſément en faveur de cette liberté que l'on conteſtoit. Le même Empereur, forcé de faire la guerre contre Florence, ne la mit pas au ban de l'Empire & ne la déclara point rebelle, mais il traita avec elle d'égal à égal. Il établit la forme du gouvernement, non par ſon autorité propre, mais en vertu des capitulations

sions & du compromis, & il prononça une sentence purement arbitrale, qui ne présentoit pas la moindre marque de souveraineté. Si l'Empire avoit été intéressé dans quelque clause de cet acte, il y étoit intervenu comme garant du gouvernement établi, & nullement comme Seigneur direct de la République. L'Etat de Florence étoit à cet égard le même que celui de beaucoup de villes d'Italie incorporées dans le domaine de Venise & dans celui du Pape, & dont l'indépendance étoit reconnue pour les mêmes causes. Fondé sur ces raisons, Côme démontroit à Philippe qu'il n'avoit fait tort à personne en acceptant du Pape la concession d'un titre, puisque personne ne contestoit au Pontife le droit d'en accorder. Il donna plusieurs exemples de titres royaux donnés par les Papes à différens Princes & Etats, dont quelques-uns étoient énoncés dans la bulle de Pie V; & Côme finit en observant que le Roi Catholique devoit être plus convaincu que personne de ce droit du Saint-Siège, puisqu'ayant, quelques années auparavant, aspiré au titre d'Empereur des Indes, il s'étoit adressé 1570.

pour l'obtenir, non à l'Empereur, mais
1570. au Pape.

La réponſe de Pie V s'accordoit avec la juſtification du Grand-Duc; & quoique l'une & l'autre en impoſaſſent au Miniſtère Allemand, celui-ci feignoit cependant de n'en être pas convaincu. « Que l'Etat de Florence, diſoit le » vice-chancelier Weber à l'ambaſſa» deur du Grand-Duc, ſoit libre au» tant qu'on voudra ; car nous ne » prétendons lui ôter ni ſa liberté ni » ſes privilèges ; mais qu'il ſoit li» bre comme la France & l'Eſpagne, » & qu'il ſoit membre ſéparé de l'Em» pire, c'eſt ce que nous n'accorderons » point ; comme il ne ſera pas dit que » nous renoncions aux droits de l'Em» pire. Que Rodolphe ait fait ce qui » lui a plu, il ne le pouvoit pas faire » au préjudice d'autrui. L'Empereur » n'approuveroit pas ce qu'a fait le Pa» pe, fût-il même à Rome en puiſ» ſance de Sa Sainteté. Comme nous » n'attentons pas à l'autorité du Pape, » nous ne ſouffrirons pas non plus qu'il » touche à la nôtre ». Une réponſe ſi déterminée n'épouvanta pas le Grand-Duc. Il fit repliquer que lorſqu'il fut élu

Souverain de ſa patrie, il la trouva libre, & qu'il ne pouvoit pas faire à ſes concitoyens le tort de les aſſujettir à un autre maître; que ſi quelqu'un entreprenoit de leur faire cette violence, de quelque manière que ce fût, il avoit lui-même une épée, & qu'il étoit réſolu à tout, excepté à ce qui étoit contraire à ſon honneur & à ſa dignité. Le Miniſtère Eſpagnol ſe montra plus docile : après un long & mûr examen, il parut convaincu de la liberté de Florence; & il auroit admis ſans peine le titre de grand-duché, s'il ne s'étoit pas étendu ſur toute la Toſcane; mais comme il n'y avoit point de doute ſur la féodalité de Sienne, le Pape, diſoit-il, ne pouvoit, ſans être injuſte envers le Roi, comprendre les Siennois ſous ce titre. Cependant ce Miniſtère ne jugea pas à propos de témoigner du reſſentiment à Sa Sainteté : au contraire, il chargea l'Ambaſſadeur réſident à la Cour Impériale, de veiller à ce que l'Empereur dans cette controverſe ne ſe laiſſât pas emporter à faire quelque tort au Pontife. Cela fut cauſe que Maximilien étant à Spire, où il avoit convoqué la diète, pro- 1570.

1570. posa aux Electeurs de délibérer sur ce différent. Le Nonce réclama contre cette nouvelle manière de procéder, craignant que les Electeurs protestans n'opinassent avec trop d'animosité; & il dit que se pourvoir contre le Pape dans une diète, c'étoit comme si le Saint Père plaidoit contre Sa Majesté dans un concile. Ce procès ne parut pas fort important à l'assemblée : les Electeurs, assez peu convaincus des droits de l'Empire sur Florence, & voyant d'ailleurs par le contenu de la bulle, que le Pape n'avoit eu intention de porter préjudice à personne, opinèrent d'un commun accord à ce que, sans faire tant de bruit sur cette affaire, on prît des mesures pour l'accommoder avec dignité. Ce conseil de la diète ne calma pas la fureur de Maximilien; mais il le fit réfléchir sur le danger où il étoit de se trouver seul de son parti, & d'être ensuite forcé de se rendre malgré lui. Il voyoit le Grand-Duc avancer chaque jour dans la possession de son titre, qui avoit encore été reconnu par la Suisse, & même jusqu'en Angleterre par la reine Elisabeth : car, quoique ce Prince, pour

ne pas aigrir davantage l'Empereur, ſe fût abſtenu le jour de ſaint Jean-Baptiſte de recevoir les hommages de ſon peuple, & de faire uſage de ſa couronne, il ne laiſſoit pas de travailler ſourdement à faire reconnoître ſon titre par les Souverains. Dans cet état des choſes, l'Empereur uſant de diſſimulation, ne ſongea plus qu'à ſéparer les intérêts de Côme de ceux du Pape. Fier avec le Nonce, il ſe montra doux avec l'ambaſſadeur de Florence ; & accuſant tantôt la froideur de Philippe, tantôt l'opiniâtreté de Pie V, il temporiſoit, afin de pouvoir prendre un parti ſuivant l'occaſion. 1570.

Le duc de Ferrare prenoit plaiſir à conſidérer l'incendie qu'il avoit allumé ; d'un autre côté néanmoins, il étoit un peu mortifié de ce que l'Empereur, ſi ardent à ſervir ſa jalouſie, étoit froid pour ſes intérêts ; car il ne lui avoit encore accordé ni le titre d'Exarque, ni le vicariat de l'Empire, qu'il lui avoit demandés avec inſtances. Mais il ſe flattoit du moins que Maximilien conſentiroit aiſément à prononcer en ſa faveur dans la cauſe de la préſéance, vu le reſſentiment que Sa

1570. Majeſté avoit encore contre le Pape & le Grand-Duc, ou que cette cauſe étant portée à la diète Impériale, il pourroit encore, avec l'appui des Electeurs, cauſer de nouveaux troubles aux Médicis. Il avoit déjà fait compiler par ſon ſecrétaire Pigna un volume ſur ſa généalogie, & l'avoit envoyé aux Princes d'Allemagne ; & après avoir député un procureur pour inſtruire la cauſe pardevant le conſeil Impérial ; il en commença formellement l'inſtance. Il ſuppoſoit dans ſon mémoire, que Côme auſſi-bien que lui, étant vaſſal de l'Empire, c'étoit-là le tribunal compétent de cette affaire, qu'il prétendoit durer depuis le règne de Ferdinand. L'Empereur profita volontiers de cette nouvelle occaſion de moleſter Côme ; & il le fit aſſigner à comparoître, & à produire ſes raiſons dans l'eſpace de ſix mois. La lettre de juſſion émanée le 28 ſeptembre, fut envoyée à l'Ambaſſadeur Impérial à Veniſe, pour être remiſe en main propre. Ce Miniſtre dépêcha auſſi-tôt à Florence un de ſes domeſtiques, qui, s'étant apoſté pour faire ſon coup, ſurprit le Grand-Duc tandis qu'il étoit

à l'office divin dans l'égliſe de ſaint Laurent. Côme fut également ſurpris & de la lettre & de la manière dont elle lui étoit préſentée ; mais il ſe contint ; & il répondit à l'Empereur que le tems du compromis étant paſſé, Sa Majeſté ne devoit plus avoir la peine de juger cette affaire ; mais qu'elle étoit de nouveau pendante à Rome, ſeul tribunal où elle pût être portée. A cette réponſe l'Empereur repliqua par un décret, défendant de mettre dans aucun acte & écriture quelconque, le titre de Grand-Duc ; & déjà il menaçoit d'en interdire l'uſage à tous les vaſſaux de l'Empire. Cette manière de procéder étoit regardée par Pie V comme un abus inſultant de ſa patience ; & ce Pontife, ſouverainement jaloux de ſon autorité, la voyant ſi peu reſpectée, voulut s'en venger ſur celle de l'Empereur. Pour cet effet, il ordonna au cardinal Sirleto de recueillir tous les actes & écritures du Saint-Siège, concernant l'obéiſſance & les obligations des Empereurs envers l'Egliſe, avec tous les exemples des cenſures, peines & ſoumiſſions des mêmes Empereurs, pour les faire imprimer & publier par-tout. 1570.

L'esprit de Grégoire VII animoit Pie V;
1570. mais les tems n'étoient plus les mêmes: le Cardinal qui le sentit bien, exécuta sa commission avec tant de lenteur, qu'enfin elle fut oubliée. Seulement le Pontife envoya au duc de Ferrare un bref, en forme de monitoire, pour l'obliger à se désister de sa prétention, à rappeler son procureur, & à signifier dans l'espace de six jours cette révocation au légat de Bologne. Quoiqu'il fût porté de lui-même, & poussé par les partisans de Côme à déclarer le duc de Ferrare déchu de son fief, cependant il se rendit à la considération du repos public, & à l'espérance d'assoupir cette querelle par la douceur plutôt que par la sévérité.

La diète Impériale s'étant séparée; sans qu'on y eût procédé à aucun acte irrévocable & injurieux au Pape & au Grand-Duc, on crut à Rome & à Florence, que l'Empereur ne cherchoit plus qu'à se dégager décemment de cette querelle mal fondée. Mais soit dépit de l'injonction faite au duc de Ferrare, soit ruse imaginée dans le dessein d'épouvanter le Grand-Duc, Maximilien écrivit à Côme le 26 dé-

tembre, l'exhortant à renoncer à ſon titre & à ſe ſoumettre à l'Empire, de qui il pouvoit eſpérer autant & même plus d'avantages; mais enſuite, le menaçant, en cas de refus, de le déclarer déchu de ce même titre; & s'il le falloit, de recourir à la force. D'un autre côté, il chargea le comte d'Arco de repréſenter au Saint Père, qu'ayant communiqué aux Electeurs la bulle d'inauguration, & la réponſe qui avoit été faite à ſes proteſtations, ils avoient tous déclaré que l'un & l'autre étoit contraire aux droits de l'Empire; & qu'il l'avertiſſoit de leur conſentement, de révoquer la bulle, ou de s'attendre à voir la tranquillité publique & le Saint Siège ſouffrir beaucoup de ſon défaut de complaiſance. Le Pape répondit avec douceur, qu'il feroit examiner par les Cardinaux, les ſujets de plainte de Sa Majeſté. Mais l'Ambaſſadeur refuſa d'entendre aucune réponſe qui ne fût pas conforme à ſa demande. Le reſſentiment de l'Empereur ne ſe borna pas même là; il écrivit encore aux rois de France & de Portugal, & à tous les Princes d'Italie, les exhortant avec inſtance de s'abſtenir 1570.

ou de ceſſer d'uſer de ce titre ſi in-
1570. jurieux à ſa dignité. Il fit la même prière à beaucoup de Cardinaux ; & il donna ſur ce point un ordre formel à ceux d'Allemagne. Ce nouveau trait d'emportement fut reçu du Pape & de Côme ſans beaucoup d'émotion ; & ils le regardèrent comme un caprice qui ne ſeroit point ſoutenu par les armes, ou qui ne ſeroit qu'apprêter à rire à l'Europe : du reſte ils étoient très-décidés à reſter unis, & à ne rien faire qui ne fût d'accord avec leur honneur & leur indépendance. Bientôt la connoiſſance qu'on eut du ſentiment des Electeurs, ſentiment qui ne s'accordoit pas avec celui que leur attribuoit Maximilien ; les expreſſions échappées en parlant au Nonce & à l'ambaſſadeur de Florence, & qui contrediſoient la déclaration faite au Pontife par l'ambaſſadeur de Vienne ; l'impuiſſance où l'on ſavoit bien que l'Empereur étoit de faire la guerre, & l'intérêt qu'avoit Philippe à s'oppoſer à lui en Italie, firent croire que le courroux de Maximilien ne tendoit qu'à être appaiſé par quelque accommodement. On étoit confirmé dans cette

opinion par les démarches qu'avoient faites le comte d'Arco & le cardinal Moron, protecteurs de l'Empire, pour faire propoſer à l'Empereur quelque expédient qui ſauvât la dignité de tous ceux qui étoient intéreſſés dans cette diſpute : mais il étoit trop difficile d'y réuſſir ; le Pape étoit inébranlable, & Côme n'entendoit aucune raiſon. Le ſeul accommodement qu'ils puſſent accepter l'un & l'autre, étoit que l'Empereur, en vertu de ſon autorité, accordât au Grand-Duc le titre de roi de Toſcane. Etant ainſi diſpoſés, ils convinrent pourtant enſemble de tenir un milieu entre la crainte & le mépris, afin de n'être ni avilis, ni taxés de témérité. Il fut ordonné aux ducs de Parme & d'Urbin, feudataires de l'Egliſe, de reconnoître le titre ſans s'arrêter aux défenſes de l'Empereur, & on fit ſur ce point de fortes plaintes au comte d'Arco ; enfin on remontra modérément aux Cardinaux Allemands, & à ceux des autres nations, leur devoir envers le Pontife. Mais Pie V ſe montra vivement indigné de l'obſtination & de la hauteur du duc de Ferrare. Ce Prince n'avoit eu aucun égard. 1570.

au monitoire concernant *la révocation*
1570. *des actes* dans la cauſe de la préſéance ; & quoique dans la conſternation cauſée par les tremblemens de terre qui s'étoient fait ſentir à Ferrare, il eût envoyé demander des pardons, il n'avoit pas pour cela effacé les fâcheuſes impreſſions qu'il avoit données au Pape contre lui. Il étoit ſoupçonné plus fortement que jamais à Rome, de faire eſpérer la ſucceſſion de tous ſes Etats, au défaut d'héritiers naturels, à un fils de l'Empereur, & de chercher à lui tranſporter la ſuzeraineté de Ferrare, en traitant de fables les anciennes donations de Pepin & de Charlemagne. Il eſt certain que la diſpute de ce Prince contre le Grand-Duc, & la conduite qu'il tint en conſéquence envers les Papes, ont été l'époque des diſgraces de ſa Maiſon, puiſqu'elles attirèrent ſur lui & les ſiens l'inimitié de Rome, & empêchèrent le Cardinal ſon frère, d'obtenir une diſpenſe pour lui donner des ſucceſſeurs du même ſang.

1571. Cependant le Pape & Côme ayant concerté entr'eux les réponſes qu'il convenoit de faire à l'Empereur, le

Grand-Duc lui remontra qu'il étoit bien éloigné de vouloir entrer en concurrence avec lui, mais que ſon honneur l'obligeoit à ſoutenir ſes droits, & qu'il ne pourroit les trahir ſans ſe dégrader. Qu'à l'égard du fief de Sienne il étoit prêt à reconnoître, par telle déclaration qui ſeroit néceſſaire, ſa dépendance inconteſtable; & enfin qu'il ne prétendoit pas s'ériger en juge du Pape, en examinant s'il avoit pu ou non lui accorder le titre conteſté, ni lui conſeiller de ſe déclarer menteur ou mauvais juge du mérite. La réponſe du Pape étoit à-peu-près de la même teneur, excepté qu'elle abondoit en exhortations paternelles à la paix, & que le Pontife s'y déclaroit diſpoſé à terminer le différent à la commune ſatisfaction des deux parties. Ce deſir de Pie V étoit traverſé par les intrigues du duc de Ferrare, qui ayant gagné l'électeur de Saxe, de tous les Electeurs proteſtans le plus animé contre le Pape, ne négligeoit aucun moyen d'irriter de plus en plus l'Empereur. Outre cela il ſemoit de faux avis en Italie, augmentoit chaque jour les ſoupçons & la méfiance. Pie V 1571.

1571. lui envoya le 9 avril un internonce avec un autre monitoire, pour l'engager à l'obéiſſance due au Saint-Siège, lui conſeillant de ne pas obliger, par ſon obſtination, Sa Sainteté à ſe porter à quelque parti extrême, & lui aſſignant un terme pour révoquer ſon procureur & ſe déſiſter de l'action intentée au conſeil Impérial, nonobſtant la déclaration qui l'admettoit à comparoître devant ce conſeil comme vaſſal de l'Empire pour les villes de Modène & de Reggio. Le terme aſſigné au Grand-Duc pour produire ſes défenſes, étant ſur le point d'expirer, il députa un Juriſconſulte, fils de ſon premier ſecrétaire Concino, avec le caractère d'Ambaſſadeur, afin qu'il proteſtât contre l'incompétence du tribunal & contre le jugement qui en émaneroit. Ce Miniſtre refuſa de comparoître en juſtice, regardant comme nul un ajournement dans lequel le nouveau titre de Côme n'étant pas repris, l'obéiſſance en pareil cas auroit été priſe pour un acte de renonciation à ce même titre, outre que c'eût été reconnoître pour légitime & compétente la ſupériorité de ce tribunal.

L'Ambaſſadeur ne trouva pas le Miniſtère Allemand peu indiſpoſé contre le Pontife, tant à cauſe de la bulle & du couronnement, que de ſa fermeté & de l'indifférence qu'il avoit témoignée pour les ordres de l'Empereur. Ce Miniſtère n'en vouloit pas moins à Côme; & il fulminoit de ce que Ferdinand & Maximilien n'ayant pas été couronnés par le Pape, un petit Prince avoit oſé recevoir la couronne des mains du Pontife avec tant de ſolemnité; & comme il ſoupçonnoit que le Pape lui préparoit ſecrètement de plus grandes & plus honorables conceſſions, il craignoit qu'avec le tems Côme n'en vînt juſqu'à concourir avec les Archiducs & les Electeurs. On lui reprochoit en outre, comme une marque de mépris, que devant toute ſa grandeur à Charles-Quint & à Philippe II, il eût fait relever dans la bulle avec tant d'emphaſe ſes mérites envers la cour de France; mais ſur-tout on craignoit que l'Empereur, engagé trop avant dans cette affaire par tant de ſommations & de menaces, ne demeurât ſeul, & ne pût plus s'en tirer avec dignité: ce fut pour cette raiſon qu'on ſollicita auſſi le

1571.

roi Philippe de montrer quelque reſſen-
1571. timent au Pape & à Côme, afin d'aider l'Empereur à trouver un expédient convenable. Tant que durèrent à Rome les conférences pour la ligue ſainte, à l'occaſion de laquelle Philippe faiſoit des demandes conſidérables, ce Monarque ſe montra non-ſeulement indifférent ſur les intérêts de Maximilien, mais encore zélé à défendre la dignité du Pape. Il n'en fut plus de même lorſqu'enfin cette ligue concertée entre le Pape, le Roi & Veniſe, eut été conclue le 20 mai & enſuite publiée. Philippe alors put prêter la main à l'Empereur au ſujet de la bulle. L'Ambaſſadeur Eſpagnol ſe préſenta au Pontife, & déclarant qu'il avoit à faire une proteſtation contre l'inauguration de Côme, il offrit de s'y prendre de manière à éviter toute publicité. A cette déclaration Pie V étonné s'éleva contre le Roi, qui avoit attendu à s'expliquer avec lui juſqu'à ce qu'il eût obtenu tout ce qu'il deſiroit, & venoit ainſi mettre un nouvel obſtacle à la ligue, enfin chagriner un Prince dont il avoit tant à ſe louer. Le Pape enſuite avertit l'Ambaſſadeur que ſi le Roi abandon-

noit la ligue, comme il ſembloit en menacer pour mortifier le Grand-Duc, il auroit à faire à un Prince qu'on ne jouoit pas aiſément, & qu'ils ſeroient toujours deux contre un. « Ainſi donc, » répondit l'Ambaſſadeur, le Duc prétendra faire tête au Roi ? Non, reprit le Pape ; il eſt & veut être le ſerviteur de Sa Majeſté ; mais il défendra » toujours ſon bien. Allez à préſent & » faites votre proteſtation publiquement ou en ſecret, comme il vous » plaira ; vous nous trouverez prêts à » vous répondre, & de manière que » le Roi n'aura pas à ſe féliciter de ſa » démarche ». L'Ambaſſadeur ayant été ainſi congédié, il fallut enſuite que le cardinal de Médicis employât les plus fortes remontrances pour adoucir le Pontife & le diſpoſer à ſouffrir paiſiblement la proteſtation. 1571.

Le Miniſtre Eſpagnol accompagna cet acte des plus fortes marques de l'indignation du Roi contre le Grand-Duc ; & tous les agens que Philippe avoit en Eſpagne & en Italie, répandirent à Rome & dans les autres Cours que le Roi fâché d'avoir cédé l'Etat de Sienne, étoit réſolu à le reprendre

pour en investir don Juan d'Autriche;
1571. qui effectivement lui faisoit ombrage. Les lettres que recevoient les Ministres retentissoient toutes de cette nouvelle. On faisoit des recrues en Italie pour le Roi, & on avoit augmenté les garnisons des places Espagnoles de l'Etat de Sienne. Le duc de Ferrare se vantoit de faire bientôt descendre en Italie tous les Protestans d'Allemagne, & lui-même recrutoit des troupes, fortifioit ses frontières; & pour faire peur au Grand-Duc, il envoya des ingénieurs observer les fortifications de Pistoia & de Pise. Quoique le Grand-Duc de son côté fût rassuré par des avis secrets de la Cour Impériale & de celle d'Espagne, il ne laissoit pas de remplir ses coffres & de fortifier Grosseto & Pistoia, de peur d'être surpris. Mais comme il n'auroit pas pu lui seul affronter l'orage qui pouvoit fondre sur lui, il profita de l'occasion que lui fournissoit le système actuel de l'Europe pour se faire craindre de l'Empereur & de l'Espagne. La paix avantageuse que les Huguenots de France avoient faite précédemment, avoit en apparence rétabli le calme dans cette Mo-

narchie; mais Charles IX ne pouvoit guère ſe flatter de jouir long-tems de cet avantage, après tant d'années de guerre civile & au milieu d'une ſecte qui, endurcie au carnage & échauffée par l'ambition & le fanatiſme, ne reſpiroit que guerre & que révolutions. La haine nationale l'envenimoit contre Philippe, & l'intérêt de ſa Religion le pouſſoit à ſecourir les rebelles de Flandre. Ce deſir s'accordoit parfaitement avec la politique de la Cour & ſes projets de conquête. En effet, une guerre au dehors aſſuroit la tranquillité du dedans, puiſqu'elle en éloignoit les ſéditieux; & elle pouvoit accroître la puiſſance du Monarque en même tems qu'elle affoibliſſoit ſes ennemis. Le maréchal de Montmorency voulant tourner au profit de ſa patrie, les différentes paſſions qui la déchiroient, forma, conjointement avec les Huguenots, le plan d'anéantir la Maiſon d'Autriche & de changer la face de l'Europe. Conſéquemment on devoit d'abord porter la guerre en Flandre avec toutes les forces du Royaume, pour ôter cette province au roi Philippe, & tomber enſuite avec la même 1571.

1571. vigueur sur les Etats que ce Monarque possédoit en Italie. Les Huguenots de France unis aux troupes fournies par la reine Elisabeth, & ayant à leur tête le prince d'Orange, devoient être les principaux acteurs en Flandre, & leur appui devoit donner aux Protestans d'Allemagne, qu'on auroit fait entrer sans peine dans cette ligue, le moyen de faire la loi à l'Empereur. En Italie on devoit soulever Gênes, & déjà on avoit ménagé à ce dessein des intelligences dans cette République. A la faveur de cette révolte, & des secours qu'auroit fournis le duc de Savoie, on vouloit faire la conquête du Milanois, ce qui auroit applani la voie vers le royaume de Naples. Le Grand-Duc fut invité à entrer dans cette ligue pour se venger des torts qu'il recevoit de la Maison d'Autriche. Pour le décider, on lui promit, non des titres & des patentes, mais la souveraineté de Gênes & celle de la Corse. Une somme qu'il auroit fournie au prince d'Orange devoit être le gage de la bonne foi avec laquelle il entreroit dans ce traité, & pour tous les Princes protestans d'Allemagne un nouveau motif de tra-

vailler à rendre l'Empereur plus traitable à ſon égard. Charles IX communiqua lui-même ce plan à l'ambaſſadeur du Grand-Duc. « Je vois, lui dit ce » Prince, que le roi d'Eſpagne veut » rompre avec l'Italie & faire la guerre » en France ; & pour l'en empêcher, » je voudrois que le Grand-Duc s'entendît avec moi, & que, ſans découvrir d'abord nos deſſeins, nous » aidaſſions le prince d'Orange, qui, » j'en ſuis bien sûr, dans peu de tems » le fera penſer à autre choſe qu'à troubler l'Italie & mes Etats. Pour ſonder » ſur cela Son Alteſſe, je vais lui députer Jean Galeas Frégoſe : quoiqu'il » ne ſoit pas François, il ne m'en » aime pas moins, & il ne donnera » pas lieu de ſoupçonner la négociation ». 1571.

Frégoſe s'acquitta de ſa commiſſion ; & n'oublia rien pour perſuader au Grand-Duc d'entrer dans ce traité. Il lui mit devant les yeux la haine que lui portoient les Eſpagnols, l'envie des Italiens, la vieilleſſe du Pape, & le danger de ſe trouver avec un autre qui lui fût contraire, & qui le ſacrifiât à l'Empereur ; il exagéra l'attachement

qu'avoient pour un Prince ſi eſtimable
1571. Leurs Majeſtés Très-Chrétiennes, l'intérêt qu'elles prenoient à ſa grandeur & à ſa proſpérité, la haute idée qu'avoient tous les Proteſtans de ſes talens, de ſes forces & de ſes richeſſes; & enfin, lui ayant fait part des intelligences qu'il avoit à Gênes, il le preſſa de ſe déclarer au plutôt par paroles & par effets. Le Grand-Duc jugea ce projet mal combiné, connoiſſant bien l'épuiſement extrême où les guerres paſſées avoient réduit la France, auſſi-bien que l'impoſſibilité de tenir les Catholiques unis avec les Proteſtans, & d'accorder l'ambition & les intérêts de tant de Princes, naturellement portés à ſe détruire les uns les autres. Il ſe confirma dans ſon idée, en réfléchiſſant ſur la conduite équivoque & diſſimulée que le roi Charles tenoit envers ſes ſujets, qui s'étoient révoltés & enſuite réconciliés avec lui, & aux careſſes affectées dont il combloit l'Amiral, de qui il avoit reçu tant d'outrages. Sa concluſion fut que ces beaux diſcours pourroient bien ne tendre qu'à lui ſoutirer quelque ſomme conſidérable, & à le laiſſer enſuite à

la diſcrétion de ſes ennemis. Mais pour ſe ménager au beſoin, & ſans aucun riſque, les avantages qu'on lui propoſoit, il remercia le Roi de l'affection qu'il lui montroit, & il fit eſpérer de le ſatisfaire lorſque les choſes ſeroient plus avancées, aſſurant qu'on le trouveroit toujours diſpoſé à ſervir de tout ſon pouvoir cette Monarchie. Effectivement, pour commencer, il traita dès-lors en Cour de Rome certaines affaires qui lui avoient été recommandées par la Reine; & afin de s'attirer encore plus la confiance de cette Princeſſe, il la mit auſſi bien qu'il lui fut poſſible dans l'eſprit du Pape. Un des plus certains avantages qu'il ſe propoſa de tirer de l'offre qu'on lui avoit faite, fut de s'en ſervir à ſonder les diſpoſitions de Philippe. Dans ce deſſein, il envoya un député à Madrid, pour communiquer à ce Monarque les articles principaux du traité, & lui faire ſentir par cette marque d'ingénuité & de bonne foi, qu'il ne méritoit point ſon refroidiſſement ni les menaces de guerre que lui faiſoient tous les jours ſes Miniſtres. Cet avis fournit au Miniſtère Eſpagnol de quoi exercer long- 1571.

tems la ſubtilité de ſa politique ; on n'y
1571. omit rien pour conſtater ce que l'avertiſſement contenoit de vrai. Guidé par les ſoupçons les plus graves, le conſeil dreſſa donc au nom du Roi une réponſe dans laquelle Sa Majeſté ſembloit vouloir calmer les inquiétudes de Côme par des expreſſions obligeantes & affectueuſes, ſans cependant ſe relâcher en rien de la rigueur de ſes demandes. Quoique cette réponſe laiſsât le Grand-Duc incertain des vraies diſpoſitions du Roi, il comprit au moins qu'il lui avoit inſpiré quelque crainte, ſur-tout lorſqu'il vit la vigilance eſpagnole plus attentive à éclairer ſes démarches, & principalement les conférences de ſon Ambaſſadeur en cour de France. L'arrivée de don Juan en Italie devoit tout éclaircir. En attendant, Côme jugea à propos de témoigner au Roi beaucoup de déférence & de zèle pour le ſervice de Sa Majeſté, ſans oublier pourtant de bien fortifier ſes côtes & ſes frontières, & d'augmenter toutes les milices de ſon Etat.

CHAPITRE

1571.

CHAPITRE VII.

Le roi Philippe promet au Grand-Duc de ne lui point déclarer la guerre ; mais il continue de ſe montrer indiſpoſé contre lui. L'Empereur & le duc de Ferrare perſiſtent à moleſter le Pape & le Grand-Duc, au ſujet du titre & de la préſéance. Sollicitation du Pape en faveur du Grand-Duc & de ſa dignité. Mort de Pie V : Grégoire XIII lui ſuccède. L'Empereur inquiète de ſa querelle le nouveau Pape, qui enfin engage Philippe à traiter d'un accommodement.

QUELQUE différens que les intérêts de Philippe fuſſent de ceux du Pape & des Vénitiens dans la ligue ſainte, cependant l'ardeur de Pie V, aidée des conſeils de Côme, avoit pu le faire concourir à l'attaque de l'ennemi commun. Don Juan d'Autriche devoit être le Généraliſſime de toutes les troupes ; & en ſon abſence, Marc-Antoine Colonne, général du Pape.

1571. L'Etat Eccléſiaſtique n'avoit point de galères en propre, ni de moyen de s'en procurer bientôt ; le Pontife, qui en avoit promis douze, recourut à celles de Côme. Le Grand-Duc contribua volontiers à l'entrepriſe ; & il fut arrêté que des douze galères qu'il fourniſſoit, ſix ſeroient payées par la Chambre Apoſtolique, à raiſon de ſept cens cinquante ducats d'or chacune par mois, & que les ſix autres ſeroient entièrement à la charge de Côme. Elles devoient cependant être toutes commandées par le Général du Pape, & regardées comme appartenantes à Sa Sainteté. Le Duc auroit deſiré encore de fournir à la ligue d'autres ſecours en ſon propre nom ; mais la petite querelle du titre fut cauſe que Philippe ne voulut pas permettre qu'il fût compris au nombre des confédérés. Les galères fournies par le Grand-Duc étoient commandées par Alphonſe d'Appiano, & bien pourvues de troupes & d'artillerie ; & beaucoup de chevaliers de Saint-Etienne s'y étoient embarqués pour faire les caravanes preſcrites par leur inſtitut. Elles ſe rendirent au mois d'avril à Civitavecchia pour

aller de là à Meſſine, où devoit ſe faire la revue générale de toutes les forces des confédérés à l'arrivée de don Juan. Celui-ci équipoit ſa flotte à Barcelonne; il avoit avec lui les archiducs Rodolphe & Erneſt, que l'Empereur leur père venoit de rappeler en Allemagne. Le Grand-Duc, par une attention qui marquoit combien il deſiroit ſe raccommoder avec la Maiſon d'Autriche, avoit envoyé un gentilhomme à Madrid aux approches de leur départ, pour les inviter à ſe repoſer à Florence en paſſant; & il avoit prié l'Empereur de permettre qu'ils y fiſſent quelque ſéjour. Maximilien ayant rejeté cette obligeante prière, Côme envoya le Prince-Régent complimenter à Gênes les archiducs. François partit avec une ſuite brillante & diſtinguée; & contre ſon attente, il reçut des deux jeunes Princes & de don Juan toutes les amitiés poſſibles. Don Juan ſur-tout, laiſſant à part la gravité eſpagnole, traita Médicis avec beaucoup de cordialité: non-ſeulement il le raſſura de la part du Roi contre la crainte de la guerre, mais encore il lui proteſta que Philippe étoit toujours 1571.

1571. ami de sa Maison, & qu'il étoit sincèrement disposé à interposer son crédit auprès de l'Empereur, pour terminer enfin la fastidieuse querelle du titre. Il lui apprit en même tems que les troubles de Flandre exigeant l'union des deux Monarques, Philippe n'avoit pu refuser à l'Empereur ces démonstrations nécessaires pour l'aider à se tirer d'embarras. Don Juan dit encore au Prince, que dans cette guerre il comptoit aussi bien que le Roi sur les secours & les conseils de Côme, & qu'il étoit prêt à faire pour le Grand-Duc tout ce qui seroit en son pouvoir. Le Prince fut très-satisfait de ces assurances; & il se réjouit intérieurement de voir tromper par un accueil si gracieux l'espoir de ses ennemis, qui étoient accourus à Gênes dans l'idée de le voir humilié. Parmi eux se distingua le prince Alexandre Farnèse, qui, se trouvant avec don Juan lorsque Médicis arriva, feignit de ne le pas connoître, & ne daigna pas même ôter son chapeau. Ce trait de jeunesse fut condamné ensuite par le duc Octave son père, qui envoya exprès un gentilhomme à Florence pour en faire

des excuſes. Les ſentimens de don Juan d'Autriche étoient dignes de ſa naiſſance ; & il étoit rempli de belles qualités. Ce Prince avoit déjà donné dans la guerre contre les Maures des preuves d'une grande valeur. Il étoit libéral, ouvert ; & il marchoit vers la gloire ſur les traces de Charles-Quint ſon père. Il étoit ſingulièrement aimé de toute l'Eſpagne ; ce qui le rendoit ſuſpect au roi Philippe. Il avoit une eſtime particulière pour le Grand-Duc, moins à cauſe du rapport qu'il lui trouvoit avec Charles-Quint, que de l'idée qu'il avoit conçue de ſa rare prudence. Don Juan auroit deſiré de paſſer par Livourne, où Côme l'attendoit ; mais l'été approchant, il ne voulut pas retarder davantage ſon expédition, & fit voile pour Meſſine. 1571.

Pie V ſe réjouiſſoit de voir toutes les peines qu'il s'étoit données pour effectuer la ligue, couronnées par le ſuccès, & il en attendoit les fruits ultérieurs ; mais il auroit deſiré de faire entrer dans la confédération toutes les autres Puiſſances de la Chrétienté. Le cardinal Alexandrin ſon neveu fut en-

voyé en Eſpagne avec le caractère de
1571. légat, pour confirmer Philippe dans ſes diſpoſitions, & de là paſſer en Portugal, afin d'engager le Roi à ſe confédérer. Le cardinal Commendon eut la même commiſſion pour la Cour Impériale & pour la Pologne, dont le concours devoit opérer une puiſſante diverſion des forces Turques. La délégation de ces deux Cardinaux eut pour ſecond but, intéreſſant à pluſieurs égards, de terminer la querelle du titre. Après le monitoire envoyé à Ferrare, pour faire révoquer les procédures faites pardevant l'Empereur au ſujet de la cauſe de la préſéance, le duc Alphonſe contraint d'obéir au Pape, envoya un Juriſconſulte à Rome faire la révocation exigée, révocation qu'il devoit lui-même ratifier au bout de ſix mois, & en attendant juſtifier l'inſtance pendante au conſeil Aulique. Par ce moyen l'Empereur eut le tems d'interpoſer ſon autorité pour faire pourſuivre l'affaire à ſon tribunal : le comte d'Arco, exerçant plutôt les fonctions d'avocat Ferrarois que celles d'ambaſſadeur Impérial, eut le tems d'élever de nouvelles queſtions ſur la

féodalité de Florence & ſur la compétence du tribunal. Le Pape auroit voulu faire uſage de ſon autorité envers le duc Alphonſe ; la crainte de la compromettre, & celle d'empêcher par de nouveaux débats que l'Empereur n'entrât dans la confédération, ne lui permirent point de s'éloigner du parti de la douceur qu'il avoit embraſſé. Mais comme il vouloit ſe convaincre lui-même de la validité de ſes raiſons pour ſe mettre plus en état de propoſer un accommodement capable de ſatisfaire tous les intéreſſés, il chargea quatre Cardinaux des plus ſavans du ſacré Collège, d'examiner toutes les écritures concernant la liberté de Florence & d'en faire leur rapport, afin qu'il ſût s'il avoit paſſé ſon pouvoir en accordant le titre conteſté. Le Grand-Duc envoya à Rome le juriſconſulte Jérôme Papponi, avec les renſeignemens néceſſaires pour inſtruire la députation & éclaircir les difficultés & les doutes continuellement propoſés par le comte d'Arco. On devoit principalement examiner la ſentence arbitrale de Charles-Quint, qui établiſſoit la forme du gouvernement & l'ordre 1571.

de la ſucceſſion dans la Maiſon de Mé-
1571. dicis ; car il paſſoit pour conſtant que, ſuivant la juriſprudence Impériale, toute conceſſion, privilège & confirmation des uns & des autres avoit force d'inveſtiture. Les quatre Cardinaux firent leur rapport au Pape, & reconnurent d'un commun accord la liberté de Florence, & le droit qu'avoit eu conſéquemment le Pape, d'accorder le titre par rapport à cet Etat. Ils ne pensèrent pas de même à l'égard de celui de Sienne, qui relevant indubitablement de l'Empire, ne pouvoit recevoir un nouveau titre, ſans troubler l'ordre de la préſéance parmi les Princes de l'Empire. D'après ce rapport on dreſſa les inſtructions des Légats, & l'on établit qu'on devoit engager l'Empereur, ou à conſentir que la cauſe fût annullée, ou à forcer l'opiniâtre duc de Ferrare à y renoncer ſolemnellement. Les deux Légats partirent pour ſe rendre chacun à ſa deſtination ; & en paſſant par Florence, ils s'inſtruiſirent plus à fond de cette affaire. Le roi d'Eſpagne témoigna qu'il étoit convaincu de la droiture des intentions du Pape & de

Côme ; mais il dit qu'il ne pouvoit répondre ſur l'affaire du titre ſans la participation de l'Empereur, qu'elle regardoit principalement ; & que pour plaire à Sa Sainteté, il travailleroit de toutes ſes forces, à procurer un accommodement & la paix. Commendon jugea convenable de parler ferme à l'Empereur, ſur qui les modeſtes remontrances & les exhortations n'avoient pas beaucoup de pouvoir. Le Légat crut qu'il réuſſiroit mieux avec lui par les reproches, & en lui démontrant combien ſes prétentions étoient peu fondées. Cette fermeté lui parut d'autant plus néceſſaire, que l'Empereur, après avoir montré quelques diſpoſitions à un accommodement, s'en étoit éloigné enſuite ſous différens prétextes. 1571.

Le comte d'Arco & le cardinal Moron, craignant quelque détermination vigoureuſe du Pape contre le duc de Ferrare, avoient déclaré que l'Empereur étoit diſpoſé à ſatisfaire Sa Sainteté, pourvu que la dignité Impériale ne fût point bleſſée. Pie V y avoit aiſément conſenti pour le bien de la paix, & il avoit propoſé de demander

1571. que l'Empereur voulût accorder à Côme le titre de Roi : mais comme cet expédient n'auroit pas eu l'approbation des Eſpagnols, & que peut-être encore, Maximilien n'auroit pas conſenti à une telle demande ; on imagina une compenſation plus ſimple, & non moins convenable pour tous. Le Grand-Duc remontra donc à ce Prince, que, comme il n'étoit plus poſſible que le Pape ſe rétractât, ni que lui-même renonçât à un honneur qui lui étoit accordé par la plus grande partie des Puiſſances, laſſé néanmoins de ſe donner en ſpectacle à ſes envieux, il le ſupplioit de laiſſer un peu fléchir ſa rigueur : qu'il ne prétendoit point diſputer avec lui, ni avec la diète ; mais qu'il ne pouvoit pas ſoumettre ſes Etats à un nouveau joug, ni diminuer leurs prérogatives ; que ſon dévouement ſincère envers la Maiſon d'Autriche ne ſeroit peut-être pas toujours inutile à Sa Majeſté, qu'il méritoit donc un regard favorable de ſa part ; & que Sa Majeſté pouvoit lui accorder de ſon propre mouvement le titre de Grand-Duc, avec quelque nouvel acceſſoire ; ce qui ne

bleſſeroit point la dignité Pontificale, puiſque ce ne ſeroit point défaire ce qu'avoit fait le Pape, mais ſimplement y ajouter. L'Empereur parut approuver la lettre affectueuſe de Côme, & il convint des avantages de ſa propoſition; mais comme la demande étoit importante, & intéreſſoit tout l'Empire, il voulut l'examiner mûrement & avec ſoin. L'examen duroit encore lorſque le légat Commendon arriva, & réſolut de le faire finir. Dans cette intention, il rappella nombre d'exemples frappans de conceſſions faites par les Papes, de titres & de prérogatives accordés à différens Etats & Princes de l'Empire; & il nomma les Empereurs qui, en pareils cas, n'avoient pas fait le moindre bruit; il remontra que les papes Clément IV, Benoît XI & Léon X, avoient exercé une telle autorité ſur la Toſcane, ſans que jamais aucun Empereur s'y fût oppoſé; & finalement il conclut que Maximilien II étoit le premier qui ſe fût emporté pour un ſujet de cette nature, & qu'il étoit bien ſurprenant qu'il s'occupât ſi fort d'une minutie, au lieu de s'intéreſſer à la ligue formée pour 1571.

1571. le bien de la chrétienté ; que le Pape n'avoit point outragé l'Empire, en attribuant à Côme les prérogatives qu'il avoit déjà par lui-même, puiſque perſonne ne pouvoit nier qu'il ne fût & Duc de Toſcane, & grand parmi les Ducs ; qu'il devoit connoître les ſentimens des Electeurs, dont les uns blâmoient ſa conduite & les autres en rioient. Il le fit convenir de ſon erreur, au ſujet de la prétendue vaſſalité contenue dans les déclarations de Charles-Quint ; & il l'exhorta, pour ſon plus grand bien, & pour l'honneur de ſa mémoire, à ôter une fois pour toutes, cette épine inquiétante à un ſi ſaint Pontife, & à profiter de l'amitié d'un des plus puiſſans Princes d'Italie, pour le ſoutien de ſa grandeur & de celle de l'Empire ; enfin, à juſtifier l'idée que le monde avoit de ſa piété, en ſe liguant contre les infidèles. La fermeté du diſcours de Commendon ne laiſſa à l'Empereur d'autre parti à prendre que de rejeter ſur Philippe la faute de cette querelle. Il demanda au Légat qu'il lui mît par écrit ce qu'il lui avoit expoſé ; mais Commendon s'en excuſa, & dit que Sa

Sainteté trembloit qu'on n'alimentât par de nouveaux écrits une diſpute dans laquelle le chef de l'Empire avoit fait tort à ſon caractère & à ſa dignité par tant de déclarations, annullations & proteſtations. Cette manière de procéder du Légat, jointe à l'eſtime que la Cour Impériale avoit de ſon mérite, parut faire quelque impreſſion ſur l'eſprit de l'Empereur, qui dans l'audience de congé qu'il donna au même Légat prêt à partir pour la Pologne, lui dit : « allez, & revenez » vîte ; car je veux que cette affaire » de Florence ſoit terminée de votre » main ». Cependant Maximilien demeura irréſolu ſur ce point. Il ne fut pas plus décidé au ſujet de la ligue par l'éloquence de Commendon : il ne le fut pas même à la nouvelle de l'étonnante victoire remportée par les confédérés aux iſles de Curſolari. 1571.

Toutes les forces de la ligue étant raſſemblées à Meſſine, il ſe trouva qu'elles formoient une flotte de deux cens huit galères, ſans compter beaucoup de vaiſſeaux de tranſport & d'autres bâtimens qui étoient à ſon ſervice. Il y avoit ſur cette flotte vingt-quatre

mille combattans de diverſes nations;
1571. beaucoup de Princes & de Seigneurs Italiens y étoient venus volontairement faire preuve de leur valeur contre l'ennemi commun. Les princes de Parme & d'Urbin, Paul Jourdain Orſini, & le comte de Sainte-Flore, étoient de ce nombre. L'armée étoit bien pourvue d'artillerie & de vivres; & le Pape n'avoit pas oublié de la garnir de Capucins & de Jéſuites, chargés d'animer les troupes à combattre vaillamment pour la foi. La flotte Turque étoit ſupérieure à la Chrétienne, de trente galères & d'un nombre conſidérable de combattans; elle étoit commandée par Aly, qui ayant inutilement tenté de ſurprendre Corfou, attendoit dans le golfe de Lépante l'occaſion de ſe meſurer contre les Chrétiens. Mais à l'approche de leurs vaiſſeaux il ſortit du golfe; & le 7 octobre les deux armées ſe trouvèrent en préſence l'une de l'autre aux iſles de Curſolari. Les exhortations de don Juan & des Capitaines, le zèle de la Religion & l'amour de la gloire animèrent le courage des troupes, & les armées s'étant rangées en bataille commencè-

rent l'attaque. Au premier choc la victoire demeura quelque tems indéciſe ; mais les Chrétiens ayant pris la *Royale Turque*, & la tête d'Aly leur ayant été montrée au bout d'une pique, leur furie étant outre cela animée par l'eſpérance de la victoire, mit en déſordre l'armée ennemie, & le reſte du jour ne fut plus employé qu'au maſſacre. Environ deux cens bâtimens demeurèrent au pouvoir des vainqueurs ; le nombre des Turcs qui périrent dans cette journée fut évalué à vingt mille, & plus de quatre mille furent faits priſonniers. Les confédérés perdirent trois mille hommes & ſept galères, dont une appartenante au Grand-Duc. Le butin fut immenſe, & les débris de cette bataille flottans ſur la mer, offrirent pendant pluſieurs jours un ſpectacle horrible. L'Italie entière fut tranſportée de joie à la nouvelle de cette victoire étonnante, qui la raſſuroit contre les attaques de ſon plus puiſſant ennemi, & rétabliſſoit dans le Levant l'honneur des armes Chrétiennes. Quelques-uns l'attribuèrent à un vent favorable aux confédérés, qui s'éleva pendant le plus fort 1571.

de la mêlée, d'autres aux prières du
1571. Pontife; mais l'opinion commune en attribua auſſi un peu la gloire à don Juan. Toutes les villes d'Italie, & ſurtout Rome & Veniſe, la célébrèrent par des réjouiſſances extraordinaires, accompagnées par-tout d'actions de graces publiquement rendues au Ciel, de ſervices pour les morts, d'oraiſons funèbres, & de l'ouverture des priſons. Le Pape étoit dans une joie inexprimable; & pour rendre à jamais célèbre cette journée, il ordonna qu'elle ſeroit fêtée tous les ans par l'Egliſe Catholique. Rome honora Marc-Antoine Colonne d'un triomphe pareil à celui qu'elle décernoit anciennement aux conquérans du monde: on fit aux murs de la ville une large ouverture pour ſon entrée, & le Capitole, qui depuis long-tems n'étoit plus accoutumé à recevoir des triomphateurs dans ſon enceinte, ne lui épargna ni honneurs, ni témoignages d'allégreſſe. Le Grand-Duc ſe réjouiſſant de voir le fruit de ſes conſeils, envoya le Cardinal ſon fils témoigner ſes ſentimens au ſouverain Pontife. Ces tranſports de l'Italie ne ſe communiquèrent point à la cour

d'Eſpagne. Philippe & ſon conſeil avoient donné à don Juan d'autres inſtructions; ils lui avoient défendu de ſe porter vers le Levant, & lui avoient ordonné d'agir uniquement ſur les côtes d'Afrique; ils blâmèrent donc ſa conduite, comme ayant imprudemment riſqué les forces de la Monarchie, ſans que ſa victoire pût produire à l'Eſpagne aucun avantage. Il ſe trouva même des conſeillers qui osèrent dire que ſi don Juan n'étoit pas frère du Roi, il mériteroit d'avoir la tête tranchée pour avoir haſardé tout, ſans eſpoir d'aucun profit. Ce Prince fut du moins ſévérement réprimandé, & la jalouſie de Philippe rendit inutile cette grande victoire, & même fut cauſe de l'entière diſſolution de la ligue. 1571.

Le ſuccès de don Juan plut encore moins à la France, alliée naturelle des Turcs à cette époque, & qui, dès les commencemens, s'étoit efforcée de mettre obſtacle à la ligue. Charles IX perſiſtoit toujours à vouloir occuper les Huguenots hors du Royaume, & à effectuer le plan que lui avoit propoſé Montmorency. Il ne concevoit

1571. pas comment le Grand-Duc pouvoit demeurer uni à la Maiſon d'Autriche, qui ne ceſſoit de lui cauſer de nouveaux chagrins, & il s'attachoit à le gagner par des diſtinctions flatteuſes qu'il accordoit à l'ambaſſadeur de Florence; par les bons offices qu'il lui faiſoit rendre au ſujet du titre dans les Cours proteſtantes d'Allemagne, par ceux qu'il lui rendoit lui-même auprès de l'Empereur, & enfin en travaillant ſecrètement à le rendre ſuſpect au roi Philippe; ce qui ôtant à Côme la protection de la Maiſon d'Autriche, l'auroit contraint à ſe jeter dans les bras de la France. Charles deſiroit vivement cette alliance, parce qu'outre l'argent dont il avoit grand beſoin, elle auroit pu lui procurer la faveur du Pape, fort mécontent de celle dont paroiſſoit jouir à la cour de France l'amiral de Coligni, & du mariage propoſé entre le prince de Béarn & Marguerite ſœur du Roi, mariage que le Saint Père refuſoit abſolument d'approuver. Cette diſpoſition défavorable du Pontife, artificieuſement entretenue par le cardinal de Lorraine, rendoit ce Monarque non moins déſa-

gréable à ceux de ſa religion qu'aux Huguenots, & s'oppoſoit à la réunion projetée des uns avec les autres; nouvelle raiſon de faire rechercher par la cour de France l'alliance de Côme. Le Roi & ſa mère lui députèrent une ſeconde fois Frégoſe, pour le prier de ſe déterminer. Cet Envoyé offrit l'amitié de la France & les ſecours de cette Couronne contre Philippe. En échange, il lui demanda d'abord de s'employer à détacher de la ligue les Vénitiens, en leur aſſurant que Charles ſe chargeroit de leur procurer des conditions avantageuſes de la part des Turcs; enſuite, & c'étoit-là le principal, il pria Côme d'obtenir du Pontife une diſpenſe pour le mariage du prince de Béarn, & de lui préſenter ſous des couleurs favorables, l'accueil que recevoient à la cour de France les Huguenots, & particulièrement l'amiral de Coligni; ce traitement étant, diſoit-il, le meilleur moyen de les diſpoſer à devenir catholiques, & de ramener par leur exemple toute la ſecte au giron de l'Egliſe. Fregoſe devoit reſter à Florence avec le caractère d'Envoyé de Sa Majeſté, juſqu'à 1571.

ce qu'il fût parvenu à conclure l'al-
1571. liance ſecrète entre le Roi & le Grand-Duc, & à tirer de lui la promeſſe de s'employer en faveur de la France auprès du Pape & des Vénitiens. Cette nouvelle tentative que faiſoit Charles pour détacher le Grand-Duc de la Maiſon d'Autriche, lui donna beaucoup d'inquiétude. Il vit d'un côté, qu'en continuant ces manœuvres, après les aſſurances qu'il avoit reçues de don Juan d'Autriche, il pourroit s'attirer avec raiſon le courroux de Philippe, & ſe donner la réputation d'un Prince inconſtant & de mauvaiſe foi. Il ſentoit encore qu'en perdant la protection de l'Eſpagne pour s'acquérir celle de la France, outre qu'il s'expoſoit aux calamités de la guerre, il ſe mettoit à la diſcrétion d'une nation ſon ennemie naturelle ; d'un autre côté, il ſavoit ce que c'étoit que de s'attirer l'inimitié des grands Potentats, & il ne vouloit pas être mal avec la reine Catherine. Réſolu donc de ſe ménager entre ces deux Puiſſances, & de ne point riſquer de ſe perdre pour autrui, il congédia Fregoſe, en lui répondant que Philippe ne lui avoit pas

encore donné ſujet de manquer à la foi qu'il lui devoit, & qu'il ne pouvoit faire aucun traité ſans la participation de ce Monarque; mais il promit de s'employer auprès du Pape à obtenir la diſpenſe, & à lui faire approuver la réunion de la cour de France avec les Huguenots; enfin, pour gagner les bonnes graces de la Reine, il lui reſtitua beaucoup de joyaux qui lui avoient été remis en aſſurance d'une ſomme de cent quatre-vingt mille ducats. Enſuite il fit part à Philippe de tout ce qui s'étoit paſſé entre lui & Fregoſe, tant pour juſtifier ſa conduite, que pour montrer ſa droiture & ſa franchiſe, dans un tems où ſa réputation étoit attaquée de toutes parts, & où l'on s'efforçoit de le dénigrer aux yeux de tout le monde, mais principalement auprès du Pontife. 1571.

La haine que les Princes d'Italie portoient au Grand-Duc naiſſoit plutôt de l'envie qu'inſpiroit ſa grandeur, que d'aucun reſſentiment cauſé par quelqu'offenſe, & il n'eſt pas étonnant que de cette ſource impure il ſortît des artifices honteux pour le diffamer.

1571. On avoit répandu dans toute l'Italie l'année précédente, que le Grand-Duc étoit l'auteur d'un très-grand incendie à l'arſenal de Veniſe. Pour rendre cette calomnie plus vraiſemblable, on avoit imaginé des lettres antérieures à cet accident, par leſquelles on avertiſſoit quelques particuliers de ſe tenir ſur leurs gardes; & enſuite on avoit écrit au conſeil *des Dix*, ſous des noms empruntés, d'autres lettres, par leſquelles on demandoit des ſauf-conduits & des récompenſes, pour prouver que le Grand-Duc étoit coupable de cette prétendue atrocité. Ces avis furent cauſe que l'on arrêta quantité de perſonnes, & que l'on fit bien des procès ſans pouvoir en rien tirer de clair; mais ces bruits diffamans pour le Grand-Duc, entretenus par ſes ennemis, avoient toujours cours parmi le peuple. Le cardinal Farnèſe, confus d'avoir été reconnu pour un des complices de la conjuration de Pandolfe Pucci, & n'attendant que l'occaſion de ſe venger, encouragé probablement par le ſuccès de la calomnie dont on avoit noirci le Grand-Duc, en imagina une autre qui n'étoit guère moins

infamante contre le prince François. Il envoya au mois de ſeptembre à Florence un de ſes auditeurs, pour notifier au Prince qu'il avoit en ſon pouvoir deux aſſaſſins arrêtés dans les montagnes de Viterbe, qui, dans leurs dépoſitions, avoient déclaré que lui, prince de Toſcane, aidé des ſecours de Chappino Vitelli, d'un des marquis del Monte & du comte de Monte-Doglio, avoit tenté différens moyens de le faire aſſaſſiner, & que ces deux coupables avoient été payés pour ſe tenir dans ces montagnes, & tâcher de le ſurprendre à Caprarola, maiſon de plaiſance où il étoit alors. Il lui envoya par le même auditeur les dépoſitions ſuppoſées des prétendus aſſaſſins, qui, diſoit-il, devroient avoir ſubi la peine de leur ſcélérateſſe. Le Prince reſta foudroyé de cet avis. Mais aſſuré de la trame du Cardinal, il dépêcha, avec la plus grande célérité un exprès au Pape, le priant de demander les priſonniers à Farnèſe, & de les faire transférer à Rome, afin de commencer un procès plus authentique. Pie V acquieſça volontiers à la juſte demande du Prince, & les gentils-

1571.

hommes que Farnèſe avoit nommés,
1571. ſe portèrent d'eux-mêmes à Rome, pour y être confrontés avec les deux ſcélérats. On ſuivit dans la plus grande rigueur les procédures de la juſtice pour découvrir la vérité, & on s'aſſura enfin que ces hommes étoient deux fauſſaires, & que leur première dépoſition leur avoit été ſuggérée par le cardinal Farnèſe avec promeſſe d'évaſion & de récompenſe. Les coupables ſubirent la peine dont ils étoient dignes; & le Pape auroit ſévi contre l'auteur de la calomnie, s'il n'eût été retenu par la conſidération de la dignité dont Farnèſe étoit revêtu, & de ſa parenté. Toutefois, pour juſtifier le Prince & mortifier le calomniateur, Pie V fit publier à Rome une relation authentique de cette affaire avec un ſommaire de la procédure; & les ayant fait imprimer avec les armes Pontificales, il les fit répandre en 1572 par toute l'Italie. Il eſt facile d'imaginer le tort que fit cette publicité à la réputation du cardinal Farnèſe. Privé entièrement de la conſidération du Pape, & avili aux yeux de tous les Cardinaux, il eut encore l'affront d'être publiquement

publiquement exclu du Pontificat par la cour d'Eſpagne. Ces coups portés à la Maiſon de Médicis par les envieux de ſa grandeur ne furent pas les ſeuls; pendant que le Prince manifeſtoit devant les tribunaux de Rome qu'il n'étoit pas un aſſaſſin, le Grand-Duc étoit contraint de prouver à la cour d'Eſpagne qu'il n'étoit pas infidèle à ſa parole & traître envers le Roi. Le duc d'Albuquerque, gouverneur de Milan, ſoit par un effet de la haine qu'il avoit pour Côme, ſoit qu'il eût été gagné par les ennemis de ce Prince, avoit fait croire à Philippe qu'il s'étoit formé une ligue entre le Pape, le Grand-Duc & le duc de Savoie, pour conquérir le royaume de Naples. Cette prévention, jointe à la correſpondance de Côme avec la cour de France, indiſpoſa Philippe contre lui, & le fit veiller avec plus d'attention ſur le Milanois & ſur ſes places de l'Etat de Sienne. Le Grand-Duc s'éleva contre la fauſſeté de ces ſuppoſitions, ſe plaignant de ſa mauvaiſe fortune qui l'expoſoit à tant de calomnies. « Il eſt » étonnant, écrivoit-il au Roi, que je » ſois ſi expoſé aux perſécutions des » envieux & des méchans; à peine ai-je 1571.

1571. » tranché, avec le glaive de l'inno-
» cence, une tête à cette hydre de la
» calomnie, qu'il en repouſſe une au-
» tre; & il n'eſt pas poſſible que, mal-
» gré ma patience & la force de la
» vérité, je me défende contre ſa dent
» meurtrière, ſi la main puiſſante de
» Votre Majeſté ne vient à mon ſe-
» cours. C'eſt la bienveillance d'un ſi
» grand Prince, qui fait mon eſpoir &
» que j'implore, avouant mon inſuffi-
» ſance à repouſſer les violentes atta-
» ques de ceux qui me perſécutent ſans
» ſujet & ſans raiſon ».

1572. Le Grand-Duc n'eut pas moins beſoin de ſe juſtifier auprès du Pape, à qui les ennemis de ce Prince avoient inſpiré des ſoupçons, à l'occaſion de l'intérêt qu'il prenoit aux affaires des Huguenots, c'eſt-à-dire, au mariage du prince de Béarn & à la réconciliation de Coligny & de ſes partiſans; mais il fut aiſé à Côme de détruire ces ſoupçons & de s'attacher toujours plus le Pape. Ce petit nuage fut diſſipé au tems même où le duc de Ferrare ſe diſpoſoit à lui donner de nouveaux chagrins au ſujet de la préſéance. Alphonſe obligé par le monitoire de révoquer

ſon procureur, de renoncer au procès & de laiſſer le Grand-Duc jouir tranquillement de ſes honneurs, imagina un expédient pour ne point avoir cette mortification & demeurer libre de ſuivre ſon ancien plan; il pria le comte d'Arco de ſe rendre auprès du Pape, & après avoir fait valoir l'exactitude avec laquelle Sa Sainteté avoit été obéie, de lui faire obſerver qu'il devoit être permis à chacun d'uſer de ſes titres: que ſi le Saint Père n'approuvoit pas qu'Alphonſe comparût en juſtice comme duc de Ferrare & feudataire de l'Egliſe, il pouvoit lui permettre au moins de ſe préſenter au tribunal qui le compétoit comme duc de Modène & de Reggio. Le Pape, un peu embarraſſé, ayant fait une réponſe équivoque, le Comte la prit pour un conſentement bien clair. Il en fit part à l'Empereur, qui auſſitôt fit citer le Grand-Duc à l'inſtance du duc de Modène & de Reggio. Côme fut déconcerté de ce tour de ſoupleſſe, & il vit avec peine le ridicule qu'on jetoit ſur la cauſe, & le rôle indécent qu'on faiſoit faire à l'Empereur qui ſe prêtoit à ſoutenir une indigne chicane, 1572.

1572. tendante uniquement à cauſer des dégoûts au Pontife & à troubler l'Italie par de nouvelles diſcordes. L'indignation du Pape fut plus grande encore ; car ignorant qu'il eût donné le conſentement prétendu, il fut outré de la ſurpriſe dont avoit uſé à ſon égard le comte d'Arco, & des artifices du duc de Ferrare, pour éluder ſa défenſe & ébranler la conceſſion du titre. Le Grand-Duc enſuite remontra combien étoit dangereuſe cette citation, puiſqu'il ne pouvoit comparoître ſans bleſſer l'indépendance de ſa ſouveraineté qu'il avoit ſoutenue avec tant de vigueur, & qu'en ſe laiſſant déclarer contumace, outre qu'il ſe fermeroit la porte à un accommodement, peut-être porteroit-il l'Empereur à donner quelque déclaration irrévocable, qui augmenteroit encore l'embarras. Côme remontra de plus que ce nouvel incident ne tendoit qu'à donner plus d'apparence aux raiſons précédemment avancées, à jouer le Saint Père, & à anéantir les droits & les prérogatives du Siège Apoſtolique. Le Pape nomma pour examiner cette affaire trois Cardinaux, qui déclarèrent la nouvelle procédure

contraire à la raiſon & préjudiciable au Saint Siège, premièrement parce que la cauſe de Ferrare comprenoit implicitement celle des deux autres villes, & qu'il ne ſeroit pas de la dignité du Pontife de ſouffrir qu'au moyen d'un changement de titre, on pût éluder impunément ſes ordres. Ils conſidérèrent enſuite que cette tolérance renverſeroit les prétentions & les droits du Saint Siège, provenans des antiques donations de l'Emilie, comme partie de l'Exarcat, donations confirmées par Othon IV & ſes ſucceſſeurs, juſqu'à Charles IV, tenues enſuite en vigueur par les proteſtations de Paul III, contre la ſentence arbitrale de Charles-Quint, & qui jamais n'avoient été contredites par la Maiſon d'Eſte elle-même, qui avoit ſu s'en prévaloir dans le beſoin. Pour concluſion, le duc de Ferrare devoit être rappelé à ſon devoir par un autre monitoire. Un meſſager apoſtolique étoit chargé de l'exhorter avec douceur à ne plus prétendre, par de vaines ſubtilités, s'oppoſer à la juſte volonté du Pontife, ni préjudicier aux droits du Saint Siège; mais à céder comme il 1572.

étoit convenable, & à ne pas faire
1572. d'autre instance. Que si le Duc persistoit à se prévaloir de la suzeraineté de l'Empire sur Modène & Reggio, l'Envoyé Apostolique devoit déclarer l'acte d'Alphonse une renonciation formelle aux avantages qu'il pouvoit retirer des prétentions du Saint Siège, & dont il s'étoit prévalu à sa commodité; en outre ce Commissaire avoit ordre de lui signifier sévèrement de se désister de cette poursuite, sous peine de confiscation & de censure. L'Empereur fut prié de ne point entrer dans ces misérables disputes, qui ne laissoient pas d'inquiéter, pouvant, sans aucune formalité de justice, donner dans sa Cour la préséance à qui bon lui sembleroit, comme avoient fait Charles-Quint & Ferdinand, ses prédécesseurs.

Comme le terme de la citation approchoit, & qu'il falloit répondre de quelque manière à la procédure imaginée par le duc de Ferrare, le Grand-Duc fit comparoître pardevant le conseil Aulique la république de Florence, agissant lui-même au nom de cette République, & protestant qu'il ne consentoit point à l'instance, & qu'il ne

reconnoiſſoit aucunement la compétence du tribunal. Les avocats de Ferrare, qui juſqu'alors avoient employé tant de fineſſe & de métaphyſique à prouver que les prérogatives de Florence n'étoient point paſſées à Côme, ſoutinrent alors que Florence ne pouvoit pas être conſidérée ſéparément de Côme, puiſque l'un & l'autre ne formoient plus enſemble qu'un même corps politique. La diſcuſſion des qualités devint le principal objet de cette cauſe, qui étoit traitée au conſeil Aulique avec toute la gravité imaginable, lorſque l'état dangereux du Pape donna au Grand-Duc des penſées plus ſérieuſes. Le Pontife étoit affligé d'une maladie qui le conſumoit lentement depuis bien des années, ſans que Cardan ni ſes autres Médecins puſſent en découvrir la cauſe ni le remède. A la fin de mars le Pontife eut une attaque qui donna lieu de craindre pour ſa vie ; mais quelqués bons intervalles qu'il eut, donnèrent le tems à ceux qui aſpiroient à lui ſuccéder, de dreſſer leur plan & de ſe faire un parti. Le Grand-Duc de ſon côté faiſoit préparer une bulle qui obligeât le futur Pontife à ſou-

1572.

tenir la conceſſion du titre; mais au
1572. moment qu'elle alloit être ſignée, Pie V ſurpris d'une nouvelle attaque, termina ſes jours le premier mai. A l'ouverture de ſon corps, les Médecins reconnurent enfin ſon mal en voyant une pierre. L'idée que chacun avoit de la ſainteté de ce Pontife, le fit plaindre généralement; & le peuple s'attroupant autour de ſon corps, le baignoit de larmes, coupoit des morceaux de ſes habits, ou ſe contentoit de lui faire toucher des couronnes. Ainſi s'accomplit la prédiction qu'il avoit faite, lorſqu'ayant appris peu de tems après ſon exaltation, que Rome en étoit mal ſatisfaite, il répondit: *Elle le ſera encore moins à ma mort.* Plein de la dignité de ſa place, il s'étoit montré ferme envers les Princes; mais quoique mécontens de ſa fierté, ces mêmes Princes ne laiſſoient pas de le reſpecter à cauſe de ſes vertus. Peu au fait des détours de la politique, il indiſpoſoit les Cardinaux en décidant ſans eux les plus importantes affaires. Un zèle trop ardent l'emportoit quelquefois au delà des bornes, mais ſa piété ſingulière & ſa compaſſion pour les malheureux lui

concilioient l'amour des peuples ; ſa vie pénitente & exemplaire au milieu de tant de grandeur, ſon déſintéreſſement & ſon averſion pour le népotiſme, lui attiroient leur vénération. Il aimoit le Grand-Duc, parce qu'il eſtimoit ſes vertus, & ſon zèle pour le maintien de la Religion & la réforme des mœurs. De plus, Pie V avoit pour maxime que quelque Prince qui fût maître de la Toſcane, les ſouverains Pontifes devoient l'intéreſſer à la grandeur & à la ſûreté du Siège Apoſtolique, regardant ce pays comme la défenſe & le boulevard de l'Etat Eccléſiaſtique. Avant d'expirer il recommanda aux cardinaux Alexandrin & Ruſticucci, l'un ſon neveu, l'autre ſon confident, de ſe garder de donner leur voix à Farnèſe dans le prochain conclave, mais de ſuivre les conſeils & la direction de Côme. 1572.

Les deux factions les plus récentes, c'eſt-à-dire, celles de Pie IV & de Pie V, prévaloient dans le ſacré Collège, n'y ayant plus qu'un petit nombre de créatures des Papes antérieurs. La mort & le changement d'intérêts avoient beaucoup diminué le parti

de Farnèſe ; & pour exclure ce Car-
1572. dinal, le Grand-Duc n'eut qu'à tenir réunies ſes deux factions prédominantes : le cardinal Ferdinand de Médicis étoit chargé de ce ſoin ; & ſes talens, qui commençoient à ſe développer, appuyés de ſon crédit & de celui de ſa Maiſon, l'aidoient merveilleuſement à ſe faire un parti nombreux. Le vieux Concino, rompu aux brigues des conclaves, fut envoyé à Rome pour lui donner du ſecours ; mais il trouva l'affaire de la réunion terminée par le jeune Ferdinand, & le ſujet qu'on vouloit nommer au pontificat déjà tout choiſi. C'étoit le cardinal Boncompagni, Bolonois, créature de Pie IV, depuis long-tems dévoué à la Maiſon des Médicis, & élevé à la pourpre par la faveur de Côme. Il avoit la réputation d'un homme droit & vertueux, peu intrigant, & peu intéreſſé aux affaires des Cours ; ce qui lui avoit gagné l'eſtime & le reſpect de tout le ſacré Collège, tellement que les plus ambitieux Cardinaux, & Farnèſe lui-même, n'auroient pas oſé ouvertement concourir avec lui. Les créatures de Pie V n'avoient aucun ſujet de le rejeter, puiſque ce

Pape lui avoit donné pluſieurs témoignages d'eſtime. D'après tout cela, 1572.
le cardinal de Médicis alla le trouver ſecrètement, & lui offrit la tiare de la part du Grand-Duc, l'exhortant cependant à ſe taire, & en attendant, à faire agir ſes amis. L'aſpect de ce conclave n'étoit pourtant pas tout-à-fait paiſible: Farnèſe avoit fait venir à Rome le prince de Parme; le prince d'Urbin s'y trouvoit déjà; leur préſence, & les troupes qu'ils aſſembloient l'un & l'autre, faiſoient craindre quelque violence. Les bruits qui couroient à ce ſujet, déterminèrent le Prince-Régent à faire poſter à Radicofani, mille hommes d'infanterie, avec ordre de marcher au premier ſignal du cardinal Ferdinand. Sur ces entrefaites, le cardinal Granvelle arriva de Naples; ſon autorité, jointe aux intentions que le roi Philippe lui avoit manifeſtées ſur l'excluſion de Farnèſe, appaisèrent ces rumeurs, & les deux Princes ſe retirèrent de Rome. Tout étant donc devenu tranquille dans le conclave, les Cardinaux, après quelques légères conférences, élurent d'une commune voix, le 13 mai, Boncompagni, qui

prit le nom de Grégoire XIII. Les pre-
1572. miers actes de ſon pontificat furent une approbation publique de tout ce qu'avoit fait ſon prédéceſſeur, & une promeſſe de ſuivre fermement ſes traces. Il ſe propoſa de gagner les eſprits de tous les Princes, de manière à ſe faire conſidérer de chacun d'eux comme un père commun, & ſans prédilection particulière; ſe flattant de rendre, par ce moyen, ſon autorité plus reſpectable, & ſes exhortations plus efficaces dans les conjonctures. Il écrivit au Grand-Duc qu'il ne lui ſeroit pas moins attaché dans le fond de l'ame, que ſes deux derniers prédéceſſeurs; mais qu'il ne s'étonnât point s'il s'abſtenoit de lui en donner des témoignages publics. Tout-à-coup le comte d'Arco, ſuivant ſes anciens erremens, eſſaya de lui faire prendre d'autres diſpoſitions: il demanda au Pape, au nom de l'Empereur, qu'il ſupprimât dans toutes les occaſions le titre de Grand-Duc, comme contraire aux droits de ce Monarque, & propre à cauſer de nouvelles diſſentions; & pour le cas où le Saint Père recevroit l'ambaſſade ſolemnelle que Côme lui députeroit ſous

ce titre, il lui montra un ordre de protester publiquement contre cette innovation. Le Pape répondit avec douceur, que son desir unique étoit de complaire à Sa Majesté dans tout ce qui n'offenseroit point la dignité pontificale ; mais que cette demande tendant à contrarier l'autorité du Saint Siège, & à priver Côme d'un honneur dont il étoit en possession, elle ne pouvoit être admise sans connoissance de cause ; & qu'il étoit prêt à faire justice à tout le monde. Continuant donc de donner au Grand-Duc ce titre dans le particulier, il résolut de ne prendre publiquement aucun parti à cet égard ; en conséquence, il rappela de Ferrare le messager apostolique, envoyé au Duc par Pie V ; & il exhorta Côme à supprimer l'ambassade d'obédience, pour ne se point fermer la voie à un accommodement qu'il vouloit entreprendre avec vigueur. 1572.

La prudence & la circonspection du Pape furent prises par l'Empereur, pour foiblesse & crainte ; & il se flatta de le réduire aisément par menaces. Le comte d'Arco vint donc se

préſenter une ſeconde fois au Pontife,
1572. ayant en main une lettre de créance très-laconique, & une autre de félicitation, écrite d'un ſtyle ſec & peu obligeant. Après les avoir préſentées, il ſe plaignit fortement de l'injuſtice du titre, de l'inſulte que Pie V, en l'accordant, avoit faite à tout l'Empire, de l'obſtination de ce Pape à le ſoutenir; & il inſiſta ſur l'obligation où ſont les chefs de l'Egliſe de ne pas ſe prêter aux injuſtices d'autrui, & de ne pas outrager les têtes couronnées. Grégoire XIII eut beſoin de toute ſa prudence pour contenir l'indignation que lui cauſoit un procédé ſi altier. Il répondit cependant que l'Empereur devoit être enfin fatigué de s'occuper & de parler de cette bagatelle, qui lui étoit indifférente, & à laquelle il n'avoit d'autre intérêt que celui de moleſter les gens; qu'il auroit bien mieux fait de ſe rendre utile à la chrétienté, en ſe liguant contre les Turcs, & en abandonnant la foible politique de ſe croire en ſûreté contre l'ennemi commun, parce qu'il le voyoit occupé contre d'autres Puiſſances; que pour lui, il ſe ſeroit attendu que

Sa Majeſté l'engageroit par quelques prévenances à coopérer, comme père tendre, à l'élection du Roi des Romains dans la perſonne de ſon fils aîné, & à contribuer par ce moyen à établir la grandeur & la puiſſance de ſa Maiſon, plutôt que d'être chagriné pour une affaire qui étoit devenue la riſée de tout le monde. A cette réponſe, l'Ambaſſadeur repliqua par une humble demande qu'il fit à Sa Sainteté, de vouloir au moins s'abſtenir pendant trois mois de faire uſage du titre, eſpérant qu'avant l'expiration de ce terme, il ſeroit ſurvenu quelque accommodement. Non, reprit le Pape, l'uſage d'une poſſeſſion n'eſt pas ſuſpendu ſans cauſe ; & il termina par-là l'audience. Mais temporiſer, compter ſur les négociations & ſur les événemens, parut au Grand-Duc une marche peu convenable à un ſouverain Pontife, âgé de ſoixante & dix ans. Conſidérant encore que la ſuſpenſion d'une reconnoiſſance publique de ſon titre pourroit donner lieu à des actes qui ſeroient préjudiciables à ſes prérogatives, & encourager le Duc de Ferrare à lui cauſer de nouvelles inquiétudes, il pria

1572.

inſtamment Sa Sainteté de faire un ef-
1572. fort pour le délivrer une fois pour toutes de cette épine. Il fut donc réſolu entr'eux de faire les dernières tentatives ſur l'eſprit de Philippe, qui, de tous les Potentats, paroiſſoit le plus attaché au nouveau Pape. Le Miniſtre le plus accrédité de la cour d'Eſpagne, étoit le cardinal Spinoſa, préſident du conſeil de Caſtille. Ce fut à lui que le Pontife, par le moyen du Nonce, conſia le ſoin d'intéreſſer le Monarque à la concluſion de l'affaire dont il s'agiſſoit. Spinoſa eut aſſez de pouvoir ſur ce Prince, pour l'engager à prêter une oreille favorable aux ſollicitations du Nonce, & à ſe départir de la ſévérité avec laquelle il avoit coutume de traiter cette matière. Le Miniſtre du Pape expoſa donc à Philippe que la querelle faite au Grand-Duc étoit non-ſeulement injurieuſe au Saint Siège, mais encore préjudiciable à Sa Majeſté, puiſque la maxime adoptée par ſon conſeil, que les ſouverains Pontifes n'ont aucun droit ni autorité au temporel, ſur les Etats qui ne lui ſont point ſoumis, pouvoit rétorquer contre lui-même; que l'Eſpagne ne penſoit pas

ainſi, lorſqu'elle ſe mit en poſſeſſion de la Navarre, que Jules II avoit ôtée à la Maiſon de Vendôme ; que ſi le droit devoit ſe régler ſur l'intérêt, il fît attention qu'il ne lui étoit pas avantageux de ſoumettre Florence à l'Empire, puiſque la dignité Impériale n'étant pas héréditaire dans la Maiſon d'Autriche, le premier Empereur ennemi de cette Maiſon profiteroit des forces & de tous les avantages de la Toſcane pour le troubler dans la poſſeſſion des Etats qu'il poſſédoit en Italie ; qu'il réfléchît ſur ces conſéquences ; & qu'en même tems qu'il obligeroit le Pape, il ôtât cette cauſe de diſſentions à l'Italie. Le Roi fut frappé de ce raiſonnement, & promit de s'intéreſſer auprès de l'Empereur, afin de terminer ce différent à la commune ſatisfaction. En attendant, il demanda un dédommagement pour ce Prince ; mais le Pape ne crut pas qu'il fût de ſa dignité de marchander un accommodement ; & le Grand-Duc aſſura que cette propoſition n'étoit faite que pour amener des longueurs & les tenir tous les deux en bride. 1572.

Quelle que fût donc la ſollicitude

1572. du Pontife pour terminer avec décence la conteſtation, Côme ne ſe repoſoit pas tellement ſur lui, qu'il négligeât cette affaire, & ſa vigilance n'étoit pas moindre à tout autre égard : la dextérité admirable avec laquelle il ſe gouvernoit envers les cours d'Eſpagne, de France & de Vienne, rendoit importante à chacune d'elles ſon amitié, & par conſéquent le mettoit à l'abri de toute crainte de guerre. Il juſtifioit ſa conduite à Philippe ; il démontroit au ſoupçonneux conſeil de ce Roi, la fauſſeté de la prétendue ligue, & il lui faiſoit ſentir combien il importoit à l'Eſpagne de l'avoir pour ami. Ce Prince adroit avoit ſoin de ne s'engager dans aucun traité avec la France ; & il profitoit de la faveur de la Reine pour en impoſer au Miniſtère Eſpagnol, & de ſa correſpondance avec Montmorenci, pour s'attirer par ſon moyen l'amitié des Proteſtans d'Allemagne. Effectivement, le comte Palatin avoit déjà promis d'épouſer ſa cauſe dans la prochaine diète, & de travailler fortement à lui en faire voir la fin telle qu'il pouvoit la deſirer. Côme uſoit de ſoupleſſe

avec l'Empereur, & ne laiſſoit pas de ſe montrer ferme à ſoutenir ſes droits & la faveur qu'il avoit reçue de Pie V. Il employoit en outre beaucoup de circonſpection envers tout le monde, lorſque les circonſtances l'obligèrent à montrer ſa préférence pour l'Eſpagne. La Flandre s'étoit juſqu'alors contentée de frémir d'indignation contre ceux qui la gouvernoient : cette année elle ſe révolta ouvertement ; & ſoutenue en ſecret par les Huguenots de France, elle entreprit de chaſſer les Eſpagnols de ſes principales places. Le duc d'Albe, dans ce moment, étoit aſſez mal pourvu de troupes, & n'avoit pour tout tréſor que douze mille ducats. La néceſſité, qui n'a point de loi, lui fit oublier la ſévérité affectée du gouvernement d'Eſpagne envers le Grand-Duc, & il dépêcha un meſſager en toute diligence, pour demander de l'argent à ce Prince. Le Grand-Duc s'empreſſa de renvoyer l'Eſpagnol avec un de ſes gens, qu'il chargea d'emprunter deux cens mille ducats aux principaux négocians de Flandre. Ce trait obligeant & généreux de Côme bleſſa la hauteur de Philippe, & 1572.

1572. ce Monarque envoya au duc d'Albe des ſommes conſidérables, avec défenſe d'employer le crédit d'autrui : & afin que l'Empereur ne le ſoupçonnât pas à cette occaſion d'avoir rien ourdi ſur l'affaire du titre, il ordonna au même Duc de faire part à Maximilien de ce qui s'étoit paſſé, & de déclarer que c'étoit de ſon propre mouvement, & ſans aucun ordre, qu'il avoit fait demander de l'argent à Florence. Néanmoins Philippe demeura convaincu de la bonne volonté de Côme, & il lui écrivit pour l'en remercier. Le Grand-Duc n'avoit pas trop lieu d'être ſatisfait ; mais convaincu qu'il devoit attendre de l'Eſpagne la fin de ſa peine, il réſolut de s'attacher toujours plus à Philippe, & il offrit de le ſervir de tout ſon pouvoir en Italie. Il ne fut ébranlé dans cette réſolution ni par le vif reſſentiment de Catherine, ni par les menaces des Huguenots, qui lui reprochèrent d'abuſer pour la ſeconde fois de la faveur de la France & de la ſacrifier à la Maiſon d'Autriche, tantôt pour s'en faire aider dans la conquête de Sienne, tantôt pour en obtenir la

confirmation d'un nouveau titre. La Reine en particulier étoit piquée de voir Côme répondre mal à ſes avances. Jalouſe de contribuer à l'agrandiſſement de ſa Maiſon, elle lui avoit ménagé la protection du Roi ſon fils; elle avoit offert à don Pierre de Médicis un riche établiſſement en France, & au cardinal Ferdinand de gros bénéfices; peu content néanmoins de la refuſer, Côme, diſoit-elle, n'a pas craint de déſobliger le Roi en ſecourant le duc d'Albe & en mettant tout à la merci des Eſpagnols. Comme il n'y avoit point de rupture déclarée entre la France & l'Eſpagne, & que ces deux Couronnes feignoient même d'être unies, il étoit facile au Grand-Duc de ſe juſtifier des deux côtés; mais les Huguenots inſiſtant pour que Charles IX déclarât la guerre à Philippe, il fallut que le roi de France feignît d'entrer dans leurs ſentimens. Alors la poſition de Côme changea, & les menaces de la France contre l'Eſpagne fournirent à ce Prince un moyen de déterminer Philippe à le ſervir auprès de l'Empereur, & à tâ- 1572.

cher de le mettre en pleine poſſeſſion
1572. de ſon titre.

Les inſtances conſécutives des deux Pontifes, Pie V & Grégoire XIII, avoient précédemment engagé le roi d'Eſpagne à faire examiner s'il falloit porter Maximilien à la ſévérité ou à la complaiſance au ſujet de ce titre. Le conſeil, voulant accorder le ſervice du Pape & du Grand-Duc avec l'intérêt de Sa Majeſté, remontra au Roi, que pendant la révolte de Flandre, il étoit d'une importance extrême, non-ſeulement de tenir l'Italie tranquille, mais encore d'y avoir des amis dont on pût tirer des ſecours; que le Grand-Duc ayant déſormais juſtifié ſa conduite & ſon ſincère attachement pour la Maiſon d'Autriche, méritoit de plus quelque ménagement, tant à cauſe de ſa puiſſance, que du crédit dont il jouiſſoit en cour de Rome. On fit conſidérer encore à ce Prince, qu'il ſeroit digne de lui de ſe rendre l'arbitre de ce différent, qui d'ailleurs, vu la fermeté du Pape & l'inébranlable conſtance de Côme, ne pouvoit être terminé qu'à leur avan-

tage, ſur-tout dans un tems où la France, l'Angleterre, le Portugal, & beaucoup d'autres Couronnes, reconnoiſſoient le titre conteſté; que l'Empereur, attaqué d'une cardialgie, pouvoit bien ne pas fournir une longue carrière, & manquer même au premier jour; & ſon ſucceſſeur ne pas négliger de ſe faire un puiſſant ami de Côme, en abandonnant une querelle plus capricieuſe que juſte; qu'alors, tout l'odieux de cette affaire tomberoit ſur Sa Majeſté, qui auroit en outre le chagrin d'avoir éloigné à ce prix, le plus conſtant & le plus fidèle de ſes alliés. La remontrance du conſeil fut appuyée d'un meſſage du Grand-Duc, pour demander à Philippe ſa réponſe définitive. L'Envoyé remontra au Roi que la Maiſon de Médicis reconnoiſſoit tenir ſa grandeur de lui & de Charles-Quint, & qu'elle avoit en conſéquence apporté toute ſon attention & employé tout ſon pouvoir à leur témoigner ſa gratitude & ſon dévouement. Il fit l'énumération des ſervices, & il rappela le refus que le Grand-Duc avoit fait de la Corſe, & des offres avantageu- 1572.

ſes de la France ; puis il prouva la
1572. fidélité conſtante des Médicis envers la Maiſon d'Autriche, par les avis qu'ils avoient donnés aux Princes de cette Maiſon, dans les conjonctures les plus difficiles. Cet Envoyé ajouta que par un effet de cet attachement inviolable, les ennemis de la monarchie d'Eſpagne étoient devenus ceux de Côme ; & qu'ils le menaçoient avec inſolence, depuis qu'ils le croyoient diſgracié de Sa Majeſté. Un vain titre, qui ne préjudicie à perſonne, pourſuivit-il, eſt la cauſe d'une malheureuſe méſintelligence, qu'un ſigne de tête de Sa Majeſté pourroit terminer : le Grand-Duc ne lui demande que cette grace, &, en revanche, il s'offre à lui tout entier, pour le ſervice de la ligue, & contre les rebelles. Quoique Philippe vît dans cette démarche de Côme, & dans beaucoup d'autres, autant d'intérêt que de zèle, gagné cependant par ces offres & par les remontrances de ſon conſeil, il réſolut de ſe prêter à ce qu'on lui demandoit. Il fit donc écrire à l'Empereur, qu'il étoit tems de ſonger à terminer l'affaire de Toſcane, de la manière la

plus

plus convenable pour la ſatisfaction commune & pour ſa propre dignité. 1572.
D'un autre côté, l'ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome eut ordre de ne point concourir avec celui de Vienne dans ce qui pourroit contrarier le Pape & le Grand-Duc, relativement à cette inſtance. Le conſeil ne crut pas convenable d'offrir à l'Empereur aucun dédommagement ; mais inſiſtant ſur la concluſion, il annulla toute prétention de ce Monarque à ce ſujet. Le Roi déclara ouvertement qu'il ne ſouffriroit point qu'on accordât au duc de Ferrare, des prérogatives égales ou ſupérieures à celles que Côme avoit obtenues, & qu'il faiſoit de cela ſon affaire propre. Philippe ne s'en tint pas là : il voulut confirmer à Côme ſes bonnes diſpoſitions, par une lettre qu'il lui écrivit. « Quant au titre, lui » diſoit-il, je conviens que j'ai été » mécontent de ce qui a été fait à cet » égard, & de la manière dont on » avoit agi ; mais je ne l'ai pas tant » été que je ne me ſois rappellé depuis, » les motifs que j'ai de conſerver votre » amitié, & de me prêter à tout ce » qui peut intéreſſer votre grandeur

» & votre autorité ; pour ces raiſons,
1572. » j'ai écrit à l'Empereur de ſe déſiſ-
» ter des longueurs & des délais qu'il
» vous a fait eſſuyer juſqu'aujourd'hui ;
» & j'ai pourvu & pourvoirai à ce que
» cette réſolution que j'ai priſe, tour-
» ne à la ſatisfaction commune ». Quelques membres du conſeil écrivirent au Grand-Duc ſous ce titre, & l'on eſpéroit voir enfin la concluſion deſirée ; mais les événemens qui ſuivirent, la reculèrent encore de quelques années.

1572.

CHAPITRE VIII.

La froideur du Pape anime le duc de Ferrare à moleſter davantage le Grand-Duc dans la cauſe de la préſéance. L'Empereur met au ban de l'Empire, le comte Orſo de Pitigliano : diſcordes civiles de Gênes ; le Régent de Toſcane en prévient les ſuites. Maladie & mort du Grand-Duc : ſituation dans laquelle il laiſſe ſa famille & ſon Etat : ſes qualités politiques & morales : Écrivains de ſa vie.

LA politique des différentes Cours, à l'époque où nous ſommes, ſembloit avoir quelque choſe de bizarre & d'incompréhenſible ; mais ce que nous jugeons imprudence & caprice, n'eſt ſouvent tel à nos yeux, que parce qu'il tient à une multiplicité de cauſes ſecrètes. On ne peut guère douter que les contradictions qu'eſſuya Côme au ſujet de la conceſſion de ſon nouveau titre & de la préſéance, ne vinſſent de l'ombrage que cauſoit à la Maiſon

d'Autriche, l'union de ce Prince avec
1572. le Pontife, & de ce qu'elle croyoit néceſſaire de l'en détacher, afin d'affoiblir le pouvoir que cette union lui donnoit en Italie. La feinte de Philippe & ſon accord avec l'Empereur tendoient directement à ce but. Ce fut encore pour cette raiſon que, tandis que l'un ſe radouciſſoit & ſe rapprochoit, l'autre devenoit plus difficile & plus intraitable; & que les eſpérances que l'Eſpagne donnoit étoient auſſitôt détruites par l'Allemagne. Cette conduite artificieuſe trompoit également le Pape & le Grand-Duc, qui ne croyoient pouvoir l'attribuer qu'à l'envie d'Alphonſe, & à la malignité des Miniſtres; & par conſéquent la détermination qu'ils avoient priſe, l'un de laſſer l'Empereur par la patience & la fermeté, l'autre de le gagner par les juſtifications & les prévenances, portoit à faux des deux côtés. L'Empereur tenoit la cauſe de la préſéance pendante au conſeil Aulique, afin de pouvoir alimenter la diſcorde, par des décrets étudiés, & il avoit ſoin d'animer tantôt l'une, tantôt l'autre partie, pour les tenir toutes les deux en reſ-

pect, & mettre un frein au Pontife. Sous prétexte de ne point empêcher l'exécution de la ligue ſainte, il avoit accordé au Pape une ſuſpenſion de toute procédure au ſujet du titre, pourvû que Sa Sainteté ne reconnût ce titre par aucun acte public dans cet intervalle, & qu'elle voulût enſuite lui rendre juſtice ſur la prétendue léſion de ſes droits. Il écoutoit volontiers tous les projets que le Pape & le Grand-Duc lui propoſoient, par le canal d'un Jéſuite, directeur de l'Impératrice; & à tout il répondoit qu'il vouloit attendre l'avis du roi Philippe, & voir comment réuſſiroit la ligue dans le courant de l'année. Grégoire n'étoit pas moins ardent que Pie V l'avoit été, à former une confédération contre les infidèles; & le Grand-Duc avoit continué avec lui le précédent traité touchant les galères. Les Vénitiens avoient fait mieux encore: ils avoient renforcé leur armée; mais les contributions de l'Eſpagne furent beaucoup trop foibles, & don Juan d'Autriche, ſous prétexte d'attendre les événemens de Flandre, ne ſortit point du port de Meſſine. La retraite 1572.

de la flotte Turque fut l'unique fruit
1572. de cette campagne, qui ne cauſa pas peu de dégoût au Pape, ni de médiocres murmures dans le public, & qui fit craindre aux Vénitiens de ſe voir à la diſcrétion du Turc. Mais le Pontife ſe conſola par un autre événement qu'il jugea plus avantageux à ſon autorité, qu'une bataille gagnée ſur les infidèles. La réconciliation de Charles IX avec les Huguenots, rendoit ſa ſouveraineté toujours plus précaire ; leur éloignement du Royaume, pour les envoyer faire la guerre contre l'Eſpagne, expoſoit la Monarchie à de dangereux revers ; l'ambition & le fanatiſme éteignirent dans ce Monarque tout autre ſentiment, & lui inſpirèrent l'horrible maſſacre exécuté la nuit du 24 août, contre l'Amiral & tous ceux de cette ſecte, qui, pour leur malheur, ſe trouvèrent alors à Paris, & dont pluſieurs y étoient venus célébrer les noces du roi de Navarre. Tel étoit l'aveuglement de ces tems, que le Pape & le cardinal de Lorraine ſolemnisèrent à Rome ce tragique événement comme une glorieuſe victoire, & que le Grand-Duc lui-même

fit à cette occaſion des réjouiſſances publiques, & envoya une ambaſſade exprès pour féliciter le Roi & la Reine ſur ce funeſte triomphe. Comme promoteur de la ligue, il tenta d'engager ce Monarque à ſe confédérer contre le Turc, ſe flattant que cet exemple ne manqueroit pas de déterminer auſſi l'Empereur. Mais le trône de Pologne étant vacant, Charles ne pouvoit pas ſe brouiller avec le Grand-Seigneur, qui protégeoit avec chaleur le duc d'Anjou, un des compétiteurs de cette Couronne. La Maiſon d'Autriche auroit deſiré de faire élire l'archiduc Erneſt, fils puîné de l'Empereur; & de là naquirent contre la France, de nouveaux ſujets de jalouſie, qui contribuèrent à augmenter encore les troubles de l'Europe, & donnèrent lieu aux ſectaires de Flandre d'aſſurer leur révolte par des moyens plus ſolides. L'Italie cependant étoit tranquille; mais le Grand-Duc n'étoit pas encore au bout des inquiétudes que devoit lui cauſer l'importune querelle de la préſéance & du titre. 1572.

Quoique la cour d'Eſpagne ſe montrât zélée pour le Duc, & qu'en con-

1572. séquence Maximilien parût s'être un peu relâché de sa rigueur, il refusoit pourtant de prendre un parti jusqu'à ce que le Pape consentît à lui donner la satisfaction qu'il lui avoit fait espérer dès le commencement de son pontificat; ainsi la flotte étoit à peine rentrée au port de Messine, que l'Ambassadeur Impérial supposant le Pontife libre de tout souci au sujet de l'expédition projetée, vint se présenter à Sa Sainteté, pour lui demander la justice promise à l'Empereur. Le Pape répondit qu'il avoit long-tems cherché comment il pourroit donner à Sa Majesté une satisfaction publique sans blesser sa propre dignité; mais que d'après un mûr examen il se voyoit contraint à lui faire entendre qu'il n'étoit ni juste ni convenable de révoquer une concession faite par son prédécesseur; que cependant dès que Sa Majesté lui exposeroit ses raisons avec les formalités requises, il embrasseroit tous les moyens légitimes de condescendre à quelque satisfaction particulière. Il parut étrange à l'Ambassadeur que l'Empereur dût se soumettre au jugement du Pape; mais il

ne paroiſſoit pas moins ſingulier au Pontife que l'Empereur voulût ſe rendre juge des prérogatives du Saint Siège. Sur cela ſe renouvellèrent les conflicts de juriſdiction, les propoſitions faites par le canal du Jéſuite à la Cour Impériale de quelqu'indemnité; mais on répondoit toujours par la demande de la révocation ou de l'invalidation de la bulle de Pie V. Ainſi ſe maintenoit toujours la cauſe de la préſéance; & à force de proteſtations, d'inſtances & d'arrêts, on la prolongeoit de manière à la rendre éternelle. Ces longueurs déplaiſoient fort au Grand-Duc, qui n'étant pas immortel, craignoit que l'Empereur, ſurpris ou gagné dans la ſuite par quelque nouveau don de ſon adverſaire, ne donnât un décret bizarre qui ne laiſſeroit pas d'avoir des conſéquences faſtidieuſes. Il regardoit comme indolence & foibleſſe la conduite du Pape qui, en affectant de temporiſer, aviliſſoit la bulle de Pie V, & mettoit ſa propre réputation & celle d'autrui à la merci de ſes adverſaires. Il étoit encore inquiet de ſavoir que le duc de Ferrare ſe diſpoſoit à ſe rendre à Rome, ſe 1572.

1572. vantant d'avoir le Saint Père pour lui, & de tenir déjà la victoire dans ſes mains. Ce même Duc n'oublioit rien pour piquer Côme. Au titre de *Magnus Dux*, que Côme avoit pris, Alphonſe avoit oppoſé une monnoie qu'il avoit fait battre, & où étoit l'aigle de ſa Maiſon, avec cette légende: *Maxima in Maximis* (très-grand parmi les plus grands). Il fit inſérer dans une hiſtoire que Manoleſſi imprima cette année à Veniſe, des expreſſions injurieuſes contre le Grand-Duc, & ſoutint la prétendue féodalité du domaine de Florence. Il fut donc néceſſaire de tirer le Pape de ſon aſſoupiſſement, en le faiſant prier par le cardinal de Médicis d'évoquer à Rome la cauſe de la préſéance, commencée depuis dix ans ſous Pie IV, & d'obliger le duc de Ferrare d'obéir au monitoire de Pie V, qui lui ordonnoit de reconnoître la ſupériorité du Saint-Siège à ſon égard & la compétence de ſon tribunal. On lui remontra que ce Duc, outre qu'il étoit tombé dans les cenſures eccléſiaſtiques à cauſe de ſes contumaces réitérées, s'étoit encore rendu coupable de haute trahi-

ſon, en mépriſant la ſupériorité du Saint Siège ſur le fief de Ferrare, & en conſtituant l'Empereur juge pour le fief de Modène & de Reggio, avec déclaration expreſſe que l'Egliſe n'y avoit aucun droit; que jamais le Saint Siège n'avoit ſouffert autant d'inſultes & d'hoſtilités d'aucune autre maiſon que de celle-là, qui avoit été élevée & agrandie par les donations & les ſecours de l'Egliſe, comme on pouvoit le prouver par tant de monitoires de Jules II, Léon X, Clément VII & Jules III; on lui obſerva que tous les Princes étant alors occupés d'intérêts ſérieux, ce ſeroit le tems de lui ôter ſon fief, & que le Duc en ſoutiendroit la confiſcation avec toutes ſes forces. Grégoire avoit un fils naturel, nommé Jacques Boncompagno, & qui étant gouverneur du château Saint-Ange, étoit connu ſous le nom de *Caſtellano*. Il étoit le ſeul homme pour qui le Pontife témoignât quelque affection, l'ayant deſtiné à perpétuer ſa race. Comme fils de Pape, il ne manquoit pas d'avoir beaucoup d'ambition & un deſir extrême de ſe procurer un Etat, comme avoient fait 1572.

les Farnèſe ; mais s'il étoit dévoré de
1572. la même ſoif que Pierre-Louis, il ne trouvoit pas dans ſon père la tendreſſe & l'affection de Paul III. Cependant les Miniſtres du Grand-Duc ne laiſſoient pas de lui donner envie du duché de Ferrare, lui promettant, s'il pouvoit en obtenir l'inveſtiture, tous les ſecours de la Maiſon de Médicis, & une princeſſe de Toſcane pour épouſe. Mais le Pape ſut réſiſter à la tentation, & il aſſura le Grand-Duc que l'arrivée d'Alphonſe à Rome ne lui porteroit aucun préjudice.

Le Pape eſſuyoit de ſemblables at-
1573. taques de la part de beaucoup d'autres Princes qui s'efforçoient de l'écarter de ſon ſyſtême d'équilibre & de neutralité envers tous : il s'attachoit uniquement à fortifier la ligue contre les Turcs, prévenant avec ſoin, tout ce qui pouvoit indiſpoſer contre lui quelque Puiſſance Catholique. Le duc de Ferrare étoit un de ceux qui mettoient le plus ſa fermeté à l'épreuve ; à l'occaſion de ſon ambaſſade ſolemnelle d'obédience, il s'étoit même fait donner dans le compliment, le titre de Séréniſſime. Les Cardinaux partiſans des Médicis

firent de grandes plaintes de cette tentative ; & elle fournit aux Romains un ſujet de riſée, ce qui obligea le Pape de s'y oppoſer. Sa Sainteté refuſa donc de répondre aux Ambaſſadeurs juſqu'à ce qu'ils euſſent montré leurs diſcours ſans ce titre, & il en défendit abſolument l'impreſſion. Le Duc vint à Rome ; mais le Pape s'abſtint de lui donner aucune marque de bienveillance particulière, & même de le loger dans ſon palais ; il évita cependant de l'indiſpoſer, & il tâcha de l'engager par douceur, à ſe déſiſter de ſa querelle. Lorſqu'il fut préſenté au Pape, le Saint-Père le reçut ſimplement dans ſa chambre ſans autre cérémonie que de le faire accompagner par deux Cardinaux, & de le faire aſſeoir ſur une eſcabelle, comme on l'avoit pratiqué à l'égard du duc de Mantoue. Ayant enſuite commencé à parler d'affaires, il releva le crédit dont il jouiſſoit auprès de l'Empereur, & il ſe fit fort de le faire entrer dans la ligue, s'il plaiſoit à Sa Sainteté de le charger de cette commiſſion. Enſuite il ſe plaignit de la dureté dont Pie V avoit uſé à ſon égard, & de ſa partialité pour le Grand- 1573.

Duc. Il demanda que ſes raiſons fuſſent
1573. mieux examinées, & qu'il lui fût permis de ſuivre la cauſe pardevant l'Empereur, prétendant que la bulle du titre préjudicioit à ſes droits & dérogeoit à une autre d'Alexandre VI, qui élevoit Alphonſe I, l'un de ſes ayeux, au rang de Grand-Duc; il pria, ou que l'on ôtât au duc de Florence la place particulière qui lui avoit été accordée dans la chapelle pontificale, ou qu'il fût mis lui-même en poſſeſſion d'un pareil honneur. Il fit beaucoup d'autres demandes, particulièrement ſur les affaires qu'il avoit pardevant la Chambre Apoſtolique, du nombre deſquelles fut une diſpenſe de mariage pour ſon frère le cardinal d'Eſte: toutes lui furent refuſées; quant à celle qui concernoit le titre & la préſéance, l'examen en fut donné à une commiſſion de quatre Cardinaux & de trois généraux d'Ordres, qui furent chargés d'en faire leur rapport au Pape. L'objet des recherches devoit être ſurtout de ſavoir ſi ce Prince avoit pu, non comme duc de Modène & de Reggio, mais comme duc de Ferrare, porter ſa cauſe pardevant le conſeil Au-

lique: Le tems fixé pour cet examen devoit être court, & le Pape desiroit qu'Alphonse fût convaincu d'avoir tort, afin que la cause pût être évoquée en cour de Rome. Les Jurisconsultes de Florence & de Ferrare présentèrent leurs mémoires à la commission. Le Duc l'avoit lui-même demandée, cette commission au Pontife, parce que voyant son crédit tomber à la Cour Impériale, & commençant à douter du succès, il vouloit s'ouvrir une porte à Rome pour commencer au besoin une nouvelle instance, croyant être victorieux tant qu'il n'y auroit rien de décidé sur le titre de Grand-Duc. Le chef de cette commission étoit le cardinal Moron, qui ayant été exclu du pontificat par Côme, haïssoit intérieurement les Médicis, & protégeoit en secret la Maison d'Este en cour de Rome. Ce Cardinal se proposa d'obscurcir tellement la question, que l'examen en pût être aisément prolongé, afin que le duc de Ferrare eût le tems de suivre sa cause au conseil Aulique, & profiter des événemens qui pourroient favoriser ses desseins. Il étoit bien servi par le caractère du Pape, qui naturellement 1573.

circonſpect, timide & lent, ſaiſiſſoit
1573. volontiers les occaſions d'éviter le reſſentiment des Princes, & de reſter indécis. A tout cela ſe joignirent les affaires générales de l'Europe & les événemens relatifs à la ligue, qui attiroient ſon attention ſur les intérêts de l'Egliſe & de l'Italie.

La république de Veniſe, perſuadée que le roi Philippe n'agiſſoit pas avec un eſprit d'égalité, & qu'il ſongeoit uniquement à faire tourner à ſon avantage les forces communes, crut devoir penſer à ſa sûreté particulière, & à faire ſa paix avec le Turc. Le roi de France fut le médiateur; & quoique les conditions propoſées à cette République fuſſent peu avantageuſes, elle aima mieux néanmoins les accepter, que de s'expoſer au riſque de faire de plus grandes pertes. Autant cette nouvelle ſurprit le Pontife, autant elle lui fut ſenſible & douloureuſe; il déclama violemment en plein conſiſtoire contre ce traité, qu'il nomma perfidie; il fit défendre à l'ambaſſadeur de Veniſe de ſe préſenter devant lui; & reprochant à la République les graces que lui avoit accordées Pie V en con-

ſidération de la ligue, il déclara cette ligue diſſoute. En conſéquence, on remit au Grand-Duc ſes douze galères, dont il réforma ſix, réſervant les autres pour le ſervice du Roi, ſous le commandement de don Juan d'Autriche. Le Pape & le Grand-Duc furent d'autant plus ſenſibles à ce procédé, qu'ils eurent lieu de ſoupçonner quelque alliance entre la république de Veniſe & la France, au préjudice de l'Italie & de l'Eſpagne, ſur ce que la cour de France ne laiſſoit échapper aucune occaſion de conteſter la primauté à la Maiſon d'Autriche. Cette crainte prit de nouvelles forces, lorſqu'on apprit l'élévation du duc d'Anjou, frère de Charles IX, ſur le trône de Pologne, avec l'aſſiſtance du Grand-Seigneur. De là naquit une forte défiance de l'Empereur contre le Pape & le légat Commendon, aux intrigues deſquels il attribuoit principalement l'excluſion de l'archiduc Erneſt ſon fils. Ce Prince conſidéra de plus, que l'acquiſition que la France faiſoit de ce Royaume, étoit un coup mortel porté à la Maiſon d'Autriche, à cauſe de l'ancienne alliance de la France avec

1573.

le Turc, & de l'union ſuppoſée de Ve-
1573. niſe avec ces deux Puiſſances. Enfin, il craignoit extrêmement que les forces de l'Angleterre & celles du prince d'Orange venant à ſe joindre avec celles des Réformés de France & d'Allemagne, il ne naquît de cette confédération & de la précédente, une guerre très-dangereuſe pour lui & pour le roi Philippe. Ces circonſtances obligeoient les deux Monarques, non-ſeulement à ſe lier fortement entr'eux, mais encore à ſe concilier des amis, parmi leſquels le Grand-Duc n'étoit pas à négliger, ſoit qu'on eût égard à ſes forces ou à ſes richeſſes. Cette conſidération fut cauſe que l'Empereur ſe radoucit autant que Philippe envers Côme, & que chacun d'eux promit formellement de terminer bientôt la queſtion du titre à la ſatisfaction de tout le monde. Cette crainte & cette circonſpection les rendant attentifs à étouffer toute ſemence de guerre, empêcha l'ambition & l'intérêt de troubler la tranquillité de l'Italie. Dans ces circonſtances, le fief de Pitigliano, toujours fatal au repos de la Toſcane, fourniſſoit de nouveaux ſujets de diviſions.

Après que Côme eut reſtitué la ville & la citadelle au comte Jean-François, ce fief étoit reſté diviſé en deux parties. Sorano continua d'obéir au comte Nicolas, & Pitigliano fut ſoumis au comte Orſo, qui l'occupa au nom de ſon père. La vigilance de Côme prévenoit toute violence entre les deux frères; & après s'être promis réciproquement de ne ſe faire aucun mal, ils n'employoient plus que la ruſe au défaut de la force. Le comte Jean-François étant depuis mort à Rome en 1567, le cardinal Farnèſe ſuppoſa un teſtament du même, par lequel le comte Nicolas héritoit de toute la ſucceſſion. Le comte Orſo s'étoit fait prêter ſerment par les habitans de Pitigliano, & ſe maintenoit dans ſa poſſeſſion par la protection de la Maiſon de Médicis. Nicolas ſe pourvut pardevant le conſeil Aulique, pour obliger ſon frère à lui rendre cette place, & le Grand-Duc à ceſſer de ſoutenir Orſo. Il ſe fondoit d'abord ſur le prétendu teſtament, & enſuite ſur l'incapacité du même Orſo à ſuccéder, par la raiſon que ſa légitimité n'étoit pas conſtatée. Effectivement, le comte Jean-Fran- 1573.

çois, après la mort de sa première femme, s'étoit associé une Plébéienne de Sorano, qui lui avoit donné deux fils, Orso & Latino. Cette personne étant aussi morte, & ses enfans attaqués comme illégitimes pardevant le conseil Aulique, il ne leur fut pas possible de prouver le mariage de leur mère, qui fut conséquemment déclarée concubine. Le Grand-duc, qui avoit intérêt d'exclure Nicolas, reconnut Orso & Latino pour légitimes, & les reçut dans l'ordre de Saint-Etienne; mais l'Empereur les déclara bâtards, ce qui rendoit Orso incapable de succéder au fief. Celui-ci ne s'émut pas beaucoup de la sentence; & se riant des citations & des monitoires impériaux, il se tenoit ferme dans sa possession, résolu de repousser par la force, quiconque viendroit l'attaquer. Il étoit encouragé dans sa résolution par les secrets messages du Grand-Duc, & la constante détermination du peuple, qui ne vouloit plus en aucune manière entendre parler de Nicolas. Néanmoins, quoique la communauté de Pitigliano eût plusieurs fois supplié l'Empereur de ne pas la soumettre à un si cruel tyran, le comte

1573.

Orſo, après les délais judiciaires, fut mis au ban de l'Empire, & les voiſins furent exhortés à le chaſſer du fief dont il étoit en poſſeſſion. Les Farnèſe, parens de Nicolas, & ennemis du Grand-Duc, ne manquèrent pas une ſi belle occaſion de pouſſer Côme à prendre la défenſe d'Orſo, & à irriter véritablement l'Empereur contre lui. Pour en profiter, Fabio Farnèſe, ayant fait une levée de troupes dans le duché de Caſtro, ſous prétexte de vouloir venger ſon frère, qui avoit été aſſaſſiné par ordre d'Orſo, ſe mit à roder autour de Pitigliano, pillant & ſaccageant tout ce qu'il pouvoit. Le comte Alexandre, fils de Nicolas, qui commandoit à Sorano pour ſon père, conſeilloit & aidoit Farnèſe. Ainſi s'alluma dans ces campagnes une petite guerre, dont le feu habilement ſoufflé par divers factieux, pouvoit s'étendre & embraſer l'Italie. Le Grand-Duc ne mordit pas à l'hameçon, & au lieu de s'armer, il ſe contenta de prier le Pape de remédier promtement à ce déſordre. Le Pontife dépêcha auſſi-tôt un commiſſaire à Farnèſe, avec un bref comminatoire, pour l'obliger à mettre 1573.

fin à ſes hoſtilités ; & le Grand-Duc
1573. exhorta Orſo à condeſcendre à la reſtitution réciproque du butin. Quoique ce premier feu eût été ainſi éteint, on n'étoit pas ſans crainte de le voir éclater de nouveau ; car on étoit inſtruit que Nicolas étant parti d'Allemagne, venoit en Italie pour publier le ban Impérial. Le Pape regarda cet événement comme un ſignal de guerre, qui, s'élevant dans le ſein de l'Etat Eccléſiaſtique, avertiſſoit de pourvoir à la ſûreté du Saint Siège. Le cardinal Farnèſe augmentoit la puſillanimité du Pontife, en lui repréſentant le danger qu'il y auroit d'empêcher l'exécution du ban de l'Empire ; & il lui peignoit ſous des couleurs noires, l'ambition de Côme, qui, en ſoutenant Orſo, ne cherchoit qu'à profiter de la ruine de ſes voiſins. Comme les tableaux que préſentoit Farnèſe faiſoient la plus grande impreſſion ſur l'eſprit du Pape, le Grand-Duc eut beſoin d'employer les plus forts raiſonnemens pour le détourner d'envoyer du ſecours à Nicolas par complaiſance pour l'Empereur.

Peu de tems après, Nicolas vint à

Florence, avec des lettres de recommandation de la propre main de l'Empereur au Prince-Régent. Il publioit par-tout que Sa Majeſté avoit ordonné à tous les feudataires de l'Empire en Italie, de prendre ſon parti ; & que le Roi Catholique avoit deſtiné au même objet ſes forces d'Orbitello & de Portercole. Il demanda pardon de tout ce qu'il avoit fait contre le Grand-Duc, promit d'être à l'avenir le plus fidèle ſerviteur de la Maiſon de Médicis; & il obtint une réponſe obligeante. Le Prince n'ignoroit pas que toutes les menaces de l'Empereur n'étoient que de la fumée, puiſque ce Prince étoit hors d'état de faire la guerre en Italie, & que le roi d'Eſpagne, très-jaloux de maintenir la paix dans cette contrée, où il avoit bien plus à perdre qu'à gagner, n'y ſouffriroit certainement pas la plus petite innovation. Les feudataires de l'Empire étoient auſſi liés d'intérêt avec Philippe qu'avec l'Empereur; & ceux de l'Egliſe pouvoient être contenus par un ſeul ſigne du Pape. La France étoit trop occupée de ſes propres affaires pour pouvoir ſonger à Nicolas : & enfin, 1573.

1573. le Prince crut que c'étoit à lui ſeul à ſe rendre l'arbitre des deux frères. Il remontra donc au Pontife qu'il étoit trop facile à recevoir les impreſſions des Farnèſe; que les bans de l'Empire n'étoient pas quelque choſe de bien formidable, & que tout ce bruit ne tendoit qu'à l'étonner pour l'obliger de prendre le parti de Nicolas. Il obſerva encore au Saint Père, que ce qu'il regardoit comme un moyen de prévenir la guerre ſerviroit plutôt à l'allumer, n'étant pas lui-même fait pour ſouffrir que le perturbateur de l'Italie triomphât paiſiblement ſur les frontières de ſon domaine; que Sa Sainteté devoit par conſéquent concourir avec lui à prévenir tout mouvement par la voie de la négociation, & empêcher les feudataires de l'Egliſe de prendre les armes pour ce ſujet. Il accompagna ce raiſonnement de la promeſſe flatteuſe d'engager les Urſins à céder ce fief, occaſion de tant de maux, pour en former un établiſſement digne du prince Boncompagno, moyennant quelqu'argent ou quelque petit fief de l'Egliſe que Sa Sainteté leur donneroit en échange. Le Pape approuva

approuva ce conſeil; & ayant écrit à l'Empereur, il obtint une prorogation du ban, afin qu'il pût, conjointement avec le Prince, traiter d'un accord entre les deux frères. On fit de ſévères défenſes aux feudataires de l'Egliſe, de ſe mêler en aucune manière de cette conteſtation. Par rapport aux Eſpagnols, il fut ordonné que ſi leurs garniſons faiſoient quelque mouvement en faveur de Nicolas, on fourniroit ſous main des ſecours à Orſo pour leur réſiſter; mais Philippe, que l'on ſonda depuis ſur cette affaire, n'ayant témoigné aucune envie d'y prendre part, on ne ſongea plus qu'à traiter avec les Urſins. Le comte Orſo ſe prétendant léſé par la ſentence Impériale, & condamné ſans examen, propoſa de mettre en ſequeſtre Pitigliano juſqu'à ce qu'on eût bien peſé ſes raiſons. Mais Nicolas refuſoit de ſe ſoumettre à un nouveau jugement, tandis qu'une ſentence & un ban Impérial parloient aſſez clairement pour lui. Tous les deux refuſoient également de renoncer à la propriété du fief, & le Prince, par des examens, propoſitions, écritures, alongeoit tant qu'il pouvoit, 1573.

1573. afin de laſſer le Pape & les Urſins; & de ſe rendre l'unique arbitre de la conteſtation. Pendant toutes ces longueurs, le terme de la prorogation arriva, & Nicolas fut libre de publier ſon ban. Il le publia, mais à la dérobée, ſe contentant de le faire afficher de nuit à deux Egliſes hors la ville, non ſans préjudice de la dignité Impériale; une autorité réduite à procéder ainſi montrant bien ſa foibleſſe. Cette publication fit d'autant moins de bruit, que les eſprits étoient alors occupés d'affaires plus importantes.

Les troubles & les diſſentions de Gênes menaçoient l'Italie de nouveaux malheurs. Depuis qu'André Doria avoit chaſſé les François de cette ville en 1528, le gouvernement avoit été diſtribué en vingt-huit claſſes ou maiſons, compoſées d'anciens nobles & de nouveaux, qui partagèrent entr'eux tous les honneurs & toute l'autorité. Chaque année on pouvoit y admettre juſqu'à ſept citoyens, à condition qu'ils quitteroient leur nom propre, & ne porteroient plus que celui de la claſſe dans laquelle ils ſeroient inſcrits. Ce nouveau ſyſtême n'eut pas

l'approbation générale, même des nobles, puiſque cinq de ces claſſes refusèrent de s'y conformer en tout, & ne voulurent point admettre l'aggrégation; mais il fut adopté par les vingt-trois autres, & bientôt le nombre des aggrégés égala, ſurpaſſa même celui des anciens nobles, ce qui fut cauſe qu'en 1547, on fit une loi nommée *Garibetto*, laquelle loi attribuoit les magiſtratures aux aggrégés ſeuls, & rendoit l'obtention de ces charges plus difficile. Malgré cette loi, les anciens nobles ne purent pas empêcher les nouveaux de prévaloir; car les familles de ces derniers s'étendant à meſure que les autres diminuoient, devinrent néceſſaires pour remplir les principales charges de l'Etat, & joignirent l'éclat des dignités à celui des richeſſes qui les y avoient élevées. A ce ſyſtême, qui ſembloit imaginé pour alimenter la diſcorde parmi les principaux, ſe joignit bientôt le mécontentement du peuple, qui, naturellement ennemi de l'Ariſtocratie, ſouffroit encore avec peine de voir les riches parvenir aux honneurs dont la fortune lui fermoit l'entrée. L'ancienne 1573.

noblesse avoit des liaisons étroites
1573. avec la couronne d'Espagne, ayant un capital de deux millions de ducats sur le roi Philippe : les aggrégés, qui tenoient à la classe du peuple, avoient de secrètes correspondances avec la cour de France, par le moyen de Fregose & du fils de Sampiero, qui ne cessoient de les animer à une révolte, en leur promettant de prompts secours. L'insolence, l'outrage, la violence & l'injustice augmentoient de jour en jour l'animosité des partis, & les petits tumultes qui s'élevoient aux élections des magistrats, étoient comme des préludes qui les disposoient à une guerre ouverte. Les nobles implorèrent l'assistance du roi d'Espagne, qui envoya un Ministre à Gênes pour y mettre la paix, précisément lorsqu'on y découvrit une conjuration contre le gouvernement. Le peuple avoit résolu de tuer le Doge & les Gouverneurs, de s'emparer du palais & des portes, d'égorger l'ancienne noblesse, de se rendre maître du port & des galères, & enfin de rétablir l'ancien gouvernement populaire. A cet effet, il avoit imploré secrète-

ment l'assistance du Grand-Duc, par la médiation d'Aurèle Fregose, son commandant, lui exposant qu'il seroit plus conforme aux intérêts de la Toscane que Gênes fût librement gouvernée par ses citoyens, que par un petit nombre de familles nobles, esclaves de la couronne d'Espagne. Le Grand-Duc connoissoit les intelligences des principaux du peuple; il connoissoit l'état d'impuissance où la France étoit alors; & il se trouvoit des Génois même qui lui insinuoient qu'une protection quelconque du peuple de Gênes, pouvoit le conduire aisément à la souveraineté de cet Etat. Mais la présence du Ministre Espagnol ayant procuré une élection tranquille du Doge, la négociation demeura suspendue, d'autant plus que don Juan d'Autriche, après avoir pris Tunis, ramenoit en Europe sa flotte victorieuse. A cela se joignirent la maladie du Grand-Duc & la raison d'Etat, qui ne permettoient pas à son successeur, dans une telle circonstance, de s'exposer aux risques d'une guerre & à troubler les commencemens de son règne. 1573.

Quoique la santé du Grand-Duc fût 1574.

naturellement ferme & robuſte, ſes
1574. excès & le peu de règle qu'il mettoit dans ſon genre de vie l'avoient fort dérangée; la chaſſe & la pêche, le divertiſſement laborieux de la paume & d'autres exercices violens; enfin, peut-être encore les violens remèdes qui étoient en uſage dans la médecine du ſiècle, n'avoient pas moins contribué à la détruire. Outre la goutte, maladie alors très-commune, qui le tourmentoit depuis 1563, il avoit eu la même année une légère attaque d'apoplexie, qui fut ſuivie de trois autres juſqu'en novembre 1572. La dernière dont il fut attaqué à Piſe fut très-violente & fit craindre pour ſes jours. Bacci, Baldino & Gatteſchi, dit Laſtrada, étoient ſes médecins; mais s'ils firent quelque choſe pour ſa guériſon, Camille Martelli rendoit leurs ſecours inutiles par les déplaiſirs qu'elle lui cauſoit. Cette jeune perſonne, belle & pleine de feu, qui d'un état miſérable étoit parvenue au comble de la grandeur, enivrée de ſa proſpérité au point d'oublier entièrement à qui elle en étoit redevable, ſouffroit avec peine l'approche d'un vieillard valétudinaire,

& étoit fatiguée de ſes ſoins aſſidus. Impérieuſe & vaine, elle vouloit dominer 1574.
le Grand-Duc & toute ſa Cour, & être la diſpenſatrice de toutes les graces, ſans regarder ſi pour arriver à ſon but elle mettoit la diſcorde entre le père & le fils. Aſſurée d'un époux qui l'aimoit avec paſſion, elle ne s'occupoit que de ſon propre intérêt & de ſes caprices; & loin de répondre aux ſentimens du Grand-Duc, elle ne faiſoit qu'aigrir ſes maux. Le Prince-Régent, par les conſeils des médecins, avoit voulu l'éloigner; mais il ne fut jamais poſſible d'y faire conſentir celui qu'elle tourmentoit. Le Grand-Duc, un peu moins mal, fut tranſporté à Florence, où les ſoins de ſon fils pouvoient contribuer à ſon rétabliſſement. Néanmoins, au commencement de l'été, une nouvelle attaque lui fit perdre l'uſage des pieds & du bras droit, & il en eut la langue embarraſſée. Mais comme ſon jugement étoit toujours ſain, on eſpéroit encore & on redoubloit de ſoins. Il paſſa tout l'hiver ſuivant dans cette triſte ſituation, ſans autre avantage que de s'énoncer plus librement. Mais au retour du

printems, sa respiration devint très-
1574. gênée, il tomba dans un sommeil profond & continuel, & la fièvre étant survenue, il expira le 21 avril à huit heures du soir. Son corps fut exposé à la vue du public dans une salle du palais avec les ornemens royaux, & il fut ensuite enseveli sans cérémonie dans le tombeau de ses ancêtres. Mais son successeur voulut honorer la mémoire d'un tel père par une magnifique pompe funèbre ordonnée pour le 17 mai. Un somptueux catafalque fut élevé dans l'église de Saint-Laurent. On convoqua pour le convoi tous les Prélats & feudataires du domaine, & l'on y invita tous les parens de la Maison de Médicis & les principaux Seigneurs d'Italie. Le Clergé séculier & régulier, les Cours, les Magistrats, & tous les corps municipaux, les milices à pied & à cheval, les chevaliers de S. Etienne, en habit de cérémonie, composèrent ce convoi funèbre, qui allant du palais à l'église par les principales rues de Florence, fit par-tout l'admiration d'un peuple innombrable, au travers duquel il passa. La figure du Grand-Duc, portée sous un baldaquin, étoit suivie

de ſon ſucceſſeur, de ſes deux autres fils & des plus proches parens. Pierre Vettori prononça l'oraiſon funèbre dans la ſalle du palais avant le départ du convoi, & l'hiſtorien Adriani en prononça une autre dans l'égliſe de S. Laurent avant la fin de la Meſſe. La mort de Côme éteignit l'envie de ſes ennemis, & laiſſa voir dans tout leur éclat ſes vertus, auparavant obſcurcies par la malignité de ſes envieux & par quelques défauts; il fut ſincèrement regretté de ſes ſujets & de toute l'Italie; mais il le fut ſur-tout à Rome, où il s'étoit acquis une ſi grande eſtime de tous les ordres des citoyens. Le roi Philippe ſe plaignit d'avoir perdu en lui un ami d'une rare prudence & d'un mérite éminent, & la reine Catherine voulut donner, par un ſuperbe ſervice funèbre qu'elle lui fit faire, une preuve de la grande eſtime qu'elle avoit eue pour lui. Les hérauts ayant annoncé la célébration du ſervice pour le 24 mai, dans l'égliſe métropolitaine de Paris, le convoi s'aſſembla au palais archiépiſcopal de cette capitale; de là il ſe rendit en cérémonie à l'égliſe. Il étoit compoſé de toute 1574.

1574. la cour de la Reine en grand deuil, de beaucoup de Prélats, de grands Seigneurs, & il fut ſuivi d'une multitude d'Italiens réſidans à Paris. Le prince de Vaudemont, le duc d'Aumale, les comtes de Montlevrier & de Briſſac repréſentoient la perſonne de la Reine, & ils étoient ſuivis des cardinaux de Bourbon & d'Eſte, qui, par conſidération pour cette Princeſſe, voulurent contribuer auſſi à la ſolemnité de cette cérémonie. L'Egliſe tendue en noir étoit ornée des armes du Grand-Duc, & d'emblêmes qui rappeloient les actions les plus glorieuſes de Côme & des Médicis; enfin elle étoit décorée comme elle a coutume de l'être à la mort des rois de France. Le nouveau Souverain de Toſcane avoit envoyé deux gentilshommes pour le repréſenter à la cérémonie. Dans la crainte de conteſtations ſur la préſéance, on n'y invita aucun Miniſtre des autres têtes couronnées; mais le Parlement y aſſiſta. L'oraiſon funèbre fut prononcée par Saint-Foys, prédicateur du Roi. Les Florentins établis en corps de nation, dans les différentes places commerçantes de l'Europe, ſe piquè-

rent à l'envi d'honorer la mémoire de leur Souverain, & toute l'Italie pleura un Prince qui avoit tant pris ſoin de la maintenir tranquille. 1574.

Le grand-duc Côme vécut cinquante-quatre ans & dix mois, & en régna trente-huit, en y comprenant les dix années pendant leſquelles ſon ſucceſſeur gouverna ſous lui. Il laiſſa ſa maiſon dans un état floriſſant, puiſqu'outre ſon fils aîné, demeuré paiſible poſſeſſeur du Grand-Duché, il en avoit encore deux autres, le cardinal Ferdinand & don Pierre. Celui ci avoit eu l'année précédente, de ſa femme Eléonore de Tolède, un fils nommé Côme, qui étoit l'eſpoir de cette Maiſon, le nouveau Grand-Duc n'ayant point encore d'enfant mâle, mais ſeulement trois filles, dona Eléonora, dona Anna & dona Lucrécia. Le Prince défunt laiſſa, outre ſes trois fils légitimes, dona Iſabella, femme de Paul Jourdain Orſini; don Jean, fils naturel, qu'il avoit eu d'Eléonore des Albizzi, & dona Virginia, née de Camille Martelli avant le mariage. Tous les enfans de Côme éprouvèrent ſa bienfaiſance, par des donations qu'il avoit faites en-

trevifs à chacun d'eux depuis 1564,
1574. afin de les mettre en état de ſoutenir le rang dans lequel ils étoient nés. Il donna au prince François, héritier préſomptif de ſa Couronne, ſes principaux palais & châteaux de plaiſance. Le cardinal Ferdinand eut pluſieurs terres, outre le palais & la vigne, qu'avoit poſſédés à Rome le cardinal Jean. L'appanage de don Pierre fut compoſé des acquiſitions faites dans le Piſan & la Chiana, des poſſeſſions particulières de Côme dans l'Etat de Sienne, de beaucoup d'édifices qu'il avoit à Florence & de l'ancien palais des Médicis. Le revenu des deux derniers Princes montoit à la ſomme de cinquante mille ducats pour chacun; mais l'un & l'autre étoient liés par des ſubſtitutions en faveur de l'aîné, ſuppoſé qu'ils vinſſent à mourir ſans enfans mâles. Le cardinal étoit alors âgé de vingt-cinq ans, il avoit l'eſprit cultivé, il connoiſſoit la cour de Rome, & avoit donné dans le dernier conclave des preuves non équivoques de ſes talens & de ſa prudence. Il étoit cher à ſon père, & en avoit toujours ſecondé les deſirs. Il avoit l'amitié de

Camille, qui lui obtint ſouvent des ſommes conſidérables pour le mettre en état de briller à Rome. Son caractère étoit directement oppoſé à celui de l'aîné; celui-ci, naturellement avare & tenace, voyoit d'un œil jaloux les largeſſes qu'on faiſoit à ſes frères. Cette diſpoſition de François, & la ſujétion trop marquée où il vouloit tenir ſes cadets, nuiſoient beaucoup à l'amitié fraternelle. Don Pierre âgé de vingt ans, & voyant l'eſpoir de la Maiſon fondé ſur ſon fils, cherchoit encore plus que le Cardinal à ſe rendre indépendant; auſſi ſon aîné ſe déplaiſoit-il à le voir oiſif en Toſcane; & il avoit pour cette raiſon déterminé le Grand-Duc à l'envoyer, en qualité de général des galères, au ſiège de Tunis, que faiſoit don Juan d'Autriche. Mais don Pierre eut, dans la maladie de ſon père, un prétexte pour ne pas s'éloigner. Côme laiſſa à don Jean encore en bas âge un patrimoine de vingt mille ducats de rentes, partie en biens-fonds ſitués en Toſcane, & partie en capitaux, placés en Eſpagne & en Portugal; mais à la charge de ſubſtitution, lui donnant l'aîné pour tuteur; il légua à 1574.

sa femme Camille un fonds de cent
1574. quarante mille ducats, & un revenu de sept mille, outre les joyaux & le mobilier dont il lui avoit fait présent, substituant le tout à Virginie leur fille. Enfin il rappela dans son testament sa fille Isabelle, l'archiducheſſe Jeanne, & divers personnages tant de sa Cour qu'employés dans le Ministère; & il fit donner à ses fils quelques sommes d'argent de la main à la main. On présuma dans le public que le nouveau Grand-Duc avoit trouvé dans la succession de son père un trésor immense en argent, joyaux, vaisselle & autres meubles précieux, & de grands fonds dans le commerce; & par-tout on parloit de cet héritage comme d'un des plus riches qui eussent jamais été faits. Aussi l'Empereur & les rois de France & d'Espagne se hâtèrent-ils de demander des emprunts au grand-duc François; mais ce que cette succession eut de plus avantageux, ce fut l'état de forces, de richesses, d'activité, enfin de splendeur à tous égards où se trouva la Toscane à la mort de Côme.

La paix ayant été rendue à l'Italie,

par le traité de 1559, la première pensée de Côme avoit été d'éteindre les dettes contractées au-dehors envers les négocians de Flandre & de Gênes, & qui passoient un million de ducats. Ayant ainsi en peu d'années dégagé l'Etat de ses entraves, il fit élever de nouvelles fortifications & réparer les anciennes. Il fit bâtir sur la frontière de la Romagne un fort & une ville, qu'il nomma Héliopolis, ou ville du Soleil, voulant en faire la capitale de cette province & y ériger un évêché. Il bâtit encore à Mugello une autre fortereſſe, qu'il nomma Saint-Martin. Il conſtruiſit (a) *la Pierre-de-Simon*, éleva de nouvelles fortifications à Groſſeto, Radiconfani & Montalcino; bâtit la citadelle de Sienne, commença d'agrandir le port de Livourne, acheva celui de Porto-Ferraio; garnit de tours les côtes maritimes, & pourvut toutes ſes places d'artillerie, de vivres & de toutes ſortes de munitions, comme ſi la guerre eût été prochaine. Dans le domaine de Florence, tout étoit hé- 1574.

(a) *Saſſo di Simone.*

riſſé de forts, & on en avoit bâti deux
1574. à cette ville, tant pour la mettre en état de défenſe, que pour la contenir au beſoin. Les forces de terre conſiſtoient principalement dans les bandes, qui montoient au nombre de trente-ſix mille hommes, commandées & exercées par d'habiles Capitaines & d'une valeur éprouvée. Ceux qui compoſoient cette milice étoient tous volontaires & payés par des marques d'honneur & des privilèges. Elle pouvoit, dans moins d'une ſemaine, ſe raſſembler toute dans un lieu, ſi cela étoit néceſſaire pour le ſervice du Prince & de l'Etat. Il y avoit à Piſe quatre cens chevaux-légers pour garder les côtes maritimes; ils partoient de là pour y faire des courſes, & y revenoient aux premiers ſignaux & appels des tours. Outre ces forces de terre, le Duc en avoit d'autres de mer, qu'il s'étoit procurées lui-même. Les avantages de Porto-Ferraio, capable de recevoir quelque flotte que ce fût, & avantageuſement ſitué pour défendre les côtes de Toſcane, & attaquer les corſaires qui voudroient s'en approcher, firent réſoudre Côme à entretenir

une marine. A ſa mort il laiſſa douze galères, dont huit étoient armées, & les quatre autres pouvoient l'être facilement. Il s'en trouvoit encore quatre appartenantes à l'ordre de S. Etienne, qui faiſoient des courſes continuelles près des côtes d'Afrique & dans le Levant. Le revenu ordinaire de l'Etat ſe montoit à onze cens mille ducats; la population du domaine de Florence étoit portée à ſept cens mille ames, & celle du Siennois aux environs de cent mille. On ne ſauroit apprécier les améliorations faites par Côme dans tout ſon domaine, & principalement à Piſe & dans ſon territoire; des marais deſſéchés, leurs eaux reçues dans des canaux, ſervant à l'arroſement des terres, celles des rivières contenues & mieux dirigées, & par ces moyens l'air devenu plus ſalubre, les campagnes plus fertiles & mieux peuplées, le commerce plus animé; tels furent les grands biens que ſon gouvernement produiſit dans ce canton. Quand il parvint à la ſouveraineté, il trouva cette ville preſque ruinée & ſi mal ſaine, qu'à peine contenoit-elle ſept mille habitans, accablés de misère & de maladies; & au tems 1574.

de ſa mort on y en comptoit vingt-
1574. deux mille; des manufactures & une multitude d'édifices & de jardins en avoient changé entièrement l'aſpect; & les maiſons qu'on y bâtiſſoit chaque jour pouvoient à peine ſuffire aux citoyens. L'échelle & port de Livourne favoriſant le commerce donnoit par-là même de l'activité aux arts dans tout le domaine. Le pays de Sienne fourniſſoit en abondance tout ce qui eſt néceſſaire pour la vie & empêchoit la Toſcane d'être dépendante des autres Couronnes. Enfin cet Etat étoit regardé, parmi tous ceux d'Italie, comme le plus vivant, le plus facile à être défendu, le plus riche, le plus puiſſant & le plus capable de cauſer une révolution, ou de l'empêcher; la circonſpection & la prudente politique de Côme qui ſut faire valoir à propos tous ces avantages, les avoient encore augmentés par l'opinion qu'il en avoit donnée.

Au moment de ſon heureuſe élection, s'étant mis ſous la protection de l'Eſpagne, il engagea Charles-Quint à le ſoutenir, & à regarder les ennemis de la Toſcane comme les

siens propres. Ce ne fut pas un choix libre de sa part; il fut obligé de s'appuyer sur ce puissant Monarque; mais ce fut en lui l'effet d'une rare prudence, de ne se point laisser surprendre par les insidieuses flatteries de Paul III, & de ne point risquer ce qu'il avoit su mettre en sûreté. Les persécutions de ce Pape, & les intrigues de Pierre-Louis son fils, exercèrent l'esprit de Côme, & le rendirent circonspect, attentif & appliqué. Les menées de Pierre Strozzi, les attentats des exilés, les trames & les conjurations contre sa personne, l'accoutumèrent à la vigilance; & l'exemple récent de son prédécesseur l'avertissoit de ne pas abuser de la force, en violant les loix sans pudeur, & en opprimant les peuples. Ayant surmonté les difficultés des premières années de son gouvernement, & retiré ses fortereſſes des mains de l'Empereur, il put s'affranchir du joug de l'Espagne, & éloigner de sa présence, ceux qui, sous le nom de l'Empereur, s'opposoient à ses desseins. Devenu libre, il se crut en sûreté; & se voyant secondé de la fortune dans toutes ses

1574.

opérations, il éleva ſon courage à de
1574. plus grandes entrepriſes; il oſa même ſeul braver les forces du roi de France; car ſi l'Empereur lui fournit des troupes, il ne lui donna pas le nerf qui les fait agir; & la guerre de Sienne fut toujours faite à ſes dépens. Le partage des conquêtes auroit pu le brouiller avec le roi Philippe: pour prévenir les dangers de cette déſunion, il crut que ce ſeroit un moindre mal de ſacrifier une partie de ſa liberté, & de ſe rendre vaſſal de l'Eſpagne, pour devenir l'allié perpétuel de cette Couronne. Il ſe repentit enſuite de ce traité, qui mettoit des bornes à ſa grandeur; & il tâcha de le réformer inſenſiblement par le fait. Il crut qu'en s'uniſſant avec les Pontifes, de manière à rendre communs les intérêts de la Toſcane avec ceux de l'Etat Eccléſiaſtique, & en s'acquérant la faveur & la conſidération de la cour de France, il pourroit non-ſeulement cacher les chaînes qu'il s'étoit données, mais empêcher Philippe de lui faire ſentir aucune ſupériorité. Après l'exaltation de Pie IV, s'étant rendu l'arbitre de la cour de Rome, & influant

beaucoup dans les élections des Pontifes, il fit goûter à ceux qui étoient placés sur le Saint Siége, l'avantage de cette alliance, qui, joignant les forces de la Toscane à celles de l'Etat Ecclésiastique, devoit faire plus respecter l'autorité des Papes. La France, entièrement privée de puissans alliés en Italie, tâchoit de le gagner par toutes sortes de démonstrations publiques d'attachement, & par tous les moyens possibles, mais particulièrement en lui ménageant l'amitié des Princes d'Allemagne. Les Espagnols craignoient quelque traité secret entr'eux, & ils sentoient que la double union du Grand-Duc avec le Pape & avec la France, exposeroit à de grands périls les Etats que la Monarchie possédoit en Italie. Les oppositions qui s'élevèrent contre le nouveau titre, vinrent uniquement des soupçons du roi Philippe, qui sut animer l'Empereur à inquiéter le Grand-Duc, principalement dans l'intention de l'obliger à rompre son union avec le Pape. Côme sut éloigner les soupçons, & se délivrer des persécutions de ses envieux, en sacrifiant l'amitié de la France; 1574.

1574. mais rien ne put le faire ſéparer de Rome. Il auroit volontiers laiſſé à ſon ſucceſſeur le ſoin de terminer les procès qu'il avoit entrepris, s'il n'eût vu que Philippe attendoit ſa mort, eſpérant plus de ſoumiſſion du fils. La reconnoiſſance & l'attachement de Côme envers la Maiſon d'Autriche ne méritoient point la méfiance que Philippe avoit conçue de lui : les ſecours accordés au marquis del Vaſto dans la guerre de Piémont, à Charles-Quint dans celle d'Alger, au duc d'Albe contre les Caraffe ; la conquête de Sienne, l'expédition de Hongrie, les grandes ſommes qu'il avoit prêtées, enfin, tout reſtoit oublié pour un vain ſoupçon ; & Côme étoit d'autant plus ſenſible à ce traitement, qu'il donnoit lieu à ſes ennemis d'obſcurcir la gloire par des calomnies & des noirceurs.

On ne peut refuſer à ce Prince de le reconnoître pour un des plus grands perſonnages qu'ait produit l'Italie au ſeizième ſiècle. Outre les qualités qui lui aſſurent un rang diſtingué parmi les politiques, & parmi les hommes qui ſe ſont élevés à une haute fortune,

on doit admirer ſon génie à d'autres égards, & même eſtimer ſes vertus, quoique les vices du ſiècle où il a vécu, & quelques défauts de tempérament, aient rendu ſa conduite blâmable en pluſieurs occaſions. Les gens envieux de ſon élévation, incapables de la rabaiſſer, attaquèrent ſon honneur, & voulurent ternir ſa mémoire par des turpitudes & de fauſſes atrocités. Comme elles ne s'accordent pas avec le caractère de l'hiſtoire, elles n'ont pas beſoin de réfutation : on accuſa Côme d'être un excellent compoſiteur de poiſons ; & il faut convenir qu'il eſſaya d'en faire uſage contre le général Strozzi ; mais il faut que l'on ſache auſſi que Strozzi avoit tenté tous les moyens de l'empoiſonner. On lui reprocha d'être abſolu, violent & vindicatif, parce que dans la punition des crimes d'état, il n'obſervoit pas toujours les formes de la juſtice ; mais il achevoit d'éteindre une République ; & la complaiſance, dans ce cas, eût été dangereuſe. Ses loix criminelles, entièrement contraires à tout ſentiment humain, proviennent directement des maximes Eſpagnoles, qui alors pré- 1574.

dominoient dans tous les gouverne-
1574. mens d'Italie. Il avoit beaucoup trop de déférence pour les conſeils de ſes alliés, le vice-roi don Pierre de Tolède, & le duc d'Albe, les deux Miniſtres les plus ſanguinaires qui aient jamais foulé aux pieds l'humanité. Côme fut colère par tempérament, & il n'eut pas toujours l'eſprit aſſez préſent dans l'occaſion pour ſe modérer. La guerre terminée, les diſſentions finies, ſa ſouveraineté aſſurée, il ſe relâcha de ſa rigueur exceſſive, & uſa de clémence. Non-ſeulement il permit que la loi *Polverina*, dans la partie qui concerne les enfans des rebelles, ne fût point exécutée, mais il donnoit ſouvent aux enfans, les biens confiſqués ſur leurs pères. Dans les cas ordinaires de juſtice, il fut très-exact, & il eut ſur ce point, la réputation du Prince le plus droit & le plus équitable d'Italie. Il étoit d'un accès facile à tout le monde; & perſonne ne ſortit de ſa préſence mécontent. Aucun Miniſtre ne domina ſous lui; & rien ne pouvoit être décidé ſans ſon approbation. Fier avec les Princes, doux envers ſes inférieurs,

il

il étoit craint des uns & aimé des autres. Prudent & circonſpect dans le choix de ſes Miniſtres, il ſavoit les attacher par des récompenſes; & il n'en fut jamais trompé, dans les affaires même les plus délicates. Compatiſſant pour les malheureux, ennemi de l'avarice, ſans être diſſipateur, il étala une grandeur vraiment royale dans la magnificence des manufactures, dans l'embelliſſement des villes & dans les cérémonies d'éclat. Il ſe plaiſoit dans la ſociété familière de ce qu'il y avoit de plus diſtingué parmi les artiſtes & les gens de lettres; & ce goût du Prince fit renaître à Florence les lettres & les arts. Avide de gloire, il voulut éterniſer les plus beaux traits de ſon règne, en les faiſant imprimer ſur le bronze, & enregiſtrer dans les hiſtoires du ſiècle. Une ſuite des médailles, au nombre de quarante, rappelle tout ce qui s'eſt paſſé ſous lui de plus glorieux, ſoit en tems de paix, ſoit en tems de guerre; tout ce qui concerne les manufactures, la marine, le rétabliſſement de la littérature, l'amélioration du climat de Piſe, & les honneurs 1574.

qu'il obtint par tout le bien qu'il fit.
1574. En vertu de ſes ordres, le Varchi entreprit l'hiſtoire de Florence, mais il ne put l'achever ; le Domenichi écrivit la guerre de Sienne & la vie du marquis de Marignan. L'Ammirato & l'Adriani furent auſſi chargés d'écrire la même hiſtoire. Le premier parla plus des tems de la République, que de ceux de la Principauté. On communiqua au ſecond, la plûpart des papiers de Côme, mais non pas tous ; & parmi les écrivains qui ont rapporté les actions de ce Prince, l'Adriani eſt ſans contredit celui qui mérite le plus de confiance ; néanmoins en 1583, ſon ouvrage déjà corrigé par le miniſtère, & imprimé par les Juntes, reçut encore pluſieurs corrections pour pouvoir paroître, & cela à la requiſition des perſonnes qui y étoient nommées. Le duc de Ferrare en particulier s'étant plaint fortement de l'article qui concernoit la cauſe de la préſéance, il fallut réimprimer pour lui, douze feuillets de cette hiſtoire. La vie de Côme fut encore écrite par Baccio Baldini ſon médecin, Aldemanuce & Jean-Bap-

tiſte Cini ; mais tous ces écrivains ignorèrent les affaires du cabinet, & ils furent en outre gênés par le gouvernement. Enfin, le chevalier Philippo Cavriana, Mantouan, écrivit un eſſai ſur les actions & les vertus de ce Prince, ſuivant les manuſcrits qui lui furent communiqués à Florence ; & d'autres laiſsèrent, ſur le même ſujet, des mémoires qui n'ont pas vu le jour : mais il n'a jamais été permis à perſonne de tranſcrire certains papiers de Côme, & ils ont toujours été tenus fort ſecrets par ſes ſucceſſeurs, pour des raiſons particulières. 1574.

CHAPITRE IX.

Syſtême judiciaire de la Toſcane, ſous les deux Pontificats de Pie IV & de Pie V : diſputes avec les Eccléſiaſtiques de l'Etat, au ſujet de la bulle in cœna. *Inſtitution de l'Ordre de Saint-Etienne : Eſprit du gouvernement de Côme & du Prince-Régent, ſon fils : eſſai de légiſlation, depuis 1560, juſqu'en 1574 : fondation des archives générales de Florence.*

UNE des principales attentions de Côme, pour le bon ordre de ſon Etat, fut de prévenir les diſputes entre les deux puiſſances Eccléſiaſtique & Séculière, perſuadé qu'elles étoient une ſource féconde de diſcordes, d'irréligion & de mauvaiſes mœurs. Juſqu'à ces tems, les Papes plus occupés des ſoins d'une politique ambitieuſe, que des devoirs de leur miniſtère, n'avoient écouté que froidement ſes remontrances ; mais à l'élection de Pie IV, les intérêts étant devenus communs entre

le Pape & le duc de Florence, il fut aiſé à celui-ci de parvenir à ſon but. Entre les marques de reconnoiſſance que le Pontife lui donna pour avoir tant contribué à ſon exaltation, furent la conceſſion qu'il lui fit du droit de nommer à tous les évêchés vacans dans ſon Duché, & l'envoi d'un Légat à Florence, qui muni de toute l'autorité convenable, pût appliquer un remède convenable aux déſordres cauſés par le mauvais accord des deux Puiſſances. Pie IV confia ce miniſtère à Jean Campège, évêque de Bologne, prélat conſidéré de Côme; & la bulle fut expédiée le 22 juillet 1560. Ses pouvoirs furent très-amples, & fort au-deſſus de ceux qui étoient ordinairement accordés aux légats. Par exemple, Campège put diſpenſer des irrégularités provenantes d'une naiſſance illégitime, des défauts corporels, & du défaut d'âge, & accorder la permiſſion de conférer les ordres hors des tems marqués par l'Egliſe; il put accorder des diſpenſes de mariage entre parens, juſqu'au troiſième degré, & entre alliés, juſqu'au quatrième; accorder la permiſſion d'avoir des cha-

pelles domeſtiques, des autels portatifs, & de faire célébrer la meſſe hors des tems preſcrits; donner aux Curés le pouvoir d'abſoudre des cas réſervés & des cenſures, délier des ſermens obligatoires, commuer les vœux, accorder les cures & les autres bénéfices dont le revenu alloit juſqu'à cinquante ducats *d'or de la Chambre*; enfin, accorder aux Eccléſiaſtiques la permiſſion d'étudier le droit civil, & d'y prendre des degrés. L'étendue de ces pouvoirs épargnoit au peuple le déſagrément d'être obligé de recourir à Rome. Sa juriſdiction ſuprême contenoit dans le devoir les Eccléſiaſtiques, & ſpécialement les réguliers: dans les cauſes purement eccléſiaſtiques, le Nonce procédoit librement; mais dans les affaires mixtes, comme celles de l'Inquiſition & autres, le Duc & le Légat conféroient enſemble, & ſe demandoient réciproquement leur approbation. Campège & ſes ſucceſſeurs exercèrent ſes pouvoirs à Florence, juſqu'en 1586, où le nonce Donzella, archevêque de Sorrento, fut envoyé. Ces pouvoirs furent alors reſtreints, & ne s'étendirent plus qu'aux

réguliers de l'un & de l'autre ſexe, à l'abſolution de certains cas réſervés & aux diſpenſes concernant le carême. Ces pouvoirs mêmes ſouffrirent encore dans la ſuite une autre reſtriction; de ſorte que les Nonces privés de leur autorité accoutumée, entreprirent ſur celle des Ordinaires, & eurent bien des démêlés avec eux. La cour de Rome, pour jouir des produits de ces pouvoirs, s'empreſſoit de les retirer; & à leur tour, les Nonces, pour ſoutenir leur dignité, dépouillant les Evêques de leur juriſdiction ordinaire, tranſportèrent à Rome toute l'autorité eccléſiaſtique de Toſcane; & les Evêques de cette Souveraineté ne purent plus rien faire ſans la participation de cette Cour. La négligence des ſucceſſeurs de Côme à maintenir l'obſervation de la première bulle, rendit non-ſeulement inutiles la vigilance & les bonnes intentions de Pie IV, mais encore onéreuſes & préjudiciables à l'Etat.

Un autre déſordre qui troubloit la Toſcane trouva auſſi ſon remède dans la condeſcendance de Pie IV. L'exaction de la dépouille des Eccléſiaſti-

ques morts dans cet Etat, étoit une ſemence continuelle de vexations & de procès. Il paroiſſoit bien juſte dans l'ancienne diſcipline de l'Egliſe, que ceux qui s'étoient engraiſſés des revenus de l'Egliſe, lui rendiſſent en mourant ce qu'ils en avoient reçu. Cette ſource de richeſſes, vivement deſirée des Papes, qui profitoient de toutes les occaſions de ſe l'approprier, ne manqua pas de tourner toute entière à leur profit, d'autant plus aiſément qu'ils étoient favoriſés par la maxime des fauſſes décrétales, que le Pape étoit maître de tous les bénéfices du monde, & en pouvoit diſpoſer librement. Ce droit, auſſi peu réel que la maxime ſur laquelle il étoit fondé, fut établi partout; & il y eut par-tout des collecteurs. Paul III autoriſa ce droit par une bulle de 1541; & Pie IV l'étendit par une autre de 1560. Quoique dans le domaine de Florence, le ſtatut & la circulaire de 1539, réſervant pour le ſucceſſeur les fruits de tout bénéfice vacant, donnaſſent par leur teneur même les dépouilles des bénéficiers aux égliſes, ſuivant l'ancien eſprit, néanmoins le duc Côme, dans les tems

périlleux d'une domination commençante, ne put pas s'oppoſer directement à un Pape qui faiſoit profeſſion d'être ſon ennemi; ainſi, ce ne fut pas indolence de ſa part, mais néceſſité, de laiſſer introduire les collecteurs, race odieuſe qui pilloit le peuple, ruinoit les familles par de longs & diſpendieux procès, & qui, ſous le nom de dépouilles eccléſiaſtiques, dévoroit auſſi les patrimoines ſéculiers. Le duc Côme gémiſſoit de ces maux; & dès l'an 1545, il remontra à Paul III que l'uſage des collecteurs, plus propre à ſatisfaire leur avidité qu'à remplir le tréſor du Pape, ne produiſoit en général que de continuelles vexations, des plaintes parmi le peuple, & ne tendoit qu'à faire déteſter de ſi violens procédés. Il propoſa donc de ſupprimer ces collecteurs, & d'accorder les dépouilles à l'hôpital de Sainte-Marie-la-Neuve, qui, au moyen des conventions que l'on auroit faites, en auroit proportionnément tenu compte au tréſor pontifical. Par cet arrangement, le Duc devenu reſponſable envers le Pape de ce que ce prétendu droit auroit produit en Toſ-

cane, lui en auroit rendu la jouiſſance plus aſſurée; & comme il auroit fait la collection à moins de frais par les mains de ſes Miniſtres, il auroit épargné des vexations à ſes ſujets; il auroit eu même un bénéfice au profit de cet hôpital ſi utile pour les infortunés. Cette requête ne produiſit rien; & le Duc ſe vit obligé de laiſſer la Toſcane en proie aux collecteurs, juſqu'à l'élection de Pie IV. Ce Pontife, entrant aiſément dans les vues utiles de Côme, accorda en 1560 à la ducheſſe Eléonore, toutes les dépouilles des abbayes, monaſtères & bénéfices non conſiſtoriaux du domaine de Florence & de celui de Sienne, pour qu'elle en employât le produit en œuvres pies, ſuivant ſon bon plaiſir. Après la mort de la ducheſſe Eléonore, le Pape, par un bref du 6 juillet 1563, donna au duc Côme toutes les dépouilles eccléſiaſtiques de l'Etat de Florence & de celui de Sienne, ſans aucune limitation, à la même condition de les employer en œuvres pies; & deux Evêques furent auſſi-tôt autoriſés à punir de cenſures, quiconque s'oppoſeroit à ce que la donation fût exécutée.

Pendant tout le règne de Pie IV, la Toſcane jouit paiſiblement de ſes largeſſes, qui toutes furent exactement employées à l'entretien des lieux de charité, & au ſoulagement de l'humanité affligée. Mais ſon ſucceſſeur, plus attentif à ſoutenir les prétendus droits du Saint Siège, qu'à faire du bien aux hommes, déclara que la grace avoit pris fin avec la vie de celui qui l'avoit accordée; & il créa le nonce de Florence commiſſaire général de ces dépouilles, avec ordre de les faire exiger, ſuivant l'ancienne méthode. Les raiſons politiques ne permettant pas à Côme de s'expoſer à offenſer le Pape, furent cauſe qu'il laiſſa rétablir ſur cet objet les anciens abus; & que les collecteurs, vexant impunément les parens des Eccléſiaſtiques, réveillèrent le reſſentiment & les clameurs du peuple. Le Pape donnoit pour l'ordinaire ces dépouilles à des particuliers de ſa Cour; & cela fut cauſe que les procès étant entamés à Rome, les infortunés Toſcans qui s'y trouvoient intéreſſés avoient plus à ſouffrir de déſagrémens & de dépenſes que ne valoit la dépouille conteſtée. Pour obvier le mieux

poſſible à tant de vexations & de procès autoriſés par le Pape, & tolérés par Côme, le clergé de Toſcane ſongea à traiter avec Rome, afin de ſe racheter par une compoſition; & il en obtint la permiſſion du Grand-Duc. Il eſt aiſé de comprendre combien volontiers la cour de Rome accepta ces arrangemens; ſoit parce qu'ils établiſſoient un droit ſi conteſté juſqu'alors; ſoit parce qu'ils produiſoient un revenu qu'on pouvoit aiſément percevoir, & ſans s'expoſer à la haine publique.

Les privilèges que Pie IV avoit accordés au duc Côme en faveur de l'ordre de Saint-Etienne, furent moins ſujets à être attaqués par ſes ſucceſſeurs. Le Duc, en imaginant ſon Ordre militaire, eut l'eſprit de faire concourir les Eccléſiaſtiques à la défenſe de ſa marine. Celui de Rhodes, transféré à Malthe, lui fournit ſur ce point un modèle qu'il perfectionna; & la gloire acquiſe par ces vaillans guerriers, en réſiſtant à la formidable puiſſance des Ottomans, l'animoit à en ſolliciter l'exécution. Il ne lui falloit pas aſſurément un Ordre tout Eccléſiaſtique; & même l'Egliſe n'y devoit entrer qu'au-

tant qu'il étoit néceſſaire pour la faire contribuer. Ayant donc combiné les conſtitutions des Ordres d'Eſpagne & d'Italie avec celui de Malthe, il fit dreſſer par Torello le plan de celui qu'il vouloit donner à la Toſcane, puis il fit au Pape les demandes ſuivantes : Premièrement, qu'il réunît au nouvel Ordre tous les bénéfices dont les charges n'étoient point remplies, parce que les égliſes où on les avoit fondés étoient tombées en ruine ; le Grand-Maître promettant de les rebâtir, & d'y faire célébrer avec décence le ſervice divin. Secondement, que le Saint Père donnât au nouvel Ordre la ſurintendance générale de tous les travaux des égliſes du domaine de Florence & de celui de Sienne, avec la faculté de s'en appliquer tous les profits. Troiſièmement, qu'il accordât à perpétuité à l'Ordre, toutes les dépouilles de l'un & de l'autre domaine, comme il les avoit accordées à la Ducheſſe. Quatrièmement, une décime par an dans l'Etat de Sienne. Cinquièmement, la faculté, pour ceux qui prendroient la croix, de retenir les penſions eccléſiaſtiques dont ils ſe trouveroient pour-

vus, d'en pouvoir acquérir d'autres; juſqu'à la concurrence de cinq cens ducats; celle de pouvoir les réſigner, & l'annate en faveur de l'Ordre. Sixièmement, que le Grand-Maître auroit la permiſſion d'ériger en commendes tous les bénéfices ſans charge d'ames, qui ſeroient de patronage laïque, du conſentement néanmoins des patrons, & à la charge d'y faire faire le ſervice divin. Le Duc demanda dans la ſuite d'autres privilèges, & fit préſenter à Sa Sainteté les ſtatuts, pour avoir ſon approbation : elle fut accordée le 30 janvier 1562 ; mais à l'égard des réunions demandées, le Pape s'excuſa de les accorder ſur la difficulté des tems, ſpécialement pendant le concile, & ſur le danger de l'exemple, tandis que tout le monde faiſoit les mêmes demandes ; cependant il promit de les accorder à Côme dans la ſuite, ſur-tout dans les cas *de vacance*, l'aſſurant qu'il protégeroit cet Ordre, & qu'il le regarderoit comme *ſien*. Quant aux autres privilèges, Sa Sainteté voulut que le Duc lui-même choiſît ceux qui lui plairoient le plus parmi tous les privilèges accordés aux

Ordres de Chevalerie. Enfin, dans la bulle du 9 juillet, qui commence par le mot *altitudo*, le Pontife ſtatua que tous les ſujets décorés du nouvel Ordre, ſeroient uniquement & entièrement ſoumis au Grand-Maître, exemtant parmi eux tous les Eccléſiaſtiques, & même les Curés, de la juriſdiction de leurs Ordinaires; que tous les Chevaliers pourroient obtenir des penſions eccléſiaſtiques, juſqu'à la concurrence de deux cens écus, nonobſtant toute autre qu'ils poſſéderoient déjà, & les réſigner à l'article de la mort. Il accorda le pouvoir de teſter en faveur des bâtards, le pontifical au Prieur du couvent, l'exemtion des décimes pontificales de penſions ſur les commanderies; & à tout l'Ordre, les mêmes indulgences dont jouit celui de Malthe. Le Duc de ſon côté accorda au même Ordre divers honneurs & exemtions dans ſon domaine, & la préſéance ſur tous les autres Ordres militaires d'Italie: il l'avoit diviſé comme eſt celui de Malthe, en Chevaliers militaires ou *laïcs*, eccléſiaſtiques, & ſervans. On exigea des preuves de nobleſſe pour les Chevaliers militaires. Quant à ceux

qui ne pourroient les faire, il leur ouvrit l'entrée dans l'Ordre, en fondant des commanderies. L'eſprit du fondateur fut d'exercer la jeuneſſe oiſive à la navigation, & d'avoir des officiers de marine toujours prêts pour le ſervice de l'Etat. Par le dernier article de ſes ſtatuts, il invita les riches Plébéiens à concourir à cet établiſſement; & il y contribua lui-même de ſes propres fonds, fondant des commanderies, & donnant à l'Ordre pluſieurs galères. On lui a reproché depuis d'avoir par cet établiſſement, détourné ſes ſujets du commerce, & d'avoir tenté leur ambition, pour enrichir avec le tems ſon Ordre de leurs patrimoines. Ce n'étoient pourtant point là ſes vues, puiſque de ſon vivant, la plus grande partie de cet Ordre n'étoit pas des Toſcans. D'ailleurs, afin d'éviter la multiplication des biens de main-morte, il fonda beaucoup de commanderies ſur les Magiſtrats de la capitale; & celles qui eurent des fonds propres, les tirèrent pour la plus grande partie des abbayes qui leur furent accordées, & de divers bénéfices dépendans d'un patron, bénéfices que

les particuliers convertiſſoient en commanderies avec l'approbation du Pape. Mais les ſucceſſeurs de Côme, ſéduits par la vanité d'enrichir & d'étendre ce même Ordre, au lieu de le réformer à meſure qu'il s'éloignoit de ſon premier eſprit, qui étoit de ſe rendre utile à l'Etat, s'attachèrent à groſſir ſes revenus en facilitant les fondations des commanderies. Les privilèges accordés par Pie IV, furent révoqués par Pie V dans la partie qui concerne la jouiſſance des penſions eccléſiaſtiques pour les Chevaliers mariés : mais Sixte V, en 1590, dans la bulle *Circumſpecta*, révoqua cette dérogation de Pie IV, & rétablit l'Ordre dans ſes anciens droits.

Le duc Côme répondit à tant de condeſcendance de la part de Pie IV, par une promte acceptation du concile de Trente, d'autant mieux qu'ayant lui-même conſeillé fortement & dirigé la repriſe de ce concile, il pouvoit moins qu'un autre s'exemter d'en obſerver les canons. Les difficultés oppoſées par les Puiſſances ultramontaines aux décrets concernant la réforme, à cauſe des préjudices notables qu'ils

portoient à la juriſdiction des Princes, & du dommage qu'en recevoient les particuliers quant aux droits de patronage des égliſes & des bénéfices, tenoient en ſuſpens les eſprits des Princes Italiens, accoutumés d'attendre en pareils cas, l'exemple des plus puiſſans. Le duc de Florence lui-même, qui permettoit tacitement dans ſon domaine l'exécution du concile, à peine publié à Rome, n'avoit point encore donné de déclarations pour le reconnoître comme loi fondamentale de l'Etat, & encourager le Pape à le faire exécuter en liberté. La république de Veniſe donna la première à l'Italie, l'exemple de la ſoumiſſion au Pape à cet égard; & Pie IV deſira que le Duc ſe modelât ſur elle, comme il le lui témoigna par un bref du 31 octobre 1564, auquel il joignit une copie de l'édit de Veniſe. Dès le 18 novembre ſuivant, le Duc écrivit de Piſe au Prince-Régent, pour lui enjoindre la publication du concile. « J'ai » reçu, lui dit-il, la préſente dépêche » de Rome, par laquelle Sa Sainteté » m'exhorte à faire publier ſolemnel- » lement dans mon Etat, les décrets

» du ſaint concile, & à donner à nos
» Prélats tous les ſecours néceſſaires
» pour qu'ils le faſſent exécuter. Com-
» me il me paroît convenable de don-
» ner au Saint-Père la ſatisfaction qu'il
» deſire, tant afin de lui obéir que
» pour le bien & l'avantage de la Re-
» ligion Chrétienne, que j'ai toujours
» ſervie & ſoutenue ſelon mon pou-
» voir, vous ferez bien d'ordonner à
» Vinta de faire imprimer l'édit de
» Veniſe ſur l'exemplaire que je vous
» envoye, & avec le plus de ſoin &
» d'élégance qu'il ſe pourra; vous le
» ferez expédier *ſub plumbo* & publier
» ſolemnellement, de la manière que
» vous jugerez la plus convenable», &c.
Conſéquemment à cette lettre, l'édit ſuivant fut publié le 28 novembre au nom du Duc. « Nous avons, comme
» Prince Chrétien & fils obéiſſant de
» l'Egliſe Catholique, accepté & ré-
» ſolu de faire publier dans nos Etats,
» les décrets du ſaint concile de Tren-
» te, qui, par l'autorité du Saint-Siège,
» commencé ſous Paul III, & con-
» tinué enſuite ſous Jules III, l'un &
» l'autre Pontifes d'heureuſe mémoire,
» enfin avec la grace de l'Eſprit-Saint,

» & ſous le béatiſſime Pie IV, aujour-
» d'hui Pontife, moyennant la ſageſſe
» & la vigilance de Sa Sainteté, s'eſt
» terminé de la manière qu'on devoit
» attendre de tant de Prélats de toutes
» nations, auſſi illuſtres par leur ſcien-
» ce que par leur piété, & qui, avec
» l'intervention des Ambaſſadeurs de
» Sa Majeſté Impériale & de pluſieurs
» Rois, de celui de Veniſe, du nôtre
» & de ceux de divers autres Princes
» & Républiques Chrétiennes, aſſem-
» blés dans ce même ſacré concile par
» le zèle & les ſoins de Sa Béatitude,
» & inſpirés par la grace divine, ré-
» formant avec piété & ſtatuant ſui-
» vant l'eſprit de l'Egliſe Catholique,
» ont procuré de grands biens à la
» Religion Chrétienne; de quoi nous
» devons remercier Dieu, & enſuite
» Sa Sainteté, qui, depuis le moment
» de ſon exaltation, n'a négligé aucun
» moyen de conduire à une heureuſe
» fin cette glorieuſe entrepriſe: néan-
» moins, exhortés nouvellement par
» Sa Sainteté à aider l'exécution &
» obſervation des ſuſdits décrets ca-
» tholiques dans nos Etats, mus par
» l'obéiſſance que nous devons au Siège

» Apoſtolique & le deſir que nous
» avons, conformément à celui de nos
» ancêtres, de favoriſer & appuyer
» l'exécution de ſes ordres & régle-
» mens, & ayant demandé l'avis de
» nos très-magnifiques Conſeillers &
» Sénateurs, outre l'acceptation & pu-
» blication du concile, nous voulons,
» en vertu de notre pleine puiſſance
» & autorité ſouveraine, & par notre
» préſent édit, nous commandons ex-
» preſſément à tous nos lieutenans,
» magiſtrats, gouverneurs, commiſſai-
» res, capitaines, vicaires, podeſtà,
» juges, recteurs & officials, & à tous
» ceux qu'il appartiendra dans nos do-
» maines, que pour l'exécution & obſer-
» vance des très-ſaints canons du ſacré
» concile de Trente, confirmés ſolem-
» nellement par Sa Béatitude, ils prêtent
» aide & faveur convenable aux révé-
» rendiſſimes archevêques de Piſe, de
» Florence, de Sienne, & à tous les
» Evêques & autres Prélats de notre
» domination; & en cas de quelque
» contravention notable, qu'ils nous
» en donnent avis de tems en tems,
» pour le ſoutien & la conſervation
» des ſuſdits décrets, à l'honneur &

» gloire de Jeſus-Chriſt notre Sei-
» gneur, pour l'accroiſſement de la
» foi catholique & la ſatisfaction de
» Sa Béatitude. Et en foi », &c.

Quoique Pie V eût montré pour Côme un attachement qui ne cédoit point à celui de ſon prédéceſſeur, le ſyſtême judiciaire de la Toſcane ne laiſſa pas de ſouffrir, ſous lui, les plus rudes attaques. Ce Pape fut un de ceux qui voulurent aſſujettir à leur Siége toutes les Puiſſances de l'univers, comme il parut par les additions qu'il fit, en 1567, à l'ancienne bulle d'excommunication, qu'on a coutume de publier toutes les années le jeudi ſaint, à la cérémonie de la cène, & par la manière dont il propoſa la ſienne, voulant que ſans attendre l'avis ni le conſentement des Princes, toute la catholicité s'y conformât; que les Evêques la fiſſent publier chacun dans tout ſon diocèſe; que les Curés la luſſent à leurs paroiſſiens, & la fiſſent afficher aux portes des égliſes. Les graves obligations qu'elle impoſoit, & les menaces terribles dont elles étoient accompagnées, jettèrent les peuples dans la conſternation; mais elle révolta la plûpart

des Souverains, à qui elle faiſoit inhibitions & défenſes d'impoſer de nouveaux impôts, ou d'augmenter les anciens, ſans la permiſſion du chef de l'Egliſe. Les reclamations de Philippe II & des Vénitiens contre cette bulle, ſont aſſez connues, ainſi que les faſtidieux démêlés que chaque Prince eut dans ſes Etats avec les Eccléſiaſtiques. En Toſcane, on eut attention à ne pas déplaire au Pontife : mais on s'attacha cependant à prévenir les fâcheuſes conſéquences de cette bulle. On y jugea donc à propos de ne pas s'oppoſer ouvertement à ſa publication, mais de s'en rapporter à la prudence des Evêques, & d'éprouver dans cette conjoncture leur fidélité & leur zèle pour leur Souverain. Cette méthode réuſſit bien dans certains diocèſes & mal dans d'autres, ſuivant la prudence, le degré de fermeté, & les intérêts particuliers des Prélats. Quoique les trois ordres de l'Etat s'oppoſaſſent à ce que la bulle fût publiée ſans l'approbation du gouvernement, elle ne laiſſa pas d'être librement affichée dans divers endroits. Tous les Moines en général, & par-

ticulièrement les Dominicains, animés d'un prétendu zèle de religion, excommunioient tout le monde, & refuſoient aux exacteurs des nouveaux droits, l'abſolution & les ſacremens. Les premiers ſymptômes de cette frénéſie parurent à Arezzo, où les Prêtres & les Moines ayant fait cauſe commune, s'accordèrent aux fêtes de Pâques, à refuſer l'abſolution & la communion aux Miniſtres des Princes, & à tous les membres des communautés à qui appartenoient les fermes. Ils prétendoient tous être exemts de payer les entrées, les tailles des biens patrimoniaux, taxés à l'eſtime dans les cadaſtres, & l'augmentation du ſel. Ils formèrent des cabales, répandirent des copies de la bulle, inſultèrent les exacteurs; & pour mieux communiquer le feu de la ſédition, ils faiſoient des conférences publiques, dans leſquelles ils ſoutenoient que les Eccléſiaſtiques en payant, n'encouroient pas moins les cenſures portées par la bulle, que les laïques en exigeant. Les citoyens effrayés, demandoient inſtamment de pouvoir ſe démettre des charges des communautés.

Enfin

Enfin, pour empêcher les progrès de cette fermentation, on imagina de laiſſer paſſer aux portes les effets des Eccléſiaſtiques, & de ſe contenter de les marquer dans des livres. L'Evêque étoit dans un grand embarras, & il ne ſavoit que répondre aux officiers du Régent, ſi ce n'eſt qu'il donneroit l'abſolution à ceux qui ſe confeſſeroient à lui. Toutes les exhortations faites aux ſupérieurs des couvens furent inutiles; & les menaces ne le furent pas moins. Les refus de ſacremens continuoient toujours. Les habitans d'Arezzo ſe voyoient avec peine dans cet état de diſcorde avec l'Egliſe, & pluſieurs d'entr'eux demandant en ſecret leur abſolution à Rome, on leur répondit qu'ils l'auroient s'ils rendoient aux Eccléſiaſtiques les droits qu'on avoit perçus. Alors l'évêque Minerbetti prit le parti d'aſſembler dans cette ville un ſynode, où il engagea les Eccléſiaſtiques à donner volontairement à leur patrie, pour le bien de la paix, ce qu'ils avoient payé forcément, & de s'en rapporter à l'avenir ſur ce point, à ce que décideroit la juſtice. Ayant par ce moyen

ſéparé les Prêtres des Religieux, il parvint enſuite à vaincre l'obſtination de ces derniers, & à leur faire adopter le même parti.

Cet eſprit de ſédition étoit auſſi parvenu juſqu'à Montepulciano, où le Grand-Vicaire, à l'abſence de l'Evêque, publia ſolemnellement la bulle. On vit les mêmes révoltes des deux Clergés, les mêmes refus de ſacremens qu'à Arezzo. Mais les Eccléſiaſtiques formèrent des aſſemblées pour conférer entr'eux; la ville y envoya de graves perſonnages qui appaisèrent un peu les eſprits; l'Evêque vint enſuite, deſtitua ſon Grand-Vicaire, & par ſes exhortations, rétablit le calme dans ſon troupeau. Il n'en fut pas de même à Cortone: les Eccléſiaſtiques de cette ville ayant eſſuyé des frais de juſtice pour n'avoir pas payé les impoſitions, un Dominicain, ſuivi de tous les Moines, ſe préſenta tumultuairement au juge, la bulle à la main, déclarant qu'ils avoient reçu leur quittance de Rome, & que le Prince, les Miniſtres & toute la ville étoient excommuniés. A Piſtoia, les Dominicains firent afficher à la porte de la cathédrale, un

bref du Pape, du 29 juillet 1566, par lequel tous ceux qui exigeoient des Religieux quelques droits, étoient excommuniés & condamnés à une amende de mille ducats. Aux fêtes de Pâques de 1571, le Vicaire général de l'évêque de Massa, dans la Maremme, avant de communier les officiers municipaux de cette ville, s'avisa tout-à-coup de les obliger à jurer l'observation de la bulle, & l'obéissance à l'Evêque & à l'Eglise. Tous ces attentats des Ecclésiastiques, & les troubles qui en étoient les suites, obligèrent le Régent à chercher les moyens de les arrêter, sans néanmoins s'exposer à rompre avec le Pape. Il eut donc recours à une bulle de Léon X, donnée à Florence le 18 février 1516, par laquelle ce Pontife permettoit à la République de soumettre aux impositions le Clergé comme le reste des citoyens, & qui n'avoit point été abrogée par celle de Pie V. Léon déclaroit dans cette bulle, que le zèle excessif des Florentins à fonder des églises, à doter des monastères & des hôpitaux, étant devenu préjudiciable aux finances de l'Etat, en lui retran-

chant une partie des droits établis ſur les biens-fonds, demandoit ſon attention, puiſqu'il devoit, comme père commun, s'intéreſſer au maintien de leur puiſſance & de leur liberté. En conſéquence, il donna à la République le pouvoir d'impoſer ſur les biens exiſtans à Florence & dans ſon territoire, qui dans les cinquante dernières années avoient paſſé, ou qui paſſeroient dans la ſuite entre les mains des Eccléſiaſtiques, même des Cardinaux, quelque droit que ce fût, comme s'ils appartenoient à des laïques, pourvu que ces droits ne paſſaſſent pas la valeur de deux décimes, laiſſant à l'Evêque le ſoin de décider, lorſqu'il y auroit lieu, ſur les biens qui ſeroient dans les cas énoncés. C'étoit ſur cette conceſſion qu'avoient été fondées les impoſitions miſes depuis par la République ſur les gens d'égliſe, & toutes celles dont ils avoient été chargés enſuite par le Souverain, particulièrement à l'occaſion de la guerre de Sienne; enfin, toutes les charges qui excitoient alors les clameurs des Eccléſiaſtiques. Mais les Religieux de Cortone & d'Arezzo répondirent que la bulle de Léon ne

les regardoit point, puiſqu'elle ne s'étendoit qu'à la ville & au territoire de Florence, & le Prince, pour leur faire entendre raiſon, fut forcé d'avoir recours à un argument plus déciſif. Il fit ordonner au commiſſaire de Cortone, de ſignifier aux Prêtres & aux Moines, qu'ils euſſent à reſter tranquilles, & qu'ils s'adreſſaſſent au Souverain ſi on leur faiſoit tort; & s'ils continuoient à ſe mutiner, que l'on arrêtât les plus ſéditieux, & que l'on fît payer le reſte. Enſuite on prouva que dès les premières années qui ſuivirent la bulle de Léon, la République s'étoit miſe en poſſeſſion d'impoſer ſur les Eccléſiaſtiques de Cortone & d'Arezzo, comme ſur tous les autres du domaine. Ces obſervations eurent toute leur force par la mort de Pie V, qui acheva de rétablir par-tout la ſubordination & la paix.

Un autre moyen qu'avoit imaginé ce Pape de cauſer des troubles, fut de donner des bulles très-ſévères ſur la clôture des Religieuſes. Il en publia deux, l'une en 1566, l'autre en 1569, par leſquelles dérogeant aux anciens uſages, il aſtreignit les Religieuſes à des vœux

extrêmement rigoureux ſur ce point. Quant à celles du tiers-ordre, qui ne faiſoient point de vœux ſolemnels, il ordonna aux Evêques de leur propoſer l'alternative, ou de les faire & de ſe ſoumettre à la clôture, ou d'être chaſſées de leurs couvens. Dans la Toſcane, Côme ſembloit avoir ſuffiſamment pourvu à la diſcipline & au bon ordre par les réglemens qu'il fit au ſujet de ces monaſtères, & en obligeant les Religieuſes à l'obſervation exacte de l'inſtitut qu'elles avoient embraſſé. La clôture n'y étoit pas obſervée avec la dernière rigueur; & l'on y laiſſoit à la prudence des Supérieurs, de permettre dans certaines occaſions la ſortie des Religieuſes. Le ſynode de Florence, de l'année 1508, ordonnoit qu'aucune Abbeſſe, ni Sœur profeſſe ou converſe de quelque Ordre que ce fût, ne pourroit, avant l'âge de quarante ans, ſortir du couvent ſans la permiſſion de l'Archevêque ou d'un Grand-Vicaire; & que dans ce cas, elle ne ſortiroit qu'avec l'habit de ſon Ordre & convenablement accompagnée. Celui de 1518 défendoit à toute Religieuſe ou Converſe, au-deſſous de

quarante ans, d'aller quêter hors de la ville, privant l'Abbeſſe & la Supérieure de leur place pour un an, auſſitôt qu'elles en donneroient la permiſſion. Ces réglemens avoient été faits pour toutes les Religieuſes de Florence, & ſpécialement pour celles du tiers-ordre, qui, privées de patrimoine, ſe ſoutenoient uniquement par la quête & par le travail. Leurs monaſtères, refuges de beaucoup d'infortunées, qui cherchoient dans la Religion les ſecours & les conſolations qu'elles auroient eu peine à trouver dans le monde, n'ayant point de revenus & n'étant pas ſoumiſes à la clôture, n'avoient la plupart aucune commodité; peu de logement, point de chapelle, point d'eau, ni de jardin, ni aucun moyen de mettre en état d'exécuter ce qui étoit ordonné par la bulle. La dureté des Ordinaires contribua beaucoup encore à augmenter le malheur de ces triſtes victimes de l'indigence. Incapables de choiſir entre la clôture, bien plus difficile à obſerver dans leurs malheureuſes retraites que dans les autres monaſtères, & la misère qui les attendoit dans le monde, elles étoient

tourmentées par la crainte des cenſures & par celle du joug peſant qu'on vouloit leur impoſer, & elles étoient dans une agitation extrême. Ces inconvéniens furent repréſentés à Pie V par l'ambaſſadeur de Côme, qui démontrant l'impoſſibilité de renfermer ces filles, ſans leur procurer auparavant le néceſſaire dont elles manquoient, demanda une ſurſéance en leur faveur, en attendant qu'on eût imaginé des moyens de les faire ſubſiſter dans la retraite. Le Pape fit répondre au Duc par le cardinal Alexandrin. Celui-ci écrivit un ſermon, dans lequel il expoſoit que la divine Providence avoit, par le miniſtère d'un corbeau, envoyé du pain au prophète Elie & à l'hermite Paul dans leurs déſerts; qu'elle ne manqueroit pas d'inſpirer à quelques bonnes ames de donner des ſecours aux Sœurs du tiers-ordre, & que d'après cela elles ne devoient pas tarder un moment à ſe renfermer. Il eſt facile d'imaginer que cette réponſe ne conſola pas beaucoup ces pauvres Sœurs, qui pouvoient mourir de faim en attendant le corbeau. Cependant les regards du public, l'effroi des cenſures & la néceſſité les

obligèrent à ſe ſoumettre ; & elles trouvèrent effectivement dans l'humanité du Prince, & dans celle des plus riches citoyens, de quoi pourvoir à leurs plus preſſans beſoins ; mais, dans la ſeule ville de Florence, il y avoit dix monaſtères bien remplis de ces infortunées ; les ſecours qu'elles recevoient leur devinrent bientôt inſuffiſans, & il fallut que le Pape lui-même, en 1570, prît ſoin d'elles. Il leur céda une partie de ce que lui produiſoit en Toſcane le tribunal de l'édifice de S. Pierre. Les Sœurs du tiers-ordre ne montrèrent pas dans tout le domaine la même réſignation pour un tel ſacrifice. Dans les villes où elles n'étoient pas ſous la direction des Religieux, & où ſe trouvèrent des Evêques prudens & fermes, elles eurent moins de répugnance à quitter leur état, & à retourner chez leurs parens. A Sienne, la misère & la détreſſe de ſept monaſtères de ces filles tint par néceſſité la clôture ſuſpendue ; mais un certain concours de circonſtances la fit effectuer enſuite ſous Grégoire XIII.

Les maux dont on vient de parler n'étoient rien encore, en comparaiſon

de ceux que produisirent l'esprit inquisiteur de Pie V, & le desir ardent qu'il avoit d'étendre par-tout la despotique juridiction d'un odieux tribunal. Sous le paisible pontificat de Pie IV, les trois députés avoient été continués à Florence: ils avoient le Nonce pour surintendant, examinoient les causes & en faisoient leur rapport au Duc avant de les faire exécuter. Néanmoins en 1560, à l'arrivée de l'évêque de Bologne, on fit le procès à Corneille Socin, de Sienne, accusé d'avoir adopté la doctrine de Fauste Socin; mais comme il ne faisoit d'autre réponse aux questions qui lui étoient faites, sinon qu'il croyoit tout ce que dit l'Ecriture, le Duc consentit qu'il fût envoyé à l'Inquisition de Rome. Cela fut cause que Pie V révoqua dans la suite la députation de Florence, & que même il exclut le Nonce du tribunal de l'Inquisition. Il ne s'en tint pas là; & sous prétexte qu'il ne falloit pas divulguer les secrets de ce tribunal, il le réduisit à la seule personne d'un Religieux de l'ordre de S. François. On a vu par l'histoire de Carnesecchi, quelle étoit l'ardeur de ce Pape à poursuivre les sectaires &

ceux qu'il ſoupçonnoit de les favoriſer. Cette ardeur, & la complaiſance politique de Côme, pour toutes les volontés de ce même Pontife, répandirent la conſternation & la terreur à Florence. Malgré cela, la doctrine des Sociniens couvoit à Sienne, & Aonio Paleario, qui avoit été précepteur dans cette ville chez les Belanti, enſuite maître d'école ſur la colline, avoit répandu dans ces quartiers des ſentimens qui ne plaiſoient pas à la cour de Rome. Il y eut de grandes plaintes faites par l'Inquiſition Romaine, ſur ce que dans la ville de San-Gimignano, quelques élèves de Paleario avoient ſoutenu, dans une école établie pour l'explication du Dante, que la volonté peut être forcée par l'amour des femmes. Auſſitôt la perſécution ſe porta de ce côté-là; & ceux des accuſés qui ne prirent pas la fuite, furent pourſuivis juridiquement par l'Inquiſiteur, ou transférés à Rome. On ne fit même pas difficulté d'arrêter & de livrer au Pape des Allemands, qui faiſoient leurs études à l'univerſité de Sienne, & qui étoient venus dans cette ville ſur la foi de la ſûreté

publique : de même à Florence, lorſqu'on y arrêta Carneſecchi, bien des perſonnes prirent la fuite, & d'autres furent transférés à Rome comme fauteurs du même. Le Frère Inquiſiteur, pour faire ſa cour au Pontife, vexoit tout le monde ſous le moindre prétexte ; & interrogeant les gens ſimples ſur les plus profonds myſtères de la Religion, il accuſoit d'héréſie ceux qui ne répondoient pas, comme s'ils euſſent été ſur les bancs de l'école. Le Régent remontra au Pape qu'une telle manière de procéder ne pouvoit ſe ſouffrir, & il le pria de donner pour adjoints à l'Inquiſiteur l'Archevêque & le Nonce; mais tout ce qu'il put obtenir de la dureté de Pie V, ce fut le rappel de ce Moine, & la ſubſtitution d'un autre un peu moins outré. Bientôt la méfiance & la crainte s'emparèrent de tous les étrangers qui étoient en Toſcane; car les Inquiſiteurs craignoient tellement que l'Italie ne fût infectée par les Allemands & les François, que tous ceux qui arrivoient de ces contrées, ſans être parfaitement inſtruits de leur catéchiſme, étoient vexés de mille manières, &

exposés à être mis dans un cachot. Toutes ces persécutions ne déracinoient pas les erreurs; au contraire, il sembloit qu'elles servissent à les propager encore plus. Jamais, par exemple, on ne crut tant aux enchantemens & à l'assistance du diable. En 1569, cinq femmes furent brûlées à Sienne, comme ayant été convaincues d'avoir renoncé au baptême, pour se donner au démon, & d'avoir ensorcelé dix-huit enfans.

Il s'en fallut aussi beaucoup que ces persécutions contribuassent à la réforme des mœurs; le peuple indisposé contre les loix sévères du gouvernement, & irrité des menaces & du violent procédé de l'Inquisition, devenoit plus féroce, & il se rendoit coupable d'autant d'atrocités que dans les tems même des troubles. L'esprit de cour & la littérature, la chevalerie, les fêtes, avoient certainement raffiné les mœurs & donné plus d'élégance aux manières des principaux citoyens; mais ne pouvant plus prétendre au gouvernement, ils se contentoient alors d'aspirer aux charges & aux honneurs qui pouvoient les distinguer du peuple. Il résulta de là une

entière diviſion de ces deux ordres, qui étoient auparavant liés par des intérêts communs. Ces intérêts n'exiſtant plus, toute correſpondance entre l'un & l'autre ceſſa, & la nobleſſe n'eut plus que du mépris pour la multitude. Tant que le duc Côme gouverna par lui-même, il eut ſoin de ſe l'attacher par ſes largeſſes & par l'exacte adminiſtration de la juſtice. Le Régent, élevé à l'Eſpagnole, ne penſoit pas comme ſon père; ne ſe repaiſſant que des hommages & des flatteries des grands, il étoit bien éloigné de cette héroïque bonhommie qui porte à écouter les plaintes des malheureux, & à les conſoler dans leurs infortunes. Le Duc connut bientôt ce défaut de ſon fils; & tant qu'il vécut, il ne manqua pas de l'en avertir & de lui en montrer les conſéquences. En effet, en 1568, c'eſt-à-dire, quatre ans après ſa retraite, voyant avec douleur qu'au milieu de la profonde paix dont jouiſſoit ſon Etat, les gémiſſemens du peuple ne faiſoient que croître, & que cette communication libre & affectueuſe qu'il avoit eu ſi à cœur d'établir entre le trône & les ſujets, étoit déſormais rom-

pue, il manifeſta ſon mécontentement ſur ce point au chef de la magiſtrature par une lettre du 4 juin, qu'il écrivit toute entière de ſa main, & dans laquelle il s'exprime ainſi : « Quand » j'abandonnai, il y a quatre ans, le » gouvernement de l'Etat, ce que je » ferois encore plus volontiers aujourd'hui, à cauſe des bonnes qualités » du Prince mon fils, j'avois introduit un bon uſage, qui faiſoit grand » plaiſir à mes Florentins & à tous » mes autres ſujets : toutes ſortes de » perſonnes, de quelque rang & état » qu'elles fuſſent, pouvoient, quand » le cas l'exigeoit, s'adreſſer à moi directement, me remettre leurs lettres » en main propre & s'expliquer avec » moi, ſans craindre que leur ſecret » fût violé. Par ce moyen, chacun » avoit la ſatisfaction de ſavoir que » j'étois inſtruit de ce qui l'intéreſſoit, » & de recevoir de moi les inſtructions » dont il avoit beſoin, ſans inſtruire » d'autres perſonnes de ſes affaires ; » correſpondance commode & sûre, » d'où il arrivoit encore que, connoiſſant la ſituation de ceux qui s'adreſſoient à moi, je tirois de là des

» lumières pour leur avantage & pour
» celui de l'Etat. Je ne ſais pas d'où
» peut venir le changement qui eſt
» arrivé à cet égard, & ſi le peuple
» s'eſt imaginé que j'étois las de ce
» commerce; mais, quelle qu'en ſoit
» la raiſon, la communication a diſ-
» continué, ſinon en tout, du moins
» en grande partie: & comme je n'ai
» cédé le gouvernement à mon fils,
» que pour le bien du peuple & me
» donner un compagnon qui, en me
» ſoulageant dans mes travaux, con-
» courût avec moi au bonheur public,
» j'ai voulu vous faire entendre que
» le Prince, auſſi bien que moi, nous
» recevrons toujours avec grand plaiſir
» ces lettres, que nous ſeuls les verrons,
» & que nous en ferons uſage pour
» l'utilité générale & particulière, avec
» ce zèle dont j'ai donné des preuves
» pendant tant d'années que j'ai gou-
» verné, & qui n'eſt pas moins vif
» dans le Régent. Je ſerai bien aiſe
» que vous aſſuriez de cette bonne
» volonté de notre part tous ceux à
» qui vous aurez occaſion de parler,
» en commençant par les Magiſtrats
» qui vous ſont ſubordonnés; car je

» puis vous certifier qu'en tout & par-
» tout, & en public comme en par-
» ticulier, on nous trouvera prêts à
» nous donner tous les mouvemens
» & toutes les peines qu'exigeront les
» circonſtances, pourvu qu'on veuille
» s'ouvrir à nous, comme à des con-
» fidens sûrs & à des amis », &c. Le Duc parloit plus clairement à ſon fils, & il paroît qu'il étoit ſi mécontent de ce Prince, que, ſans le point d'honneur, il auroit repris le gouvernement. Voici ce qu'il lui écrivoit le 22 août 1568 : « Je vous envoie ces lettres
» qui vous appartiennent, puiſque je
» vous ai remis l'Etat & ſes revenus ;
» diſpoſez-en donc à votre volonté :
» je vous rappellerai ſeulement que la
» réſerve que je me ſuis faite roule
» ſur deux points ; l'un eſt la juſtice,
» l'autre les choſes qui touchent à
» l'honneur. Ainſi ayez d'abord de-
» vant les yeux la gloire de Dieu, en-
» ſuite la juſtice ; (& par-là j'entends
» plus que vous ne croyez) ; enfin,
» votre honneur & le mien, qui ne
» ſont qu'un. Songez qu'il y a des
» perſonnes qui ne demandent qu'à
» nous déſunir ; connoiſſez-les comme

» je les connois ; & ſi vous ne voulez » pas ouvrir les yeux, il faudra que » je prenne un parti : j'en ſerai fâché, » mais je n'en ſerai pas la cauſe ; car » je ne deſire que votre repos & le » mien. Vous m'entendez ſans doute : » que Dieu veuille donc vous guider » dans ſa ſainte voie, & qu'il vous » donne les lumières néceſſaires pour » connoître le monde & les méchans » dont il eſt rempli, comme je les » connois, grace à lui ; & de maître » que vous êtes, ne devenez pas com- » pagnon ; car c'eſt à vous ſeul que » j'ai confié la juſtice & le gouver- » nement. Souvenez-vous enfin que » Dieu eſt ſur-tout », &c.

Ces corrections paternelles furent un frein pour le Régent tant que le Duc vécut ; mais elles ne purent empêcher que les favoris, abuſant de ſa foibleſſe, ne le rendiſſent odieux au peuple. Chacun ſe rappeloit avec douleur l'activité & la juſtice de Côme, ſa bonté égale pour tout le monde, & le facile accès que chacun avoit auprès de ſa perſonne. Le principal Miniſtre du Régent étoit le cavalier Antoine Serguidi de Volterre, qui

étant, dès ſa première jeuneſſe, entré au ſervice du Prince, & l'ayant toujours ſuivi dans ſes voyages, avoit acquis ſa faveur, plutôt par l'effet de l'habitude que par ſon mérite. Le mariage qu'il avoit contracté avec une des filles de Concino, lui avoit procuré la protection de ce Miniſtre, ſi puiſſant auprès du Souverain, & l'avoit mis à portée d'être employé dans les affaires du cabinet, à la tête deſquelles étoit Concino. Elevé à la Cour, il avoit appris de bonne heure à être inſinuant, & il étoit parvenu à la plus haute faveur auprès du jeune Prince, en flattant tous ſes goûts & en les ſecondant. Après la mort de Côme, ſuivant l'uſage des vils adulateurs, il paya ſon bienfaiteur de la plus noire ingratitude, & il le fit tomber dans la diſgrace du nouveau Grand-Duc. Ce favori, de concert avec Blanche Capello, & quelques courtiſans qu'il avoit ſu mettre dans ſes intérêts, diſpoſoit de tout arbitrairement; & le peuple, à peine encore accoutumé à obéir à un Prince, ne ſouffroit qu'avec impatience de ſe voir gouverné par un ſujet mépriſable. On avoit déjà réformé

le conſeil ſecret ; & même celui de *la Pratique* ſecrète avoit été réduit à une ſimple magiſtrature ; il n'y avoit plus de règles pour la diſtribution des places, & la faveur ſeule en décidoit. En 1562, il y avoit à Florence quatre cens quatre-vingt familles, qui toutes avoient le droit d'aſpirer à être du ſénat des Quarante-huit. Côme s'étoit attaché à diſtribuer ce premier de tous les grades de la ville, de manière à ne point faire de jaloux ; & il étoit ſi exact ſur ce point, qu'il refuſa d'admettre dans ce ſénat un protégé de Pie IV, parce qu'il s'y trouvoit déjà d'autres ſujets de la même famille. Cette attention prudente ayant été négligée par ſon ſucceſſeur, ce fut un ſujet de plus de mécontentement pour le public ; & il fut encore augmenté lorſqu'on vit des familles nouvelles s'élever dans la ville & occuper les premiers honneurs, au préjudice de celles qui avoient prodigué leurs biens & leur ſang pour la défenſe de la Maiſon de Médicis. La crainte de cet inconvénient avoit été une des raiſons qui avoient déterminé Côme, lorſqu'il ſe démit du gouvernement, à vouloir être informé

des principales affaires. Un autre ſoin plus important encore qu'il ſe réſerva, fut celui de la légiſlation, & on doit lui attribuer les principales loix de la Toſcane, même celles qui furent publiées après ſa mort.

Après une longue & déſaſtreuſe guerre, il eſt ordinaire de ſonger à corriger les abus qu'elle a introduits, & de penſer à rendre la paix ſolide & durable. Une grande partie des loix données à la Toſcane, depuis 1560, juſqu'en 1574, tendent à ce but. L'Etat de Sienne, comme nouvellement acquis, exigeoit la principale attention : car il s'agiſſoit foncièrement d'abolir une République & d'en laiſſer ſubſiſter les veſtiges. L'ancien ſyſtême de cette République, ſi toutefois elle avoit un ſyſtême, entretenoit un eſprit de diſcorde & de ſédition entre divers partis qui n'aſpiroient chacun qu'à dominer par la force. Cette diviſion qui régnoit parmi les nobles engagea le peuple qu'ils opprimoient à ſe ſoulever contr'eux, & il vint à bout de les exclure du gouvernement ; mais ce fut pour ſe donner en proie à neuf, & enſuite à douze petits tyrans qui

ne tardèrent pas à lui déplaire ; & corrigeant encore ce ſyſtême, loin de ſe procurer la sûreté & le repos, ils ne firent que multiplier les partis. De nouvelles corrections portèrent de nouveaux coups à la liberté & causèrent autant de fois le malheur & la ruine de pluſieurs citoyens. La diſcorde, l'animoſité & l'eſprit de vengeance étoient enracinés au milieu de tant de partis entre le peuple & la nobleſſe, & entre peuple & peuple, nobleſſe & nobleſſe. Ils étoient encore favoriſés par des regiſtres publics où étoient, ſous le titre de chaque faction, les noms de tous ceux qui la compoſoient. L'objet de ces regiſtres, que l'on appeloit Monts, étoit d'admettre aux charges des ſujets pris dans la faction dominante & d'en exclure les autres. Le projet de Granvelle, quand il fut envoyé par Charles-Quint pour appaiſer les troubles de cette ville, avoit été d'admettre à la participation du gouvernement de l'Etat, tous ces Monts indiſtinctement. Ce projet fut ſuivi par Mendoza : néanmoins dans un tel mêlange de riches & de pauvres, ne pouvant guère y avoir

d'égalité, ces pauvres qui étoient les plus nombreux, s'unirent au peuple, & tous enſemble chaſsèrent les citoyens les plus puiſſans. Le duc Côme rétablit les Monts (*a*), ſuivant la réforme de Mendoza, & en exclut comme lui ces familles qui étoient plus propres à exercer les arts qu'à gouverner l'Etat; il abolit le grand-conſeil créé par le peuple lors de la révolution, & il établit à la place un conſeil perpétuel, compoſé de cent citoyens: dont vingt-cinq de chaque Mont; & parmi ces cent, tirés des quatre Monts, il y en eut vingt de choiſis pour former le tribunal de la *Balia*. Cette diſpoſition eut pour but de faire oublier aux Siennois leurs anciennes diviſions, & de réunir, ſous une ſeule magiſtrature ſuprême, les intérêts de tous les Monts. Il confirma le capitaine du peuple & la ſeigneurie, avec toutes les prérogatives & les anciennes apparences de la liberté. Il voulut cependant que les affaires les

(*a*) Sous ſon autorité, ils ceſsèrent d'être dangereux; & ils ne furent plus qu'une diſtribution des citoyens ſous différens titres. *Note du Trad.*

plus importantes fuſſent traitées par la Balia avec l'intervention & approbation de ſon Lieutenant & Gouverneur général, laiſſant ſeulement au conſeil l'élection de certaines magiſtratures ſubalternes & l'approbation de certains arts de la ligue civile. Il détermina la juriſdiction des différens tribunaux, celle des juges de l'Etat, & il compléta cette réforme par une amniſtie générale de tous les délits commis avant ſa priſe de poſſeſſion. Ce réglement fut publié à Sienne le premier février 1561, lorſque le Duc retourna de Rome dans cette ville; & depuis il a toujours été obſervé comme une loi fondamentale de cet Etat, qui a continué d'être regardé comme diſtinct de celui de Florence, & abſolument indépendant des magiſtratures de cette ville. Seulement une ordonnance du 24 ſeptembre 1572, établit la liberté du commerce entre les deux Etats, relativement à l'exportation des beſtiaux & de toutes les denrées. Cette liberté cependant ne fut pas ſuffiſante pour établir une communication entre les peuples des deux Etats; & ils conſervèrent long-tems encore

encore la mémoire de leur ancienne rivalité & des guerres cruelles qu'ils s'étoient faites l'un à l'autre.

Les réglemens que fit Côme pour le domaine de Florence, par rapport au gouvernement & à l'adminiſtration de la juſtice, furent très-conſidérables. Les uns eurent pour but de nouveaux avantages & commodités du peuple ; d'autres la réforme des anciens abus ; & d'autres enfin furent occaſionnels. Quant à ceux-ci, la conjuration de Pucci lui inſpira de confirmer & mettre en vigueur la loi 1529 contre les rebelles, regardée comme utile, à cauſe des ſubtilités dont elle eſt remplie pour attirer au fiſc les biens des condamnés ; & en 1562, il borna au terme de dix ans la connoiſſance & la preſcription des délits, & à cinq, celle des tranſgreſſions. Dans la ſuite, il réforma divers abus introduits dans l'exercice des magiſtratures ; & il fit diverſes ordonnances concernant la police & le bon ordre des villes. Il réforma pareillement les anciens ſtatuts des magiſtratures, d'après le plan qu'il avoit tracé au commencement de ſon règne ; & par ce moyen, ſans abolir

les anciennes loix, il étendit ou borna la juriſdiction des tribunaux. Le 5 ſeptembre 1561, il publia une ordonnance touchant la pharmacie, pour en rendre l'uſage plus commode & moins dangereux. En 1565, il réforma les ſtatuts concernant les tribunaux établis en faveur des veuves & des orphelins; & en 1568, il établit des bureaux gratuits pour les cauſes des pauvres. Parmi tant de réglemens, on diſtinguera l'érection d'une archive générale, où furent dépoſés les teſtamens, les contrats & toutes les obligations, afin que chacun pût aiſément les trouver au beſoin. Les protocoles des actes, qui, après la mort d'un notaire, paſſoient à ſes héritiers, étoient fort ſujets à ſe perdre par incendie, & par beaucoup d'autres accidens auxquels ſont expoſés ſur-tout les gens d'une fortune bornée. De là réſultoient l'incertitude des poſſeſſions, la facilité d'uſurper, la falſification des titres, la multiplicité des procès; enfin, mille malheurs auxquels le duc Côme remédia par cet établiſſement. Après avoir donc pourvu, par une ordonnance du 16 mai 1560, au bon ordre

des écritures fiſcales, il déclara par une autre du 30 janvier 1562, qu'après la mort d'un notaire, ſes regiſtres devoient être portés aux greffiers pour être conſervés dans leurs greffes; & par une troiſième du 10 mars de la même année, pourvoyant au paiement de l'ancienne taxe de l'œuvre de Sainte-Marie *del Fiore*, il enjoignit d'y conſerver les extraits de tous les teſtamens, avec une note qui marquât le tems où ils avoient été faits; mais s'étant apperçu enſuite de l'inſuffiſance de ces diſpoſitions, il fit enfin ériger des archives générales où furent dépoſés en original tous les protocoles des notaires du domaine de Florence, & tous les contrats & écritures publiques épars dans les différens dépôts de l'Etat; & le 14 décembre 1569, furent publiés les réglemens concernant ces archives. La garde en fut confiée à quatre conſervateurs, qui eurent inſpection ſur les notaires, & furent tenus de ſe mettre au fait de tout ce qui regardoit la connoiſſance des regiſtres, leur légalité, leur vérification. Divers articles prévinrent avec beaucoup de ſageſſe les fraudes des notaires; d'au-

tres pourvurent au ſecret ſur les diſpoſitions entre-vifs; & d'autres eurent pour objet d'attirer à cet établiſſement la confiance publique. Pour plaire à Pie V, Côme ajouta, le 26 janvier 1570, un article par lequel il ordonna qu'à l'avenir, dans la date de tous les actes, on nommeroit outre & avant le Grand-Duc, le Pontife régnant. D'autres articles du même réglement furent encore publiés le 11 & le 22 avril, & le 27 juillet de la même année, pour mieux aſſurer le bon ordre des archives, l'autorité accordée aux conſervateurs, la ſubordination des notaires, & la collection des écritures de tout le domaine.

CHAPITRE X.

Réglemens d'économie publique & particulière du Grand-Duc. Ses opérations pour corriger & améliorer le phyſique de ſes Etats. Commerce & manufactures de la Toſcane. Introduction des arts de luxe. Etat floriſſant des beaux-arts & de la littérature.

TANT de belles loix que le duc Côme avoit portées pour faire goûter à ſes peuples les fruits de la paix, auroient été inutiles, ſi elles n'euſſent été ſecondées par une ſage & prudente économie; & l'on peut dire que dans ce genre d'adminiſtration, il ſurpaſſa tous les autres Princes de l'Europe. Les frais immenſes d'une longue guerre l'avoient obligé à contracter beaucoup de dettes envers les négocians de Flandre & de Gênes, & à leur hypothéquer les principaux revenus de l'Etat. Pour ſatisfaire donc avec célérité aux obligations contractées, il fallut ſoumettre à une direction plus ſerrée les revenus,

les augmenter par de nouvelles impoſitions, & chercher d'autres ſources de richeſſes. La vigilance & l'activité du directeur général des finances, purgeant leur adminiſtration des abus qui s'y étoient gliſſés dans le tems de la République, ne contribua pas peu à groſſir la maſſe des revenus; mais elle ne parut pas ſuppléer entièrement aux impôts, & il fut indiſpenſable d'en imaginer de bien des ſortes. Outre la nouvelle taxe qu'on mit ſur les moutures & ſur la viande, on augmenta les entrées, le prix du ſel ainſi que les tailles, & l'on eut recours à l'arbitraire de la capitation. Tous ces nouveaux impôts, ſans y comprendre les emprunts qui furent faits pendant les quatre années de la guerre, c'eſt-à-dire, depuis 1554, juſqu'en 1558, ſe montèrent à 662944 ducats. L'emprunt de 1555 produiſit 150757 ducats, & en 1557, les intérêts de tous ceux qu'on avoit faits alloient à 63473. Les gages & penſions étoient ſuſpendus, & l'Etat avoit encore beaucoup de dettes ſans intérêts, contractées envers des particuliers. En 1562, la plus grande partie de toutes ces dettes étoit

déjà rembourſée; non-ſeulement les honoraires & les gages recommencèrent à être payés; mais il y eut ordre de payer encore les arrérages. Certains droits & augmentations de droits établis à l'occaſion de la guerre, demeurèrent à perpétuité; mais l'ancien impôt arbitraire fut aboli le 9 ſeptembre 1761, comme déraiſonnable & injuſte. Aux changemens dans la manière d'impoſer, ſe joignirent encore la vigilance, l'exactitude & la rigueur dans la perception. La plus importante réforme faite à ce ſujet, fut la régie des revenus patrimoniaux de chaque commune du domaine. Juſques-là elles avoient gouverné ces revenus avec l'indépendance que chacune s'étoit réſervée, dans l'acte de leur ſoumiſſion à la République, les employant, ou au ſoulagement du peuple, ou au payement des impôts dont elles avoient été chargées. Elles étoient cependant, à cet égard, ſubordonnées à la magiſtrature *des Cinq* de la banlieue ou du diſtrict, chargés de veiller à la levée des taxes, & de s'oppoſer aux abus que ces communes auroient pu faire de leurs pa-

trimoines. Le Duc, plus zélé que la République à prévenir ces abus, établit dès l'année 1549, des dépôts généraux pour les épargnes des communes; & en 1551, réformant *les Cinq*, il réduisit le patrimoine de chaque ville à une seule administration. Son plan fut encore amélioré par l'ordonnance du 26 février 1560, qui, créant un nouveau tribunal, dit *des neuf Conservateurs* de la juridiction & domaine de Florence, soumit à un seul surintendant toute cette branche d'économie; ce qui la mit sous la main de Côme, & lui fournit le moyen d'en disposer facilement dans l'occasion. Il n'est pas étonnant que par de telles institutions, il ait rétabli ses finances en peu d'années, & qu'avec les deux emprunts qu'il fit en 1563 & 1566, il ait été en état de faire des prêts considérables à l'Empereur & à la France. Lorsqu'en 1564 il se démit du gouvernement, tous les revenus qu'il avoit précédemment hypothéqués se trouvèrent affranchis, & toutes les dettes payées; & les revenus du domaine, après en avoir ôté les réserves & les allodiaux, montèrent à sept cens mille

ducats. Délivré alors de tous les ſoins du gouvernement, il employa dans la retraite, ſes talens à corriger le phyſique de ſes domaines, & à les rendre plus profitables pour lui & pour ſes ſujets.

L'Etat de Sienne déſolé par la dernière guerre, & privé d'une grande partie de ſes habitans lorſqu'il vint au pouvoir de Côme, étoit en outre diſgracié de la nature; une partie de ſes terres étoit sèche & ſtérile, & l'autre humide & mal ſaine. Côme voyant lui-même en 1560 les beſoins de cette province, fut ſingulièrement frappé d'y appercevoir les villes mal peuplées & les campagnes privées de cultivateurs. Il réſolut auſſi-tôt d'y tranſplanter des colons, & il choiſit pour les placer, Maſſa & ſon territoire. Il commença par y faire bâtir des maiſons qu'il pourvut de vivres & d'inſtrumens propres à la culture des terres; & il y établit des commiſſaires deſtinés à prendre ſoin de tout ce qui pouvoit faire proſpérer les futures colonies. De ſecrets émiſſaires allèrent recruter des familles dans le Breſſan, le Frioul & l'Iſtrie; & il en vint pluſieurs de Zolfarino, fief d'Horace Gonzague.

Il ramaſſa ainſi trois cens perſonnes, qui eurent pour aumônier un Franciſcain de Zara. Les conventions avoient été que le Duc feroit diſtribuer à chaque famille, moyennant une légère redevance, une quantité de terrein proportionnée au nombre des mâles, & qui ſeroit en partie labourable, & en partie plantée de vignes & d'oliviers; que la première année il leur feroit toutes les avances, à condition qu'elles lui ſeroient rembourſées peu à peu aux récoltes ſuivantes. Les femmes, au défaut des mâles, devoient hériter de ces biens: enfin, on promit aux colons toutes ſortes de bons traitemens. Les trois cens perſonnes que l'éloquence des émiſſaires avoit perſuadées, arrivèrent à Maſſa dans le courant de 1561, & n'y trouvèrent pas tout ce qu'on leur avoit promis. Peut-être les commiſſaires n'eurent-ils pas pour eux toutes les attentions convenables; mais quelle qu'en fût la cauſe, dans l'eſpace de deux années, toute cette colonie ſe diſſipa, & rendit inutiles les ſoins & les dépenſes que Côme avoit faites en faveur de cette province. Le Duc cependant ne ſe dé-

couragea point; & il voulut, à quelque prix que ce fût, peupler cette Maremme & la rendre fertile. Sans perdre de tems, il établit à Giglio une colonie de Grecs, & lui fournit tout ce qui étoit néceſſaire pour cultiver des vignes & exercer la pêche. Il rendit Groſetto plus habitable au moyen d'un foſſé qu'il fit creuſer aux environs, & d'un moulin qu'il lui donna. Pluſieurs familles de l'Etat Eccléſiaſtique furent attirées à Marſiliana, & il n'y eut aucune ville ni aucun village de cette province, où le Duc n'augmentât les commodités de la vie. Tout cela fut encore inutile; & malgré la bonne volonté du Prince pour ce pays, la langueur & la déſolation y augmentoient de jour en jour. Ces mauvais ſuccès furent attribués en grande partie aux nouveaux arrangemens de Côme. Si l'eſprit qui animoit la régie des biens appartenans aux communes dans le domaine de Florence, n'apportoit au peuple aucun avantage direct, il en réſultoit au moins une utilité infinie pour le Souverain; mais au contraire, l'eſprit de régie du Siennois, loin d'apporter aucun pro-

fit au Prince, étoit regardé comme très-préjudiciable pour les ſujets. Le territoire des communes de la Maremme étoit preſque tout diviſé en clos qui ne pouvoient guère convenir qu'aux habitans. Côme penſa qu'en donnant la facilité d'en traiter, non-ſeulement il augmenteroit les revenus des communes, mais encore qu'il encourageroit les ſemailles dans toute cette Maremme. Il établit donc à Sienne, comme il avoit fait à Florence, un corps de Conſervateurs qui, exerçant ſur les communautés, & conſéquemment ſur ces clos, le deſpotiſme économique, gêna les opérations des habitans ſans encourager les étrangers à en entreprendre de nouvelles. Du tems de la République, toutes les entrepriſes de la Maremme ſe faiſoient entre les citoyens de Sienne & ceux de Maſſara : les premiers fourniſſoient leurs beſtiaux & faiſoient les avances; les ſeconds louoient à ceux-ci leurs fonds & leurs bras; l'abondance des bleds attiroit alors ſur cette côte les acheteurs, & les traites continuelles rempliſſoient les chemins de voitures. Ce ſyſtême enrichiſſoit la Maremme

depuis pluſieurs ſiècles, & la faiſoit regarder comme le ſoutien de la République. Les dérangemens de toute eſpèce cauſés par la guerre, avoient beaucoup refroidi cette utile aſſociation de la ville & de la campagne; mais le tems & l'intérêt de la République auroient pu rétablir l'ancien ordre, ſi les Conſervateurs n'étoient venus s'y oppoſer.

Les réglemens de ces nouveaux Magiſtrats, loin de tourner vers l'agriculture, les citoyens déjà découragés par la perte de leur liberté, rompirent entièrement leur ancienne communication avec ceux de Maſſara. L'acquiſition des terres faites par des Siennois peu au fait du labourage, produiſit, il eſt vrai, un peu plus de revenu aux communes, mais ne fit que nuire à la culture des grains. Des fermiers avides, ne ſongeant qu'à jouir, laiſsèrent la charrue & prirent la hache : les moiſſons diſparurent, les bois furent détruits, & les payſans moins employés perdirent l'habitude & le goût du travail. A ces cauſes du dépériſſement de l'agriculture, ſe joignirent les for-

tifications de Groſſetto & les durs traitemens qu'eſſuya cette ville, les corvées des hommes & des animaux, les exactions rigoureuſes, la défenſe d'importer aucune marchandiſe, & ſpécialement les étoffes groſſières dont s'habilloient les habitans. De plus, l'introduction des troupes dans la Maremme y inſpira au peuple du mépris pour les travaux de la campagne, qu'il regardoit comme bien au-deſſous de l'honneur de porter un habit d'ordonnance & de tuer des hommes; & cette noble manière de penſer produiſit nombre de brigands. D'un autre côté, la traite des grains continuellement fermée du côté de la mer, excepté dans certains tems d'une extrême abondance, & encore ſeulement pour quelques eſpèces de grains, dégoûtoit les habitans de ces campagnes d'un travail dont il ne leur étoit pas permis de retirer les fruits. Enfin la liberté du commerce & celle de contracter, dont l'Etat de Sienne avoit joui depuis ſon origine, juſqu'au tems de ſon aſſujettiſſement, étant l'une & l'autre abolies, les citoyens de la capitale & ceux du

pays maritime, dédaignant de s'occuper preſque uniquement au profit de Florence, ils renoncèrent entièrement à leurs entrepriſes & négligèrent les terres. Un avantage inattendu qui réſulta de cet abandon, empêcha d'abord d'en ſentir les conſéquences; les pâturages s'étant beaucoup augmentés, les troupeaux qui s'y multiplièrent en même tems les firent valoir, & les Miniſtres amorcés par leur rapport, ſans calculer les pertes, ne ſongèrent qu'à étendre cette nouvelle branche d'économie; & deux ordonnances, l'une du 8 mai, l'autre du 21 juillet 1574, concernant le gouvernement économique de la Maremme, ne font preſque mention que de l'économie des troupeaux; mais l'obſtacle le plus puiſſant de tous ceux qui s'oppoſoient à l'amélioration de ce pays, étoit l'abondance des eaux ſtagnantes, & les maladies qui en étoient la ſuite. Environné de lacs, & tout rempli de marais, l'air en étoit ſi inſalubre, que les habitans étoient obligés de l'abandonner pendant les chaleurs, pour aller chercher des habitations moins dan-

gereuſes. Le lac de Caſtiglione della Peſcaia, qui étoit le plus avancé dans les domaines du Duc, exigeoit de ſa part une attention particulière; mais l'amour de la pêche & d'autres conſidérations furent cauſe qu'il le laiſſa rendre encore plus mal ſain. Ce lac, avant la guerre, étoit diviſé en trois parties, dont l'une appartenoit à la ville de Sienne, l'autre aux Piccolomini, ſeigneurs de Caſtiglione, & la troiſième au ſeigneur de Piombino. En 1559, la ducheſſe Eléonore ayant fait l'acquiſition de Caſtiglione, acheta auſſi les deux parties du lac qui n'étoient pas dépendantes de cette Seigneurie. Elle afferma ce lac ainſi réuni dans ſa propriété, & pour en augmenter le produit, elle y fit faire des ouvrages qui en continrent les eaux & en attirèrent d'autres. Ces ouvrages furent encore augmentés en 1572, à la réquiſition des fermiers, ce qui étendit de plus en plus le lac & ſes ravages. Un an avant cette augmentation; c'eſt-à-dire, en 1571, on trouva dans l'Etat de Sienne, par le dénombrement qu'on y fit, cent vingt mille habitans. La

ſemence de cette année fut de ſeize mille muids, & le produit de ſoixante-cinq mille (*a*).

Côme fut beaucoup plus heureux dans les plaines de Piſe. Les foſſés creuſés pour l'écoulement des eaux, les chauſſées, les aqueducs, les moulins faits par ſes ordres, le changement des vaſtes marais en terres fertiles, les routes & les maiſons qu'il fit conſtruire, & les facilités qu'il donna aux agriculteurs, transformèrent en un pays vivant & riche ces campagnes auparavant déſertes. Côme y avoit attiré de Lucques & de la Lombardie quantité de campagnards; il y avoit acheté beaucoup de terreins, qui étant joints à l'ancien patrimoine de la Maiſon de Médicis dans ce territoire, formèrent un vaſte domaine. Il aſſiſtoit perſonnellement aux travaux, indiquoit les terreins à défricher, les maiſons à bâtir; & un ſurintendant qu'il avoit établi à Piſe lui rendoit compte de ce qu'il ne pouvoit pas voir par lui-même. Il fit une multitude d'acquiſitions en

(*a*) Environ quatre pour un, récolte très-foible.

donnant une meilleure direction au cours des rivières & en desséchant des marais. Après avoir ainsi créé le terroir de Pise, il porta son attention sur Campiglia. En 1570 il fit dessécher les marais des environs de cette ville, en détournant la Cornia dans l'étang de Piombino, & il rendit par des fossés multipliés son terroir labourable. Balthasard Lanci dirigea les travaux, & tous les environs eurent ordre d'y contribuer. Tant d'ardeur & d'activité eurent bientôt accru la population & le commerce de Pise. L'ordre de Saint-Etienne, l'arsenal & l'université l'augmentèrent de beaucoup de maisons & de familles. La protection & la facilité y appelèrent le concours des nations. Des Juifs Portugais y avoient été reçus avec privilège; Côme en 1560 invita des Grecs à s'y établir avec leurs familles; mais le refus que fit Pie IV à ces nouveaux colons, de permettre qu'ils suivissent des rits différens de ceux qui avoient été déterminés par le concile tenu à Florence sous Eugène IV, fut cause en grande partie qu'ils se dispersèrent. Cependant le commerce de Pise n'en

ſouffrit pas, puiſqu'en 1574 il s'y trouva treize maiſons de négocians Florentins, neuf de Portugais, & beaucoup d'autres de France, de Sardaigne, de Raguſe, de Gênes, & des autres nations les plus commerçantes de l'Europe. Les citoyens de Piſe étoient en général bien plus aiſés depuis les améliorations faites à leur terroir, depuis que les arts fleurirent chez eux ſous la protection de Côme, & depuis que le commerce des grains, établi dans leur ville par ce Prince, y attira l'argent de Lucques & de Gênes. L'échelle de Livourne devenoit de jour en jour plus importante par ſa communication avec la mer. Le Duc réſolut d'y faire creuſer un port conſidérable, qui fût une des principales places marchandes pour toutes les nations. Pour cet effet, il ſe rendit lui-même à Livourne avec l'Ammannato, afin d'y faire tracer le plan de ce port, qui devoit ſe joindre avec le petit déjà exiſtant; & il projetta de barrer la mer par un mur & une digue, tirés depuis la terre juſqu'au phare, & depuis le phare juſqu'à la citadelle vers le nord-oueſt. Déjà on avoit commencé

à fonder le mur & à jeter la digue; en coulant à fond, dans un eſpace de deux cens braſſes, des bateaux chargés de pierres; & l'on tailloit ſur le bord de la mer les pierres & les rochers deſtinés à ce grand ouvrage, lorſque la mort du Grand-Duc arrêta les travaux dans le moment où ils étoient pouſſés avec le plus de chaleur. Comme ce Prince aimoit beaucoup la mer & l'exercice de la pêche, il ſe plaiſoit ſingulièrement à Livourne, & il l'avoit conſidérablement agrandie & fortifiée. Il y étoit encore attiré par le voiſinage de ſes poſſeſſions d'Antignano, où il avoit planté des forêts d'orangers, de citroniers, d'oliviers, & où il avoit converti en un beau vignoble un lieu auparavant couvert de ronces & de brouſſailles. Il contemploit l'heureuſe ſituation de ce port, où il voyoit déjà les diverſes nations ſe rendre avec empreſſement; il en preſſentoit la grandeur future & de quelle utilité il ſeroit à la Toſcane.

Ces grandes entrepriſes de Côme répondoient à l'état floriſſant où étoient alors le commerce & les arts dans les pays ſoumis à ſa domination,

depuis ſur-tout que les guerres de l'Eſpagne contre la France & les Pays-Bas, & les déſaſtres de cette Monarchie y fermant ces deux ſources d'agrémens & de richeſſes, avoient rendu comme néceſſaires les manufactures d'Italie. Les principales de ces manufactures, invitées par la ſûreté, la tranquillité, la faveur, s'étoient comme concentrées en Toſcane. A Florence l'art de travailler la laine s'étoit perfectionné au-delà de toute eſpérance. Philippe II & Charles IX ayant permis dans leurs Etats la libre importation des étoffes de laine qui ſe fabriquoient dans cette ville, elle fourniſſoit à cet égard aux beſoins de la France, de l'Eſpagne & de l'Amérique. Le duc Côme veilloit avec la plus grande attention ſur cette importante branche du commerce; & une ordonnance qu'il publia le 11 mai 1562, régloit tout ce qui concernoit la direction de ces manufactures, la fabrication & la vente des étoffes : auſſi le nombre des pièces, qui en 1571 fut porté à près de trente mille, alla-t-il toujours depuis en augmentant. Le 17 janvier 1572, on fit au

Grand-Duc le rapport ſuivant ſur les progrès de ces établiſſemens. « L'an-» née dernière, les deux villes de Saint-» Martin & de Garbe ont fabriqué en-» tr'elles 28492 pièces; & cette an-» née, ces deux villes en ont donné » 33212, ce qui fait une différence » de 4720 pièces; & à raiſon de trente » ducats pour chaque pièce, le total » fait la valeur d'environ un million » d'or. On ſe promet d'en faire encore » davantage cette année; car les fabri-» cans ont déjà placé toutes leurs mar-» chandiſes, Alexandrie & les autres » villes commerçantes de Turquie » n'ayant plus rien à craindre de la » guerre ». En 1575, le produit de ces manufactures alla juſqu'à deux millions d'or; & elles n'étoient pas les ſeules de Toſcane : on y fabri-quoit encore de la ſoie, des draps d'or & beaucoup d'autres marchandiſes qui avoient toutes un grand débit, & que l'Amérique ſur-tout recevoit avide-ment. Cela fut cauſe que beaucoup de Florentins, invités par les grands profits du tranſport, s'adonnèrent à la navigation, & fréquentèrent les ports de l'Amérique & des Indes Orientales,

& particulièrement ceux des colonies Portugaiſes, où la cour de Liſbonne, à la ſollicitation du Grand-Duc, leur avoit aſſuré les meilleurs traitemens. Pluſieurs d'entr'eux s'établirent dans le Bréſil, à Macao & dans la Chine; & ce furent autant de nouvelles correſpondances qui contribuèrent encore à étendre le commerce de la Toſcane. Le Grand-Duc l'encourageoit, non-ſeulement par ſes ordonnances & ſes ſecours, mais encore par ſon exemple. La guerre finie, il reprit ſon ancien commerce, & ſpécialement depuis la mort de la Ducheſſe; car il affranchit alors de toute ſuggeſtion, & retira les biens qu'elle avoit eus en Eſpagne & en Portugal, pour les convertir en marchandiſes. Il avoit ſur-tout deux galions continuellement employés, ou au tranſport de ſes propres effets, ou frétés pour le compte des particuliers. Le commerce qui lui rapportoit le plus étoit celui du ſucre, des cuirs & de la jouaillerie. Comme il étoit grand connoiſſeur dans cette dernière partie, il avoit fait une immenſe collection de diamans qui formèrent après ſa mort, un tréſor conſidérable pour ſa famille

& pour la Couronne. Il pourſuivit auſſi ſon ancien commerce de grains en Italie ; il en avoit à Piſe de vaſtes magaſins, dont il tiroit un grand profit dans les tems de diſette. Enfin, l'alun & la guède, qu'il fourniſſoit, non-ſeulement aux artiſtes de Florence, mais à tous ceux d'Italie, continuèrent d'augmenter ſes richeſſes. Le même eſprit qui le portoit à faire ces entrepriſes, l'engageoit encore à favoriſer celles des particuliers, de quelque genre que ce fût. Il leur prêtoit des ſommes & de l'emplacement, leur fourniſſoit tous les moyens de faire leurs opérations, leurs épreuves. Par toutes ces attentions, il ouvrit la porte aux découvertes, fit fleurir les arts qu'il trouva établis en Toſcane, & en introduiſit de nouveaux.

Cet eſprit propagateur des arts avoit paſſé du père au fils par le moyen de l'éducation, & l'exemple l'y avoit fortifié. Parmi les arts que le Grand-Duc fixa chez lui, il y en eut pluſieurs de ceux qui appartiennent au luxe. Il avoit établi à Piſe les ouvrages par le moyen des artiſtes qu'il avoit fait venir de Sicile; & il y attira furtivement de

de Murano, d'autres ouvriers pour établir des manufactures de criſtaux & de glaces. Le prince François, non-ſeulement favoriſoit autant qu'il étoit en lui les progrès de ces arts, mais il s'y exerçoit lui-même dans ſes momens de loiſir. Il avoit pour cela fait préparer un laboratoire, où il s'occupoit de beaucoup de recherches; il y travailloit de ſes mains le criſtal de roche, ayant retrouvé le ſecret de le fondre, & il en faiſoit des vaſes très-élégans. Ce qui lui fit encore plus d'honneur, ce fut d'avoir le premier fait connoître à l'Europe l'art de fabriquer de la porcelaine ſemblable à celle qu'on faiſoit venir d'Orient. Cette découverte avoit été précédée de quelques expériences faites ſur le même objet par Horace Fontana & Camille d'Urbin, & perfectionnées enſuite par un Grec qui avoit voyagé dans les Indes. Il fallut dix ans de travaux pour amener la porcelaine de Florence au degré de fineſſe, de légéreté, de tranſparence de celle d'Orient; mais elle ne put jamais en égaler, ni la blancheur, ni la vivacité des couleurs. Quoi qu'il en ſoit, le Prince en faiſoit lui-même des vaſes

qu'il donnoit à d'autres Princes, comme des ouvrages ſortis de ſes mains. Ce fut lui auſſi qui introduiſit à Florence l'art d'incruſter les pierres dures, & de les rapporter enſemble pour en faire des tables, des fleurs, des figures d'hommes & d'animaux, &c. ayant fait venir pour cela de Rome, en 1568, un jeune François très-verſé dans ce talent, & qui lui avoit été propoſé par le cardinal Ricci de Montepulciano. A ces exercices, le Régent joignoit une paſſion ſingulière pour l'art de monter les pierreries, & pour celui d'en faire de fauſſes qui approchoient beaucoup des vraies (*a*), & il avoit appelé de diverſes endroits des ouvriers capables de lui en donner des leçons. Il ſurpaſſa ſon père dans la connoiſſance de tous ces arts, & dans celle de la chimie. Dans ſon laboratoire, très-bien monté en fourneaux, alambics & autres inſtrumens de cette nature, il

(*a*) Si nous en croyons l'antiquité, Démocrite imitoit les pierres précieuſes au point de faire illuſion aux plus habiles connoiſſeurs. Nos chimiſtes actuels ne ſont pas encore arrivés là. *Note du Trad.*

prenoit beaucoup de plaiſir à compoſer des eſprits, des eſſences, des poiſons & contre-poiſons, des baumes & des huiles médicinales qu'il diſtribuoit enſuite aux gens de ſa maiſon. Son père aſſiſtoit quelquefois à ſes opérations, & l'encourageoit. Le Régent fit un grand nombre de tentatives; & parmi ces découvertes, on peut compter l'invention des bombes, qu'il ne conduiſit cependant pas au point d'éclater à propos. Le Grand-Duc en avoit propoſé l'uſage au roi Philippe & à don Juan d'Autriche : mais les eſſais qu'en firent les Eſpagnols, firent craindre que cette arme ne nuisît plus à ceux qui s'en ſervoient qu'aux ennemis. Au nombre des expériences du prince François, fut celle de l'incubation artificielle des œufs; il la répéta pluſieurs fois en 1571, mais ſans un ſuccès bien marqué. Ce Prince n'aimoit ni la chaſſe, ni aucuns des exercices violens qui plaiſoient tant au Grand-Duc. Son paſſe-tems favori étoit de ſe trouver dans ſon laboratoire au milieu de ſes artiſtes, & d'y opérer avec eux. C'étoit même là qu'il faiſoit venir ſes ſecrétaires & ceux de ſes

Miniſtres qui avoient le plus d'accès auprès de lui; & il y conféroit avec eux ſur les affaires de l'Etat, un ſoufflet ou un pilon à la main. Une paſſion ſi décidée pour les arts de la part de ce Prince, ne pouvoit manquer de les porter au plus haut point de perfection dans la Toſcane, ſur-tout étant ſecondée par la protection ouverte que le Grand-Duc leur accordoit.

On a déjà vu des preuves de l'eſtime que Côme avoit pour les arts; il en donna une nouvelle dans les efforts qu'il fit pour attirer auprès de lui Michel-Ange, ou pour obtenir du moins de ce beau génie, quelques productions qui augmentaſſent les richeſſes de Florence. Après l'avoir conſulté au ſujet de tous les édifices dont il projetoit d'orner cette capitale, il lui avoit écrit pour l'engager à tracer le plan de l'égliſe des Florentins à Rome, à laquelle il avoit promis de contribuer. Lorſqu'il l'eut obtenu, il écrivit à ce grand artiſte la lettre ſuivante, datée du 30 avril 1560. « Louer les » ouvrages qui ſont ſortis de vos » mains, ce ſeroit leur faire tort, puiſ» qu'il eſt impoſſible d'en parler di-

» gnement. Ainſi, ſans tomber dans » cette mépriſe, je vous dirai ſeule- » ment que je ſuis ſi fort amou- » reux du plan que vous avez tracé » de notre égliſe, que j'ai la plus » grande impatience de le voir exé- » cuter pour l'honneur & la gloire de » notre ville, & pour l'éternelle mé- » moire dont vous êtes bien digne. » Songez donc à nous aider à l'exé- » cuter », &c. Le duc Côme ſaiſit depuis toutes les occaſions d'honorer Michel-Ange, & d'engager les Florentins qui exerçoient les mêmes arts que ce rare génie, à le prendre pour modèle. Lorſqu'en 1562, ce Prince voulant contribuer à perfectionner les beaux arts dans ſes Etats, & à décorer ſa patrie de beaucoup de beaux monumens, fonda l'Académie de deſſin de Florence, il lui donna Michel-Ange pour père & pour maître. Il en fut lui-même le protecteur; & il nomma pour ſon lieutenant dans cette fonction, don Vincent Borghini, ſupérieur de l'hôpital des Innocens. L'annonce de la priſe de poſſeſſion de ce Lieutenant, faite à Côme par le Vaſari, le premier février 1562, mérite

d'être connue. « Hier 31, eſt-il dit » dans la lettre, l'Académie de deſſin » s'aſſembla dans une ſalle du chapitre » des Anges; les membres y étoient » au nombre de ſoixante-dix, & il » s'y trouva auſſi une jeuneſſe floriſ- » ſante, qui, au moyen de cet établiſ- » ſement fait par Votre Excellence, ne » peut manquer de ſe mettre en état » d'illuſtrer cette ville. Tous les offi- » ciers ſe rendirent chez le révérend » ſupérieur de l'Hôpital, & ils le con- » duiſirent au lieu de l'aſſemblée; là » il fut mis en poſſeſſion de ſa place » par les Conſuls, qui le complimentè- » rent & le déclarèrent revêtu de l'au- » torité convenable au chef & lieu- » tenant de cette Compagnie. Ils le » prièrent enſuite de montrer ſon zèle » dans cet emploi, & de faire en ſorte » que tant de beaux génies & cette » intéreſſante jeuneſſe laiſſaſſent des » monumens dignes du public & de » Votre Excellence. Le Supérieur alors » prononça un très-beau diſcours dans » lequel il fit un ſuperbe éloge de » l'art; enſuite il fit voir combien, » après ce que nous devons à Dieu, » nous ſommes redevables à Votre

» Excellence ; & à la fin, il nous ex-
» horta à l'union, au travail, à l'ap-
» plication & à l'obſervance des ré-
» glemens que Votre Excellence nous
» a donnés, ce qui ſe trouva conforme
» aux ſentimens de tout l'auditoire.
» Après ce diſcours, on alla au ſcru-
» tin pour l'aggrégation de ceux qui
» étoient préſens : ils furent admis tout
» d'une voix ; ils promirent de ſe
» conformer à tous les articles du ré-
» glement, & on les inſcrivit de nou-
» veau. Il reſtoit à nommer les chefs
» de l'Académie. Votre Excellence
» fut propoſée comme Prince & pro-
» tecteur ; ce qui paſſa tout d'une voix.
» Le ſecond chef, que l'on propoſa
» comme père & maître de l'Acadé-
» mie, fut Michel-Ange Bonarroti,
» qui paſſa de même. Comme il étoit
» tard, on ne fit plus aucune propo-
» ſition », &c. Les Académiciens, enflammés d'une noble émulation, ſe hâtèrent de produire des ouvrages qui leur fiſſent honneur & qui leur méritaſſent l'eſtime de Côme. Le Vaſari avoit propoſé au Duc d'élever un temple que les membres de l'Académie orneroient à l'envi de ſtatues &

de tableaux pour faire preuve de leurs talens ; mais ils eurent une occaſion plus promte de montrer leur génie & leur zèle pour la gloire des arts fondés ſur le deſſin, pour celle du père & maître de ces mêmes arts.

Michel-Ange Bonarroti, âgé de quatre-vingt-dix ans, mourut à Rome, le 17 février 1564. Il avoit témoigné de ſon vivant, qu'il deſiroit être enſeveli auprès de ſes aïeux ; & Côme ambitionnoit de lui ériger un monument à Florence, pour y perpétuer ſa mémoire. Le Pape & les Romains vouloient le retenir dans la ville qu'il avoit tant illuſtrée par ſes ouvrages ; mais pour l'emporter en Toſcane, il fallut l'enlever furtivement & l'envelopper comme un balot de marchandiſes. Le Duc avoit ordonné à l'Académie d'employer tout ce qu'elle avoit de génie & d'art à honorer la mémoire d'un homme qui avoit été un des principaux ornemens de la patrie. Quatre des plus renommés peintres & ſculpteurs furent choiſis pour diriger la pompe funèbre ; & le lieu de la ſépulture fut l'égliſe des Médicis, & dans laquelle on ne pouvoit enſevelir ſo-

lemnellement que les Princes de cette Maiſon & ceux qui lui étoient unis par alliance ou par amitié. Les gardes-du-corps du Duc, les juges de Rote & l'académie de Florence accompagnèrent le convoi. On ne ſauroit exprimer combien ces honneurs, joints à l'extrême réputation de Michel-Ange, inſpirèrent aux artiſtes Florentins le deſir de marcher ſur ſes traces. Ecoutons le Vaſari décrivant cette pompe au Duc, le 14 juillet 1564. « Ce matin 14, ont été faites » les funérailles du divin Michel-Ange » Bonarroti, avec un concours ex- » traordinaire de peuple : l'égliſe de » S. Laurent étoit auſſi remplie qu'elle » pouvoit l'être, de perſonnes de mar- » que, de femmes de qualité, ſoit » de la ville, ſoit de dehors. Cepen- » dant tout s'y eſt paſſé dans l'ordre, » par le moyen de la garde qui étoit » aux portes. La compagnie des gen- » darmes qui entouroit le catafalque, » a eu ſoin de faire placer les Doc- » teurs, la Rote, l'Académie des let- » tres & tous les citoyens de marque ; » elle a fait mettre l'Académie de deſ- » ſin dans le lieu le plus élevé, le Lieu-

» tenant au milieu des Conſuls & de
» trois députés, qui étoient Bronzino,
» le Vaſari; & l'Ammanato s'eſt placé
» vis-à-vis la chaire. Bienvenu ne s'y
» eſt pas trouvé, non plus que San-
» gallo, ce qui a donné ſujet au pu-
» blic de parler. On a traité honora-
» blement la parenté de Michel-Ange,
» puiſqu'on a fait aſſeoir Léonard Bo-
» narroti à côté du Lieutenant; & cet
» acte de déférence pour ce vieillard
» a été fort applaudi; en un mot, toute
» l'Académie étoit moitié à droite &
» moitié à gauche du Lieutenant, & le
» reſte de la compagnie devant elle ſur
» d'autres bancs. Aux pieds des Aca-
» démiciens étoient aſſis vingt-cinq
» élèves qui apprennent tous le deſſin;
» & il y en a parmi eux qui promet-
» tent beaucoup. Tout le monde étoit
» dans l'admiration de voir enſemble
» quatre-vingts peintres ou ſculpteurs;
» ce qui montroit l'art dans un état
» de richeſſe & de ſplendeur où l'on
» ne croit pas qu'il eût jamais été ».
Le Vaſari décrit enſuite les traits hiſ-
toriques & les décorations; puis il
ajoute: « Je ne parlerai pas de la
» meſſe ni de la muſique dont elle a

» été accompagnée, non plus que de
» l'oraiſon funèbre pleine d'éloquence,
» & prononcée avec beaucoup de feu
» & de nobleſſe par meſſire Benoît
» Varchi : Votre Alteſſe ayant enten-
» du cette oraiſon, il ne me reſte
» rien à ajouter, ſi ce n'eſt que toute
» cette pompe a non-ſeulement rele-
» vé la gloire de Michel-Ange, mais
» encore a inſpiré à chacun de nous
» un vif deſir de mériter une partie
» de ces honneurs, & de le ſuivre de
» loin. Pour moi, Monſeigneur, je
» m'applaudis avec mes maîtres, de
» mon travail & du tems que j'ai
» employé. Je penſe en cela comme
» Votre Excellence, qui, ayant dai-
» gné encourager par ſa préſence &
» par ſes bienfaits, tant d'illuſtres ar-
» tiſtes, a honoré ſa ville & l'Acadé-
» mie, & a montré combien elle eſt
» portée à rendre au mérite ce qui lui
» eſt dû. L'Académie pénétrée de re-
» connoiſſance, & infiniment flattée
» de l'eſtime que vous lui témoi-
» gnez, deſire ardemment de ſe con-
» ſacrer à votre ſervice, & de pou-
» voir mériter au moins en partie,
» les faveurs dont elle eſt comblée.

» De mon côté, desirant de seconder, » autant qu'il est en moi, Votre Excel- » lence dans ses nobles desseins, & » lui voyant faire des choses qui doi- » vent rendre jaloux tous les autres » Princes, je concourrai avec Elle, » selon mon pouvoir, à honorer nos » arts, & j'employerai volontiers à » cette fin, mes bras & ma plume », &c.

Cette Académie devint bientôt célèbre en Italie & dans toute l'Europe, & le Duc y contribua beaucoup en l'employant, soit à diriger les spectacles, soit à construire & à décorer beaucoup de monumens publics. Don Vincent Borghini, que le Prince lui avoit donné pour chef, étoit doué d'une grande intelligence & d'un goût particulier pour ces arts. De plus, il possédoit très-bien l'histoire de son pays, comme le prouvent ses ouvrages; & par conséquent il étoit en état de fournir aux artistes des idées & des sujets de compositions. Ce fut lui qui, conjointement avec Pierre Vettori, imagina les morceaux historiques de la salle ducale, peints par le Vasari. Ce même directeur inspira & aida le génie des artistes à l'occasion des fêtes brillantes & des spectacles

pompeux, qui ſervirent à ſolemniſer la réception & le mariage de l'archiducheſſe Jeanne. Ce fut auſſi avec le ſecours de ſes lumières que furent faits les deſſins du mauſolée deſtiné à Michel-Ange; & ſon zèle ardent pour les beaux arts ne contribua pas peu à ſoutenir l'inclination que Côme avoit pour leurs progrès. Le Vaſari, dans les vies de ces Académiciens, décrit fort au long leurs ouvrages, les ſpectacles & les fêtes qu'ils décorèrent. L'ardeur de Borghini à inſpirer à chacun d'eux le goût de la perfection & le deſir de la gloire; enfin la réputation & l'eſtime univerſelle que mérita ce corps, en firent comme un tribunal général des arts, au jugement duquel on ſoumettoit tous les deſſins des édifices à élever & les ouvrages des artiſtes en cas de concours. Le roi Philippe entr'autres conſulta cette Académie par le cardinal Granvelle, ſur le bâtiment & les jardins du monaſtère de Saint-Laurent qu'il alloit faire ajouter à l'Eſcurial. Une partie de cette gloire rejailliſſoit ſur Côme, tant à cauſe de la protection qu'il accordoit à l'Académie, que par l'intelligence & le goût qu'il montroit pour

les arts qu'elle profeſſoit, par la familiarité dont il uſoit envers les artiſtes, & par la chaleur avec laquelle il louoit leurs talens & leurs ouvrages. Il contribua même à étendre les limites de ces arts par une invention. Ses expériences chimiques lui firent trouver une trempe qui donnoit à l'acier la dureté néceſſaire pour graver le porphire. Cette découverte devint bientôt ſi célèbre, que tout le monde voulut avoir de ces gravures, & le Duc ſe plaiſoit lui-même à en faire des préſens. Le cardinal Granvelle, qui en reçut une, l'en remercioit en ces termes le 18 février 1568. « On » vient de m'apporter la vierge gravée » ſur le porphire, qu'il a plu à Votre » Excellence de m'envoyer ; je la » regarde comme un ouvrage rare à » cauſe de la dureté de la pierre, que » les anciens eux-mêmes avoient bien » de la peine à graver. Cet art des » anciens ayant été perdu, il s'eſt re- » trouvé plus parfait dans les mains » de Votre Excellence ; phénomène » qui n'eſt point nouveau dans ſa Mai- » ſon, où il eſt comme héréditaire » d'animer par la protection & par

» l'exemple des génies capables de faire » renaître les ſciences & les arts », &c. Côme animé par cet eſprit & par l'amour de la gloire, entreprit d'orner ſa patrie par la magnificence des édifices, & de l'enrichir des plus beaux ouvrages de peinture & de ſculpture. La paix qu'il avoit aſſurée à ſes Etats, & le bon ordre qu'il avoit mis dans ſes finances lui en facilitoient les moyens. Outre les grandes réparations qu'il fit faire au palais ducal & à celui des Pitti, l'embelliſſement du jardin des Boboli, le palais des Magiſtrats, & le magnifique & élégant pont de la Trinité ſur l'Arno, ce Prince fit conſtruire ou agrandir pluſieurs maiſons de plaiſance à la Petraia & à Carreto; il bâtit à Piſe l'égliſe & la maiſon de l'ordre de Saint-Etienne; il éleva de nouveaux châteaux & fortereſſes, & il répandit dans ſes Etats ce goût d'embellir les villes & les campagnes. Les arts s'animèrent donc toujours de plus en plus, & le grand exercice contribuant beaucoup à les perfectionner, l'école de Florence parvint à un point d'habileté qui la rendit pour long-tems fameuſe en Europe.

Le Duc voulut tranſmettre le même génie à ſon fils; dans cette intention il lui fit apprendre le deſſin, ſous Bernard Bontalenti, excellent architecte, ingénieur, mathématicien & peintre en miniatures. Ses fréquens entretiens avec le Prince, ſon eſprit inventif, ſon activité lui en méritèrent bientôt la confiance & la familiarité; de ſorte qu'il le dirigea dans la plupart des expériences de ſon laboratoire, mais particuliérement dans la fabrication des criſtaux & de la porcelaine. Lorſqu'en 1569, le Régent, à l'imitation de ſon père, ſe fit bâtir une maiſon de plaiſance pour l'été ſur le mont Mugello, Bontalenti en fut l'architecte, & il éleva un édifice qui égala tout ce qu'il y avoit de plus beau en ce genre en Italie, ou plutôt, qui rappela les anciennes délices de Tivoli. Jean Bologne trouva auſſi un protecteur dans le prince François, qui lui fournit les moyens d'exercer ſes talens & de ſe placer à côté des ſculpteurs les plus illuſtres. Le Régent commença par l'envoyer à Rome, afin qu'il s'y perfectionnât & s'y fît connoître; & voici comme le Vaſari rendit

compte à ce Prince, le 25 janvier 1572, de la manière dont il l'avoit produit à Rome. « Votre Alteſſe ap-
» prendra de la bouche de maître
» Jean Bologne, que j'ai déjà eſquiſſé
» pour elle des tableaux qui doivent
» repréſenter la victoire remportée ſur
» les Turcs, & que j'ai montrés à mon
» ami. Elle ſaura auſſi que l'ayant
» conduit aux pieds de Sa Sainteté,
» je l'ai préſenté comme créature de
» Votre Alteſſe, & un des plus grands
» ſculpteurs. Il a déjà fait les buſtes
» de la moitié de Rome, ce qui lui
» donnera de grandes avances pour les
» ouvrages qu'il doit entreprendre.
» Enfin il n'a pas perdu ſon tems, &
» il va, tout joyeux, ſe remettre au
» ſervice de Votre Alteſſe. Pour moi,
» je ſuis ici tout occupé des nombreux
» ouvrages que Monſeigneur m'a com-
» mandés », &c. Cette conformité de goût entre le père & le fils, fixa en Toſcane le ſiècle des beaux arts. Tout le monde y prenoit plaiſir à voir ces deux Princes ſe piquer à l'envi d'orner la ville d'édifices, de ſtatues & de tableaux; d'élever des colonnes antiques; de faire ſortir de terre de ſu-

perbes morceaux depuis long-tems enfouis, & de rivaliſer avec Rome. Cette recherche des antiquités qui augmentoit & perfectionnoit leur goût pour les arts, ne ſe renfermoit pas dans les bornes de la Toſcane; mais elle s'étendoit dans tous les pays. Le Duc & ſon fils entretenoient à Veniſe des correſpondances avec des marchands Grecs & avec des Juifs, pour acquérir d'eux les médailles & autres monumens anciens qui venoient du Levant. En 1561, Côme acquit d'un Juif de Veniſe une grande quantité de médailles; & il convint avec lui, qu'il lui payeroit celles d'or & d'argent à raiſon du double de leur poids, à condition qu'il auroit par-deſſus le marché celles de bronze. Les deux Princes étoient pareillement en relation avec tous les antiquaires d'Italie, & particulièrement de Rome, où les Cardinaux amis du Duc, & tous ceux qui avoient reçu de lui quelque grace, diſputoient entr'eux à qui lui feroit préſent de plus de morceaux antiques. Les pontifes Pie IV & Pie V l'enrichirent eux-mêmes de ſtatues & de colonnes, & lui facilitèrent encore les

moyens d'en acquérir des particuliers. L'uſage des muſées, où l'on rangeoit par ordre de pareils morceaux, avoit déjà commencé à s'établir en Italie; mais l'exemple de Côme l'y accrédita encore davantage; & bientôt il s'y répandit par-tout. Le cardinal Farnèſe ſe diſtinguoit plus que tout autre à cet égard; & ſa collection entroit en concurrence avec celle de Côme.

Tous ces différens goûts qu'on a vus dans le Duc, n'en formoient qu'un ſeul; c'étoit celui de tout ce qui eſt beau ou utile & en même-tems rare. Il embraſſa auſſi la botanique; & Côme fut le premier qui fit venir en Italie une quantité notable de plantes médicinales d'Amérique. On en cultiva par ſes ordres dans la Toſcane, autant qu'on en put avoir; & on y naturaliſa toutes celles qui s'accommodèrent de ce climat. Il avoit donné à Ciſalpin la direction du jardin botanique de Piſe; & ce jardin devint ſi riche en plantes étrangères, qu'il en fourniſſoit toute l'Italie. En 1570, Pie V, qui avoit pris de Côme le goût des ſimples, voulant en former un jardin au Belvédère, envoya ſon médecin Mer-

cati en Toſcane, pour en faire un choix avec Ciſalpin. Outre ce botaniſte, le Duc en avoit pluſieurs autres qu'il envoyoit herboriſer juſqu'en Sicile. Il fit auſſi venir des ſemences & pluſieurs nouveaux fruits du Levant; & il en enrichit ſes jardins & ſes vergers des fauxbourgs. Il ne négligea pas même d'envoyer prendre dans des pays éloignés, ces plantes qu'on y employe à l'ornement des allées & des jardins, pour rendre plus piquans les charmes & les embelliſſemens que le prince François faiſoit préparer à ſon château de Pratolino. La reine Catherine de France & l'empereur Maximilien voulurent avoir part à ces nouveaux tréſors de Côme; & le roi Philippe, en 1564, faiſant travailler à ſon jardin d'Aranjuez, lui fit demander par Chappino Vitelli, une quantité de plantes & de fruits qui manquoient à l'Eſpagne. Ce fut ainſi que le Duc enrichiſſoit ſon Etat & contribuoit au bien général. Il ſe plaiſoit encore à raſſembler des animaux rares qu'il faiſoit venir d'Afrique & d'Amérique; mais le goût qui honora le plus ſon jugement, fut celui qu'il

montra pour augmenter & pour mettre en ordre les manuſcrits de l'ancienne bibliothéque de Médicis. L'Ammanato ayant achevé en 1562 le bâtiment de S. Laurent, commencé par Michel-Ange, & deſtiné à cette bibliothéque, le Duc ſongea auſſitôt à la retirer du déſordre où elle étoit depuis ſon tranſport de Rome à Florence. Il commença par faire relier proprement tous les manuſcrits, & il chargea des ſavans de veiller à ce travail, voulant faire ſéparer les écrits diſparates qu'on avoit ſouvent joints enſemble dans un même volume, & réunir les matières analogues. Cette fameuſe bibliothéque avoit ſouffert quelque perte par divers accidens. Pour les réparer avec avantage, & augmenter encore la renommée dont elle jouiſſoit, le Duc, en 1564, chargea Pietro Vettori de négocier pour lui l'acquiſition d'une autre bibliothéque très-conſidérable appartenante au cardinal de Carpi. Ce Cardinal avoit la réputation d'un homme inſtruit; & tant qu'il vécut, il prodigua ſes revenus avec une ſorte de fureur, pour acquérir manuſcrits, ſtatues & mé-

dailles. Le prix de cette bibliothéque étoit encore augmenté par la collection qu'elle contenoit des ouvrages d'Albert de Carpi, père du Cardinal, philoſophe & ſavant très-eſtimé en Italie. En 1569, le Duc fit acheter à Veniſe beaucoup de manuſcrits d'Antoine Eparque (*a*), Grec; & quantité d'abbayes de Toſcane, pour ſeconder le goût du Prince, lui offrirent d'elles-mêmes tout ce qu'elles avoient de plus rare en ce genre. Un paſſage du préſident de Thou montre à quel point alloit la paſſion de Côme pour ces monumens. Cet hiſtorien rapporte (*De vitâ ſuâ, lib.* 1,) que Cujas ayant vu l'édition des Pandectes par Torello, & eſpérant de faire quelque nouvelle découverte dans l'original, fit prier Côme par Philibert, duc de Savoie, & par la ducheſſe de Savoie, Marguerite de France, de le lui prêter pour quelque tems. Philibert & Marguerite ſe rendoient cautions de ce manuſcrit, promettant

(*a*) J'ai lu pluſieurs ſuperbes manuſcrits grecs de cet Eparque, dans la bibliothéque du Roi. *Note du Trad.*

qu'il ſeroit rendu exactement & dans le même état au bout du tems marqué ; cependant tout ce qu'ils purent obtenir de Côme, fut qu'il offrit à Cujas, s'il vouloit ſe tranſporter à Florence, de lui laiſſer lire tant qu'il voudroit, le manuſcrit dans la bibliothéque, & de l'obliger en toute autre choſe.

Tant d'attentions & de ſoins en faveur des arts & des lettres, contribuèrent beaucoup à répandre en tout lieu la gloire de Côme. Il manqua cependant à remplir, ſur un point, l'attente du public. Pendant qu'il s'attachoit ſi fort à augmenter & à rendre unique ce dépôt des connoiſſances humaines, l'art de l'imprimerie, dont il avoit tant favoriſé les progrès dans d'autres tems, languiſſoit alors dans la plus grande humiliation. Le fatal index de Paul IV, quoique modéré par le Duc, avoit porté à cet art & au commerce de la librairie, un coup funeſte; & le doux pontificat de Pie IV ne fut pas capable de guérir la plaie qu'ils avoient reçue : car tout le monde étant, ſous lui, dans l'attente des déciſions du concile, perſonne n'oſoit

s'engager dans aucune entrepriſe de cette nature ; & l'imprimerie avilie dans preſque toute l'Europe, s'étoit concentrée toute entière dans la Suiſſe & dans les villes libres d'Allemagne. Le pontificat dur de Pie V lui ôta tout moyen de ſe rétablir en Italie. A Florence, Torrentino avoit profité de l'invitation qui lui avoit été faite par le duc de Savoie, de ſe réfugier dans les Etats de ce Prince. Mais les *Juntes* & les autres imprimeurs & libraires de la même ville, étoient reſtés à la diſcrétion d'un moine Inquiſiteur, qui chaque jour imaginoit quelque nouveau moyen de les ruiner. Le concile de Trente qu'on y avoit reçu, ayant approuvé l'index, l'Inquiſiteur fut en pleine poſſeſſion de vexer par des viſites, citations & procès, tout ce qui tenoit à la librairie ; & il vouloit même faire obſerver à la rigueur cet index, qui avoit été un peu adouci par le concile. Ce Moine abuſa de la déférence du gouvernement de Toſcane envers Pie V, au point qu'en 1570, il oſa demander qu'il fût enjoint aux libraires de lui donner une note de tous leurs livres, & de ven-

dre

dre ſeulement ceux qu'il approuveroit. La réclamation faite par les Juntes au ſujet d'une demande ſi indiſcrète, montre clairement l'oppreſſion où étoit alors cet art. « Si l'Inquiſiteur, diſent-ils, obtient ce qu'il » prétend contre nous, il eſt aiſé de » prévoir notre ruine & celle de cette » malheureuſe profeſſion de libraire. » Il n'eſt pas convenable que nous » donnions un état de nos livres pour » pluſieurs raiſons, mais ſur-tout à » cauſe du crédit, puiſque par ce » moyen on pourroit calculer juſqu'à » notre dernier ſol. Et certainement » par le paſſé, tous ces Meſſieurs ont » aſſez vu & revu nos boutiques & » les livres qui nous viennent, furetant par-tout pour enlever ce qu'ils » jugent à propos. De plus, il pourroit s'y trouver pluſieurs livres que » nous avons acquis en vertu du dernier » index fait par le concile, qui, ſuivant » le ſecond que l'Inquiſiteur veut faire » obſerver, ſeroient prohibés, ce qui » acheveroit notre ruine & celle des » lettres, puiſqu'en effet nous nous » ſommes pourvus d'après le ſecond in» dex, comme il étoit bien permis.

» Que ſi nos livres, tantôt bons, tantôt
» mauvais, ſuivant qu'il plait à l'In-
» quiſiteur, peuvent être pris par lui
» ſans payer, tandis qu'ils nous coûtent
» tant d'argent avancé, tant d'intérêts,
» tant de peines & de tems, à nous
» qui travaillons non-ſeulement pour
» notre profit & notre honneur, mais
» encore pour l'avantage public, nous
» pouvons bien fermer nos bouti-
» ques. A la bonne heure s'il veut nous
» rendre nos avances, nous lui don-
» nerons nos boutiques & nos maga-
» ſins avec perte de dix & de quinze
» pour cent, & nous lui abandonne-
» rons ce commerce, afin qu'il arrange
» la librairie & les lettres comme il
» voudra; il n'y a déjà pas mal réuſſi,
» puiſqu'il n'y a plus ici que les gens
» fort embarraſſés de leur perſonne qui
» étudient, tant on y voit avilir une
» profeſſion ſi belle, ſi noble, ſi avan-
» tageuſe, à la conſidérer en elle-même,
» & comme elle l'eſt en effet dans tous
» les lieux où elle eſt favoriſée, aidée
» & privilégiée. Nous pouvons aſſurer
» Votre Seigneurie, qu'il ne ſe trouve
» plus aujourd'hui dans ces pays, le
» moindre courtaud de boutique à

» qui l'on puiſſe enſeigner à lire ; & » qu'on ne voit plus dans nos écoles que » de pauvres petits malheureux », &c. Le gouvernement mit des bornes au zèle de l'Inquiſiteur ; mais ſes défenſes ne furent point capables de rétablir l'imprimerie, & il fallut que le Régent lui obtînt de Rome la permiſſion de l'alimenter un peu avec des bréviaires. Malgré ces difficultés & les cris des libraires, les lettres ne laiſsèrent pas de fleurir en Toſcane ſous la protection de Côme, ſecondée par le ſoin que prenoit l'académie de Florence d'entretenir l'émulation parmi ceux qui les profeſſoient.

Le Duc, comme on a vu dans le cours de ſa vie, ne ceſſa jamais, dans les tems même les plus difficiles, de favoriſer la littérature. Il s'y attacha plus encore lorſqu'il eut aſſuré la paix à ſes Etats, & laiſſé à ſon fils le fardeau du gouvernement. Ce fut alors qu'il ſe livra dans le repos à la ſociété des gens inſtruits, & qu'ils lui communiquèrent par la converſation, les lumières qu'ils avoient acquiſes dans le ſilence. L'éducation de ce Prince avoit été négligée ſur ce point, & il

n'avoit pas un grand fond de ſavoir; mais ſon eſprit & ſes talens naturels lui faiſoient ſentir tout le mérite des lettres, & goûter l'entretien de ceux qui les cultivoient. Il avoit choiſi pour ſon étude particulière, celle de l'Hiſtoire, comme la plus convenable à un Prince, & ſon hiſtorien favori étoit Guichardin. Ce goût, cette préférence pour l'hiſtoire, joints au deſir ardent qu'il avoit de faire parvenir avec éclat ſon nom à la poſtérité, furent cauſe qu'il eut à ſon ſervice plus d'hiſtoriographes que Charles-Quint & François I. D'abord il eut Jove, Domenichi & Varchi. Après ces écrivains, Jean-Baptiſte Adriani fut choiſi pour remplir cet objet. Le Duc n'en reſta pas là; il donna en 1570, le même titre avec de forts appointemens, à Scipion Ammirati de Lecce. Cette paſſion connue de Côme produiſit encore une foule d'autres hiſtoires dont la Toſcane fut inondée dans ces tems. Ce Prince aimoit beaucoup la langue de ſon pays: dans le deſſein de la perfectionner, non content d'avoir établi l'académie de Florence, il encouragea les littérateurs par les récompenſes qu'il

leur accorda, & les engagea ſur-tout à traduire les auteurs claſſiques, Grecs & Latins. Auſſi ces traductions ſe multiplièrent-elles beaucoup alors en Toſcane, au grand avantage de la langue, qui leur doit en grande partie ſa ſplendeur & ſa richeſſe. Côme eut encore attention à procurer des éditions nouvelles des Auteurs Toſcans, plus élégantes & plus correctes que les précédentes, & il fut très-ſenſible aux obſtacles qui l'empêchèrent de faire réimprimer Bocace; mais les indécences quelquefois groſſières de cet Auteur, ne permirent pas de l'exemter de la proſcription, lorſqu'on modéra l'index de Paul IV. Le Duc, en 1562, pendant la tenue du concile, voulut engager les examinateurs de l'index, à gliſſer ſur le Décaméron, à cauſe de ſa diction pure & de ſon élégance, & il fit plaider la cauſe de cet ouvrage par le cardinal de Mantoue : néanmoins, tout ce qu'il put obtenir, ce fut qu'on permît de faire corriger le Décaméron, pour le ſoumettre de nouveau à la cenſure. Sous Pie V, il s'éleva de nouvelles difficultés, qui eurent pour objet les corrections faites à Florence.

Le Pape vouloit que l'ouvrage fût imprimé à Rome, conformément au décret rendu concernant tous les livres ſujets à correction. Enfin, Côme l'emporta, & le Décaméron prétendu corrigé par les Académiciens de Florence, fut imprimé avec approbation par les Juntes. Le Duc, toujours zélé pour la pureté de ſa langue, écrivit le 2 janvier 1572, au conſul de l'Académie, ce qui ſuit : « A la récep-» tion de cette lettre, vous direz de » ma part à Baccio Barbadori, Ber-» nard Davanzati, Vincent Alecman-» ni, & à Jean-Baptiſte Cini, qu'ils » rédigent inceſſamment & avec toute » la préciſion & la clarté poſſibles, » les règles de la langue Toſcane, » dont la pureté me paroît s'altérer » de plus en plus ; ce qui n'eſt pas » bien glorieux pour nous. Ils com-» muniqueront à meſure au prieur » des Innocens & à Jean-Baptiſte » Adriani ce qu'ils feront ; & ils leur » diront que telle eſt notre volonté. » Portez-vous bien », &c. Côme ne négligea pas de favoriſer auſſi l'étude des ſciences. Il eut ſoin de faire donner les chaires de l'univerſité de

Piſe à des ſujets renommés, capables d'attirer un grand nombre de diſciples qui répandiſſent enſuite dans beaucoup de pays, les connoiſſances puiſées à cette ſource. Il donna l'exemple aux citoyens de faire inſtruire dans les lettres leurs enfans. Son aîné apprit le latin & le grec de Pierre Vettori, & le cardinal Ferdinand étudia ces langues ſous Pierre de Barga. Enfin le régne de ce Prince devint à jamais mémorable par les viciſſitudes critiques auxquelles la Toſcane fut alors expoſée, viciſſitudes qui n'empêchèrent pas qu'elle parvint à un point de grandeur & de gloire qui fit l'admiration & l'envie de toute l'Italie.

Fin du Tome troiſième.

PALATINO
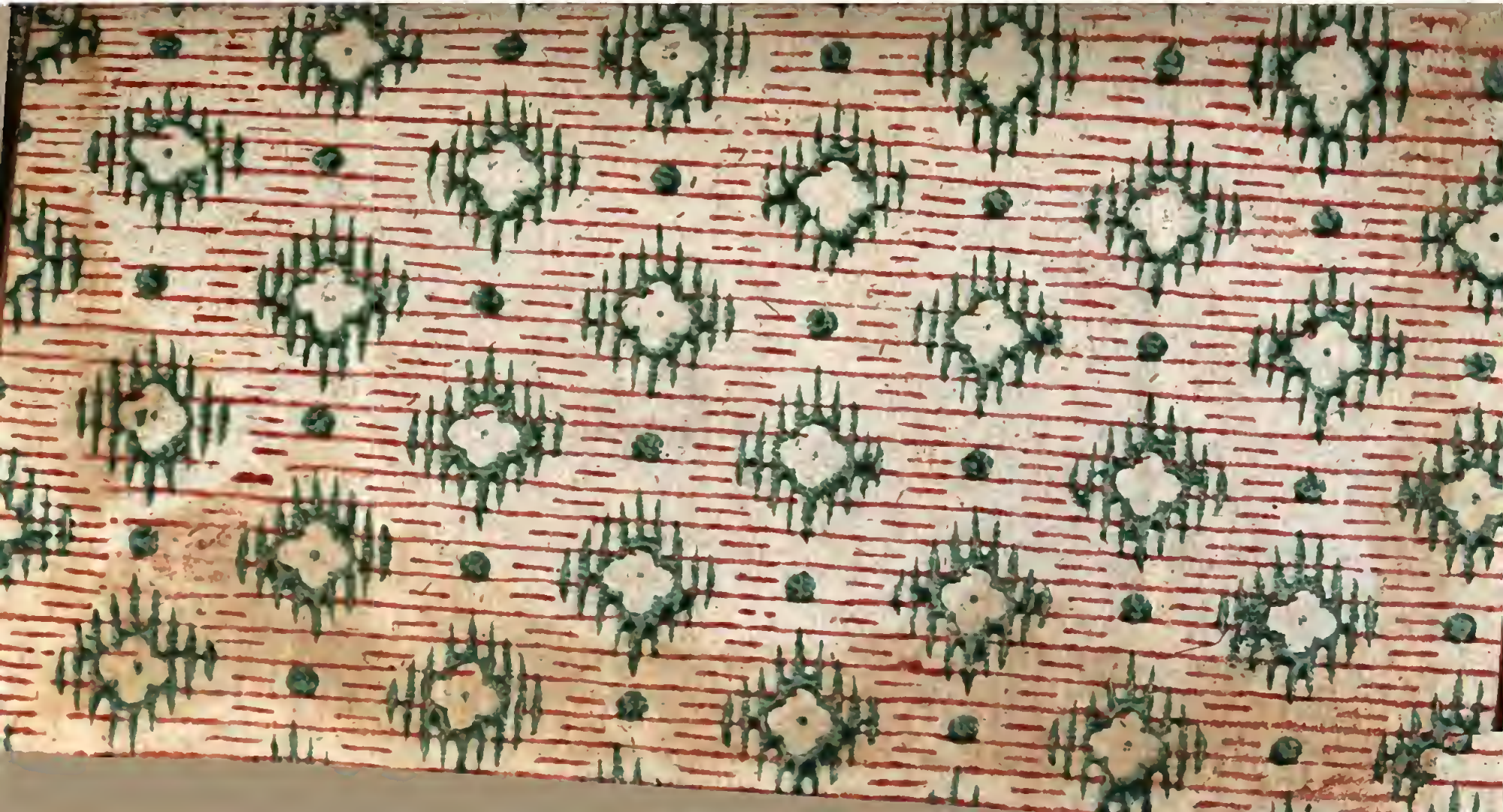
581624